Class 280.4 S de66 Book
General Theological Seminary Library
CHELSEA SQUARE, NEW YORK

PRESENTED BY
Soc'y for Promoting Religion and Learning

CHARLES SERFASS et JULES ROCHE

PASTEURS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE
AUMÔNIERS MILITAIRES AU MAROC

Qu'est-ce que le Protestantisme ?

Premier prix du Concours des Amis de la Pensée Protestante (1929)

ÉDITIONS BERGER-LEVRAULT

Qu'est-ce que le Protestantisme ?

OUVRAGES DES MÊMES AUTEURS :

Charles SERFASS *Essai sur l'influence du Paulinisme dans les Réveils religieux* (Thèse Montauban), Cahor . 1900, *épuisé.*

— *Le vin dans la Bible* (Le vin de la Pâque et de la Sainte Cène), étude hist. et exégétique, Saint-Blaise, 1910.

— *Peut-on rester Pacifiste?* (Conférence, Stockholm, 1913, publié par le Bureau international de la Paix à Berne), Saint Imier, 1913.

— *L'Église réformée française et l'Église luthérienne française de Stockholm*, un chapitre de l'influence française en Suède. Paris, 1924.

— *Histoire de l'Église réformée de Wassy en Champagne* (1561-1685, 1850-1925). Paris, 1928.

Jules ROCHE, *La Cure d'âme de l'alcoolique* (Thèse manuscrite), Paris, 1920.

— *Soldats de la Liberté*, Paris, Foi et Vie, 1918.

CHARLES SERFASS et JULES ROCHE

PASTEURS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE
AUMÔNIERS MILITAIRES AU MAROC

Qu'est-ce que le Protestantisme ?

Premier prix du Concours des Amis de la Pensée Protestante (1929)

PARIS
BERGER-LEVRAULT, ÉDITEURS
5, RUE AUGUSTE-COMTE (VI^e^)

1930

250.4
Se 66
90300

Il a été tiré de cet ouvrage
50 exemplaires sur papier pur fil Lafuma
numérotés de 1 à 50.

Le Comité des Amis de la Pensée Protestante s'est réuni le 19 novembre 1929 et a pris connaissance des résultats du concours ouvert par lui sur le sujet : Qu'est-ce que le Protestantisme?

La commission instituée à cet effet, désirant reconnaître les grandes qualités du manuscrit portant la devise « Déliez-le et Laissez-le aller », a demandé pour son auteur une récompense de 4.000 francs (1).

Les enveloppes renfermant les noms des auteurs ayant été ouvertes, le Comité a été heureux d'apprendre que la récompense de 4.000 francs revenait à MM. les pasteurs Charles Serfass et Jules Roche, aumôniers militaires au Maroc, auteurs communs du manuscrit « Déliez-le et Laissez-le aller ».

(*Le Christianisme au XX*e *siècle*, 28 novembre 1929.)

(1) Le jury était composé de M. André SIEGFRIED, M. le pasteur Jacques PANNIER, docteur en théologie, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, M. le pasteur JUNDT, professeur à la Faculté de Théologie de Paris, P. Paul ENJALBERT, M. le pasteur PATRY, chargé de cours à la Faculté de Théologie de Paris.

ABRÉVIATIONS

pour les principaux ouvrages cités.

Albert CADIER, *La lampe sous le boisseau*, Paris, 1919.

BÈZE, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au Royaume de France*, Toulouse, 1882, 2 vol.

BESSIÈRES, *Pour le Pape*, Paris, Spes, 1927.

BOST, *Histoire des Protestants de France*, 2e édition revue et modifiée, Paris, La Cause, 1926.

BRUNHES (professeur au grand séminaire de Dijon), *Christianisme et Catholicisme*, Paris, Beauchesne, 3e édit. 1924. Préface du R. P. d'Herbigny, S. J. Président de l'Institut Pontifical oriental.

Catéchisme du Concile de Trente. Traduction nouvelle avec des notes par Mgr Doney, évêque de Montauban. Nouvelle édition revue et corrigée avec soin, 2 vol. Paris, Lecoffre, s. d.

Ce qu'on a fait de l'Église. Étude d'histoire religieuse, avec une humble supplique à Sa Sainteté le Pape Pie X, Paris, Alcan, 1912.

Confession de foi et Discipline ecclésiastique des Églises Réformées de France (1559), Toulouse, 1864.

DE FÉLICE, *Histoire des Protestants de France*, Toulouse, 7e édit., 1880.

DOUMERGUE, CALVIN, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps.* 5 vol.

ECCLESIA, *Encyclopédie populaire des connaissances religieuses*, publiée sous la direction de l'abbé Aigrain, Paris, Bloud, 1927.

FROMMEL, *La psychologie du pardon dans ses rapports avec la Croix de Jésus-Christ*, Neuchâtel, 1906.

CRESPIN, *Histoire des martyrs*, 3 vol. Toulouse, 1887.
INSTITUTION, *Institution chrétienne*, Genève, Rob. Estienne, 1559.
LORTSCH, *Histoire de la Bible en France*, Paris, 1910.
LOT, *La fin du monde antique et le début du Moyen Age*, Paris, Renaissance du Livre, 1927.
PASCAL, *Pensées*, Édition Brunschwicg, 9e édit., Paris, Hachette, 1920.
SABATIER, *Les religions d'autorité et la religion de l'Esprit*, Paris, Fischbacher, 4e édit., s. d.

INTRODUCTION

— ... Alors, vous êtes protestant?

— Oui.

— Donc vous n'allez pas à confesse?

— Évidemment pas. Nous ne croyons pas qu'un homme puisse remplacer Dieu pour être juge de notre conscience, et nous pardonner nos péchés.

— Voilà au moins une religion qui ne pose pas de questions indiscrètes... Et vous ne croyez pas aux apparitions de Lourdes, aux miracles de Sainte Thérèse de Lisieux, ni à toutes ces histoires qu'on voudrait nous faire croire?

— Non, la religion est une affaire de conscience, qui doit se débattre entre l'âme et Dieu, sans autre intermédiaire que Jésus-Christ.

— Avec vous autres, protestants, on pourrait arriver à s'entendre...

*
* *

— ... Alors, vous êtes protestant?

— Oui.

— Quel dommage! Quand on vous connaît, on regrette que vous ayez abandonné l'Église, que

vous ne croyiez pas en Jésus-Christ, que vous ne puissiez pas espérer jouir du ciel. Votre religion est très commode, vous faites ce que vous voulez.

— Quelle fausse idée vous vous faites des protestants! Avez-vous lu des livres écrits par des protestants pour exposer leur religion?

— Non, jamais (1).

*
* *

Qui n'a pas entendu de ces jugements sommaires et superficiels? Quel protestant n'a pas rencontré de ces interlocuteurs pour lesquels le protestantisme se définit avant tout comme un anticatholicisme? C'est la calomnie que nous jettent, de droite, les tenants de l'Église catholique, apostolique et romaine; c'est l'appât avec lequel voudraient nous attirer, à gauche, les partisans de

---

(1) Nous reproduisons *in extenso* la courte note suivante du manuel *Ecclesia* (p. 540), qui dans ses 1.105 pages ne consacre que les quelques lignes ci-dessous au protestantisme français :

« Un million de protestants français, surtout calvinistes, luthériens en Alsace. Officiellement les Églises gardent quelque chose des croyances premières, autorité de l'Écriture, salut par la foi seule, libre examen; mais tout cela est interprété au gré de chacun. Les facultés de théologie protestante (Paris, Montauban, Strasbourg) donnent un enseignement sans croyances communes. Plusieurs entendent garder un minimum de croyance fixe, beaucoup n'admettent comme criterium que « l'expérience personnelle ». Le gros des fidèles en vient à ne plus croire à rien. Sur ce point le protestantisme français ressemble à celui des autres pays. Ajoutons que, tout en étant une faible minorité, les protestants français sont puissants et dans le gouvernement et dans l'université. »

(R. P. A. Brou.)

la Libre Pensée anticléricale et athée. Dans la lutte que se livrent en France ces deux partis, le Protestantisme reçoit des coups des deux côtés. Le Protestantisme français doit se garder à droite et à gauche au nom de la Vérité.

Le protestant est un homme qui croit en Dieu et en Jésus-Christ, selon l'enseignement de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette définition, que nous justifierons au cours de notre exposé, coupe les ponts à droite, avec la tradition romaine, l'ultramontanisme et ses prétentions au monopole chrétien, à gauche avec les négations de l'athéisme et du matérialisme. Il y a cent façons approximatives d'être disciple de Jésus-Christ; mais il n'y en a qu'une qui soit authentiquement chrétienne, c'est de « demeurer dans sa parole », ainsi que le Sauveur l'a demandé à ses disciples : *Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes véritablement mes disciples ; vous connaîtrez la Vérité, et la Vérité vous affranchira.* (Jean VIII, 32.)

Notre réponse à la question : Qu'est-ce que le protestantisme? doit nécessairement revêtir un caractère particulier du fait qu'elle s'adresse tout d'abord au peuple de France. C'est naturellement à notre patrie que nous pensons en écrivant, à la France, dont la situation religieuse est si mal comprise des étrangers. On prend souvent, au dehors, les luttes politiques qui déchirent notre pays pour des luttes religieuses. On se trompe sur le sens des épithètes péjoratives de clérical et

d'anticlérical échangées d'un camp à l'autre. La foi n'est pas en jeu dans le débat. C'est parce que les représentants officiels du catholicisme ont, depuis le XVI^e siècle, en France, voulu conserver le contrôle du pouvoir politique en vue de maintenir leur position privilégiée dans la société, que l'anticléricalisme est né. Il n'y a pas beaucoup d'athées en France : il y a surtout des partisans politiques. La véritable situation religieuse de la France est dramatique. Parce que, depuis le XVII^e siècle, et par les moyens que l'on sait, la Réforme a été vaincue en France, d'une part le Français ne peut pas satisfaire ses besoins religieux dans les cadres d'une Église étroitement hiérarchisée, intolérante et jalouse, qui traite les catholiques de la « Fille aînée de l'Église » avec plus de rigueur que les autres, les pousse à la rébellion envers les Lois et à la reprise du Pouvoir Politique; d'autre part, parce que l'anticléricalisme, dont la portée primitive était surtout politique, s'est mué d'anticatholicisme en antireligion, les âmes étouffent dans les négations de la Libre Pensée athée et dans l'immoralité résultant finalement du matérialisme. Ce que l'on trouve en France, pour peu que l'on ne veuille pas se laisser leurrer par les apparences, c'est une masse de gens qui se sont faits leur religion à eux, idéaliste et anticléricale, dans laquelle entre beaucoup d'ignorance sur Jésus-Christ connu seulement à travers le catéchisme diocésain mémorisé dans l'enfance.

Quel est l'avenir du Protestantisme en France? On n'aperçoit dans notre société qu'une alternative au point de vue religieux : avec Rome ou contre Rome. Mais il y a une issue (*tertium datur*) : la religion de l'Évangile.

Nous montrerons combien la France a été, au XVI^e^ siècle, près du Protestantisme, qui fut une chose vraiment française. Les apologistes de Rome ont coutume de proclamer que le Protestantisme est né avec Luther. On se sert de cet argument pour établir que la seule religion légitime de la France, la seule religion adaptée au tempérament national, c'est le catholicisme *romain*. Dans l'*Histoire de la Nation française*, publiée sous la direction de M. G. Hanotaux, au tome VII, écrit par M. Georges Goyau, on lit à propos des protestants français : « Assurément il y a quelque chose d'émouvant dans cette délicatesse de leur sens national, un peu gêné, peut-être, par des liens trop étroits avec Luther, l'*homme foncièrement allemand*. » L'expression recherchée de cette calomnie n'enlève rien à la gravité de l'erreur d'un homme qui se dit historien. Les origines françaises du Protestantisme français sont attestées par un des plus fougueux adversaires des idées évangéliques au XVI^e^ siècle, Noël Béda, Syndic de la Sorbonne, qui écrivait, dans les *Annotationes in Fabrum et Erasmum* (1526) : « Si la secte des malheureux luthériens eût pris, comme il convenait, le nom de son premier chef, je ne sais si on

l'eût appelée luthérienne, du nom de Luther, ou fabrisienne du nom de Faber (Le Fèvre d'Etaples). »

C'était l'avis de Brunetière, écrivant dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1900 : « Il y a une Réforme purement française, qui n'a rien dû de son origine, ou peu de chose, à la Réforme allemande ou anglaise; qui longtemps n'a été ni politique, comme l'anglaise, ni sociale, comme l'allemande, mais *religieuse*, *théologique et morale*, et qui, enfin, les a même précédées l'une et l'autre. Notre Le Fèvre d'Étaples a précédé Luther, et de Le Fèvre d'Étaples à Calvin, de 1512 à 1536, on peut suivre à la trace, dans les documents français, le progrès et l'évolution logique d'un Protestantisme exclusivement français. Plus on l'étudiera de près, et mieux on y verra les caractères distinctifs de ce que j'appellerais notre Réforme nationale. »

Le Protestantisme français, né au XVI^e^ siècle, des besoins religieux du peuple, création spontanée de l'âme chrétienne retrouvant Jésus-Christ dans les Saintes Écritures, réponse de Dieu à la détresse religieuse des âmes assoiffées de vie éternelle, nous paraît avoir à jouer un rôle de premier plan dans la religion de la France au XX^e^ siècle.

Fidèle à son principe historique, le Protestantisme français nous paraît, aujourd'hui comme au XVI^e^ siècle, devoir être le porteur de la Bonne

Nouvelle du Salut par la Foi en Jésus-Christ, dans un pays où s'affrontent les dévots du Pape et les disciples de Voltaire.

Méthode et plan.

Il nous paraît impossible de répondre à la question : Qu'est-ce que le Protestantisme? sans faire de larges emprunts à l'histoire des idées et des institutions. Le Protestantisme est un fait historique, lié à tous les événements de l'histoire du christianisme, d'abord en Europe, puis dans le monde entier. On ne peut pas s'occuper d'histoire générale en passant sous silence le christianisme. Il n'y a pas que des empires qui s'affrontent dans l'humanité : il y a des hommes qui pensent, qui croient; et leur pensée et leur religion sont des facteurs décisifs de l'histoire. Les termes d' « impondérables », de « forces morales » sont à la mode et sont compris de tous. On ne peut pas plus faire l'histoire du christianisme en omettant le Protestantisme, qu'on ne peut parler du Protestantisme sans faire de l'histoire.

Le Protestantisme, en tant que principe, n'est, comme le disait Vinet, « d'aucun temps ». C'est, au fond, *le fait chrétien dégagé, restauré et réinstallé au grand jour*. Le catholicisme n'est lui-même, toujours d'après Vinet, que l'*invasion graduelle et sans date du principe de l'unité*, mais d'une unité décrétée et factice, dans le christianisme. Tout

ceci revient à dire que le Protestantisme « tient toutes les portes ouvertes », tandis que l'effort du Catholicisme romain est de les fermer. Il ne sert à rien de passer sous silence ces formidables oppositions.

On peut s'étonner, à bon droit, par exemple, du peu de place que tient le Protestantisme dans les cinq volumes de P. de La Gorce intitulés *Histoire religieuse de la Révolution française* (1). L'auteur n'a réellement étudié que les rapports de la Révolution et du Catholicisme. Et cependant le Protestantisme français est là; on vient de rendre, en 1787, l'état civil aux protestants hors la loi depuis plus d'un siècle; le Protestantisme a péniblement gagné, par son martyre séculaire, une tolérance encore honteuse; il va reparaître vigoureux au XIX^e^ siècle malgré toutes les entraves officielles et officieuses apportées à son développement. L'auteur ne nous en dit rien. L'œuvre de l'éminent académicien n'offre ainsi qu'*un aspect* de l'histoire religieuse de la période envisagée; elle tend subrepticement à accréditer et propager cette prétention que l'Église romaine absorbe toute la religion de la France; elle révèle moins l'état d'esprit d'un véritable historien que celui d'un partisan pour lequel *chrétien* et *catholique* sont des termes équivalents et interchangeables. C'est une erreur soigneusement exploitée et entre-

(1) Paris, Plon, 1909-1923.

tenue. Mais la répétition d'une erreur, pas plus que son antiquité, n'en font une vérité.

Nous avons donc à faire de l'histoire, et de l'histoire exacte et impartiale. Cela est d'autant plus nécessaire que la thèse essentielle du Protestantisme français : revenir aux origines, à l'enseignement apostolique, à Jésus-Christ par la Bible, est actuellement le terrain d'attaque de ses adversaires

Nous avons à examiner *le principe et le fait protestants* dans leur cadre historique au XVI^e^ et au XX^e^ siècle.

En exposant les liens du Protestantisme et du Christianisme primitif, nous montrerons l'avenir réservé au Protestantisme, en France et dans le monde.

PRÉAMBULE

DU COLLÈGE APOSTOLIQUE AUX ÉGLISES HISTORIQUES DU XVI^e SIÈCLE

On réserve le nom de Protestantisme aux formes prises par la foi chrétienne après la Réforme du XVI^e siècle, en opposition avec le Catholicisme romain. Il faut admettre les mots avec leur acception courante. Mais nous montrerons que si le Protestantisme est le fruit de la Réforme du XVI^e siècle, en tant que forme historique du christianisme, *le fait protestant* lui est bien antérieur. Le refus de se soumettre aveuglément à la tradition ecclésiastique romaine, qui veut être crue sur parole et sans preuves, va de pair, dans l'histoire, avec la prétention de Rome à la primauté administrative et religieuse dans la chrétienté.

Avant donc que, dans l'histoire, on parle du Protestantisme et du Catholicisme, on a parlé du Christianisme, résultat dans le monde de la prédication de l'Évangile de Jésus-Christ. Nous voulons simplement attirer l'attention, en manière de préambule, sur ce problème d'histoire : *Com-*

ment les Églises historiques d'avant la Réforme du XVI^e siècle ont-elles pu sortir du Collège apostolique ? Nous renvoyons pour le détail aux Histoires du Christianisme [1]; nous ne marquerons ici que les sommets de ces lignes maîtresses qui unissent le point de départ aux différents rameaux divergents de la chrétienté. Deux questions particulières doivent spécialement être notées au cours de ce développement : *autorité, organisation.*

Le siècle apostolique.

Nous assistons, au cours du premier siècle de l'ère chrétienne, à l'expansion du Christianisme, dans l'Empire romain, par la fondation de communautés chrétiennes, d'*Églises locales*, en Asie Mineure, en Grèce, en Italie, en Égypte, etc. Le devoir missionnaire est au premier plan des préoccupations religieuses des Églises, ainsi que le montre, par exemple, l'envoi de Barnabas et Paul par l'Église d'Antioche (Actes XIII, 1-3).

La prédication chrétienne se fonde sur l'Ancien Testament qui annonce le Messie, et sur le témoignage apostolique qui affirme : Jésus de Nazareth est le Messie. L'Évangile de Jésus-Christ, c'est-à-dire la Bonne Nouvelle du Salut par la foi en Jésus-Christ, nous est donné dans les Évangiles. Les œuvres de Matthieu, Marc, Luc et Jean ne sont pas des biographies au sens moderne du terme;

---

(1) CHASTEL : *Histoire du Christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours*, 5 volumes. DE PRESSENSÉ : *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne*, 3 volumes. Pour l'abondante bibliographie catholique, voir le manuel *Ecclesia*, p. 466-467.

il ne faut pas y chercher un procès-verbal chronologique et circonstancié de la vie du Sauveur. C'est la réponse, d'abord *orale*, fait par des témoins oculaires, aux questions : Qui est Jésus? Qu'a-t-il dit? Qu'a-t-il fait? Le résultat de cette prédication, c'est la foi en Jésus-Christ saisi comme le Seigneur, le Sauveur, vainqueur du péché et de la mort (1). Une adhésion individuelle, la nouvelle naissance, agrégeait les croyants à l'assemblée des fidèles, l'Église locale. La première conséquence de la foi chrétienne est avant tout d'ordre moral : rupture avec la civilisation païenne.

On a dit que le « christianisme primitif » devait disparaître, afin que le Christianisme durât. Si l'on entend par là que les premiers chrétiens, attendant la fin prochaine du monde et le retour de Jésus-Christ, aient dû, finalement, modifier leurs vues, nous sommes d'accord. Mais il ne s'agit pas, avant tout, de cela. Nous entendons

---

(1) L'Église catholique est préoccupée par la thèse de l'antériorité de l'Évangile par rapport à l'Église chrétienne. Elle y oppose la thèse de l'antériorité de l'Église.

« Les Évangiles ont été composés *dans l'Église* et pour l'*Église*. C'est elle qui les a reçus, approuvés, distingués... Les Évangiles disparaîtraient que l'Église serait encore l'Église. Car l'Église a existé avant les Évangiles, l'esprit avant la lettre, la *religion d'autorité* avant la religion d'un livre, si haut qu'on le place. L'Église n'est pas fondée *sur* les Évangiles écrits, ceux-ci sont nés, alors qu'elle rayonnait déjà de jeunesse et de vie. » (HUBY, *L'Évangile et les Évangiles*, Paris, Grasset, 1929, pp. 8-9.)

Cette distinction entre l'Évangile et les Évangiles n'est pas nouvelle. Elle est absolument juste, mais elle est... protestante! Elle permet de dire : l'Église a existé avant les Évangiles *écrits*. Mais elle n'autorise pas à dire : l'Église a existé *avant l'Évangile*. Au contraire l'Église est *la conséquence* dans l'ordre sociologique de la foi en Jésus-Christ, objet de la prédication apostolique (Cf. p. 38, note 2; p. 77; p. 139, note 2).

par « christianisme primitif », non pas les *opinions* des premiers chrétiens sur telle question particulière, mais le *message rédempteur de Jésus*, tel qu'il fut compris et prêché après la Résurrection. Ce que Jésus avait apporté, c'était le moyen de faire prévaloir, dans l'évolution du monde ancien, ce qui devait la marquer du sceau chrétien : l'autorité du Dieu saint sur les âmes, fondement du Royaume de Dieu.

Les premiers groupes chrétiens ont une organisation toute rudimentaire, dont la portée sociale est déjà d'une importance majeure : assistance des pauvres, visite des malades, etc... Chaque fidèle collabore à la vie de l'Église locale par les dons particuliers que la nouvelle naissance a stimulés; c'est le zèle et la foi qui qualifient les chrétiens pour les divers ministères : administrer, enseigner, assister, etc...

Le Christianisme n'est, à ce moment, qu'une poussière d'Églises locales. La prééminence de l'Église de Jérusalem disparaît avec cette Église entraînée dans la ruine de la ville, en 70, par Titus. Il n'y a entre les Églises que le lien de la commune foi en Jésus-Christ et de la filiation missionnaire. On ne se dispute d'Église à Église que la gloire de la fidélité au Sauveur et la palme du martyre.

Le Christianisme religion impériale.

Les Églises locales paraissent avoir modifié, dès le IIe siècle, leur organisation sous la poussée de besoins d'ordre pratique.

D'une part, l'intensité de la foi diminue, ce qui amène les fidèles à se décharger d'une partie de leur collaboration à la vie de l'Église, tant administrative que religieuse. Les anciens (*presbuteroï*, mot dont on a fait, par la suite, *prêtres*) formaient jusque-là le gouvernement collectif de l'Église locale; ils cèdent peu à peu le pas à l'*épiscopos* (surveillant), unique dans chaque Église : c'est la voie ouverte à l'épiscopat monarchique local. Ignace d'Antioche (mort en 115) est le premier théoricien de cette nouvelle forme d'organisation : l'Évêque est le représentant de Dieu *dans chaque Église* (1). Cyprien (vers 245-248) applique à l'Évêque le passage Deutéronome XVII, 12 : « L'homme qui par orgueil n'écoutera pas le sacrificateur placé là pour servir l'Éternel, ton Dieu, ou qui n'écoutera pas le juge, sera puni de mort. »

D'autre part, à mesure que diminue l'ardeur de la foi, des éléments païens de pensée et de morale échappent à la transformation chrétienne. De là des accommodements dans la théologie et la discipline chrétiennes qui intègrent des éléments de la philosophie et de la vie païennes. Les hérésies gnostiques menacent les Églises par la fantaisie de leurs spéculations. L'Évêque apparaît, aux yeux de fidèles moins assurés dans leur relition, comme le rempart de la foi, comme le repré-

(1) Ignace d'Antioche dit : « Ayez à cœur de tout faire en union avec Dieu (*en omonoia theou*); car l'Évêque préside à la place de Dieu, les prêtres forment autour de lui un autre sénat apostolique; aux diacres... est confié le service de Jésus-Christ. Révérez les diacres comme Jésus-Christ; révérez pareillement l'Évêque qui est l'image du Père et les prêtres qui sont le sénat de Dieu et le Collège des Apôtres. Sans eux, il n'y a pas d'Église... » (Philad. VII, 1.)

sentant de la tradition apostolique : on en viendra à la fiction de la succession apostolique pour renforcer l'autorité de l'Évêque.

Mgr Passavalli, capucin, archevêque d'Icône, ancien prédicateur apostolique près le Saint-Siège et vicaire de la Basilique patriarcale à Saint-Pierre-de-Rome, décédé le 4 octobre 1904, écrit dans un petit volume intitulé *Séparation de l'Église d'avec l'État. Pensées d'un croyant sincère :* « L'idée de l'Église était toute différente dans ses commencements de ce qu'elle est devenue dans le cours des siècles, par suite de l'ignorance et du bigotisme, de la servilité et de la lâcheté des uns, et par suite de l'orgueilleuse ambition des autres et de leur désir effréné de dominer. Quand, dans les premiers temps du Christianisme, on parlait de l'Église, on entendait principalement, j'ose même dire exclusivement, l'association des fidèles chrétiens; et ce n'est que plus tard qu'on est venu à corrompre la signification de ce mot en le restreignant à la hiérarchie ecclésiastique, et même au Pape seul, dans la personne duquel, au dire de certains fanatiques, se réuniraient et se condenseraient toute autorité terrestre et tout don céleste, ni plus ni moins que s'il était la personne même du Christ... Il est certain, de certitude historique, que huit au moins sur dix des prérogatives concentrées aujourd'hui dans le Pape et exercées uniquement par lui, appartenaient dans des proportions diverses, aux évêques, aux prêtres et aux laïques, et cela par tradition apostolique ou par une coutume vénérable de l'ancienne Église... Le Pape n'agissait pas comme le maître et le

souverain de l'Église, mais comme le premier parmi les égaux, selon la belle parole de saint Bernard : *Non es dominus episcoporum, sed unus ex ipsis*, Tu n'es pas le Seigneur des évêques, mais l'un d'eux (1). »

L'explosion du Montanisme, dont Tertullien (160-230) fut le champion le plus célèbre dans l'Église latine, n'est, au fond, qu'une réaction de l'esprit premier du Christianisme contre les formes nouvelles où tend à se figer l'Église chrétienne. Les montanistes se distinguent par leur conception de l'inspiration individuelle du croyant (opposée au monopole de l'inspiration réservé au clergé) et par la sévérité de leur vie morale (opposée aux concessions faites à la vie païenne).

Un facteur essentiel de l'affaiblissement religieux des Églises doit être reconnu dans les persécutions dirigées par l'Empire romain contre les disciples de Jésus. Les croyants les plus fermes, qui refusent tout sacrifice aux idoles et l'encens à la statue de l'Empereur divinisé, sont voués au martyre. Quand la persécution cessera, on verra les évêques accueillir une foule d'âmes de foi médiocre (2) et proclamer que la sainteté, dont ne font plus preuve les fidèles, est devenue le privilège du clergé consacré. Désormais, l'Église chrétienne n'est plus l'assemblée des saints (au sens primitif de *mis à part*). Elle est divisée en deux compartiments étanches : l'*Église ensei-*

(1) *Ce qu'on a fait de l'Église*, p. 149.

(2) Cf. Dom CABROL, *la Prière des premiers chrétiens*, Paris, Grasset, 1929, pp. 10-12, 46.

gnante et l'*Église enseignée*. On aboutira aux deux morales des *conseils* et des *préceptes*.

L'empereur Constantin (313-337) mêla ses ambitions politiques à la reconnaissance du Christianisme comme religion licite dans l'Empire. On sait que Constantin se contenta de proclamer d'abord la liberté des cultes, mettant ainsi toutes les religions sur le même pied. L'Édit de Milan (février 313), fut, à proprement parler, un acte de prudence politique consenti, à la même époque, par d'autres que Constantin (Licinius, Galère, Maximin Daïa). Cette situation dura dix ans. Le zèle de Constantin *pour l'Église* — et non pas précisément *pour la religion* — n'apparaît nettement qu'après sa victoire sur Licinius (324), c'est-à-dire au moment où, politiquement, ce zèle devient utile. Constantin ne fut baptisé qu'*in extremis* le 22 mai 337, et par un évêque suspect d'Arianisme. Son arrière-pensée était d'éclipser Rome par Constantinople. Nous en verrons plus loin la raison. En fait, le Christianisme ne devint la religion de l'État qu'avec Théodose, baptisé en 380, et sous l'action d'Ambroise de Milan, c'est-à-dire au moment où l'Empire romain vacillait. Dès que l'Empire romain d'Occident se fut écroulé par suite des invasions barbares (siège de Rome par Alaric, 410), ce qui restait de romain se réfugia dans l'Église, fut cléricalisé sous la protection de l'évêque de Rome « le premier des Romains ». L'Église romaine se glissa donc à la place de l'Empire, qui revécut en elle, si bien qu'Harnack a pu écrire : « Pour cette Église, il est aussi important de gouverner que d'annoncer l'Évangile.»

Ainsi compris, le triomphe du Christianisme, après des siècles de luttes, devait nécessairement accroître la décadence spirituelle de l'Église chrétienne. Entrer dans l'Église est devenu un moyen de faire sa cour; les évêques deviennent des personnages officiels sur lesquels rejaillit quelque chose de la dignité des fonctionnaires impériaux. Nous avons à noter ici une réaction contre la morale relâchée de l'Église victorieuse. L'ascétisme chrétien se donne libre carrière sous la forme du cénobitisme et du monachisme. C'est pour se livrer aux macérations, réaliser un idéal de perfection morale inaccessible dans la vie ordinaire, tout en protestant contre la mondanisation croissante des représentants de l'Église et des fidèles, que les ermites se retirent au désert. L'Église neutralisa ce mouvement en le dirigeant. Basile-le-Grand a attaché son nom à la première organisation de la communauté monastique en Orient en 358. Ce mouvement ne gagna l'Église d'Occident qu'avec Benoît de Nurcie, premier abbé du Mont-Cassin en 528.

L'Église est gagnée par le désir plus ou moins avoué et conscient de calquer son organisation sur les divisions provinciales de l'Empire. Il semble bien aussi que l'empereur Constantin ait voulu s'arroger l'autorité suprême dans l'Église, dont il ne fait pas partie; il convoque le Concile de Nicée en 325, et il réussit à y faire prédominer ses formules théologiques.

L'Église passe de l'*épiscopat monarchique local* à l'*épiscopat monarchique diocésain*. Le Concile de Nicée organise les Patriarcats en reconnaissant trois évêques prééminents, ceux d'Alexandrie, de

Rome, d'Antioche. Le Concile de Chalcédoine (451) adopte, pour l'Orient chrétien, la division en quatre Patriarcats dont les sièges sont à Antioche, Alexandrie, Constantinople, Jésusalem; il accorde le titre de « successeur de Pierre » aux deux évêques de Rome et de Constantinople, parce que ce sont les deux villes impériales par excellence. Les Pères du Concile ne font pas état de la seule raison qui aurait pu être invoquée par les Occidentaux, à savoir la fondation de l'Église de Rome par Pierre, à laquelle Pierre aurait transmis sa primauté. C'est donc que cette primauté du siège romain en qualité d'Église de Pierre n'est pas reconnue à cette époque. Le temps était trop proche encore où Rome, capitale de l'Empire, n'était que la capitale du paganisme.

La fondation de Constantinople reste une sorte d'énigme. Rome avait cessé d'être la capitale de l'Empire depuis 284, si l'on considère que la capitale est le lieu où réside l'Empereur. Dioclétien habitait de préférence à Nicomédie, en Orient. Constantin vainqueur songeait, dès 324, à placer le siège de l'Empire à Byzance qui reçut, dès 326, le nom de Constantinopolis. « La Rome nouvelle, dans sa pensée, devait être toute romaine. Il y transporta une partie du Sénat et fit bâtir des palais pour les vieilles familles qu'il y attira. Les lois furent toutes romaines. La langue de la cour, des bureaux, fut le latin. La Rome nouvelle devait être l'instrument du triomphe de la foi, la capitale du Christianisme [1]. »

---

(1) F. Lot, pp. 41-43, et *Ecclesia*, p. 146.

Les événements ont déjoué les plans de l'Empereur. Constantinople est redevenue une ville grecque. Rome, qui avait été surtout la capitale païenne où le Christianisme était proscrit et persécuté, comprit que son intérêt était de cesser d'être « la forteresse du paganisme », pour « devenir la tête du Christianisme ».

On ne s'étonne pas de voir l'évêque de Rome revendiquer une primauté sans concurrence, et ses représentants protester au Concile de Chalcédoine contre la décision des évêques orientaux, sans pouvoir faire reconnaître ses prétentions.

Grégoire-le-Grand (540-604) notifie à ses quatre collègues son élévation au siège de Rome en 490. Il reconnaît ainsi l'état de fait créé par le Concile de Chalcédoine, réservant à sa correspondance privée une formule de protestation assez inattendue; il se montre partisan du système antérieur des trois patriarches (Rome, Alexandrie, Antioche) assis fraternellement « sur le siège de Pierre ». C'est surtout Constantinople qu'il cherche à éliminer.

Établissement de la primauté de Rome.

C'est à un concours favorable de circonstances que l'évêque de Rome doit la réalisation du vieux rêve de domination dans l'Église chrétienne. Les prétentions de Léon I, dit le Grand (440-461), bien que sanctionnées par l'empereur Valentinien III, en 445, furent purement platoniques. C'est là, malgré l'échec subi, la première manifestation de cette prétention d'absorber le Christianisme dans

la papauté qui se couronnera en 1870 par l'absorption de l'Église romaine dans le Pape. Ce ne sont donc pas les seuls services rendus par Rome à la chrétienté qui ont établi sa suprématie : Rome a triomphé par la *suppression* et l'*éviction* des rebelles et des autres patriarcats. L'Islam en englobant, dans son domaine, Antioche en 635, Jérusalem en 637, Alexandrie en 641, ne laissa plus face à face que deux patriarcats, atteints tous deux par la ruine de l'Empire sous les coups des barbares. La lutte entre Rome et Constantinople dura des siècles avec des alternatives de succès et de revers. Le VI[e] Concile Œcuménique (Constantinople 681) lança même l'anathème contre Honorius, évêque de Rome : on avait un pape hérétique (1).

Une fois de plus dans l'histoire de l'Église, des ambitions politiques viennent se mêler à la religion. Le caractère temporel de l'évêque de Rome s'affirme par la solennelle reconnaissance écrite d'une possession propre du Saint-Siège en Italie : le premier noyau des États du Pape est officiellement constitué en 754 par Pépin-le-Bref. Le pape Étienne III (752-757) reconnaissant, vint à Saint-Denis sacrer Pépin comme roi des Français, le 28 juillet 754. Charlemagne continua avec le pape Léon III l'échange des bons offices où chacun

(1) Lettre de Léon II, évêque de Rome, confirmant les Actes du VI[e] Concile Œcuménique : « Nous anathématisons pareillement les inventeurs de l'erreur nouvelle, savoir Théodore, etc... et *Honorius*, qui n'ont pas orné cette Église apostolique de la doctrine de la tradition apostolique, mais se sont efforcés, avec une impiété perfide, de renverser la foi immaculée. » (LABBE, *Lutetiae Parisiorum*, A. D. 1671, p. 1117.)

trouvait son profit. Il reçoit la couronne impériale comme récompense de sa protection, et bénéficie du caractère sacré qui lui est conféré. La France devient la *Fille aînée de l'Église*. Par contre, Léon III voit son domaine temporel s'accroître de l'Exarchat de Ravenne, en même temps que son autorité spirituelle grandit du rôle qu'il s'est attribué en disposant de la couronne impériale (1). Jean VIII (872-882) fera un nouveau pas en avant quand il affirmera que les empereurs n'ont pas à commander au pontife, mais à lui obéir : *subesse non praeesse* (2). Or « il a été prouvé avec une riche abondance et une merveilleuse sûreté d'information que les empereurs ont convoqué les huit premiers conciles généraux, non par délégation, mais en vertu d'un droit régalien (3) ».

On peut citer comme une manifestation caractéristique de l'état d'esprit qui règne dans l'Église au cours de la première moitié du IXe siècle l'apparition des *Fausses Décrétales*. « La collection des Fausses Décrétales dont nous avons déjà montré le rôle dans le développement de l'absolutisme pontifical et qui fut, durant plusieurs siècles, le grand arsenal des canonistes et des théologiens romanistes, reçut sa consécration définitive lors de cette insertion dans le « Décret » de Gratien (1151). Œuvre d'un faussaire qui les publia au IXe siècle sous le nom d'Isidore-le-Marchand, ce recueil contient, avec d'autres pièces

(1) Cf. BAINVILLE, *Histoire de France*, pp. 304-315.
(2) *Ce qu'on a fait de l'Église*, p. 4.
(3) *Ce qu'on a fait de l'Église*, p. 260.

apocryphes de fabrication antérieure, comme la Donation de Constantin, quatre-vingt quatorze fausses pièces, lettres papales et autres, allant de saint Clément (fin du Ier siècle) à Grégoire II (731). Grâce à l'ignorance et au défaut de critique de tout le clergé au IXe siècle, les papes, dont ces documents faisaient l'affaire, s'appuyèrent sur eux, à partir de Nicolas Ier (865). Au XIIe siècle, elles devinrent la base d'un droit ecclésiastique inconnu aux premiers temps. L'imposture fut peut-être soupçonnée, reconnue même de bonne heure, par plus d'un savant, mais il était alors trop dangereux de passer pour une personne pensant mal. Les premiers qui osèrent exprimer leurs doutes furent : le cardinal Nicolas de Cusa (1464), Laurent Valla (1465) et Jean de Torquemada (1468). L'imposture fut définitivement démontrée par les Centuriateurs de Magdebourg (1560) et David Blondel [1] (1655). » L'Index a vainement « essayé d'étouffer leurs voix, tout le monde est aujourd'hui fixé. Mais le mal était fait, et, grâce à cette imposture, la papauté a marché irrésistiblement vers cette omnipotence que personne ne lui avait reconnue jusque-là [2] ».

Le schisme d'Orient.

Nous ne voulons pas faire ici le tableau des rivalités de Rome avec les différentes Églises et de leurs prétextes disciplinaires ou théologiques.

---

[1] Cf. *France Protestante*, II, 264.
[2] *Ce qu'on a fait de l'Église*, p. 278.

En peu de mots, l'Église de Rome prétend détenir la vérité; elle estime, en conséquence, que tout refus d'admettre ses conceptions place les opposants hors de la communion chrétienne. C'est ainsi que beaucoup de divergences de pensée ont abouti à des hérésies, puis à des schismes au sens de séparation d'avec l'organisation et la hiérarchie romaine. Le plus important à noter est le schisme de 1054 à partir duquel le Christianisme se sépare en deux grands rameaux prétendant tous deux remonter légitimement au Collège Apostolique : l'Église grecque en Orient, et l'Église latine en Occident où Rome s'assure la primauté.

Le premier motif grave de discussion qui vint s'ajouter aux rivalités déjà anciennes, fut la question dite de la *procession du Saint-Esprit*. Les églises d'Occident avaient cru devoir exprimer dans le Symbole adopté à Nicée que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils (*Filioque*), adjonction repoussée par les Églises d'Orient. Photius, patriarche de Constantinople, lança en 863 une Encyclique violente dans laquelle, pour répondre à l'excommunication prononcée contre lui par le pape Nicolas Ier, il insiste sur les différences liturgiques et dogmatiques entre les deux Églises. Après des alternatives de rapprochements momentanés et de nouvelles luttes, le schisme fut définitivement réalisé à partir de Cérularius, patriarche de Constantinople, excommunié en 1054 à propos du pain de l'Eucharistie. L'Église latine avait, depuis le IXe siècle, introduit dans la communion l'usage des pains azymes, taxé de coutume judaïsante et hérétique par l'Église orientale.

Il s'agit donc bien, en tout état de cause, d'abus de pouvoir de la part de l'Église de Rome, qui affectait de regarder le monde oriental comme « un monde d'ilotes dans la foi et dans la doctrine », agissant comme si « la vie ecclésiastique avait cessé pour une des deux moitiés de l'Église ». L'origine de la séparation fut « l'exclusion imméritée de tout l'Orient, l'usurpation du monopole de l'inspiration divine, en un mot un fratricide moral » (1).

On n'en continue pas moins à affirmer que le fleuve chrétien qui coule depuis l'origine, non seulement passe à Rome, mais y prend sa source et, majestueux, se répand de là sur le monde : « En fait, c'est l'Église catholique qui a succédé au Christ disparu pour annoncer au monde païen le message dont nous avons reconnu le caractère divin. Ce n'est qu'au XI^e^ siècle, ou, plus tardivement encore, au XVI^e^, que sont nées, en se détachant d'elle, les autres Églises chrétiennes qui prétendent à continuer la prédication de la Bonne Nouvelle. Il y aurait dans ce seul fait une solide présomption en faveur de la mission divine exclusive à laquelle elle prétend, s'il est vrai que bien loin de déléguer aux Églises nouvelles la charge qu'elle déclare tenir de Dieu même, elle n'a cessé au contraire, dès les premiers jours, de dénier aux fractions de chrétienté séparées d'elle, le droit de se réclamer légitimement d'une mission authentique de Dieu et du Christ. Mais de plus, en se séparant de l'Église catholique, les autres Églises

(1) *Ce qu'on a fait de l'Église*, pp. 262-263.

chrétiennes ont altéré si gravement dans son contenu ou dans sa forme le message reçu de l'antiquité chrétienne et catholique, que son caractère divin est devenu complètement méconnaissable, ou du moins qu'il est assez compromis pour ne plus répondre pleinement aux exigences de l'âme religieuse et chrétienne (1). »

C'est, au fond, toujours la même argumentation à peine rajeunie dont Bossuet croyait déjà écraser la Réforme dans sa conclusion de l'*Histoire des Variations*, où il la montrait comme un royaume désuni « pendant que l'Église catholique, immuablement attachée aux décrets une fois prononcés, sans qu'on y puisse montrer la moindre variation depuis l'origine du Christianisme, se fait voir une Église bâtie sur la pierre toujours assurée d'elle-même ou plutôt des promesses qu'elle a reçues, ferme dans ses principes et *guidée par un esprit qui ne se dément jamais* (2) ».

Or, cette prétention à continuer le Christianisme primitif, en vertu d'une succession dans le temps et dans les institutions, est précisément ce que l'Église catholique se borne à affirmer sans le démontrer. Durer n'est pas une preuve. « Durer en se transformant substantiellement n'exige pas l'intervention divine. Mais tel n'est pas le cas de l'Église catholique. En restant elle-même, dans sa doctrine, dans sa constitution, elle a résisté aux chocs extérieurs les plus variés et les plus divers, auxquels toutes les autres institutions

(1) BRUNHES, p. 258.
(2) BOSSUET, *Histoire des Variations*, édition de 1770, tome II, p. 492

humaines ont succombé (1). » C'est cette prétention à la fidélité que nous avons maintenant à examiner dans les institutions et dans la doctrine pour que soit condamné ou soit justifié le Protestantisme tant dans son fait historique que dans son principe.

(1) BRUNHES, p. 280.

PREMIÈRE PARTIE

LE FAIT PROTESTANT

CHAPITRE I

LA RÉFORME AU XVI^e SIÈCLE

L'importance de la Réforme au XVI^e siècle, qui a abouti à la constitution des Églises Réformées, vient de la scission qui s'est produite au sein de l'Église latine. Le schisme d'Orient n'a pas eu de répercussions importantes. Les Églises d'Orient ont continué, après comme avant, à être des Églises organisées en Patriarcats plus ou moins indépendants. Mais la Réforme a placé, à côté des Églises catholiques de l'obédience romaine, de nouvelles Églises, toutes différentes dans leur organisation et leur principe. Il semble que le Christianisme oriental ne se soit pas encore éveillé du long sommeil qui a engourdi sa pensée et sa piété. Dans le monde latin, par contre, après la fermentation des esprits due à l'Humanisme et à la Renaissance, il y eut, grâce à la Réforme, un réveil des consciences qui a ouvert de nouvelles voies dans le domaine religieux.

La décadence du Christianisme occidental au XV^e^ siècle.

La chrétienté occidentale est en pleine décadence religieuse au XV^e^ siècle. C'est un fait que l'on ne peut plus nier, les témoignages sont formels et l'histoire de l'Église en a gardé la preuve dans la convocation, au XV^e^ siècle, des Conciles dits Réformateurs, dont on attendait la Réforme de l'Église *dans le chef et dans les membres, dans la foi et dans les mœurs*. Le malaise des âmes religieuses est alors à son comble. Il faut mettre un terme aux abus du Christianisme latin, aux scandales de la cour papale et du clergé, tant régulier que séculier.

Il nous suffira, pour retracer l'état de l'Église dans ces siècles troublés, de citer les pages suivantes empruntées à l'ouvrage publié en 1912 : *Ce qu'on a fait de l'Église*, œuvre anonyme de cinq prêtres catholiques désireux d'éclairer les fidèles sur les prétentions de la Curie romaine au début du XX^e^ siècle.

« Au temps du Concile de Vienne (1366), le célèbre Guillaume Durand, évêque de Meaux, chargé par le Pape de préparer les matières qui devaient y être traitées, mit pour fondement de l'ouvrage de cette assemblée qu'il fallait « réformer l'Église dans le chef et dans les membres »; et saint Thomas Becket, le martyr, ne craint pas de dire : *Nescio quo pacto pars Domini semper mactatur in Curia, ut Barabbas evadat et Christus occidatur*. Sainte Élisabeth de Schœnau se plaint de

la richesse excessive du clergé et prédit, comme punition, la sécularisation des biens ecclésiastiques; et alors que sainte Catherine de Sienne avait cru trouver à la cour de Rome un paradis de vertus, elle se plaint d'y avoir senti la puanteur de l'enfer.

« Quand on n'a pas lu les documents historiques de la période du XVI^e siècle, si orageuse dans l'histoire de l'Église, on est enclin à s'imaginer que ce fut la controverse doctrinale qui donna naissance au Protestantisme. Ce fut, au contraire, le Protestantisme qui donna naissance à cette controverse doctrinale et qui en accentua la physionomie de telle sorte qu'entre catholiques et protestants la sympathie et l'union furent désormais irréalisables. Étudiez à fond les plaintes, les mécontentements, les soulèvements d'alors, et vous verrez que tout se concentre dans la haine contre Rome. C'est à Rome, aux abus de son gouvernement, à sa Curie dispendieuse et rapace, qu'on attribue tous les maux. C'est elle qu'avant tout on veut dépouiller de ses privilèges exorbitants et de ses insatiables prétentions pécuniaires, quand de toutes parts, retentit, comme un tocsin redoutable : la Réforme! la Réforme! La haine de Rome était si vive et si générale que les Pères même du Concile de Trente en ressentirent le souffle, et que le dogme de l'infaillibilité du Pape n'aurait jamais pu, non seulement y être promulgué, mais introduit. Le cardinal Pallavicini en convient ouvertement.

« Qu'on nous permette encore de citer, à titre de document justificatif de notre thèse le résumé

des *Cent Griefs* exposés dans la Diète de Nüremberg tenue à la fin de 1522 et publiés sous forme d'Édit, le 6 mars 1523. Les députés, tant ecclésiastiques que laïques, se plaignaient : 1° qu'il y ait un grand nombre de constitutions humaines sur des choses qui n'étaient ni commandées, ni défendues par les commandements de Dieu, comme entre autres, les empêchements de parenté et d'affinité légale et spirituelle sur le mariage, l'abstinence de la viande, etc., dont on dispensait pour de l'argent, moyen par lequel on tirait de l'Allemagne de grandes sommes, outre le scandale et les maux que causait cette multitude de lois; 2° les indulgences étaient devenues un joug insupportable, par lequel on avait épuisé l'argent des Allemands, anéanti leur piété, et ouvert la porte à toutes sortes de crimes, sur ce fondement qu'on peut obtenir l'impunité par de l'argent; les sommes qu'on avait tirées de ces indulgences, qui devaient être employées au secours de la chrétienté contre les Turcs, avaient été détournées par les papes pour entretenir le luxe de leurs parents et de leur maison; les stations et les indulgences accordées comme privilèges à certaines Églises ne causaient pas moins de scandale et ne faisaient pas moins tort aux pauvres; 3° les députés se plaignaient encore de l'évocation des causes ecclésiastiques au Saint-Siège, en première instance, des conservateurs, des commissaires et des exceptions que les papes accordaient au préjudice de la justice ordinaire des évêques; 4° la collation des bénéfices abbatiaux, collégiaux, cathédraux étaient l'objet des plus vives critiques et fournissait aux

députés quantité de griefs sur les articles dont la Cour de Rome se servait pour conférer les bénéfices d'Allemagne au préjudice des patrons et des évêques; 5° les députés demandaient que l'excommunication ne fût pas employée pour des causes temporelles, ni qu'on excommuniât ni n'interdît plusieurs personnes pour le crime d'un seul; 6° ils réclamaient contre les sommes que les ordres mendiants, Dominicains, Franciscains, etc., tiraient des monastères de filles qui dépendaient d'eux et expédiaient à Rome; 7° ils protestaient contre les facultés accordées par les papes à leurs nonces et à leurs légats de donner des bénéfices comme si le Pape était le maître temporel de l'Empire et de légitimer les bâtards, ce qui troublait les familles et divisait inopinément les patrimoines (1). »

Un écrivain aussi hostile au protestantisme que M. l'abbé Dedieu, étudiant les causes de la Réforme, est obligé de reconnaître l'état de décadence religieuse et morale de l'Église catholique au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. Il écrit :

« ... Les premiers réformateurs invoquaient de préférence... la corruption de l'Église « dans son « chef et dans ses membres ». Corruption si profonde qu'elle aurait provoqué, dit-on, la rébellion de toutes les consciences droites, éprises du pur idéal évangélique. C'est parce qu'il menaçait de sombrer, et qu'elles ne voyaient aucun autre moyen de la sauvegarder, que ces âmes se résignèrent à se séparer de l'Église de Rome.

(1) *Ce qu'on a fait de l'Église*, pp. 303-305.

« Le prétexte invoqué n'était que trop véritable. De 1471 à 1521, un concours de circonstances lamentables met à la tête de l'Église une suite de pontifes indignes...

« Élu parce qu'il a souscrit à des capitulations électorales qui tendent à faire du chef de l'Église un simple mandataire du conclave, Innocent VIII (1484-1492), au dire de Gabriel de Volterre, « fut le premier pontife qui introduisit « l'exemple d'afficher ses fils illégitimes, qu'il « comble de toutes sortes de richesses ». La Cour pontificale est en proie à une licence si profonde qu'un historien ne craint pas de la comparer à celle qui, sous Alexandre VI, affligera l'Église entière...

« Élu par simonie, Alexandre VI (1492-1503) traîne la majesté du Saint-Siège de souillures en souillures, ajoutant à la dépravation des temps, le stupre d'une vie criminelle. Il s'applique à élever ses quatre enfants au prix d'indignes faiblesses...

« Et dans quelle corruption s'agitent « les « membres » d'une Église, dont le « Chef » apparaît ainsi couvert d'infamie! Autour du Pape, la curie forme une sorte de féodalité turbulente, que soulèvent les passions politiques, le goût de l'intrigue et l'indiscipline des mœurs... Le népotisme et les influences princières ont peuplé le Sacré Collège de mondains ou d'indignes. Ces princes de l'Église vivent comme des princes du siècle. Banquets, fêtes, théâtre, chasse et ballets sont leurs plus innocents amusements. Aux jours gras, ils se déguisent, parcourent les rues, et provoquent de scandaleux incidents. Ils ont fait à la papauté

la réputation d'une indigne faiblesse. Quand Erasme vint à Rome, en 1509, et Luther, en 1511, ils stigmatisèrent « le Sodome et le Gomorrhe « moderne ». Mais déjà le pieux Gilles de Viterbe avait écrit, avec douleur : « L'or et Vénus y gouvernent tout (1). »

La Réforme du XVI^e siècle répondait donc bien au vœu des âmes chrétiennes. Mais avant que le sentiment chrétien ait pu se faire jour avec une puissance suffisante pour s'imposer triomphalement au monde ecclésiastique, et en particulier à la Cour de Rome, plusieurs tentatives avortèrent. Il en faut parler pour mettre en relief la permanence du fait protestant à travers l'histoire de l'Église qui veut abusivement tirer argument de son existence séculaire pour prétendre représenter le seul vrai christianisme.

Toutes les fois qu'une pensée religieuse indépendante de la tradition romaine s'était fait jour, l'Église s'arrogeant le privilège du magistère interprétateur, l'avait qualifiée d'hérésie, mot commode qui dispense de preuves raisonnables et implique un jugement défavorable. L'histoire impartiale de ces mouvements religieux, restés longtemps locaux et plus ou moins secrets, n'a pas encore été faite. Les documents originaux exposant les thèses hérétiques ont en grande partie disparu, de sorte que nous ne connaissons les doctrines en cause qu'au travers des citations et des arguments de ceux qui les jugeaient sans complaisance.

---

(1) Abbé J. DEDIEU, *Instabilité du Protestantisme*, Paris, Bloud, 1928, pp. 7-15.

On confondait d'ordinaire tous les hérétiques du Moyen Age sous le nom de Nouveaux-Manichéens, pour les mieux flétrir d'un nom déjà ancien. Ils portèrent des noms divers selon les lieux : *Cathares*, qui devint *Gazzari* en Italie, *Ketzer* en Allemagne; en France on les appela *Tisserands*, à cause de la profession qu'ils exerçaient d'ordinaire, et parfois aussi *Bourguignons*, parce qu'ils abondèrent en Bourgogne. Nous connaissons deux grands mouvements réformateurs au Moyen Age : les Vaudois et les Albigeois. Les doctrines vaudoises, comme on peut le voir par la *Noble Leçon* (1), procédaient de saint Paul; celles des Albigeois, d'après ce que l'on sait de Guillebert de Castres et du Synode cathare tenu à Monségur, près de Mazamet, procédaient de saint Jean.

Il faut noter, comme point commun à ces deux hérésies, l'utilisation, par les fidèles, de la Bible, en particulier du Nouveau Testament, plus facile à se procurer dans ces temps où l'imprimerie n'existait pas encore. Le mouvement évangélique, qui ne se soutient encore que par le témoignage individuel et la prédication forcément limitée, prendra plus d'ampleur au XVI^e^ siècle, à cause précisément de la diffusion des livres imprimés et en particulier de la Bible traduite dans la langue de chaque pays.

La répression des hérésies vaudoises et albi-

---

(1) Dont on connait quatre manuscrits (deux à Cambridge, un à Dublin, l'autre à Genève). Le texte en dialecte des Vallées a été publié et traduit par E. MONTET, Paris, Fischbacher, 1888, in-4.

geoises fut menée sans pitié par Rome qui se sentait menacée par ces croyants : ils avaient l'audace de répudier la hiérarchie romaine et de remettre en honneur la lecture de l'Écriture Sainte. L'Inquisition fut organisée en 1215 pour enrayer le mouvement évangélique qui gagnait toute la chrétienté. On se serait attendu à trouver dans un livre récent sur l'Inquisition, et dont l'auteur prétend s'être donné pour règle « la vérité scientifique » (1), autre chose qu'un essai de justification de l'Inquisition. Mais l'auteur a adopté pour véridiques les Manuels des Inquisiteurs, dont il nous avoue que les originaux ont disparu et qu'il n'a lus que dans des copies qui seules subsistent. L'ouvrage de Lea (2) cite les documents pontificaux, négligés par M. Guiraud, qui considère cet auteur et d'autres comme « animés par la haine de l'Église ». Lea paraît plus près de la « vérité scientifique » que l'on ne peut entièrement déguiser : on nous avoue que les inquisiteurs « agissaient au nom du Pape dont ils tenaient leurs fonctions, *auctoritate apostolica* ». C'est justement là le trait fondamental de ce tribunal : il est né au moment où l'hégémonie de Rome était fortement menacée en Occident par les Albigeois et les Vaudois remettant l'Écriture Sainte en circulation.

L'Anglais Wicliff (1324-1384) s'occupa surtout

(1) Jean GUIRAUD, *L'Inquisition médiévale*, Paris, Bernard Grasset, 1928.

(2) LEA, *Histoire de l'Inquisition au Moyen Age*, traduction Reinach, 1900.

d'étudier la Bible; il rejetait les doctrines ignorées par elle et que l'Église romaine enseignait. En 1378 il publia son *Traité de l'Écriture Sainte*. Il pensait que la source de tout le mal et de tous les abus dont souffrait l'Église était l'ignorance de la Bible où l'on tenait les fidèles. Il commença, à partir de 1379, une traduction complète de la Bible en anglais. Cette version fut répandue avec abondance, car Wicliff disait avec saint Bernard : « Chacun peut comprendre la Bible en menant une vie sainte. »

Sous l'influence des Vaudois, les idées nouvelles avaient pénétré en Bohême. Jean Huss, fils d'un paysan, les adopta en 1373. Devenu prêtre et professeur à Prague, il prêcha ses nouvelles convictions, de concert avec son ami Jérôme de Prague, qui avait étudié à Oxford et en avait rapporté les écrits de Wicliff. Jean Huss paraît avoir surtout attaqué le désordre des mœurs et le scandale de la vente des indulgences. Le succès de sa prédication vint de l'usage qu'il faisait de la langue tchèque pour mettre à la portée de son peuple les trésors de l'Évangile.

Jérôme Savonarole, né à Ferrare en 1452, fut aussi un lecteur assidu de la Bible. Il fit entendre dans la chaire de Florence sa protestation contre l'état de l'Église. Il demandait la communion sous les deux espèces (l'usage de la coupe ayant été retiré au fidèle), attaquait le dérèglement du clergé, les scandales de la cour papale, niait la suprématie du Pape dans l'Église, et s'attira les foudres de l'anathème de la part d'Alexandre VI. Il fut brûlé le 23 mai 1498.

Les Conciles réformateurs.

On espérait pouvoir rétablir le christianisme dans son état de foi et de moralité primitives en opérant, dans les abus de l'Église romaine, les réformes nécessaires. Ces efforts furent rendus vains par l'échec des Conciles dits réformateurs : Pise (1409), Constance (1414), Bâle (1431).

Le Concile de Pise fut convoqué sur la demande des cardinaux attachés aux deux papes rivaux, Grégoire XII (de Rome) et Benoit XIII (d'Avignon), en vue de mettre fin au schisme qui divisait l'Église latine depuis 1309. Le Concile, confiant dans la parole donnée avant l'élection, éleva Alexandre V à la dignité papale, en déposant les deux papes rivaux. Mais Alexandre V mécontenta tout le monde en prononçant la clôture du Concile avant d'avoir entamé le vote des réformes instamment demandées. Au lieu de deux papes, on en eut trois qui se disputèrent l'autorité dans l'Église.

Alexandre V étant mort en 1410, on lui donna pour successeur Jean XXII, ancien pirate, qui convoqua le Concile de Constance pour mettre fin au schisme et apaiser la polémique provoquée par les prédications de Wicliff et de Jean Huss.

Le Concile déposa les trois papes, et nomma Martin V, le 11 novembre 1417. Le Concile n'opéra aucune réforme. Il se borna à proclamer la supériorité des conciles sur les papes, et crut avoir assez fait pour arrêter le mouvement évangélique en brûlant Jean Huss le 6 juillet 1415 et Jérôme de Prague le 30 mai 1416, venus compa-

raître devant le Concile munis d'un sauf-conduit de l'Empereur. Le Concile ordonna aussi d'exhumer les restes de Wicliff, de brûler ses os, et de jeter les cendres à la rivière, ce qui fut fait en 1428. Le Concile comptait cependant dans son sein des hommes aussi pieux que d'Ailly et Gerson, chancelier de l'Université de Paris, sous la plume duquel on lit ceci : « Je déclare que dans nos églises cathédrales et presque partout, on célèbre des rites insensés et qui sont les restes des cérémonies sacrilèges des païens et des idolâtres... La Parole de Dieu qui est certes le plus grand remède des maladies spirituelles, et dont la prédication est le principal devoir des prélats, est abandonnée comme inutile et au-dessous de leur grandeur (1). »

L'état de l'Église ne faisait qu'empirer. Un concile fut convoqué à Bâle en 1431. Il dura dix-sept ans et donna au début de belles espérances. Des réformes furent apportées aux taxes, annates, bénéfices, mais à partir de ce moment, la Curie romaine, atteinte dans ses ressources, fit tous ses efforts pour contrecarrer les réformes. Les discussions atteignirent un tel degré de violence que les bourgeois de Bâle durent s'interposer en armes pour empêcher l'effusion du sang entre les Pères du Concile. La majorité déclara le Concile dissous. La lutte reprit, car la minorité déposa le Pape et porta au trône pontifical Félix V, duc de Savoie (1439).

De ces luttes navrantes et douloureuses, dont nous n'avons parlé qu'avec un serrement de cœur

(1) *De Modus Uniendi*, t. II, p. 166,

: en taisant les exemples les plus honteux, il ssort que toutes les tentatives de réforme inté- eure de l'Église étaient vouées à l'échec. Elles heurtaient à trop d'intérêts, trop d'appétits, op de richesses, trop d'immoralité.

Les Réformateurs.

Le retentissement de la Réforme tient à ce ue le milieu où résonna l'appel à la libération eligieuse était préparé par la Renaissance des ettres et des Arts. Bèze commence fort judicieu- ement son *Histoire ecclésiastique* en parlant des avants qui prirent un tel intérêt à l'étude du grec de l'hébreu qu'ils réussirent à gagner Fran- ois Ier à leurs vues. Le Collège de France fut ondé pour l'étude de ces langues anciennes que la orbonne avait déclarées hérétiques.

Il n'y a pas au XVIe siècle que le sentiment très if des abus dont on souffre dans l'Église : il y a u d'abord une émancipat on intellectuelle, dont ève dit : « Ces études des sciences libérales réveil- rent les esprits auparavant du tout endormis. »

Toutefois, l'émancipation religieuse, fondée sur n contact personnel avec les textes sacrés dont n avait enfin secoué la poussière séculaire, de- nandait des hommes d'une autre taille que ces gens doctes qui ne se mêlaient aucunement de théologie, de sorte qu'il peut se dire à bon droit u'ils préparaient un chemin aux autres auquel ux-mêmes ne mettaient pas la plante de leur ied » (1).

(1) Bèze, t. I, p. 2.

Ces géants de la foi furent nos Réformateurs savants, « pour pouvoir lire derechef l'écriteau mi sur la tête du Seigneur en la Croix »; croyant inflexibles, reprenant la vieille parole des conscien ces inébranlables : « Il vaut mieux obéir à Die qu'aux hommes. »

L'Église était dans une impasse. Mais la Réform du XVI^e^ siècle va ouvrir une voie nouvelle, ou, plu tôt, va déblayer la voie première, obstruée pa les hommes, en restaurant l'autorité des Sainte Écritures en matière de foi. Jusqu'à présent o demandait au fidèle la conformité avec la foi d Pape ou du Concile; les Réformateurs demande ront *la conformité de la foi de l'Église chrétienn et du fidèle avec la Parole de Dieu.*

CHAPITRE II

L'ATTRAIT PROTESTANT

Le succès de la prédication évangélique en France, au début du XVI^e^ siècle, est incontestable. Le peuple, en particulier, l'accueillit avec une joie non équivoque. L'Évangile était vraiment saisi, alors, comme une Bonne Nouvelle, et c'est à bon droit que l'on peut parler, à ce propos, tant l'ignorance était grande auparavant, de la découverte de Jésus-Christ.

La préface que Le Fèvre d'Étaples met à son *Commentaire sur les quatre Évangiles*, daté de Meaux l'an 1522, débute par un véritable chant d'allégresse :

« Or, dit-il, la parole de Christ est la parole de Dieu, l'Évangile de la paix, de la liberté, de la joie, l'Évangile du salut, de la rédemption et de la vie : l'Évangile de la paix après une guerre continue, — de la liberté après la plus dure servitude, — de la joie après une constante tristesse, — du salut après une perdition entière, — de la rédemption après la plus funeste captivité, — de la vie enfin au sortir d'une mort éternelle. Si cette parole s'appelle l'Évangile, la bonne nouvelle, c'est que pour nous c'est l'annonce de tous ces biens et des biens infinis qui nous sont réservés dans les cieux. Comment seraient-ils chrétiens,

ceux qui n'aiment pas avec une parfaite pureté Christ et sa parole? »

Selon le pieux docteur, cette joie doit se répandre partout et sur tous. Les pontifes et le Pape lui-même doivent y avoir part. C'est comme la joie de Noël qui recommence.

« Parmi ceux qui éprouvent cet amour, les pontifes doivent tenir la première et la plus haute place, et, plus qu'un autre, celui qui, parmi eux, est appelé dans l'accomplissement visible des fonctions sacrées, le premier, le plus grand, le Souverain Pontife. Nul, en effet, ne peut réclamer un semblable titre, qu'en vertu de cet immortel, incorruptible et spirituel amour pour Christ et l'Évangile. Viennent ensuite les rois, les princes et tous les seigneurs, et les peuples de toute race : eux aussi ne doivent penser, s'attacher, aspirer à rien autant qu'à Christ et à la parole vivifiante de Dieu, son saint Évangile! Leur unique étude, leur unique consolation, leur unique désir doit être de connaître l'Évangile, de le suivre, d'en favoriser en tout lieu l'avancement. *Que tous tiennent ferme ce qu'ont tenu nos ancêtres et l'Église rougie du sang des martyrs : c'est que ne rien savoir en dehors de l'Évangile, c'est savoir tout.* L'étude de l'Évangile est le seul moyen par lequel peuvent être rendues heureuses la Hongrie, l'Italie, l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Europe, l'Asie et l'Afrique [1]. »

A toute la chrétienté est promise la joie qu'ont

---

[1] Dans HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs*, 7e édition, 1878, I, pp. 90 ss.

éprouvée à reprendre le contact avec le Christ et l'Évangile ceux qui maintenant sont décidés à les faire connaître au peuple. Seulement, comme la réforme n'est pas venue d'en haut, des pontifes, et que ce sont les petits, les méprisés, qui répondront le mieux et vibreront à la prédication des évangéliques, c'est d'en bas que va sourdre cette joie du salut, pour gagner de proche en proche, pour arroser, féconder et faire refleurir le désert. La publication par Le Fèvre d'Étaples, d'abord des *Épîtres et Évangiles pour les cinquante-deux dimanches de l'année* (1523), puis de la traduction en français du *Nouveau Testament* imprimée à Meaux en 1523, et abondamment répandues dans le diocèse, y contribuera puissamment.

Il serait facile de multiplier ici les citations pour en composer l'hymne entier de la joie chrétienne retrouvée, dont on perçoit encore les échos prolongés jusque vers 1557, sur les rives de la Seine, en ce Pré-aux-Clercs où l'on chantait avec prédilection les chœurs de Goudimel, nos premiers psaumes huguenots.

Godeau, évêque de Grasse, dans la préface de sa traduction des Psaumes (1649), rend ce témoignage aux protestants : « Ils ont rendu la version des Psaumes dont ils se servent célèbre par les airs agréables que de doctes musiciens y mirent lorsqu'ils furent composés. Les savoir par cœur est parmi eux comme une marque de leur communion, et, à notre grande honte, aux villes où ils sont en plus grand nombre, on les entend retentir dans la bouche des artisans, et à la campagne dans celle des laboureurs, tandis que les catholi-

ques ou sont muets, ou chantent des chansons déshonnêtes. »

De même que les docteurs de Sorbonne, ennemis des nouveautés, avaient déclaré qu'une traduction de la Sainte Écriture était chose que l'on ne devait tolérer dans le royaume et avaient réussi à faire brûler le Nouveau Testament de Le Fèvre par autorité de justice, de même on réussit à faire noter comme séditeux le chant des Psaumes. De Thou a signalé, dans son *Histoire Universelle* (II, 578), que la douceur de ces chants si nouveaux paraissant irrésistible, les prêtres écumèrent de rage. Ces chants montaient encore des bûchers qui s'allumaient sur la place Maubert. Ils monteront encore longtemps, puisque pour porter le coup fatal à cette Réforme dont on s'est plu à dire qu'elle n'a pas réussi en France, il a fallu les bûchers, les potences, les estrapades, la roue, les cachots, les amendes, les exils, les galères, tout le dur appoint de l'appareil judiciaire mis au service du fanatisme. Et cependant on ne l'a point tuée, puisque du *petit reste laissé pour semence*, une moisson a surgi au premier souffle d'un nouveau printemps.

Mais avant de chanter — ce qu'elle ne fit qu'après 1539, date de l'apparition du premier Psautier protestant — la Réforme française s'appliqua, dans les conventicules de Meaux et ailleurs, à la lecture de l'Évangile.

Les premières communautés constituées essaimèrent vite, car celles qui eurent le privilège de posséder les premières de ces pasteurs envoyés de Genève ou de Neuchâtel, se souvinrent du

voir missionnaire et envoyèrent leurs ministres, où il n'y avait encore que des fidèles sans per- nne pour les instruire, « planter » d'abord, puis lresser quelque forme d'Église selon la Parole Dieu ».

C'est ainsi, par exemple, que fit l'Église de oyes en Champagne, fille de celles de Meaux et Paris : elle se préoccupa de constituer en com- unautés régulières, dans les régions voisines, à assy, à Bar-sur-Seine, à Rosnay, ceux que le urant évangélique avaient touchés par le moyen s colporteurs huguenots ou autrement. On fit même autour de Paris et en province, et des înées d'églises surgirent le long des vallées. La ogression rapide du nombre des Français ainsi gnés rappelle assez celle des convertis des temps ostoliques. A Wassy, par exemple, le 12 octo- e 1561, le pasteur Jehan Gravelle, envoyé par glise de Troyes, prêche dans la maison d'un rchand drapier devant un auditoire de cent gt personnes. Le 16 octobre, la nouvelle de la ésence d'un pasteur s'étant répandue dans les ux circonvoisins, cinq cents ou six cents person- s accourent au prêche; et leur nombre s'étant ac- dans les assemblées suivantes, Gravelle fut obligé parler « au découvert » dans la cour de l'Hôtel- eu, « où plusieurs ignorants s'y trouvant, furent bien séduits, que maintes vieilles gens, tant mmes que femmes, se disaient à la sortie : *Loué t Dieu qui nous a fait cette grâce d'avoir connu Vérité devant que de mourir* » (1).

) *Discours entier de la persécution et cruauté exercée en la ville de*

Le succès de la prédication évangélique s'e
pliquait là, comme ailleurs, par l'ignorance d
prêtres. On ne faisait pas de difficulté pour
reconnaître. Dans le *Cahier de la Noblesse* de 156
écrit M. Lucien Romier, on lit cette phrase
propos des petits bénéficiers non résidents
« Quand bien même les clercs résideraient, aucu
sont d'une telle ignorance que le peuple n'en pe
être édifié. » Notre auteur ajoute : *C'est vraime*
l'Évangile que les prédicateurs de la Réfor
apportaient à de tels abandonnés (1).

A cette joie que procurait l'Évangile retrouv
on opposa vite la persécution, ce qui explique ass
que l'on ait pu parler ensuite de la *tristesse* pr
testante; mais on essaya aussi de la controver
antibiblique qui, elle, provoqua des réponses
la gaieté gauloise se donnait carrière. A ce ger
appartient le célèbre pamphlet de Théodore
Bèze, *Épître de Maître Benoît Passavant*, ch
d'œuvre de verve et d'éloquence qui fit sombr
dans le ridicule la tentative du président Lizet (

Si l'on a pu accuser la Réforme d'avoir assom
la piété, ce n'est qu'en oubliant qu'elle av
allègrement chanté à l'époque de son printem
tôt passé, et que c'est la persécution qui l'a pouss
à rechercher dans les prophètes et dans les psaum
des expressions adéquates à sa juste doule

Aucune classe de la société française du XVI^e s

Vaissy, 1563; Cf. Ch. SERFASS, *Histoire de l'Église Réf. de W*
Paris, 1928, p. 37.

(1) ROMIER, *Le Royaume de Catherine de Médicis*, Paris, 1925,
p. 99.

(2) DOUMERGUE, *Calvin*, I, p. 260.

cle n'échappa à cette contagion d'enthousiasme suscitée par la prédication évangélique. Florimond de Raemond reconnaît que le peuple, et, comme il dit, ceux « qui en leurs métiers ont quelque noblesse d'esprit » furent « les premiers aisés à surprendre » (1). Crespin, en son *Histoire des Martyrs*, confirme ce même détail : « Le Seigneur tint à illuminer cette ville de Meaux, laquelle n'est peuplée que d'artisans et gens trafiquant en laine. Il s'engendra un ardent désir en plusieurs personnes, tant hommes que femmes, de connaître la voie du salut nouvellement révélée, si que les artisans comme cardeurs et foulons, n'avaient d'autre exercice en travaillant de leurs mains que conférer de la Parole de Dieu et se consoler en icelle (2). »

La noblesse, plus lente que le peuple, ayant plus à perdre, suivit cependant assez tôt le mouvement et le fortifia de son adhésion. Nous connaissons les noms de ces familles tôt gagnées à la Réforme et qui sont parmi les plus vieilles de France : les Condé, les Châtillon, les Trémoïlle, les La Rochefoucauld, les Soubise, les Grammont, les Portien, les Ivoi, les Rohan, les Montausier, les Lanoue, les Duplessis-Mornay, les d'Aubigné, auxquelles se mêlaient les femmes des meilleures maisons princières : Renée de France, belle-mère du duc François de Guise; Marguerite de Valois, sœur de François Ier; Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère de Henri IV; Charlotte de Laval, femme de

(1) *Histoire des Hérésies*, livre VII.
(2) *Histoire des Martyrs*, t. I., p. 493.

Coligny, Éléonore de Roye princesse de Condé, etc.

Les petits seigneurs provinciaux se rangèrent aussi en nombre autour des évangéliques, firent venir des pasteurs et installèrent des prêches dans leurs châteaux, groupant les réformés des environs dans ce que l'on a appelé les « Églises de fiefs », ou « recueillies ».

L'Université, la Magistrature, les Savants, les Artistes furent également représentés, dans une belle proportion, parmi les réformés, si bien que le curé Claude Haton constate dans ses *Mémoires* (1), que « le nombre des hérétiques était si grand que, séparés des catholiques, ils eussent bien monté à la quatrième partie du royaume ». On sait qu'en 1560, malgré le tour de vis de la persécution donné depuis plus de trente ans, il existait en France, au dire de Coligny, deux mille cent cinquante églises réformées, preuve qu'il s'était bien passé quelque chose « depuis que le Seigneur, par une bonté et miséricorde admirable » avait « redressé les enseignes de sa Vérité évangélique au pays de France, pour recueillir ce qui estoit esgaré en sa bergerie » (2).

La piété réformée.

Mais de quelle nature était cette piété nouvelle? et quelle séduction opérait-elle en ce pays dont on a prétendu qu'il répugnait à l'esprit protestant? Le nombre et la qualité de ces communautés de

(1) Publiés par F. BOURQUELOT, Paris, 1857.
(2) *Discours entier de la persécution...*

professants donnait si bien l'impression d'une force, que Catherine de Médicis pensa un moment s'en servir pour les plier à ses desseins.

Les communautés protestantes apparaissent, dès le début, comme des groupements locaux, uniquement congrégés autour du Christ et de sa Parole.

« Dans le système catholique, le christianisme s'était extériorisé jusqu'à devenir une loi, un rite, un corps politique. Dans le protestantisme, il s'*intériorise* dans l'âme elle-même et redevient une force morale immanente, l'esprit même de sainteté, d'amour et de vie. Dans le premier cas, il engendre la servitude; dans le second cas, il enfante la liberté (1). » Parlant de Luther notre auteur ajoute : « S'il avait complètement réussi dans son œuvre, la chrétienté se serait trouvé placée dans son ensemble sur une voie nouvelle, et combien différente eût été l'histoire de l'Europe. »

Si la Réforme à laquelle s'attache le nom de Luther n'a pas porté tous ses fruits, c'est qu'elle est devenue, trop vite et en s'appuyant sur les princes, un mouvement politique. En ce sens, la Réforme française, bientôt réduite par le jeu des circonstances à la condition la plus précaire, a échappé au danger de devenir une puissance avec laquelle l'État doive compter. Elle a pu ainsi dégager davantage la foi qui est une disposition du cœur à se laisser conduire à Dieu par le Christ. Et tandis que Luther — auquel Ulrich de Hutten,

(1) SABATIER, p. 264.

gentilhomme errant, passionné pour les lumières et la liberté, redresseur de torts, et « ennemi de l'iniquité romaine », avait écrit le 4 juin 1520 : « Ne faiblissez pas; vous nous aurez toujours pour allié fidèle, ensemble nous établirons la liberté pour tous... » — se laissait comme hypnotiser par l'idée d'avoir contre la puissance romaine l'appui de la noblesse allemande, et lui adressait sa célèbre lettre datée de Wittemberg 1520 (1), Guillaume Farel « qui était devenu prédicateur pour libérer sa conscience, devint auteur par amour du peuple ». Il composa son premier ouvrage, *Briefve admonition de la manière de prier* (1524), « petit livret » qui contient « l'Oraison dominicale et les articles de foi contenus au Credo avec familière exposition de tous deux pour les simples ». Il y constate que « jusqu'à ces jours les pauvres brebis de Dieu ont été très mal instruites en la manière de prier par la grande négligence des pasteurs qui les devaient instruire de prier en langage qu'on entendit, et non pas ainsi seulement barboter des lèvres sans rien entendre ».

Le même auteur, dans sa *Summaire et briefve déclaration* de 1534 (2), note la nouveauté des impressions produites par le message divin restitué, en disant que « plusieurs sont qui ne peuvent croire avoir été en telles ténèbres ». Et il conclut par ce conseil : « Regardez l'Escripture... et, en

---

(1) John Viénot, *Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard*, t. I, p. 15.

(2) Réimprimée par Baum, Genève, Fick, 1867, pp. 3-4.

regardant la Saincte Escripture, plus en congnoistrez par la révélation de Dieu. »

C'est là l'essentiel de la Réforme : la foi redevient une *valeur*, et ne demeure pas, comme dans le système romain, un *acte méritoire*. Comme le pardon n'est accordé qu'au repentir, les promesses ne sont faites qu'à la foi.

Nous saisissons ici non seulement le fond de la piété, mais aussi la méthode protestante : le retour à la foi par l'Écriture *sans le détour de l'Église*. Car l'autorité de l'Église ne saurait être regardée comme antérieure à celle de la Bible : « Il y a un erreur par trop commun, d'autant qu'il est pernicieux, c'est que l'Écriture Sainte a autant d'autorité que l'Église par avis lui en octroie... Si le fondement de l'Église est la doctrine que les prophètes et apôtres nous ont laissée, il faut bien que cette doctrine ait toute certitude devant que l'Église commence à venir en être ([1]). »

De l'examen des fondements de la foi résulte un allégement et une simplification de la piété qui, dégagée de toutes les pratiques dont on l'avait encombrée, peut tendre à imprégner la vie. Les lèvres des muets sont déliées; le fidèle réapprend à parler à son Dieu comme un enfant à son père, et le culte redevient ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : une occasion de contact avec l'Évangile au sein d'une famille retrouvée, l'Église, plus dépouillée sans doute, mais dont le dénuement laisse mieux voir la table toujours servie de l'amour de Dieu.

([1]) CALVIN, *Institution*, I-VII-2; cf., p. 2, note 1; p. 77; p. 139, note 2.

Le culte réformé.

Nous avons dans le livret de Farel intitulé *Manière et fasson qu'on tient ès-lieux que Dieu de sa grâce a visités*, la première liturgie usitée dans les Églises réformées de langue française (1).

Dans sa préface, Farel décrit les épreuves auxquelles sont exposés ceux qui « veulent suivre purement l'Évangile » :

« Aujourd'hui nous voyons ceci être accompli, ainsi comme par avant il a été fait ès-apôtres et autres serviteurs de Dieu : l'on voit les tourments, les morts, les grosses persécutions, sur ceux qui veulent suivre purement l'Évangile, là où les successeurs des scribes et pharisiens, destitués de vérité, de la sapience de Dieu, ont puissance et pensent, selon leur désir, conduire la puissance ordonnée de Dieu, le glaive à qui appartient de défendre les bons et punir les mauvais, comme ils enragent après le sang des justes, ne désirant que la mort d'iceux, voire aucuns même d'entre eux font l'office de bourreaux, en tourmentant horriblement les pauvres qu'ils peuvent tenir en leurs mains, comme si par force et tourments on pouvait tirer des gens à Jésus et à la foi, combien que notre Sauveur commande douceur et bénignité et par lénité et toute bénignité lui et ses apôtres aient voulu tirer les pécheurs sans tirer autre glaive que la Parole qui est le glaive de l'Esprit, et là où ils

(1) Imprimée à Neufchâtel, chez Pierre de Vingle, 1533, réimprimée par Baum, Strasbourg-Paris, 1859.

ne peuvent exécuter leur volonté meurtrière et faire tuer : par mensonges toutes patentes, tâchent et procurent diffamer la sainte doctrine de notre Seigneur et ceux qui la tiennent. Ne crient-ils point que ces maudits chiens hérétiques, qui veulent tenir cette nouvelle loi, vivent comme bêtes, renonçant tous les sacrements, et ne tiennent rien de la sainte table de notre Seigneur, qu'ils méprisent la vierge Marie, et les saïnts et saintes, et qu'ils n'ont point de mariage? qui voudrait et pourrait raconter tout ce que ces pauvres gens disent? auxquels notre Seigneur fasse merci et donne intelligence... Afin donc que tous puissent voir la vérité et avoir pleine intelligence des choses comme elles passent et par ainsi connaître ceux qui mentent si hardiment disant et parlant contre ce que ouvertement on fait et dit ès-Églises lesquelles Dieu par sa grâce a visité et fait venir à la réformation du Saint Évangile... et afin qu'on se donne garde qu'ils ne reçoivent et ne donnent à entendre leurs mensonges pour vérité, icy à tous fidèles est présentée la forme et manière qu'on tient en baptisant, les exhortations et prières qui sont faites au baptême. Semblablement au saint mariage, et à la très sainte Cène et table de notre Seigneur, tout en langage commun, à ceux qui sont présents... Et (je) crois qu'il n'y a personne qui aime et craigne notre Seigneur qui ne prenne plaisir de voir et ouïr ceci comment il sert à la gloire de notre Seigneur et à l'édification de son Église : laquelle notre Seigneur de sa grâce repurge de toute la farine de l'Égypte et du levain des pharisiens, la réduisant à la pureté

et simplicité évangélique, *afin que tout soit fait et dit en icelle selon la pure parole de Dieu...* »

Après la liturgie du baptême, du mariage et de la Cène, vient la *Manière que l'on observe en la prédication quand le peuple est assemblé pour ouïr la parole de Dieu :*

« Le serviteur du peuple en la parole admoneste tous de recourir à Dieu notre très miséricordieux Père, lui priant qu'il envoie son saint esprit sur tous, et qu'il lui plaise avoir pitié de tous rois, princes, seigneurs, et tous ceux qu'il a constitué en dignité et autorité en leur donnant le glaive pour punir les mauvais et défendre les bons, que de sa bonté il leur fasse miséricorde, leur donnant son saint esprit, afin que saintement ils exercent leur office en l'honneur et gloire de notre Seigneur et au profit et bien de leurs sujets. Priant pour tous qui sont assemblés pour ouïr la parole de vérité, que notre Seigneur pardonne toutes fautes et péchés, donnant sa grâce et son esprit, par lequel on aie intelligence de toute vérité, afin que purement et saintement on puisse traiter, exposer, déclarer, ouïr, entendre, recevoir et garder sa sainte parole, accomplissant la volonté de ce bon père, en lui demandant tout au nom de son seul fils Jésus, ainsi qu'il a appris disant : Notre Père qui es ès-cieux... »

Comme on vient de le voir, le prédicateur n'est pas l'orgueilleux interprète d'une doctrine fixée par le magistère : c'est *le serviteur du peuple en la parole.* Il exerce son office non comme représentant d'un pouvoir qui ne doit de comptes à personne, pour la gloire de l'Église, et en liant

les âmes à cette gloire toute extérieure, mais pour la seule gloire de Dieu et moyennant sa grâce et son esprit.

Nous avons donc là à la fois une réfutation discrète des pratiques romaines, et une exposition sereine de ce que la Bible nous présente comme le culte par excellence. Et pour qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet, l'auteur a soin de noter en marge de son texte les passages bibliques justifiant le plan et la substance de sa liturgie.

« Après l'oraison, le prêcheur commence de prendre quelque texte de la Sainte Écriture, lequel il lit pleinement, comme notre Seigneur fit en Nazareth, et après lecture il déclare mot à mot, sans sauter, amenant les passages qui sont en l'écriture servant à la déclaration d'icelui qu'il expose, sans sortir de la Sainte Écriture, *afin qu'on ne brouille point la pure parole de Dieu avec l'ordure des hommes*, portant fidèlement la parole et ne parlant que de la parole de Dieu. Et après avoir exposé son texte le plus simplement qu'il est possible, *sans soi jeter hors de l'écriture*, ainsi que Dieu donne la grâce, il exhorte et admoneste les auditeurs selon que le texte porte, de sortir de tout péché, de toute erreur, superstition et vanité, et soi retourner pleinement à Dieu, ayant pleïne et parfaite foi et confiance en lui, mettant tout son cœur en Dieu, l'aimant sur toutes choses, et pour l'amour de lui notre prochain comme nous-mêmes, vivant honnêtement, sans faire tort à personne, n'empêcher aucun, (ni) le scandaliser, tâchant édifier et tirer tous à notre Seigneur, obéissant aux seigneurs et princes, soit bons soit

mauvais, en tout ce qui n'est (pas) contre Dieu, leur rendant et payant tout ce qui est ordonné et qu'il appartient, *non seulement pour la crainte du glaive qu'ils ont de Dieu et d'être punis et travaillés d'eux, mais aussi pour la conscience.* Car celui qui résiste à l'ordonnance de Dieu, vu qu'il n'y a point de puissance qui ne soit pas l'ordonnance et disposition de Dieu : ou en faisant miséricorde donnant bons princes qui ont le crainte de Dieu devant les yeux, suivans la parole de Dieu, ayant à cœur l'avancement de l'honneur de Dieu et le profit des sujets; ou en ire pour les péchés du peuple donnant des tyrans iniques qui n'ont cure que de faire leur volonté et ce qui leur plaît. De quelques sortes qu'ils soient, il faut leur obéir et désirer leur bien et paix tant que notre Seigneur commande, lequel élève les princes et les abat, et transfère les royaumes selon son bon plaisir. Et ainsi faut exhorter le peuple chrétien, *ne chercher point la liberté et franchise charnelle, mais de l'esprit et de l'âme.* Car si notre Roi Jésus a été sujet, et a payé à César ce qu'il recevait des autres, semblablement doivent faire tous vrais chrétiens et fidèles.

« Et aussi doit enseigner tout prêcheur de vérité, admonestant (s'il en est lieu) les princes, ayant la puissance, de faire leur devoir et traiter les sujets comme leurs frères et enfants, sachant que Dieu est sur tous les princes, et qu'il jugera tous ainsi qu'ils auront desservi. Semblablement admonestant tous de garder les saints commandements de Dieu, priant notre Seigneur qu'il donne la grâce de les observer !... »

Ici encore on ne peut s'empêcher de remarquer que, d'emblée, c'est toute la Parole de Dieu qui est mise au centre du culte. L'indication que la lecture doit être faite *pleinement... mot à mot... sans sauter...*, montre en quelle estime on la tient, et qu'on n'entend pas se contenter des bribes, toujours les mêmes, qu'en a conservées la liturgie catholique. La prédication réformée sauve donc la Bible, l'arrache, pour ainsi dire, aux bandelettes qui l'enserrent dans le culte purement rituel; en redonnant à Dieu la parole, on rouvre ainsi les canaux obstrués de la grâce et de l'Esprit qui vont pouvoir couler de nouveau et ravitailler les âmes. C'est là un des traits capitaux de la Réforme : Toute l'Écriture et rien que l'Écriture. Car c'est *brouiller la pure parole de Dieu* que d'y mêler les propos des saints et des Pères; et c'est la brouiller encore que de la découper en péricopes et d'en rajuster les morceaux pour en composer ces mosaïques dont sont remplis l'ordinaire de la messe, le propre des saints, les hymnes, les litanies, etc...

Après la prédication conçue comme il vient d'être dit, sur le plan de l'édification des âmes, suit la lecture de la « Loi de Dieu et les saints commandements comme ils sont écrits en Exode au XX^e^ chapitre... ». Ensuite, le prêcheur « incite tous à demander merci à Dieu en confessant leurs péchés » en empruntant la formule qui est insérée dans la liturgie de la Cène; après quoi est dite l'oraison dominicale, on ajoute le Credo et la bénédiction par laquelle « en paix on envoie le peuple ».

Ainsi, dès 1533, la culte du protestantisme fran-

çais a pris sa forme qui reste souple et foncièrement biblique.

Jusqu'en 1539 il y manquera le chant, sans doute à cause du secret des assemblées auquel oblige la persécution. Cependant, on connaît à cette époque la *Chanson des Dix commandements de Dieu* d'Antoine Saunier (1552) et celle de l'*Oraison dominicale* de Matthieu Malingre (1533) [1], qui durent être chantées dans les prêches pour lesquels, selon toute vraisemblance, elles ont été composées. Quant au chant des Psaumes, il dut être introduit dans le culte après l'apparition du Psautier de Calvin de 1539 contenant 18 psaumes et 3 cantiques [2]. A son retour de Strasbourg, Calvin augmenta son recueil de 23 pièces nouvelles, dont 18 psaumes de Marot; il le fit imprimer à Genève, en 1542, sous le titre : *La Manière de faire prières aux églises francoyses... ensemble pseaumes et cantiques françoys.* Ce Psautier, dont Louis Bourgeois revisa les mélodies, portant le nombre des psaumes mis en musique à 83, a servi de base au recueil publié en 1561. Le Psautier de 1562, œuvre de Théodore de Bèze, parut à Lyon avec un privilège de Charles IX. Son succès fut prodigieux. Vingt-cinq éditions parurent en cette même année 1562 : sept à Paris, neuf à Genève, trois à Lyon, une à Saint-Lô, et cinq sans indication de lieu. Il en parut encore quatorze éditions en 1563, dix en 1564, treize en 1565, *en tout*

---

[1] Voir BORDIER, *Le Chansonnier huguenot*, Paris, 1870, et la *France Protestante* (éd. Bordier), article *Bourgeois*, tome II, p. 1112.

[2] *Aucuns Pseaumes mys en musique*, Strasbourg, 1539.

soixante-deux éditions en quatre ans [1]. On compte, du XVI^e^ au XIX^e^ siècle, trois cents éditions en français du Psautier huguenot.

La controverse évangélique.

Le culte réformé, réduit à ce qui découle du pur Évangile, mettait donc la vie des fidèles sous le seul contrôle de la Parole de Dieu. Il en résulta la nécessité d'exposer en langage accessible la doctrine scripturaire. De là toute une activité littéraire qui prolonge dans le domaine religieux le mouvement que l'Humanisme avait amorcé dans le domaine profane. Il s'agit de faire connaître ses droits et privilèges à la « povrette petite Église encore en état de chambrière sous les furieuses trognes et magistrales menaces de tant de maîtres renfrognés et rébarbatifs », comme dit Olivetan [2], qu'il lui faut quitter « ses haillons tant poudreux et terreux d'avoir couru, viré et tracassé par le marché fangeux des vaines traditions », et laver « ses mains toutes sales d'avoir fait œuvre servile d'iniquité », nettoyer ses « yeux tout chassieux de superstition et d'hypocrisie... ».

La controverse commence donc parallèlement — mais non pas *antérieurement* — au travail de restauration biblique. Elle avait d'ailleurs commencé assez tôt, car, par la force des choses, les défenseurs de la Réforme ont dû faire de bonne heure œuvre de polémistes. Ils se sont défendus

---

(1) LORTSCH, p. 159.
(2) Préface de sa traduction française de la Bible, parue en 1535.

sur le terrain où on les attaquait. Et comme on leur opposait les dogmes reçus, la foi traditionnelle, ils ont tout naturellement porté leur attention vers ce qui, dans l'enseignement romain, leur paraissait s'écarter le plus visiblement de l'enseignement biblique. De là des ouvrages comme le *Traité des Reliques* de Calvin (1543), les *Disputations chrestiennes* de Viret (1544) et l'*Epistre envoyée aux reliques de la dissipation horrible de l'Antéchrist* de Farel (1544) ainsi que son *Traité du Purgatoire* (1543).

Il importe de bien noter qu'en tout ceci les Réformateurs n'innovaient pas autant qu'on pourrait le croire : ils ne faisaient que porter tout le débat devant le public désormais plus accessible depuis que l'imprimerie et l'usage de la langue commune permettaient la diffusion d'idées auparavant confinées dans le cercle relativement étroit des latinistes érudits. Tout avait été dit déjà; mais la grande masse chrétienne, dont la réaction pouvait seule triompher des docteurs ligués contre les nouveautés, n'avait pas entendu ou n'avait que vaguement compris. La Réforme a fait siennes toutes ces revendications du bon sens et de la conscience. C'est parce que tout cela ne correspondait que trop bien aux tendances de l'esprit français et aurait pu, par conséquent, produire un fort mouvement et donner le ton à l'Europe, que tout fut mis en œuvre pour empêcher en France, la Fille aînée de l'Église, le triomphe du mouvement évangélique. Une enquête approfondie ne ferait sans doute que confirmer ces vues. Nous nous contenterons de relever un seul détail :

le sujet que Calvin étudie dans son *Traité des Reliques* de 1543, un autre Picard, Guilbert de Nogent, l'avait abordé dans son *De pignoribus sanctorum* au XII^e siècle. M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, qui a tiré cet ouvrage de l'oubli (1), dit à ce propos : « Une autorité a sûrement contribué à procurer à Guilbert, si je puis dire, l'assurance nécessaire pour aller à l'encontre de tant de pratiques superstitieuses et des puissants intérêts matériels qui s'y rattachaient. Cette autorité n'est autre que saint Augustin, qui, coïncidence vraiment singulière, fournira aussi plus tard à Calvin non seulement le point de départ de son *Traité des Reliques*, mais encore toute une série de textes cités avec complaisance par le réformateur genevois pour étayer ses arguments... Ces deux hommes, si éloignés par le temps, se sont rencontrés sur le terrain de la critique historique, se fondant sur les mêmes invraisemblances, usant des mêmes autorités, citant les mêmes textes et les mêmes reliques... » Seulement, l'ouvrage du moine « était demeuré manuscrit » et « il n'en existait très probablement qu'un seul exemplaire », tandis que celui de Calvin *a circulé imprimé ;* et ce n'est peut-être pas tout à fait par hasard que les exemplaires en sont devenus si rares. C'est qu'il s'attaquait à l'une des plus manifestes extravagances de la piété déformée. Il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir le

(1) *Le Traité des reliques, de Guilbert de Nogent, et les commencements de la critique historique au Moyen Age*, publié dans *Études d'histoire du Moyen Age*, dédiées à Gabriel MONOD, 1896, p. 285; Cf. DOUMERGUE, *Calvin*, t. I., p. 45, note 11.

bien curieux document qu'est l'*Inventaire des reliques de l'Église Saint-Mainbœuf de Montbéliard*, dressé le 7 février 1523.

Dans cette énumération qui ne remplit pas moins de huit pages in-octavo, on lit :

« Le reliquaire de saint Jean-Baptiste lequel renferme les reliques qui s'ensuivent :

« Des os de Mr St Jehan Baptiste,

« du bois de son sépulchre,

« de la pierre où St Jehan Baptiste fut décollé.

« Le bras et reliquaire de Mr St Nycolas ouquel a du bois de la croix où nostre Seigneur fut mis pour faire la rédemption de l'umain lignaige.

« Le reliquaire de St Estienne ouquel a un qualloz (caillou) dont il fut lapidé.

« De la pierre où J. C. attendy ses apostres.

« Le R. de la glorieuse Vierge Marie, fait nouvellement à Baisle par l'ordonnance de MMrs les bourgeois et habitans de la Ville, ouquel a des cheveulx de son glorieux chief,

« la pierre sur laquelle la Vierge Marie répandit de son précieux lac (lait),

« des cheveux de Marie Madeleine,

« des os des Ignoscens (Innocents),

« de la craiche ou nostre Seigneur fut miz et posé,

« d'un arbre que nostre Sgr planta,

« ung mairbre enchassé en argent par Mrs les Comtes, sur lequel Mr St Jehan Evangéliste chanta messe,

« de la terre du champ où Adam notre premier père fut formé,

« du pain que Nostre Sgr donna à ses disciples en sa sène,

« une espine de corone, laquelle fut mise sur le très précieux chief de Nostre doux Sauveur et rédempteur J. C. enchassé en or (1). »

Au lieu de convenir que tout cela est d'un intérêt bien relatif pour la religion, on continue à nous affirmer qu'il « n'est plus besoin d'établir la légitimité du culte des saints »; qu'il convient de distinguer « la vénération d'avec l'adoration réservée à Dieu seul » (distinction que le peuple ne fait sûrement pas); que « ce culte de l'humanité est chose si naturelle, si conforme à nos tendances, que ceux-là mêmes qui nous blâment la pratiquent de quelque façon, seulement, leur dévotion ne s'adresse pas toujours comme la nôtre aux grands hommes de bien, à des héros de la vertu ». Bien plus « avec la personne même des saints, l'Église nous invite à honorer leurs reliques, membres, ossements, objets dont ils se sont servis, et aussi leurs images ». On ajoute « qu'il n'est rien en cela que le cœur humain et la tradition chrétienne aient jamais condamné »; que « le culte que nous rendons aux images et aux reliques ne s'arrête pas à elles »; qu'il « remonte jusqu'aux saints eux-mêmes et jusqu'à Dieu auteur de toute sainteté. Il atteindrait donc son but, *même si l'image que l'on vénère et si le lieu où l'on prie n'avaient pas l'origine qu'on lui attribue, même si la relique n'avait pas des caractères incontesta-*

(1) Reproduit par John VIÉNOT, *Histoire de la Réforme dans le Pays de Montbéliard*, t. II, pp. 3-10, d'après une copie de 1791 qui se trouve à la Bibliothèque de Besançon.

bles d'authenticité. Il n'y a de condamnable que la superstition, c'est-à-dire la vaine croyance à la vertu propre des objets sensibles (1). »

L'Église fait remonter très haut le culte des reliques. Le manuel que nous avons sous les yeux mentionne, en 156, la lettre de Polycarpe, disciple de Jean, à l'Église de Smyrne comme contenant déjà le culte des reliques (2). Et qu'est-ce que cela prouverait, sinon que, dès la disparition du dernier apôtre, c'est-à-dire des derniers témoins directs de ceux qui avaient vu et entendu le Maître, la décadence commence.

Nos réformateurs, en combattant d'emblée, au nom de la liberté spirituelle les prétentions d'une autorité qui imposait de telles croyances ou les laissait courir, étaient dans la logique non pas simplement humaine, mais chrétienne. Luther dit excellemment : « Si nous avons même foi, même Évangile, même sacrements, pourquoi donc n'aurions-nous pas le droit de décider et de juger touchant ce qui est vrai ou ce qui est faux dans les choses de la foi? Que deviennent ces paroles de saint Paul : « L'homme spirituel juge « de toutes choses et personne ne peut juger de « lui » (I Cor. 1-15)? Comment ne sentirions-nous pas aussi bien qu'un pape incrédule ce qui est conforme à la foi et ce qui lui est opposé (3)? »

Parmi les chrétiens de France, il s'en trouvait beaucoup qui trouvaient dur d'avoir à saluer au

---

(1) *Ecclesia*, Les grands dévotions, p. 279.
(2) *Ecclesia*, p. 275.
(3) Lettre *A la Noblesse de la Nation allemande*, trad. KUHN, p. 31.

passage, dans les rues, les processions où l'on portait des reliques d'origine douteuse, des objets ridicules comme ce monstre de fer-blanc, espèce de tarasque, appelé *Chair salée* ou *Dragon de Saint-Loup*, que l'on promenait à Troyes en Champagne aux fêtes des Rogations, et qui était censée représenter l'hérésie d'abord triomphante, puis vaincue (1).

Mais ces revendications du bon sens n'expliquent pas seules l'attrait protestant au XVI^e siècle, si elles expliquent l'opposition de ceux qui tremblaient de voir tout l'édifice crouler si l'on sapait quelque étai. Le sérieux de la piété, la simplicité du culte, la clarté du message évangélique restitué désencombrant et décompliquant la vie religieuse, voilà ce qui explique bien mieux l'attrait en question. Savoir que l'on pouvait être chrétien sans risquer de passer pour niais, c'était déjà quelque chose; mais combattre tout ce qui tendait à froisser la piété en froissant le bon sens, c'était au fond combattre pour l'honneur de Dieu. Et les Réformateurs n'y faillirent point, malgré les menaces.

A Le Fèvre d'Étaples qui avait dit dans sa préface du Nouveau Testament imprimé en français en 1523 « que l'Évangile aurait lieu au Royaume de France et qu'on ne prêcherait plus les songes des hommes », l'inquisiteur Jean de Roma, qui commit plus tard les plus grandes cruautés, répondit : *Moi et autres comme moy,*

(1) BOUTIOT, *Histoire de la Ville de Troyes*, t. IV (1874), p. 579. Cette procession ne fut supprimée qu'en 1728 en exécution d'un décret épiscopal.

lèverons cruciade (croisade) *de gens et ferons chasser le Roy de son Royaume par ses subjects propres s'il permet que l'Évangile soit prêché* (1).

On a pu exclure les Réformés de l'Église, et du droit commun, mais non du christianisme. Excommuniés, on n'a pas pu les réduire à vivre sans religion et sans culte. Ils ont démontré qu'on pouvait bâtir une Église et dresser une forme de piété sur la pure Parole de Dieu. Les vaincus, si l'on regarde au delà des apparences, ce ne furent pas eux.

Nous pouvons ici méditer avec Pascal sur les jugements de l'histoire si différents des jugements humains : « C'étaient des saints, disons-nous, ce n'est pas comme nous. Que se passait-il donc alors? Saint Athanase était un homme appelé Athanase, accusé de plusieurs crimes, condamné en tel et tel concile, pour tel et tel crime; tous les évêques y consentaient, et le Pape enfin. Que dit-on à ceux qui résistent? Qu'ils troublent la paix, qu'ils font schisme, etc.

« Zèle, lumière. Quatre sortes de personnes : zèle sans science; science sans zèle; ni science ni zèle; et zèle et science. Les trois premières le condamnent et les derniers l'absolvent, et *sont excommuniés de l'Église et sauvent néanmoins l'Église* (2). »

(1) DOUMERGUE. *Jean Calvin*, t. II, p. 151. Ce mot de Jean de Roma est reproduit dans l'*Épître envoyée au duc de Lorraine par Guill. Farel, prescheur du Saint-Évangile*, p. 43 de l'édition originale (Genève, 1543), où l'auteur rapporte une conversation qu'il avait eue avec ce cruel persécuteur des Vaudois. Cf. *France protestante*, 2e édition, VI, 412.

(2) *Pensées*, pp. 731-732.

CHAPITRE III

LA DOCTRINE PROTESTANTE

Simplicité et Hardiesse, ces deux mots peignent bien le caractère général de la Réforme française. En matière de piété et de culte, on a simplifié, comme nous l'avons déjà dit, en rejetant tout ce qui encombrait le champ chrétien. « Images, cierges, processions, miracles des saints locaux, jeûnes, indulgences, on était décidément, pour se dire bon catholique, obligé de croire à trop de choses que deux augures n'auraient pas pu se raconter sans rire. » Un des attraits du protestantisme au XVI^e^ siècle est précisément cette volonté, bien faite pour séduire les esprits formés par la Renaissance, de « réduire les pratiques à ce qui est absolument nécessaire à l'âme, et la religion tout entière à un unique acte de foi » (1).

Mais il fallait de la hardiesse pour pratiquer cette simplification. Et ici, il ne s'agit plus seulement de goût, de sentiment de la mesure, de bon sens, d'amour de la lumière et de la clarté : il fallait la hardiesse que donne la persuasion qu'on est bien dans la ligne de l'Évangile, et que, fort du droit

(1) John VIÉNOT, *Histoire de la Réforme française des origines à l'Édit de Nantes*, p. 166.

qu'a tout croyant de recourir aux principes et aux sources, on peut bâtir avec les matériaux dont on dispose, pourvu que ce soit sur le fondement posé, savoir Jésus-Christ (I Cor. III-10-15).

Sur le terrain doctrinal, la Réforme française fait preuve du même esprit de simplicité et montre la même hardiesse que sur le terrain purement religieux et cultuel. C'est ce qui ressort de l'examen des premiers livres de doctrine.

Les ouvrages de Farel.

Farel à qui nous devons la première liturgie française publiée, la *Manière et Fasson qu'on tient ès-lieux que Dieu de sa grâce a visités* (1533), donne en 1534 sa *Summaire et briefve déclaration d'aucuns lieux fort nécessaires à ung chascun chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et ayder son prochain* [1] qui est le plus ancien exposé en langue française de la doctrine évangélique. « A l'exception des *Loci communes* de Mélanchton, il n'existait encore aucun manuel de cette espèce dans les Églises naissantes de la Réforme : le *Summaire* précéda, en effet, de trois ans environ, le *Grand* et le *Petit Catéchisme* de Luther, d'une année l'ouvrage de Zwingle *De vera et falsa religione*, de onze ans la première édition latine et de quinze ans la version française de l'*Institution* de Calvin. C'est le christianisme simple, pratique, évangélique, sous sa forme la plus populaire, tel que Farel

[1] Composé en 1524. Imprimé probablement à Neuchâtel par Pierre de Vingle, l'imprimeur de la *Manière et Fasson* et de la *Bible* d Olivetan. Réimprimé par Baum, Genève, Fick, 1867.

l'avait conçu, avant qu'il fût dominé par le génie théologique et dialectique de Calvin et par la nouvelle scolastique augustinienne qui vint obscurcir trop tôt la clarté vivifiante des premières heures du grand jour de la Réforme » (1).

L'édition princeps, imprimée en 1524, sans nom d'auteur, a entièrement disparu. Celle de 1534 est une réimpression dont on ne connaît qu'un exemplaire conservé à la Bibliothèque de Zurich. Farel le compléta en 1552 (2), et, dans l'*Épître aux lecteurs fidèles*, mise en tête, il déclare que Calvin, qu'il appelle « mon bon et entier frère », a si amplement traité, en son Institution, tous les points touchés en ce livret, qu'il « supplie tous ceux qui ayant vu son dit livret et à bon droit désirent plus ample déclaration de ce que sommairement icy ont vu, qu'ils regardent en cette Institution, laquelle regardant ils n'ont plus besoin de ma petitesse... mais puisant trop plus grosse abondance d'eau célestielle en ladite Institution qu'en ces gouttes très petites, qui ont servi comme il a plu au Seigneur, de là se transporter à la mer de toute doctrine, ès-Saintes Ecritures ».

Le livret de Farel laisse sans doute à désirer en ce qui concerne l'agencement des parties qui n'est pas très systématique; mais chacun de ces petits exposés, qui font de courts chapitres, sont de véritables chefs-d'œuvre d'enseignement évangélique, écrits par un homme qui n'est pas un savant, mais un apôtre et un prédicateur populaire. Sa

(1) Préface de BAUM à la réimpression, p. I.
(2) Genève, de l'imprimerie de Jean Gérard.

langue est toute vibrante, sans latinisme, et « porte dans son allure dégagée ce cachet gaulois qui, vers le milieu du XVI^e siècle, commençait déjà à disparaître sous l'influence du pédantisme et du mauvais goût italien » (1).

La Bible d'Olivetan.

Après le livret de Farel, vient, dans l'ordre des dates, la *Bible* de Pierre Olivetan, en 1535. « Aucun nom ne devrait être plus populaire parmi les protestants que celui de l'homme modeste, consciencieux et savant qui, traduisant le premier les Écritures en français sur l'original, donna à nos ancêtres la Parole de Dieu « repurgée » ainsi qu'il s'exprime lui-même... C'est Olivetan qui, le premier, initia son cousin Jean Calvin (2) à l'Évangile. Il lui fit « goûter quelque chose de la pure religion », dit Théodore de Bèze. Il lui conseilla de lire l'Écriture. Calvin, ayant suivi ce conseil, commença à se distraire des superstitions papales » (3).

Olivetan était maître d'école à Neuchâtel en 1531. Ce modeste pédagogue était un savant de premier ordre. Farel, qui connaissait la supériorité d'Olivetan en hébreu et en grec, le pressa de se charger de la traduction de la Bible décidée au Synode vaudois de Chanforans. Olivetan allégua son insuffisance. Ne pouvant vaincre ses scrupules, on s'était d'abord résigné à n'avoir qu'une révi-

(1) BAUM, Préface de la réimpression du *Summaire*.

(2) Pierre Olivetan était né, comme Calvin, à Noyon à une date inconnue. Il mourut en 1538 à Ferrare, probablement empoisonné.

(3) LORTSCH, p. 103.

sion de la Bible de Le Fèvre d'Étaples. Les Vaudois avaient souscrit pour l'impression de la Bible « repurgée » une somme de 500 écus d'or, soit 60.000 francs d'avant-guerre ou 300.000 francs d'aujourd'hui. Enfin, on put décider Olivetan à assumer la responsabilité du travail. Il se mit à l'œuvre vers la fin de 1533. Un an plus tard la traduction était terminée : Olivetan date sa préface « des Alpes le 12 février 1535 ». Le volume fut imprimé à Serrières, près Neuchâtel, par Vingle, imprimeur de premier ordre, « missionnaire au moins autant qu'imprimeur » (1).

Calvin écrivit l'épître latine placée au verso du titre et adressée *A tous empereurs, rois, princes et peuples soumis à l'empire du Christ ;* il y revendique pour chacun le droit de lire l'Écriture Sainte. On lit ensuite la *Dédicace* d'Olivetan, en français, dans laquelle se trouve le passage célèbre (déjà cité, page 61) sur « la povre petite Église qui est encore en état de chambrière », et cet autre qui le continue et termine dignement : « Vien hardiment avec tous les plus braves et mignons de ta cour, tous faits exécration pour Christ, non pour leurs méfaits, desquels les titres sont ceux-ci, asçavoir : Injuriés, Blâmés, Chassés, Décriés, Désavoués, Abandonnés, Excommuniés, Anathématisés, Confisqués, Emprisonnés, Gehennés, Bannis, Eschellés, Mitrés, Décrachés, Chaffaudés, Exoreillés, Tenaillés, Flétris, Tirés, Traînés, Grillés, Rôtis, Lapidés, Brûlés, Noyés, Décapités, Démembrés, et autres semblables titres glorieux et magni-

(1) Lortsch, p. 111.

fiques du Royaume des cieux. Tous lesquels il n'a point à dédain, lui qui est tout au contraire des autres princes et rois, lesquels ne veulent personne à leur cour et service s'il n'est noble, bien accoutré, gorgias (coquet), miste (élégant), sain et en bon point. Mais il les veut tels comme lui-même a été en ce monde et il les appelle amiablement pour les soulager, les enrichir, les avancer et faire triompher avec lui dans sa cour célestielle.

« Maintenant donc, ô noble et digne Église, heureuse épouse du Fils de Roi, accepte et reçois cette Parole, promesse et Testament... où tu pourras voir la volonté de Christ, le tien Époux, et de Dieu son Père... lequel ô povre petite Église, te maintienne en sa grâce!

« Des Alpes, ce XII[e] de février 1535. »

Ne craignez point petit troupeau, car il a plu à vostre Père vous donner le Royaume.

En Dieu Tout.

Je te eusse escrit plus amplement : mais tu voyes ici le destroict où je suis de papier et d'autres choses (1).

En tête du Nouveau Testament, figure une autre Préface de Calvin traduite en français par Olivetan. L'histoire de la Révélation en est le sujet, et Calvin a comme enroulé le manifeste de la Réforme évangélique autour de cette parole : « Sauf Évangile, nous ne sommes pas chrétiens... mais par l'Évangile, nous sommes faits enfants de Dieu, puis de Jésus-Christ, combourgeois des saints, citoyens du Royaume des Cieux, héritiers de Dieu avec Jésus-Christ. »

(1) LORTSCH, p. 117.

Enfin, pour rappeler que la Bible « repurgée » a été imprimée grâce aux dons des Vaudois, une dédicace en vers, adressée *au lecteur de la Bible*, est construite de telle façon qu'avec les lettres initiales de tous les mots pris dans leur ordre, on obtient les deux vers :

Les Vaudois, peuple évangélique,
Ont mis ce thrésor en publique (1).

Cette Bible, plus d'une fois revisée, survit jusqu'au XVIII^e siècle, et elle s'est comme continuée à travers ce qu'on appelle improprement la *version* d'Ostervald, qui paraît n'être qu'une revision d'Olivetan, ou plus exactement de la revision de Genève 1724, dont le style a été simplement rajeuni.

Olivetan savait mieux l'hébreu que le grec. Sa traduction de l'Ancien Testament est donc supérieure à celle du Nouveau, où il dépend de la traduction latine d'Erasme et de la traduction française de Le Fèvre d'Etaples faite sur la Vulgate. Les notes marginales, géographiques, historiques, exégétiques, critiques même, d'une extraordinaire érudition, montrent qu'Olivetan connaissait, en matière biblique, tout ce que l'on pouvait connaître de son temps, y compris, dit Reuss, les commentateurs juifs du Moyen-Age.

L'Institution chrétienne de Jean Calvin.

Après la Bible de 1535, œuvre essentielle, puisque la traduction d'Olivetan mettait entre les

(1) LORTSCH, p. 121.

mains des Réformés l'instrument dont ils avaient besoin pour mener le bon combat, l'ouvrage le plus important du siècle est l'*Institution de la Religion chrétienne* de Jean Calvin. Ce fut d'abord un petit in-octavo de 520 pages, « pouvant facilement se porter dans la poche », et, d'éditions en éditions, elle devint le volumineux in-folio de 1559 qui est l'édition latine définitive. La Préface, datée de Bâle le 23 août 1535, est adressée « Au très chrétien Roy de France, François premier de ce nom : par laquelle ce présent livre lui est offert pour confession de foi » (1).

Calvin y défend ce que ses adversaires nomment « cette doctrine damnée », « mais toutesfois, il fault que nostre doctrine consiste, eslevée et insupérable pardessus toute la gloire et puissance du monde. Car elle n'est pas nostre, mais de Dieu vivant et de son Christ : lequel le Père a constitué Roy, pour dominer d'une mer à l'autre et depuis les fleuves jusques aux fins de la terre ! »

Comme Olivetan, dans sa Dédicace de la Bible, Calvin énumère les mauvais traitements que l'on fait subir aux fidèles. Mais ce n'est pas à la « povre et petite Église », c'est au Roi qu'il s'adresse pour l'avertir de ce dont il ne s'est pas enquis exactement : « Tu as, ô Roy très magnifique, la venimeuse iniquité de nos calumniateurs exposée par assez de parolles, à fin que tu n'inclines pas trop l'aureille pour adjouster foy à leurs rapports... Mais si au contraire les distractions des malveil-

(1) Pour ce qui concerne Jean Calvin, voir DOUMERGUE, *Calvin*. Ici, t. I (1899), pp. 508, 589.

lants empeschent tellement tes aureilles, que les accusez n'ayent aucun lieu de se deffendre; d'autre part, si ces impétueuses furies, sans que tu y mettes ordre, exercent toujours cruautés par prisons, fouets, géhennes, coupeures, brusleures, nous certes, comme brebis dévouées à la boucherie, serons jetés en toute extrémité; tellement néanmoins, qu'en notre patience nous posséderons nos âmes, et attendrons la main forte du Seigneur : laquelle sans doute se montrera en saison, et apparaistra assurée tant pour délivrer les povres de leurs afflictions que pour punir les contempteurs. Le Seigneur Roy des Roys veuille establir ton throne en justice et ton siège en équité, Très fort et Très Illustre Roy. »

La première édition du livre de Calvin, Bâle 1535, comprend six chapitres : la Loi, la Foi, les Sacrements, les Faux-Sacrements du catholicisme, la Liberté chrétienne, le Pouvoir politique et le Pouvoir ecclésiastique. Le propos de Calvin était « d'enseigner quelques rudiments par lesquels ceux qui seraient touchés d'aucune bonne affection de Dieu, fussent instruits à vraie piété ». La persécution des Réformés français et les justifications intéressées de François Ier auprès des princes allemands luthériens, poussèrent Calvin à faire de son *Institution* non plus un simple catéchisme, mais une apologie « afin de répondre à ces méchants blâmes que les autres semaient et en purger mes frères ».

La seconde édition, Strasbourg 1359, est présentée comme formant une *Somme de piété et quasi tout ce qui est nécessaire à cognoistre en la*

doctrine du salut, et comme une clef et ouverture pour donner accès à tous enfants de Dieu à bien et droictement entendre l'Écriture Sainte ». La traduction française, faite par Calvin lui-même en 1541, est considérée comme un chef-d'œuvre. Elle a été rééditée au début de notre siècle par M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France.

L'édition de Strasbourg 1543, traduite en français en 1545, comporte 21 chapitres. La révision de 1550 (rééditée en 1553 et 1554), traduite en français en 1551, présente une division nouvelle des chapitres en 1217 paragraphes.

Dans l'édition latine définitive de 1559, l'ouvrage se présente avec un titre qui est une explication : *Institution de la Religion chrétienne, nouvellement mise en quatre livres et distinguée par chapitres en ordre et méthode bien propres, augmentée aussi de tel accroissement qu'on la peut presque estimer un livre nouveau* (1).

Mais, au travers de tous ces développements, rendus nécessaires par les attaques dont la pensée de Calvin était l'objet, le système arrêté dès la première édition de 1535 n'a pas changé.

L'éloge du livre de Calvin n'est plus à faire. On remplirait bien des pages rien qu'avec les appréciations de ceux qui ont jugé l'importance de

(1) Voici la division : I. De la connaissance de Dieu comme créateur et souverain gouverneur du monde (18 ch.). — II. De la connaissance de Dieu comme Rédempteur en Jésus-Christ, laquelle a été cognue premièrement des Pères sous la Loy et depuis nous a été manifestée en l'Évangile (17 ch.). — III. De la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des fruicts qui nous en reviennent et des effects qui s'ensuivent (25 ch.). IV. — Les moyens extérieurs ou aydes dont Dieu se sert pour nous convier à Jésus-Christ et nous retenir en lui (20 ch.).

l'œuvre comme document de la langue française au XVI^e siècle. « Cette traduction (de 1541) est un des chefs-d'œuvre du XVI^e siècle. Elle y fait époque... L'Institution française est vraiment une forte et grande chose : il y a une gravité soutenue de ton, un enchaînement sévère de raisonnement, une véhémence de logique, une phrase déjà ample, des expressions concises, vigoureuses et, si j'ose dire, entrantes, qui, en plus d'un endroit, font penser à Bossuet [1]. »

« Calvin, si bon latiniste lorsqu'il écrit en latin, est dans son style français le moins latinisant des grands prosateurs de la Renaissance. Beaucoup plus que son contemporain Rabelais, plus même que Montaigne qui est venu quarante ans après lui, il se rapproche de la prose du XVII^e siècle. Au point de vue du développement de la langue, il sort de la suite chronologique et se place immédiatement avant Pascal [2]. »

Chose remarquable, c'est chez un historien vieux-catholique, allemand, Kampschulte, que l'on trouve le plus singulier, et, en même temps, le plus grand éloge du Réformateur, tant sur la forme que sur le fond : « L'Institution de Calvin est, sans contestation, l'œuvre la plus remarquable, la plus importante de la littérature de la Réformation, au XVI^e siècle, dans le domaine dogmatique. Au lieu des essais incomplets, insuffisants sous un rapport ou sous un autre, de Mélanchton, de Farel, nous recevons de Calvin le chef-d'œuvre

---

[1] LANSON, *Hist. de la Litt. franç.*, 1924, p. 267.
[2] BOSSERT, *Calvin*, Paris, 1906, p. 213.

(*Kunstwerk*) d'un système... bien organisé, complètement formé. Il y avait un motif légitime de désigner l'auteur de l'Institution comme l'Aristote de la Réformation. La connaissance extraordinaire de la littérature biblique et patristique, qui se manifeste déjà dans les premières éditions, provoque l'étonnement. La méthode est claire, lumineuse, l'ordre des idées strictement logique, partout transparent... L'Institution de Calvin contient des morceaux qui peuvent être placés à côté des plus beaux sortis de la plume de Pascal et de Bossuet... Et les adversaires catholiques de Calvin, reconnaissant eux-mêmes ces qualités, se sont servis de plusieurs passages de son ouvrage... (Aussi) peut-être un livre savant de cette étendue n'a-t-il jamais eu un pareil succès... Le livre de Calvin devint en quelque sorte le livre canonique du protestantisme français... On en fit des extraits, on le célébra en vers comme un ouvrage auquel, depuis les apôtres, aucun autre ne pouvait être comparé... En réalité, il devint l'arsenal commun où les adversaires de l'ancienne Église vinrent prendre les armes les plus affilées. Aucun écrit de l'époque de la Réformation n'a été plus redouté des catholiques, plus vivement combattu et poursuivi par eux [1]. »

« La doctrine que Dieu commande de publier en son Église est pour réformer notre vie et la régler de telle sorte que nous le servions en toute sainteté », dit Calvin. Ainsi religion, piété, vie, sont

[1] KAMPSCHULTE, *Johann Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf*, 1869, t. I, pp. 274-278. Cité dans DOUMERGUE, *Calvin*, I, pp. 15-16.

des choses étroitement liées. On ne spécule pas pour le plaisir de spéculer, mais pour dégager la souveraineté de Dieu et l'autorité de la Bible, remettre tout au point à partir de là dans la vie personnelle du chrétien, dans l'Église, dans l'État. On a pu dire que si la Réforme luthérienne, « a manqué, depuis le commencement de cette large universalité », le Calvinisme, au contraire, « a une tendance à embrasser le monde, il est catholique dans le meilleur sens du mot » (1).

Le *Catéchisme* français de Calvin, publié en 1537, répondait à un besoin trop évident. Au moment où le Grand Conseil de Genève reconnaissait la nécessité d'une instruction religieuse destinée à former la jeunesse (fin de 1536), Calvin proposa l'adoption « d'un bref et facile résumé de la foi chrétienne », qui parut en 1537 sous le titre d'*Instruction et confession de foy dont on use en l'Église de Genève*. « Seulement Calvin qui n'avait pas encore une grande expérience pratique de cet enseignement élémentaire, ne se rendit pas bien compte, en se mettant à l'œuvre, du but auquel il allait tendre. Son catéchisme fut plutôt le résumé et comme la quintessence de son Institution; qu'un manuel approprié, à la portée des jeunes intelligences qu'il s'agissait d'initier à la connaissance de la nouvelle doctrine. Il sentit plus tard vivement ce défaut de composition, et ce fut surtout pour supprimer, comme moyen d'enseignement, ce premier essai mal adapté à sa desti-

(1) BAWINCK, *The future of Calvinism*, 1894. Cité dans DOUMERGUE, *Calvin*, t. IV, p. 37.

nation, qu'il écrivit son second catéchisme français et se hâta de le publier dès son retour à Genève, en 1541, ainsi qu'il le rappelait à ses collègues rassemblés autour de son lit de mort (1). »

Mais de toutes façons, l'Instruction et Confession de foi de 1537 forment le manifeste de la doctrine réformée et le témoignage public de sa foi. En ce sens, ces deux documents écrits en français sont bien le premier résumé méthodique de l'Institution, précédant sa traduction en français de 1541. C'est une exposition sereine des vérités religieuses essentielles contenues dans la Bible. « Il est à remarquer que, par une exception bien rare dans les ouvrages de Calvin, son premier *Catéchisme* ne présente... aucune trace de controverse directe contre l'Église catholique. L'autorité même de l'Écriture Sainte, qui est à la base de toute son argumentation et sur laquelle s'appuie tout son enseignement, est supposée partout, démontrée nulle part. Il ne prend souci de la défense d'aucun de ces ouvrages avancés de la forteresse chrétienne, et ne s'occupe dans le *Catéchisme* que d'affirmer, comme une certitude incontestable, chacune des doctrines qu'il met en avant (2). » Il y prélude à l'ordre qu'il adoptera pour les éditions postérieures de l'Institution : Commandements de Dieu et nature de l'homme, Symbole des Apôtres, Oraison dominicale. Il a certainement travaillé au Catéchisme, avec l'Institution sous les yeux. Et comme

(1) Albert RILLIET, *Notice sur le premier séjour de Calvin à Genève* pour servir d'introduction historique à l'*Instruction et Confession de foy* de 1537, en tête de la réimpression de Genève 1878, pp. X-XI.

(2) RILLIET, *op. cit.*, p. XVII.

c'est là presque son début dans l'usage littéraire de la langue française, le Catéchisme « peut être considéré comme les prémices de ce talent hors ligne que Bossuet a caractérisé avec autant de justesse que de mauvaise grâce », en disant : « Rien ne plaisait davantage à Calvin que la gloire de bien écrire. Donnons-lui donc, puisqu'il le veut, d'avoir aussi bien écrit qu'homme de son siècle. Sa plume était plus correcte que celle de Luther, et son style, qui était plus triste, était aussi plus suivi et plus châtié (1). » Il est certain que les matières dont Calvin traite d'ordinaire, et spécialement dans son *Catéchisme*, ne pouvaient guère être présentées dans une forme moins austère. Le sujet est grave, et il faut que le lecteur en soit averti; on lit au début du *Catéchisme* : ...« Il nous faut penser, nous qui faisons profession de piété, que cette vie caduque et qui bientôt finira, ne doit être autre chose, qu'une méditation d'immortalité (2). »

---

(1) Bossuet, *Histoire des Variations.*

(2) La tradition de la *tristesse* protestante paraît remonter à Voltaire, qui dit de Genève :

On y calcule et jamais on n'y rit,
L'art de Barème est le seul qui fleurit.
On hait le bal, on hait la comédie.
Pour tout plaisir Genève psalmodie
Du Roi David les antiques concerts,
Croyant que Dieu se plaît aux mauvais vers.
Des prédicants, la morne et dure espèce
Sur tous les fronts a gravé la tristesse.

Cf. Doumergue, *Essai sur l'histoire du culte réformé*, Paris 1890, p. 65. On pourrait cependant citer cette page de Calvin : « Certes, et l'yvoire, et l'or et les richesses sont bonnes créatures de Dieu, permises et même destinées à l'usage des hommes; et n'est en aucun lieu défendu ou de rire ou d'acquérir de nouvelles possessions, ou de se délecter avec instruments de musique, ou de boire vin. Cela est bien vray : mais

Calvin répondait d'ailleurs par avance à toutes les critiques portant sur la forme, en plaçant comme épigraphe de son Catéchisme le verset I Pierre IV-11 : « Si quelqu'un parle, que ce soit les parolles de Dieu. »

Calvin et Mélanchton. -

A côté des premières publications doctrinales de la Réforme française, il convient de placer les publications de la Réforme allemande, et en tout premier lieu les *Loci Communes* de Mélanchton.

Il pourrait suffire de renvoyer ici au tome II du *Jean Calvin* de M. le Doyen Doumergue (pp. 545-649), où se trouvent exposés, par le menu et avec une rare érudition, les points de contact et les divergences du Calvinisme et du Luthéranisme. A l'époque où paraissent l'Institution et le Catéchisme de Calvin, la Réforme en Allemagne est arrivée à une sorte de point mort. La période glorieuse du luthéranisme, inaugurée par la Ligue de Smalkalde, conclue en 1530 entre les princes protestants pour s'opposer aux empiétements de Charles-Quint, continuée par la Paix de Nüremberg de 1532, touchait à sa fin. Luther mourut en

quand quelqu'un est en abondance de biens s'il s'ensevelit en délices, s'il enyvre son âme et son cœur aux voluptés présentes, et en cherche toujours de nouvelles, il se recule bien loin de l'usage sainct et légitime des dons de Dieu... Parquoy que chascun en son estat vive ou povrement ou médiocrement ou richement tellement néantmoins que tous cognoissent qu'ils sont nourris de Dieu pour vivre, non pour se remplir de délices; et qu'ils entendent que ceste est la loy de la liberté chrestienne, s'ils sont apprins avec Sainct Paul de se contenter de ce qui leur est présenté, s'ils savent bien porter abjection et honneur, faim et abondance, povreté et opulence. » (Inst., III-XIX-9.)

1546, et bientôt l'*Intérim d'Augsbourg* (mai 1548) remettait tout en question : « Malgré l'apparence de quelques vaines concessions, l'Empereur Charles-Quint forçait les protestants à revenir aux cérémonies catholiques, c'est-à-dire au catholicisme pratique, en attendant le Concile, c'est-à-dire en attendant le catholicisme pur et simple. »

C'est maintenant sur Mélanchton que reposait le poids redoutable du sort de la Réforme allemande. Mais il était timide, « laissant trop vide la place occupée par Luther ».

Malgré le désaccord de sa théologie avec celle de Mélanchton sur les deux points du libre-arbitre et de la prédestination, Calvin avait fait traduire, en 1546, les *Loci Communes* et recommandé leur lecture aux protestants français. « C'est le seul exemple d'un Réformateur recommandant l'ouvrage d'un autre Réformateur, et l'implantant dans le cercle de ses propres adhérents, surtout un ouvrage qui, sur quelques-uns des points les plus importants, se séparait nettement de sa conception dogmatique. »

Bien plus, quand Mélanchton, circonvenu par Hubert Languet, eut écrit affectueusement à Sébastien Castellion, la bête noire de Calvin, celui-ci, après un mouvement de colère, était revenu calme et doux à son vieil ami malade.

Pourquoi cette tendresse du Réformateur français pour Mélanchton ? Et pourquoi, par contre, si peu de relations avec Luther? C'est évidemment à cause de la position de Luther à l'égard de la Cène. Au « Ceci est mon corps » dont Luther déclarait ne pas vouloir sortir, Calvin répliquait :

« Crie, si tu le veux, Cela est le corps et le sang, moi, je soutiendrai que c'est le Testament dans le corps et le sang. » Or Mélanchton avait complètement abandonné les idées de Luther sur la Cène, les jugeant, comme Calvin, trop pareilles à la notion catholique. Consubstantiation, transubstantiation, ce sont des notions dont la différence n'apparaît pas assez nettement. Calvin estimait que l'Évangile est suffisamment clair sur ce point, qu'il expose la notion d'un mémorial.

Ce n'était là qu'un combat d'idées. Pour les sentiments, c'était autre chose. Calvin regardait Luther comme le « premier (primarius) serviteur de Christ », il estimait que « de l'Église de Wittemberg est sorti à notre époque l'Évangile ». C'est moins Luther que les luthériens qui ont repoussé la main tendue de Calvin. « Sous l'inspiration de leurs théologiens, les princes saxons refusèrent d'accepter le *Commentaire* que Calvin leur dédiait. »

Il reste donc que c'est de Mélanchton que Calvin se rapprochait le plus. Il le sentait plus près de lui que nul autre en Allemagne, dans le grand combat pour l'honneur de Dieu. En attendant le Concile de Trente, sans cesse prorogé, les évêques catholiques allemands préparaient le document fameux, connu depuis sous le nom d'*Intérim d'Augsbourg*, 1548; Calvin, voyant dans cette paix menteuse un danger pour la Réforme, craignait que les réformés allemands ne s'y laissent prendre et ne donnent dans ce qu'il appelle « cette Réforme adultère ». L'Intérim soulevait en effet la question des *adiaphora*, ou choses prétendues indifférentes. Une attitude plus ferme de Mélanchton, devenu le chef

du protestantisme allemand, après Luther, eût pu couper court aux querelles entre *luthériens purs*, *intérimistes*, *adiaphoristes*, *majoristes*, *synergistes*, etc, tous adversaires de la tendance mélanchtonnienne, appelée *cryptocalvinisme* ou *philippisme*. On humilia Mélanchton, et, à Weimar (1556), puis à Worms (1557), les luthériens dits *flaciens* se séparèrent officiellement de lui, après avoir prononcé condamnation contre tous ceux qui n'adhéraient pas fidèlement à la Confession d'Augsbourg; le tout à la grande joie des catholiques. (1)

Calvin, heureusement, tenait ferme la barre de la Réforme française, à laquelle son esprit plus clair imprimait une vue nette des choses.

L'ascendant de Calvin.

Il nous paraît que le plus simple, pour faire connaître les affirmations religieuses essentielles de la Réforme française, c'est d'aller les chercher dans les textes, à la source même, chez Calvin. Il est l'inspirateur et le chef de file devant lequel tous s'inclinent, non parce qu'il sait mieux imposer ses vues, ou parce qu'il sait mieux les arguments qui persuadent, mais parce qu'il est plus soumis à l'Esprit qui conduit dans toute la Vérité. Il y a dans son exposition une telle suite, jointe à une

(1) De ces divisions intérieures de la Réforme allemande, les jésuites ont tiré parti, notamment Canisius (1557). Ils reviendront d'ailleurs à la charge un siècle plus tard pour essayer cette fois de séparer les calvinistes des luthériens. Voir *Réflexions sur l'Union que les Calvinistes ont faite avec les Luthériens*, Paris, 1683, in-16 de 63 pages, sans nom d'auteur.

Le philippisme fut vaincu en 1574.

telle ferveur, que l'on comprend à distance le mot de Florimond de Raemond, parlant des étudiants qui, de toutes parts, accouraient à Genève, aux premiers temps de l'Académie : *Le désir de voir le saint homme aisloit leurs pieds* (1).

Quand il ne sera plus là, l'école sera « froide », comme l'écrira déjà en 1602 le vieux Simon Goulard. Mais la pensée du Réformateur est restée : nous l'avons dans ses livres, et surtout dans celui qui les résume tous, l'*Institution*. Si, bientôt après la disparition du grand Français, commence le règne de la théologie, et si, plus tard, le cartésianisme introduit à Genève par Robert Chouet amène le règne de la philosophie, c'est du moins une défaite dont Bèze n'eut pas à rougir. On peut mesurer la distance parcourue du siècle de l'Institution au siècle de Voltaire en relisant, par exemple, l'article *Genève* dans l'*Encyclopédie*, et cette curieuse lettre du patriarche de Ferney au pasteur Jacob Vernes qui contient cette malicieuse phrase : « Je signe votre profession de foi, *carissime frater in Deo et in Serveto* (2). »

Que s'est-il passé? Est-ce chez Calvin que l'on trouve le germe de cette pensée qui assimile le doute de Descartes à l'examen de saint Paul, suivant l'aphorisme du disciple genevois de Chouet : « Douter avec Descartes, c'est comme éprouver tout selon saint Paul pour bien choisir » ? Non, c'est bien décidément d'une décalvinisation qu'il s'agit.

(1) Ici et plus loin, voir BORGEAUD. *L'Académie de Calvin*, Genève, 1900.

(2) *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, 1902, pp. 64-65

Quand on relit, aujourd'hui encore, dans le latin nerveux de l'Institution, l'exposé des doctrines maîtresses du Réformateur, on ressent encore quelque chose de la même émotion qu'éprouvaient au XVI^e^ siècle tels de nos proposants qui venaient apprendre à Genève à bien vivre et à bien mourir. On est saisi, entraîné par la même logique pressante qui fit d'eux des héros de la foi; et, surtout, on est confondu devant la science biblique, — ou plutôt, car le mot science est ici impropre, — on est mis littéralement dans la même attitude prosternée où Calvin lui-même se trouvait mis, et l'on est captivé, comme lui-même fut captivé, après saint Paul et après tous ceux qui obéissent à la discipline de l'Esprit. L'on comprend que c'est, non par caprice, non par l'effet de cet esprit de révolte dont on a voulu stigmatiser le protestantisme dans l'ordre de la pensée et de la discipline, mais par obéissance à la logique interne de l'Esprit que les Réformateurs ont été conduits à l'attitude prise au XVI^e^ siècle.

Ouvrons donc leurs livres, puisque nous les avons. On y verra, mieux que dans tout commentaire, comment ces hommes vraiment forts, justifient leur attitude, et pourquoi ils rejettent la forme catholique du christianisme : à savoir par fidélité à Jésus-Christ et à son Évangile.

L'autorité de la Bible.

Une des principales préoccupations de Calvin est de donner une ferme assurance à la conscience du fidèle. C'est donc le problème de l'autorité qui

se pose et, dans la pensée calvinienne, la solution est théocentrique : c'est toujours Dieu que l'on trouve au point de départ des exposés de la foi. Le premier chapitre du *Catéchisme* de 1537 est intitulé : « Que tous les hommes sont néz pour cognoistre Dieu. » Calvin y déclare : « Comme ainsi soit, qu'on ne trouve nul des hommes, comment qu'il soit barbare et pleinement sauvage, qui ne soit touché de quelque opinion de religion, il appert que nous sommes tous créés à cette fin que nous connaissions la majesté de notre Créateur; l'ayant connue, que l'ayons sur tout en estime et que l'honorions de toute crainte, amour et révérence.

« Mais laissant là les infidèles, lesquels ne cherchent autre chose que d'effacer de leur mémoire celle opinion de Dieu, laquelle est plantée en leur cœur, il nous faut penser, nous qui faisons profession de piété, que cette vie caducque et qui bientôt finira, ne doit être qu'une méditation d'immortalité. *Or, on ne peut trouver nulle part vie éternelle et immortelle, sinon en Dieu. Il faut donc que la principale cure et sollicitude de notre vie soit de chercher Dieu et aspirer à lui de toute affection de cœur et ne reposer ailleurs qu'en lui seul.* »

Nous avons déjà noté (p. 78) que le premier livre de l'*Institution* est consacré à la connaissance du Dieu créateur. L'accord est complet sur ce point, comme sur les autres, entre la pensée calvinienne et la *Confession de foi des Églises Réformées de France*, adoptée en 1559. Après cette affirmation : « Nous croyons et confessons qu'il y a un seul Dieu... » (Article 1), on trouve : « Ce Dieu

se manifeste tel aux hommes, premièrement par ses œuvres, tant par la création que par la conservation et conduite d'icelles. Secondement et plus clairement par sa Parole, laquelle au commencement révélée par oracles, a été puis après rédigée par écrit aux livres que nous appelons l'Écriture Sainte. » On peut non seulement appuyer cet article de textes empruntés à la Bible (Rom. I-20; Héb. I-1; Gen. XV-1; Exode XXIV-3/4; Rom. I-2), mais encore on pourrait multiplier les citations parallèles de Calvin.

Pour notre Réformateur, toute notre connaissance salutaire de Dieu repose sur les Écritures : « L'Écriture, recueillant en nos esprits la connaissance de Dieu, qui autrement serait confuse et éparse, abolit l'obscurité, pour nous montrer clairement quel est le vrai Dieu. » (*Inst.* I-VI-1.)

« Il n'y a que les seules Écritures, où Dieu a voulu que sa vérité fut publiée pour être connue jusque en la fin. » (*Inst.* I-VII, 1.)

D'où les Saintes Écritures tirent-elles leur autorité? Nous verrons que, pour Calvin, l'autorité n'est absolue que pour le croyant illuminé par l'Esprit Saint. C'est sur ce fondement de l'expérience religieuse que l'on peut établir l'autorité, avant tout spirituelle, de la Bible. Calvin décrivait ainsi la position, au XVI^e^ siècle, du débat entre le catholicisme et le protestantisme : « Considérez, Sire, toutes les parties de notre cause : et nous jugez être les plus pervers des pervers, si vous ne trouvez manifestement que nous sommes oppressés et recevons injures et opprobres pourtant que nous mettions notre espérance en

Dieu vivant, pourtant que nous croyons que c'est la vie éternelle de connaître un seul Dieu et celui qu'il a envoyé, Jésus... Contemplez d'autre part nos adversaires (je parle de l'état des prêtres, à l'aveu et appétit desquels tous les autres nous contrarient) : et regardez un peu avec moi de quelle affection ils sont menés. Ils se permettent aisément à eux et aux autres, d'ignorer et mépriser *la vraie religion, qui nous est enseignée par l'Écriture*, et qui devrait être résolue et arrêtée entre tous : et pensent qu'il n'y a pas grand intérêt quelle foi chacun tient ou ne tient pas de Dieu et de Christ, mais que par foi (comme ils disent) enveloppée, ils soumettent son sens au jugement de l'Église. Et ne se soucient pas beaucoup s'il advient que la gloire de Dieu soit pollue en blasphèmes tous évidents, moyennant que *personne ne sonne mot contre l'autorité de notre mère saincte Église : c'est-à-dire selon leur intention, du siège romain.* » (Préf. de l'*Inst.*)

Ce ne sont pas les hommes, quels qu'ils soient, qui, pour Calvin, confèrent à la Bible son autorité : « Il y a un erreur par trop commun, d'autant qu'il est pernicieux, c'est que l'Écriture Sainte a autant d'autorité que l'Église par avis commun lui en octroye. Comme si la vérité éternelle et inviolable de Dieu, était appuyée sur la fantaisie des hommes... Ils concluent que toute révérence qu'on doit à l'Écriture, et le congé de discerner entre les livres apocryphes, dépend de l'Église. » (*Inst.* I-VII-1.) « Or, tels brouillons sont assez rembarés par un seul mot de l'apôtre : c'est qu'il dit que l'Église est soutenue des prophètes et des

apôtres (Eph. II-20). Si le fondement de l'Église est la doctrine que les prophètes et les apôtres nous ont laissée, il faut bien que cette doctrine ait toute certitude devant que l'Église commence à venir en être. Et ce n'est pas ici question de caviller, combien que l'Église prenne sa source et origine de la Parole de Dieu, toutefois qu'on sera toujours en doute quelle doctrine sera reçue comme prophétique et apostolique, jusqu'à ce que l'arrêt de l'Église y soit intervenu. Car si l'Église chrétienne a été de tout temps fondée sur la prédication des apôtres et des livres des prophètes, il faut bien que l'approbation de telle doctrine ait précédé l'Église laquelle a été dressée : comme le fondement va devant l'édifice. *C'est donc une rêverie par trop vaine d'attribuer à l'Église puissance de juger l'Écriture*, tellement qu'on se tienne à ce que les hommes auront ordonné, pour savoir que c'est la Parole de Dieu ou non. Parquoi l'Église en recevant l'Écriture Sainte et la signant par son suffrage, ne la rend pas authentique, comme si auparavant elle eut été douteuse ou en différend : mais pour ce qu'elle la connaît être la pure vérité de son Dieu, elle la révère et honore comme elle y est tenue par le devoir de piété. Quant à ce que ces canailles demandent dont et comment nous serons persuadés que l'Écriture est procédée de Dieu, si nous n'avons de refuge au décret de l'Église : c'est autant comme si aucun s'enquerrait dont nous apprendrons à distinguer la clarté des ténèbres, le blanc du noir, le doux de l'amer. *Car l'Écriture a de quoi se faire connaître, voire d'un sentiment aussi no-*

toire et infaillible, comme ont les choses blanches et noires de montrer leur couleur et les choses douces et amères de montrer leur saveur. » (*Inst.* I-VII-2.)

Calvin connaît les arguments que l'on a coutume d'opposer aux Réformés. On avance, par exemple, ce texte de saint Augustin : « Je ne croirais pas en l'Évangile, si l'autorité de l'Église ne m'y émouvait. » Calvin a pratiqué longuement saint Augustin; il va chercher la citation dans son contexte, et montre saint Augustin témoignant de l'illumination du croyant par le Saint-Esprit. « Afin qu'étant rendus plus forts par la foi, nous méritions de comprendre ce que nous croyons : et ce non point par le moyen des hommes, mais *en tant que Dieu confirmera et illuminera nos âmes au-dedans.* Voilà les propres mots de saint Augustin : dont il appert clairement, que jamais il ne pensa à vouloir assujettir notre foi à l'appétit des hommes, la détournant du seul fondement qu'elle a dans l'Écriture : mais seulement a voulu montrer que ceux qui ne sont pas encore illuminés de l'Esprit de Dieu, sont induits par la révérence de l'Église à quelque docilité, pour souffrir qu'on leur annonce Jésus-Christ par l'Évangile : et ainsi que l'autorité de l'Église est comme une entrée pour amener les ignorants ou les préparer à la foi de l'Évangile. Ce que nous confessons être vrai. » (*Inst.* I-VII-3.)

Voici, enfin, les passages classiques sur le fond de la pensée de Calvin au sujet de la Bible : « Il reste maintenant de voir comment on discernera, non point d'opinion apparente, mais à la vérité, que le Nom de Dieu n'est point prétendu à la

volée ni en fallace. Or, si nous voulons bien pourvoir aux consciences, à ce qu'elles ne soient point tracassées sans cesse de doutes et légèretés, qu'elles ne chancellent point et n'hésitent point à tous scrupules, il est requis que la persuasion que nous avons dite soit prise de plus haut que de raisons humaines, ou jugements ou conjectures : asçavoir du *témoignage secret du Saint-Esprit*... Mais encore que nous ayons maintenu la sacrée Parole de Dieu contre toutes détractions et murmures des méchants, ce n'est pas à dire que par cela nous imprimions au cœur une telle certitude de foi comme la piété requiert : pour ce que les gens profanes pensent que la religion consiste en opinion seulement, afin de ne rien croire follement et à la légère ils veulent et demandent qu'on leur prouve par raison que Moïse et les prophètes ont été inspirés de Dieu à parler. A quoi je réponds que *le témoignage du Saint-Esprit est plus excellent que toute raison :* car combien que Dieu soit seul témoin suffisant de soi en sa Parole, toutefois, *cette Parole n'obtiendra point foi au cœur des hommes si elle n'y est scellée par le témoignage intérieur de l'Esprit.* Il y a de bonnes gens, lesquels voyant les incrédules et les ennemis de Dieu gergonner contre la Parole, sont fâchés qu'ils n'aient bonne preuve en main sur-le-champ pour leur clore la bouche : mais ils errent en ne considérant point expressément que l'*Esprit est nommé Sceau et Arrhe pour confirmer notre foi, d'autant que nos esprits ne font que flotter en doutes et scrupules jusqu'à ce qu'ils soient illuminés.* » (*Inst.* I-VII-4.)

« Ainsi que ce point nous soit résolu, qu'*il n'y*

a que celui que l'Esprit aura enseigné qui se repose en l'Écriture en droite fermeté : et combien qu'elle porte en soi sa créance pour être reçue sans contredit et n'être soumise à preuves ou arguments : toutefois que *c'est par le témoignage de l'Esprit qu'elle obtient la certitude qu'elle mérite... Je ne dis autre chose que ce qu'un chacun fidèle expérimente en soi*, sinon que les paroles sont beaucoup inférieures à la dignité de l'argument, et ne sont suffisantes pour le bien expliquer... Qui est plus, Isaïe ayant dit que la doctrine des prophètes sera incroyable, non seulement aux païens, mais aussi aux juifs, qui voulaient être réputés domestiques de Dieu, ajoute quant et quant la cause : c'est que le bras de Dieu ne sera point révélé à tous. *Ainsi quand nous serons troublés, voyant qu'il y a un si petit nombre de croyants, souvenons-nous à l'opposite que les mystères de Dieu ne sont compris que de ceux auxquels il est donné.* » (*Inst.* I-VIII-5.)

Quand on suit attentivement la pensée de Calvin, on y sent à chaque pas l'accent d'une profonde conviction religieuse; Calvin est plongé dans l'océan de la grâce divine : il veut apporter à la foi les aliments spirituels dont elle a besoin. Calvin veut que les âmes soient édifiées, pour employer l'expression consacrée, en lisant la Bible; il dit, en effet, dans le *Sermon 103 sur Job :* « Il faut que nous ayons cette approbation pour savoir si nous avons profité en l'Écriture Sainte, c'est que nous soyons *édifiés en la crainte de Dieu.* Nous viendrons au sermon, ceux qui ont la commodité liront aussi l'Écriture Sainte : et bien voilà un exercice saint et bon, et plût à Dieu qu'encore nous y fussions

adonnés sans comparaison plus que nous ne sommes : mais cependant il nous faut savoir si nous avons bien employé notre temps ou non. Et comment le saurons-nous ? ce ne sera pas quand nous saurons bien deviser et que nous pourrons donner de belles résolutions de ce qu'on nous demandera que nous serons bien habiles pour soudre toutes les difficultés qu'on nous mettra en avant, que nous saurons l'explication des passages pour dire : Voilà comme il les faut entendre. Il est vrai que ces choses sont nécessaires, mais ce n'est pas le tout. *Comment donc connaîtra-t-on si nous avons profité et aux sermons et en la lecture de la Parole de Dieu ? Quand notre vie en rendra témoignage.* Si nous craignons Dieu, c'est signe que nous avons bien étudié en son école, et que comme il a été bon maître et fidèle, de notre côté, nous n'avons point perdu le temps. Voilà ce que nous avons à retenir. »

On voit la place importante que la Bible tient dans la piété et la pensée de Calvin : La Bible est la règle de la foi, tout doit y être rapporté, elle seule nous donne de Dieu la connaissance vraie, elle aussi donne seule l'assurance triomphante au Réformateur. On est étonné de voir en marge de l'*Institution* le nombre des références à la Bible : c'est cet appui qui donne confiance au Réformateur. « Quand saint Paul a voulu que toute prophétie fut conforme à l'analogie et similitude de la foi (Rom. XII-6) : il a mis une très certaine règle pour éprouver toute interprétation de l'Écriture. Or, si notre doctrine est examinée à cette règle de foi, *nous avons la victoire en mains*, car quelle chose

convient mieux à la foi, que de nous reconnaître nus de toute vertu, pour être vêtus de Dieu ? vides de tout bien, pour être emplis de lui ? serfs de péché, pour être délivrés de lui ? aveugles, pour être de lui illuminés ? boiteux, pour être de lui redressés ? débiles, pour être de lui soutenus ? de nous ôter toute matière de gloire, afin que lui seul soit glorifié et nous en lui ? » (Préface de l'*Institution*.)

Le salut par la foi en Jésus-Christ.

Le second livre de l'*Institution* est consacré à la connaissance du Dieu Rédempteur. C'est par l'examen de la perdition de l'homme, incapable de réaliser la Loi de Dieu (le Décalogue), que Calvin nous conduit à la grâce de Dieu en Jésus-Christ, son Fils unique.

La Confession de Foi des Églises Réformées de France, traitant de Jésus-Christ et de son œuvre, déclare : « Nous croyons que l'homme ayant été créé pur et entier, et conforme à l'image de Dieu, est, par sa propre faute, déchu de la grâce qu'il avait reçue, et ainsi s'est aliéné de Dieu, qui est la fontaine de justice et de tous biens, en sorte que sa nature est du tout corrompue. Et étant aveuglé en son esprit, et dépravé en son cœur, a perdu toute intégrité sans avoir rien de reste. Et bien qu'il ait encore quelque discrétion du bien et du mal, nonobstant nous disons, que ce qu'il a de clarté, se convertit en ténèbres quand il est question de chercher Dieu, tellement qu'il n'en peut nullement approcher par son intelligence et rai-

son. Et bien qu'il ait une volonté par laquelle il est incité à faire ceci ou cela, toutefois elle est du tout captive sous péché, en sorte qu'il n'a nulle liberté à bien, que celle que Dieu lui donne. » (Article IX.)

Et encore : « Nous croyons qu'en icelui Jésus-Christ, tout ce qui était requis à notre salut nous a été offert et communiqué. Lequel nous étant donné à salut, nous a été quant et quant fait sapience, sanctification et rédemption : en sorte qu'en déclinant de lui, on renonce à la miséricorde du Père, où il nous convient avoir refuge unique. » (Article XIII.)

Et encore : « Nous croyons que Dieu envoyant son Fils a voulu montrer son amour et bonté inestimable envers nous, en le livrant à la mort, et le ressuscitant pour accomplir toute justice et pour nous acquérir la vie céleste. » (Article XVI.)

Voici l'article XVII, où se trouve la condamnation très claire de la conception catholique de la messe, renouvellement quotidien et universel du sacrifice de Jésus : « Nous croyons que *par le sacrifice unique que le Seigneur Jésus a offert en la Croix*, nous sommes réconciliés à Dieu pour être tenus et réputés justes devant lui, parce que nous ne pouvons lui être agréables, ni être participants de son adoption, sinon d'autant qu'il nous pardonne nos fautes et les ensevelit... »

Enfin, le rejet de toutes les œuvres méritoires accomplies par l'homme, conséquence de l'attitude prise vis-à-vis du sacrifice de Jésus, nécessaire et suffisant pour assurer le salut : « Nous

croyons que toute notre justice est fondée en la rémission de nos péchés, comme aussi c'est notre seule félicité, comme dit David. *C'est pourquoi nous rejetons tous autres moyens de nous pouvoir justifier devant Dieu ; et sans présumer de nulles vertus ni mérites, nous nous tenons simplement à l'obéissance de Jésus-Christ, laquelle nous est allouée, tant pour couvrir nos fautes, que pour nous faire trouver grâce et faveur devant Dieu.* Et, de fait, nous croyons qu'en déclinant de ce fondement, tant peu que ce soit, nous ne pourrions trouver ailleurs aucun repos, mais serions toujours agités d'inquiétude : d'autant que jamais nous ne sommes paisibles avec Dieu, jusqu'à ce que nous soyons bien résolus d'être aimés en Jésus-Christ, vu que nous sommes dignes d'être haïs en nous-mêmes. » (Article XVIII.)

Remarquons ici à quel point la piété protestante est restée fidèle à l'inspiration première des Réformateurs. La *Confession des péchés* s'est maintenue, au centre de la liturgie du culte public, conforme à celle du XVI^e^ siècle. Nous y retrouvons les grandes affirmations religieuses que la *Confession de foi* de 1559 nous fait connaître. Nous avons vu (p. 59) que déjà Farel faisait suivre la lecture de la Loi de Dieu, d'une invitation à « confesser les péchés ». Pendant son séjour à Strasbourg (1538-1541), Calvin recueillit la Confession des péchés rédigée par Bucer (1539) ; il en donna une traduction paraphrasée, marquée de son sceau, qui nous est parvenue dans la *Forme des prières et chants ecclésiastiques* (1542), qui est la liturgie de Farel modifiée ou plus exactement fixée dans

les endroits où elle ne faisait qu'indiquer les sujets sans leur donner une formule définitive (1).

Dans l'*Institution*, comme dans notre *Confession de foi*, la doctrine concernant l'Église ne vient qu'après l'exposé de la théorie de la foi, et de ses conséquences. Cet ordre se justifie par la conception réformée; nous l'adoptons pour notre étude.

« La foi gît dans la connaissance de Dieu et de Christ, non dans la révérence de l'Église » (*Inst.* III-II-3), et Calvin donne comme référence biblique Jean XVII-3 : « Or, c'est ici la vie éternelle, qu'ils te connaissent, toi le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus. »

« Maintenant nous avons une entière définition de la foi, si nous déterminons que c'est une ferme et certaine connaissance de la bonté de Dieu envers nous : laquelle étant fondée sur la promesse gratuite donnée en Jésus-Christ, est révélée à notre entendement et scellée en notre cœur par le Saint-Esprit. » (*Inst.* III-II-7.)

« La foi ne se contente point d'une opinion douteuse et volage, mais requiert une certitude pleine et arrêtée, telle qu'on a coutume d'avoir des choses bien éprouvées et entendues. » (*Inst.* III-II-15.)

« Ici gît le principal point de la foi : que nous ne pensions point les promesses de miséricorde qui nous sont offertes du Seigneur, être seulement vraies *hors de nous*, et non pas *en nous :* mais plutôt qu'en les recevant en notre cœur, nous les fassions nôtres. D'une telle réception procède la

(1) Cf. DOUMERGUE, *Essai sur l'histoire du culte réformé*, p. 18 ss, et *Calvin*, II. p. 493 ss.

confiance que saint Paul appelle en un autre lieu Paix... Or, cette paix est une sûreté, laquelle donne repos et liesse à la conscience devant le jugement de Dieu. » (*Inst.* III-II-16.)

« Nous croyons que nous sommes illuminés en la foi par la grâce secrète du Saint-Esprit, tellement que c'est un don gratuit que Dieu départ à ceux que bon lui semble, en sorte que les fidèles n'ont de quoi s'en glorifier, étant obligés au double, de ce qu'ils ont été préférés aux autres. Même la foi n'est pas seulement baillée pour un coup aux élus pour les introduire au bon chemin, mais pour les y faire continuer jusqu'au bout. Car comme c'est à Dieu de faire le commencement, aussi c'est à lui de parachever. » (*Conf. de foi*, art. XXI.)

« Combien que j'ai déjà enseigné en partie comment la foi possède Christ, toutesfois cela serait encore obscur, si nous n'ajoutions l'explication des fruits et effets que les fidèles en sentent. » (*Inst.* III-III-1.)

« *Christ nous est donné par la bonté de Dieu pour être saisi et possédé par la foi ;* nous recevons en sa participation deux grâces : d'abord que réconciliés avec Dieu par son innocence, nous ayions dans les cieux un Père favorable au lieu de juge; ensuite que sanctifiés par son Esprit, nous méditions sainteté et innocence de vie. » (*Inst.* III-XI-1.)

« *Nous croyons que par cette foi, nous sommes régénérés en nouveauté de vie*, étant naturellement asservis à péché. Or, nous recevons par la foi la grâce de vivre saintement et en la crainte de Dieu, en recevant la promesse qui nous est donnée par l'Évangile, savoir, que Dieu nous donnera son

Saint-Esprit. Ainsi la foi, non seulement ne refroidit pas l'affection de bien et saintement vivre, mais l'engendre et l'excite en nous, produisant nécessairement les bonnes œuvres. Au reste, bien que Dieu, pour accomplir notre salut, nous régénère, nous réformant à bien faire, toutefois nous confessons que les bonnes œuvres que nous faisons par la conduite de son Esprit, ne viennent point en compte pour nous justifier, ou mériter que Dieu nous tienne pour ses enfants, parce que nous serions toujours flottants en doute et inquiétude, si nos consciences ne s'appuyaient sur la satisfaction par laquelle Jésus nous a acquittés. » (*Conf. de foi*, art. XXII.)

L'Église.

Calvin traite seulement dans le IVe livre de l'*Institution* la question de l'Église. Ce qui est important pour la pensée réformée qui veut être fidèle à l'Évangile, ce n'est pas l'appartenance et la soumission à l'Église : C'est la relation personnelle du fidèle et du Christ; elle seule conduit le chrétien à l'Église. Cependant le croyant n'est pas condamné à demeurer isolé en face de la Parole de Dieu. Si la société antique, qui a pu forger ce dicton « l'homme est un loup pour l'homme », a senti que l'isolement était une malédiction, « *vae soli* », le christianisme qui est une restauration de l'humanité sur le plan divin est, lui, doué d'un caractère social très accentué : l'Église est une réalité spirituelle qui doit assurer l'épanouissement de l'âme régénérée par la foi en Jésus. Le

fait de l'Église, son existence historique apparaissant en même temps que la prédication de l'Évangile par les premiers apôtres, conduit le penseur à distinguer l'Église idéale, réalité mystique, invisible, une, universelle et sainte, des Églises visibles, trop réelles dans leurs divisions et leurs scandales.

Calvin commence à parler de l'Église en ces termes : « Pour ce que notre rudesse et paresse, j'ajoute aussi la vanité de nos esprits, ont besoin d'aides extérieures par lesquelles la foi soit engendrée en nous, et augmente et fasse des progrès jusqu'au but, Dieu n'a point oublié de nous en pourvoir, pour supporter notre infirmité. Et afin que la prédication de l'Évangile eut son cours, il a commis en dépôt ce trésor à son Église : il a institué des pasteurs et des docteurs par la bouche desquels il nous enseignât : bref, il n'a rien laissé derrière de tout ce qui appartenait à nourrir un saint consentement de foi et un bon ordre entre nous. » (*Inst.* IV-I-1.)

Dans la *Confession de foi* de l'Église de Genève, qui fait suite au Catéchisme de 1537, nous lisons cet article : « Combien qu'il n'y ait qu'une seule Église de Jésus-Christ, toutefois nous reconnaissons que la nécessité requiert les *compagnies de fidèles* être distribuées en divers lieux, desquelles assemblées une chacune est appelée Église. Mais d'autant que toutes compagnies ne s'assemblent au nom de notre Seigneur, mais plutôt pour le blasphémer et polluer par leurs sacrilèges, nous entendons que la droite marque pour bien discerner l'Église de Jésus-Christ est quand son saint

Évangile y est purement et fidèlement prêché et annoncé, escouté et gardé; quand les sacrements sont droitement administrés, encore qu'il y ait quelques imperfections et fautes, comme toujours il y en aura entre les hommes. Au contraire, là où où l'Évangile n'est déclaré, ouï et reçu, là nous ne reconnaissons point forme d'Église. Et, pourtant, les Églises gouvernées par les ordonnances du Pape, sont plutôt synagogues du diable qu'Églises chrétiennes. »

L'Église qui doit aider le fidèle, c'est donc bien d'abord l'Église locale, qui se compose de « tous ceux qui par confession de foi, par bon exemple de vie, et participation des sacrements, avouent un même Dieu et même Christ avec nous. » (*Inst.* IV-I-8.)

« Ici naît pour nous et apparaît à nos yeux le visage de l'Église : Partout où nous voyons la Parole de Dieu être purement prêchée et écoutée, les sacrements être administrés selon l'institution de Christ, là il ne faut douter nullement qu'il y ait Église : car sa promesse ne peut tromper : Partout où deux ou trois sont réunis en mon nom, là je suis au milieu d'eux. » (*Inst.* IV-I-9.)

Il existe cependant un lien entre les diverses Églises locales, et pour Calvin l'Église de Jésus-Christ, l'Église terrestre, paraît avoir un certain caractère d'universalité. « L'Église universelle est la multitude réunie de toutes les nations qui, dispersée et séparée par les distances, s'accorde cependant dans l'unique vérité de la doctrine divine, et est réunie par le lien de la même religion. » (*Inst.* IV-I-9.) Remarquons qu'ici encore

l'accent est mis sur le lien des fidèles en Christ plutôt que sur l'organisme ecclésiastique.

Voici enfin le passage classique où Calvin résume la doctrine des Réformateurs sur l'Église : « L'Écriture Sainte parle de l'Église en deux sortes : c'est quelquefois en usant de ce nom elle entend l'Église qui est telle en la vérité et en laquelle nuls ne sont compris sinon ceux qui par la grâce de l'adoption sont enfants de Dieu et par la sanctification de son Esprit sont vrais membres de Jésus-Christ. Et lors non seulement elle parle des saints qui habitent en terre, mais de tous les élus qui ont été depuis le commencement du monde. Souvent par le nom de l'Église elle signifie toute la multitude des hommes, laquelle étant éparse en diverses régions du monde, fait une même profession d'honorer Dieu et Jésus-Christ : a le baptême pour témoignage de sa foi : en participant à la Cène proteste d'avoir unité en doctrine et en charité : et consentante à la Parole de Dieu, et de laquelle elle veut garder la prédication suivant le commandement de Jésus-Christ. » (*Inst.* IV-I-7.)

Les Sacrements.

L'Église aide le fidèle par la prédication de la Parole de Dieu, mais aussi par l'administration des sacrements. Il n'y a pas dans la Réforme française de sacrement au sens traditionnel du mot. La théorie catholique trouvera son expression définitive dans les décisions du Concile de Trente; mais elle est déjà pleinement formulée au début

du XII^e siècle, grâce à l'autorité de Pierre Lombard et des autres docteurs scolastiques. Pour les catholiques contemporains de Calvin, un sacrement agit par lui-même, en vertu d'un pouvoir caché dont dispose le prêtre. Dans le protestantisme, c'est une notion toute spirituelle qui prévaut, en même temps qu'intervient la réduction du nombre traditionnel des sacrements. Calvin dit dans le *Catéchisme* de 1537 : « Sacrement donc est un signe extérieur par lequel le Seigneur nous représente et testifie sa bonne volonté envers nous, pour soutenir l'imbécillité de notre foi, ou (pour dire plus brièvement) c'est un témoignage de la grâce de Dieu déclaré par signe extérieur. L'Église chrétienne use seulement de deux sacrements, c'est asçavoir du baptême et de la Cène !

« Le BAPTÊME nous a été donné de Dieu, premièrement à ce qu'il servît à notre foi envers lui, secondement à notre confession envers les hommes. La foi regarde la promesse par laquelle le Père miséricordieux nous offre la communication de son Christ, afin que étant vêtus de lui, nous soyons participants de tous ses biens... Par lesquelles choses n'est pas signifié par l'eau soit cause ni même instrument de purgation et régénération, mais seulement que la connaissance de tels dons est reçue en ce sacrement, attendu que nous sommes dits recevoir, obtenir, impétrer ce que nous croyons nous être donné du Seigneur, soit que lors premièrement nous le connaissions, ou soit que, l'ayant auparavant connu, nous en soyons plus certainement persuadés.

« Il sert pareillement à notre confession envers

les hommes; car il est une marque par laquelle publiquement nous faisons profession que nous voulons être annombrés au peuple de Dieu, afin que nous servions et honorions d'une même religion un Dieu avec tous les fidèles. Comme ainsi soit donc que, principalement par le baptême l'alliance du Seigneur soit confirmée avec nous, à bon droit nous baptisons nos enfants, étants participants de l'alliance éternelle par laquelle le Seigneur promet qu'il sera Dieu, non pas seulement de nous, mais de notre semence. » (Genèse 17.)

La question de la Cène est celle qui a divisé non seulement catholiques et protestants, mais encore luthériens et calvinistes. Il faut donc entendre tout au long l'exposé de Calvin en son *Catéchisme :* « La promesse qui est ajoutée au mystère de la Cène déclare évidemment à quelle fin il a été institué et à quoi il tend, c'est-à-dire qu'il nous confirme que le corps du Seigneur a une fois tellement été donné pour nous, qu'il est maintenant nôtre, et le sera aussi perpétuellement; que son sang a une fois tellement été répandu pour nous, qu'il sera toujours nôtre. Les signes sont le pain et le vin, sous lesquels le Seigneur nous présente la vraie communication de son corps et de son sang, mais spirituelle; laquelle contente du lien de son esprit, ne requiert point une présence enclose ou de la chair sous le pain, ou du sang sous le vin. Car combien que Christ élevé au ciel, a laissé l'habitation de la terre en laquelle nous sommes encore pèlerins, toutefois nulle distance ne peut dissoudre sa vertu qu'il ne repaisse de lui-même les siens. De laquelle chose, il nous

baille en la Cène un enseignement tant certain et manifeste, que sans nul doute il faut être assuré que Christ, avec toutes ses richesses, nous y est présenté non pas moins que s'il était mis en la présence de nos yeux et touché de nos mains; et même, d'une si grande vertu et efficace qu'il n'apporte pas seulement à nos esprits une confiance assurée de la vie éternelle; mais aussi nous rend certains de l'immortalité de notre chair. Car elle est déjà vivifiée par sa chair immortelle et communique en quelque manière à son immortalité.

« Pourtant sous pain et vin sont représentés le corps et le sang, afin que nous apprenions que, non seulement ils sont nôtres, mais qu'ils nous sont vie et nourriture. Ainsi quand nous voyons le pain sanctifié au corps de Christ, soudain il faut concevoir cette similitude, que comme le pain nourrit, soutient et conserve la vie de notre corps, ainsi le corps de Christ est la viande et protection de notre vie spirituelle; quand le vin nous est présenté en signe de sang, nous avons pareillement à réputer que tels fruits qu'il apporte au corps, nous le recevons spirituellement du sang de Christ.

« Or ce mystère, comme il est un enseignement de la divine largesse si grande envers nous, ainsi pareillement il nous doit admoneste r que nous ne soyons ingrats à une bénignité si ouverte, mais plutôt que nous l'exaltions par telles louanges qu'il est convenable et la célébrions par actions de grâces. Davantage, que nous nous embrassions mutuellement par telle unité que les membres

d'un même corps liés entre eux sont conjoints ensemble. Car nul aiguillon ne pouvait être donné plus âpre, ni plus piquant à émouvoir et inciter entre nous une mutuelle charité, que quand Christ se donnant à nous, ne nous convie pas seulement par son exemple à ce que nous nous donnions et exposions mutuellement l'un à l'autre, mais d'autant qu'il se fait commun à tous, il nous fait aussi tous un en soi-même. »

Ainsi, sur le terrain de la doctrine, la Réforme ne vise pas seulement à nous livrer des formules plus correctes et à fonder une nouvelle orthodoxie appuyée sur la Bible. La doctrine publiée dans l'Église de Dieu « repurgée » par les Écritures est « pour réformer notre vie et la régler de telle sorte » que nous servions désormais Dieu « en toute sainteté ». Le but est donc essentiellement pratique et désintéressé. Il ne s'agit pas de dresser Église contre Église, et Genève contre Rome : *il s'agit de l'honneur de Dieu.* De même que l'on a simplifié la piété en la débarrassant des vaines observances ignorées de l'Écriture, on débroussaille le terrain de la pensée et des convictions *pour permettre au fidèle de servir, dans un esprit nouveau, le Dieu qui est Esprit et qui veut être adoré en Esprit et en vérité.*

La vie chrétienne.

L'attrait protestant dont nous avons parlé longuement plus haut a joué aussi dans le domaine de la vie chrétienne.

Le Président Pierre de La Place, auteur du

Commentaire de l'état de la religion sous Henri et François II (1565), esprit tolérant, attaché aux vérités évangéliques, avait si bien subi l'attrait de la Réforme qu'il périt victime de la Saint-Barthélemy. Il avait lu avec un si vif intérêt le traité de Calvin sur la vie chrétienne, inséré comme dernier chapitre de l'*Institution de 1539*, qu'il éprouva le besoin d'en faire une traduction française. « Sache, écrivait-il de Poitiers, au milieu de l'année 1540, à Calvin, que parmi tes ouvrages, j'ai lu et relu souvent un certain opuscule qui a pour titre *Vita hominis christiani* dans lequel tu enseignes Christ avec tant de soin; mais cette lecture (quoique répétée) ne m'a pas suffi et j'ai trouvé un moyen d'insister et de rester davantage avec cet opuscule. Voilà pourquoi j'ai entrepris sa traduction. Il y a deux ou trois jours que je l'ai achevée... (1). »

Ce travail de Pierre de La Place est resté inédit. Il existe encore dans la Bibliothèque de Poitiers. C'est « un beau manuscrit en français... sur vélin (2) ». Il ne fut pas publié parce que, l'année suivante, en 1541, parut la traduction française de l'*Institution* faite par Calvin. Nous avons donc, de la plume même de Calvin, ce tableau de la vie chrétienne qui a eu un si grand attrait au XVI^e^ siècle.

Les adversaires, toujours attentifs à surprendre des défauts chez le Réformateur de Genève, n'ont pas manqué de relever ce trait : l'austérité. *Calvin*

(1) DOUMERGUE, *Calvin*, IV, p. 268.

(2) CROTTET, *Petite chronique protestante de France* Paris, 1846, p. 105.

est triste, dit-on, ce qui est une façon d'insinuer qu'il est ennuyeux; *il est austère*, ce qui permet de suggérer qu'il est hypocrite.

Il est certain qu'il ne faut pas chercher chez lui les truculences de l'auteur de Pantagruel. S'il appartient à la grande lignée des Humanistes, ce n'est pas par cette disposition d'esprit qui ramène à la surface la légèreté païenne : si elle explique les « mignardises » et les « gaillardises » du poète vendômois, elle n'explique pourtant pas en quoi Ronsard ait été particulièrement qualifié pour écrire, comme Béda, *adversus lutheranos*. « Pour défendre contre les Réformés ce qu'on croyait être la pure doctrine chrétienne, il aurait fallu, au moins, être chrétien (1). »

Pour Calvin, le sujet de la vie chrétienne se loge tout entier en deux antithèses : user de la vie présente, renoncer à la vie présente. Calvin nous a déjà présenté le but de la vie chrétienne, dans son *Catéchisme* (Voir plus haut pp. 83 et 90) où il a repris le thème de saint Augustin : *Quia fecisti nos ad te, et inquietum est cor nostrum donec requiescat in te* (*Confessions* I-1).

Le tableau de la vie chrétienne tracé par Calvin est emprunté à l'Écriture Sainte qui pose les règles de la vie sainte. La base de tout, c'est l' « amour de justice » dans le sens de sanctification. « Nous ne sommes pas nôtres », nous appartenons au Seigneur. Renoncer à soi-même, ce n'est pas se diminuer, mais c'est acquérir plus de liberté pour « se donner au prochain », comme le veut le Christ.

(1) PERDRIZET, *Ronsard et la Réforme*, Paris, 1902, p. 51.

Seulement, le prochain n'est pas toujours aimable, ni digne de notre charité, si nous l'estimons suivant son propre mérite. Il faut donc rechercher dans le prochain non lui-même, mais « l'image de Dieu ».

Le désir d'obéir en tout aux saintes règles de la vie divine restituée, nous met sur le chemin de réaliser ce que le Christ appelle « porter sa croix ». La croix suprême, c'est « quand nous endurons persécutions pour justice ».

Le renoncement à la vie présente n'est pas dicté par un sentiment pareil à l'insensibilité païenne, plus feinte que réelle, ou à l'insensibilité des choses et des êtres inférieurs. « Si nous étions comme un tronc de bois ou une pierre, il n'y aurait nulle vertu en nous... Les bêtes brutes quelquefois ne sentent rien, mais elles ne sont pas vertueuses pour cela... »

Au dire de Bèze, Calvin dans ses heures de souffrances avait souvent à la bouche les mots du Psaume XXXV : « Je me tais, Seigneur, pour ce que c'est toi qui l'as fait ! » Calvin a dit dans une heure d'angoisse : « Seigneur, tu me piles, mais il suffit que c'est ta main. »

Souffrant lui-même dans son corps malade, ce représentant d'une Église persécutée ne pouvait pas exprimer ses pensées sous des formes qui ne fussent pas austères. Il affirme, en maints endroits, qu'il faut « user de la vie »; mais, à ce moment, il ne peut s'empêcher de penser que pour goûter vraiment la vie présente, il faut méditer sur la vie à venir. La « vie terrienne » ne paraît méprisable qu'en un certain sens « et accomparée à la

vie céleste ». L'usage des dons de Dieu est légitime ici-bas (Voir note p. 83). La poésie n'est pas absente des propos qui se pressent sous la plume du Réformateur... « Aux herbes, arbres et fruits, outre les diverses utilités que Dieu en donne, il a voulu réjouir la vue par leur beauté, et nous donner un autre plaisir en leur odeur... Pensons-nous que notre Seigneur eut donné une telle beauté aux fleurs, laquelle se présentât à l'œil qu'il ne fut tenté de quelque plaisir en la voyant? Pensons-nous qu'il leur eut donné si bonne odeur qu'il ne voulut bien que l'homme se délectât à fleurer? Davantage, n'a-t-il pas tellement distingué les couleurs, que les unes ont plus de grâce que les autres? N'a-t-il pas donné quelque grâce à l'or, à l'argent, à l'ivoire et au marbre, pour les rendre plus précieux et plus nobles que les autres métaux et pierres? Finalement ne nous a-t-il pas donné beaucoup de choses lesquelles nous devons avoir en estime, sans qu'elles nous soient nécessaires? Laissons donc là cette philosophie inhumaine, laquelle ne concédant à l'homme nul usage des créatures (choses créées) de Dieu, sinon pour sa nécessité, non seulement nous prive sans raison du fruit licite de la bénéficence divine : mais aussi ne peut avoir lieu, sinon qu'ayant dépouillé l'homme de tout sentiment, le rende semblable à une bûche de bois. »

On peut donc user, sans arrière-pensée, de tout ce qui est destiné à embellir la vie : il faut simplement que l'usage en soit réglé. Comment cela, puisque l'esprit ascétique est exclu et que se priver ne peut pas être un mérite devant Dieu? En

faisant intervenir l'esprit de l'Évangile qui nous met à même d'estimer toutes choses à leur juste valeur : les temporelles et les spirituelles, celles d'en bas pour celles d'en haut.

« Soyez toujours joyeux », dit saint Paul. La joie de la vie saine et sainte est le signe que nous sommes en règle avec Dieu. « Si cette joie ne règne pas en nous, le Royaume de Dieu n'est point en nous, ou, pour mieux dire, nous sommes hors », dira Calvin dans son *Commentaire* sur Philipiens III-1.

Ce serait un travail dépassant les limites de notre exposé que d'extraire des œuvres de Calvin tout ce qui concerne le sujet de la vie chrétienne que le Réformateur ne sépare pas de la profession de foi. Après avoir revisé tout ce que l'Église avait enseigné auparavant pour compliquer la piété au point d'en faire un joug insupportable, et être ainsi arrivé à la pureté de la foi, Calvin restaure dans la vie pratique cette « pureté de mœurs » qui ne doit pas être de « l'hypocrisie » (1). C'est tout un programme.

La vie désencombrée des vaines pratiques de la piété superstitieuse risquerait de paraître vide, si l'on n'y mettait à la place la préoccupation de tout ce qui permettra de « consister au throne judicial de Dieu » : il faut paraître devant Dieu debout, et non pas écrasé, comme si le salut n'était pas venu en Jésus-Christ, et comme si ce salut ne pouvait pas se traduire dans notre vie. A quoi

(1) Préface de la version latine du *Catéchisme* (1538), que nous utilisons pour la suite de l'exposé.

servirait-il d'avoir embrassé le Christ « par foi », si notre manière de vivre n'en témoignait pas? Le chrétien n'est pas sanctifié par la Loi, mais la Loi étant « un degré pour venir à Christ » que nous « appréhendons par foi », nous sommes ainsi mis « en la participation de Christ », en sorte que notre vie est changée. « Étant dépouillés de notre propre justice, nous sommes vêtus de la justice de Christ. » Il nous est donc possible de plaire à Dieu en nos œuvres qui, à cause de Christ, « sont réputées justice et sont récompensées de loyer éternel ».

Il faut croire que cette forte discipline morale avait elle-même son attrait, puisque les protestants pour avoir été à pareille école et avoir estimé avec Farel que « la vie présente est le temps de bien faire » (1), ont forcé l'admiration même de leurs ennemis. Cela tenait évidemment à cette éducation protestante qui, dès le jeune âge, mettait l'enfant en contact avec la Bible et le préparait à tous ses devoirs, particuliers, familiaux, sociaux.

On peut résumer toute cette éducation, qui continue à retenir l'attention des pédagogues modernes, dans la recommandation de Sylvestre du Four à son fils : « Prenez garde seulement que si vous souffrez, vous ne souffriez pas comme coupable... », car « les verges que Dieu emploie pour punir les méchants sont comme celle de Moïse qui se changea en serpent, et celles dont il se sert pour châtier ses enfants, ressemblent à celle d'Aaron, qui produisait des fleurs et des fruits (2)... »

(1) FAREL, *Summaire*, p. 156.

(2) P. DE FÉLICE, *Les Protestants d'autrefois. Éducation*, Paris 1902, p. 373.

Après que des bandes de misérables avaient brûlé son château et saccagé son domaine, le grand Coligny écrivait à ses enfants cette admirable lettre du 16 octobre 1569, où il dit : « ...Les hommes nous ont ravi ce qu'ils pouvaient et si telle est la volonté de Dieu, nous serons heureux et notre condition bonne, vu que cette perte ne nous est arrivée par aucune injure que vous eussiez faite à ceux qui vous l'ont apportée, mais par la seule haine qu'on me veut de ce qu'il a plu à Dieu de se servir de moi pour assister son Église... Pour le présent, il me suffit de vous admonester et conjurer, au nom de Dieu, de persévérer courageusement en l'étude de la vertu... [1] » La même note se retrouve chez un contemporain de ces temps agités, François de La Nóue, qui déclare dans ses *Mémoires* (1562-1570) : « Le bon citoyen doit avoir zèle aux choses publiques et regarder plus loin qu'à vivoter en des servitudes honteuses... La guerre est un remède très violent et extraordinaire, lequel en guérissant une plaie en refait d'autres... Au contraire doit-on toujours désirer la paix, je dy celle qui a présomption de fermeté et qui n'est inique... Dieu veuille en donner une si bonne en France, tant déchirée de ruines, qu'elle puisse se renouveler en beauté, afin qu'elle ne soit plus la fable des nations, ains un exemplaire de vertu [2]. »

Calvin n'eut pas désavoué ces nobles expressions, car pour lui la vie chrétienne n'est autre chose que le fruit de la foi : « Christ ne peut être connu sans la

---

[1] P. DE FÉLICE, *Histoire des Protestants de France*, 7e édition, Toulouse, 1880, p. 201.

[2] Collection PETITOT, Paris, 1823, t. XXXIV, p. 295.

sanctification de son Esprit : il s'ensuit que la foi ne doit être séparée de bonne affection. » On a relevé avc raison ce trait comme l'un des plus caractéristiques. « L'importance historique suprême du Calvinisme, est peut-être dans la valeur qu'il attribue à la personnalité morale. Il a mis en saillie la notion du devoir de connaître et de faire la volonté de Dieu, non certes comme moyen de salut, mais comme la raison d'être fondamentale et le but de notre vie, et comme l'unique tribut digne de *l'honneur de Dieu* que nous sommes tenus de maintenir. Par là, il a fait du calviniste le représentant d'une haute moralité. A ce point de vue, le système de Calvin a joué le rôle d'un tonique pour le sang, dont les effets éducatifs se sont fait sentir dans les pays où il a régné, même chez ceux qui se sont largement écartés de sa pensée. L'Europe occidentale et l'Amérique du Nord ont contracté envers l'influence éducatrice de la théologie de Calvin une dette spirituelle d'une valeur inestimable (1). »

(1) W. WALKER, *Jean Calvin, l'Homme et l'Œuvre*, Genève, 1909, p. 462.

CHAPITRE IV

LES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

Organisation.

Nous avons vu le succès de la prédication évangélique en France au XVI^e^ siècle. De nombreuses églises catholiques furent occupées par les Réformés pour leur culte; mais ils durent bientôt les rendre au culte catholique rétabli par les lois. Ce ne sont heureusement pas les locaux qui font les Églises, mais le groupement des fidèles d'une localité. Il y eut bientôt, en diverses villes et bourgades de France, des groupes de croyants désireux de conformer leur culte à la Parole de Dieu. On représente volontiers le protestantisme comme le règne de l'individualisme ayant son aboutissement normal dans la division des sectes et l'anarchie doctrinale. Or que voyons-nous au XVI^e^ siècle? Les conducteurs des Églises Réformées de France se réunir en Synode National à Paris en 1559, à la lueur des bûchers, et adopter une *Confession de foi* et une *Discipline*. Il faut en parler maintenant pour donner une idée exacte du Protestantisme français du XVI^e^ siècle, et ajouter quelques textes à ceux que nous avons cités pour montrer l'*unité spirituelle profonde de la Réforme*.

« Nous croyons donc que nul ne se doit retirer à

part, et se contenter de sa personne, mais que tous ensemble doivent garder et entretenir l'union de l'Église, se soumettant à l'instruction commune et au joug de Jésus-Christ; et ce en quelque lieu où Dieu aura établi un vrai ordre de l'Église, encore que les magistrats et leurs édits y soient contraires, que tous ceux qui ne s'y rangent, ou s'en séparent contrarient l'ordonnance de Dieu. » (*Confession de foi*, article XXVI.)

« Quant est de la vraie Église, nous croyons qu'elle doit être gouvernée selon la police que notre Seigneur Jésus-Christ a établie. C'est qu'il y ait des pasteurs, des surveillants et des diacres, afin que la pure doctrine ait son cours, que les vices soient corrigés et réprimés et que les pauvres et tous autres affligés soient secourus en leurs nécessités; et que les assemblées ne fassent au nom de Dieu, esquelles grands et petits soient édifiés. » (Article XIX.)

La discipline doit fixer les règles pratiques adoptées pour la bonne marche des Églises. Cette discipline est d'ailleurs revisable, et doit être adaptée au cours des événements; cela est dit expressément, et d'ailleurs plusieurs synodes nationaux s'occupèrent de la mise au point de l'administration de l'Église. D'ordinaire l'Église commence par l'initiative d'un chrétien qui réunit les fidèles pour s'édifier par la lecture de la Bible, et faire connaître autour de lui le message évangélique. Bernard Palissy nous a, par exemple, laissé un récit des débuts de l'Église de Saintes [1]. Dans le

[1] Bost, pp. 72-73.

langage du temps, cela s'appelle « planter » une Église. Il faut maintenant la « dresser », c'est-à-dire pourvoir le groupe de fidèles de sa forme d'organisation que l'on va chercher dans les Églises types du Nouveau Testament. C'est ce que précise la *Discipline :* « Dans les lieux où l'ordre de la discipline n'est pas encore établi, les élections tant des anciens que des diacres se feront par les voix communes du peuple avec les pasteurs; mais où la discipline serait déjà, ce sera au consistoire avec les pasteurs, de choisir les plus propres, avec prières très expresses. Et sera leur nomination faite audit consistoire à haute voix, et à ceux qui auront été choisis, les charges seront lues au consistoire afin qu'ils sachent à quoi on veut les employer. S'ils consentent, on les nommera puis après au peuple par deux ou trois dimanches, afin que le consentement aussi du peuple y intervienne. Et s'il n'y a opposition au troisième dimanche, ils seront reçus publiquement, eux se tenant debout devant la chaire, avec prières solennelles, et ainsi seront ordonnés en leur charge signant la confession de foi et la discipline ecclésiastique; mais s'il y a opposition, la cause sera vidée au consistoire, et si là on ne peut s'en accorder, le tout sera remis au colloque ou synode provincial. » (Chapitre III, article 1.)

Chaque Église locale a un organe d'administration et de direction. Ce que nous appelons maintenant *conseil presbytéral* est appelé au XVI^e^ siècle *Consistoire :* « En chacune Église il y aura un consistoire composé des personnes qui en auront la conduite, à savoir des pasteurs et des anciens,

Et les pasteurs doivent présider dans cette compagnie comme aussi dans toutes les assemblées ecclésiastiques. » (Chapitre V, article 1.)

A côté des Églises locales publiques, il existait des Églises privées ou seigneuriales, dites aussi *Églises de fiefs*. Leur cas est réglé dans le chapitre I, article 21 : « On suppliera les princes et autres seigneurs suivant la cour, qui ont ou voudront avoir des Églises dressées en leurs maisons, de prendre leurs ministres des Églises dûment réformées, et où il y en aura plus d'un, avec suffisante assurance de leur vocation, et par le congé des colloques et synodes. Lesquels en premier lieu signeront la confession de foi des Églises de ce royaume et la discipline ecclésiastique. Et afin que la prédication de l'Évangile ait plus de fruit, on les priera aussi de faire dresser, chacun en sa famille, un consistoire composé du ministre et des plus approuvés gens de bien de la dite famille, qui seront élus anciens et diacres jusqu'au nombre suffisant, par lequel consistoire les scandales et vices de ladite famille seront réprimés et l'ordre de la discipline commune des Églises entretenu. Davantage lesdits ministres se trouveront aux synodes provinciaux, autant qu'il leur sera possible pour cet effet, la charge étant donnée à l'Église, laquelle convoquera le synode, de les y appeler; mais notamment se trouveront lesdits ministres, ou partie d'iceux, selon qu'ils seront députés par les autres, aux synodes nationaux, et viendront aussi accompagnés d'anciens, qui puissent informer ledit synode de leur vie et conversation; et quand se trouveront plusieurs d'eux ensemble, aucun d'entre eux ne

pourra prétendre prééminence ou domination sur les autres, suivant l'article de la discipline. Et lorsque lesdits princes et seigneurs feront séjour en leurs maisons, ou autres lieux, où il y aurait Église dressée, afin de pourvoir aux divisions, ils seront suppliés de vouloir que l'Église de leur famille soit jointe à celle du lieu, pour n'en faire qu'une Église, comme il sera avisé par l'amiable conférence des ministres de part et d'autre, pour suivre ce qui sera plus expédient. » Cette précaution, jointe à celle de l'article 24 du même chapitre I : « Les ministres ne seront vagabonds et n'auront liberté de s'ingérer de leur propre autorité où bon leur semblera », montre clairement le souci de constituer l'Église en unité et d'éviter que la liberté dégénère en licence.

Les pasteurs sont élus par les corps constitués : colloque ou synode provincial, qui doivent comprendre au moins sept pasteurs. Le « proposant » ou candidat au Saint Ministère devra passer devant le synode provincial ou le colloque un examen portant sur l'Écriture et la philosophie : « Et si après cet examen il est trouvé capable, la compagnie lui remontrant le dû de la charge à laquelle il est appelé, lui donnera le pouvoir, qui lui est donné au nom de Jésus-Christ, d'*administrer tant la Parole que les sacrements*, après son entière ordination en l'Église en laquelle il est envoyé, laquelle sera avertie de son élection par les actes et lettres du synode, portées et lues par un ancien. » (Chapitre I, article 6.)

« La charge des ministres est principalement d'évangéliser et annoncer la Parole de Dieu à

leurs peuples, et seront exhortés de s'abstenir de toute façon d'enseigner étrange et non convenable à édification, et se conformer à la simplicité et style ordinaire de l'Esprit de Dieu, se donnant garde qu'il y ait aucune chose en leur prédication qui puisse porter préjudice à l'honneur et autorité de l'Écriture Sainte. Ne prêcheront sans avoir pour sujet de tout leur propos un texte de l'Écriture Sainte, qu'ils suivront ordinairement : et du texte ils en prendront et exposeront le plus qu'ils pourront, s'abstenant de toutes amplifications non nécessaires, de digressions longues et sans occasion, d'un amas de passages de l'Écriture hors le besoin, et d'un récit vain de diverses expositions. N'allégueront que bien sobrement les écrits des anciens docteurs, et beaucoup moins les histoires et auteurs profanes. Ne traiteront aussi la doctrine en forme scholastique, ou avec mélange de langues. Bref, fuiront tout ce qui peut servir à ostentation, ou à en donner soupçon en quelque sorte. A quoi les consistoires, colloques ou synodes tiendront la main soigneusement. » (Chapitre I, article 12.)

Les Églises voisines se réunissent en Colloque : « Et ainsi les Églises voisines s'assembleront en Colloque deux fois l'an, ou quatre fois s'il se peut, selon l'ordre ancien, cela étant réservé à la prudence des provinces : et là se trouveront les ministres avec un ancien de chaque Église. » (Chapitre VII, article 1.)

Au-dessus du Colloque est placé le Synode provincial : la France fut divisée au XVI^e^ siècle en seize provinces ecclésiastiques. « En chaque province, les pasteurs de chaque Église s'assemble-

ront une fois l'an ou deux, selon qu'on pourra; ce qui est remis à la prudence et à la discrétion du Synode. » (Chapitre VIII, article 1.)

« Les ministres amèneront avec eux un ou deux anciens pour le plus, élus par ceux de leur consistoire : et feront lesdits ministres et anciens apparoir de leur envoi. Que si le ministre vient seul, on n'aura point d'égard aux mémoires qu'il apportera, non plus qu'à ceux de l'ancien, s'il vient sans pasteur; ce qui aura lieu en toutes assemblées ecclésiastiques. » (Chapitre VIII, article 1.)

Enfin l'Église Réformée de France a pour organe suprême le Synode National. Chaque synode provincial y délègue deux pasteurs et deux anciens (Chapitre IX, article 3). « Le Synode National pourra définitivement décider et résoudre de toutes choses ecclésiastiques. » (Chapitre IX, article 7.)

Il y a un principe à la base de toute cette organisation, c'est l'égalité des Églises et des ministres, pour éviter toute tentative d'oppression dans l'Église : « Les ministres ne pourront prétendre de primauté les uns sur les autres. » (Chapitre I, article 16.) « Nulle Église ne pourra prétendre primauté ni domination sur l'autre, ni une province sur une autre. » (Chapitre VI, article 1.)

Cependant il y un principe de soumission à une autorité reconnue, sous le contrôle de la Bible en matière de foi et de discipline. Les Églises Réformées de France au XVI^e siècle demandent à leurs membres d'accepter une organisation qui pour être viable doit avoir ses organes directeurs,

auxquels on reconnaît une autorité, et fait une place à la liberté par le consentement du peuple chrétien et la participation des laïcs à la vie de l'Église. « Les Églises doivent entendre que les assemblées ecclésiastiques des colloques et des synodes tant provinciaux que nationaux, sont des *liens et appuis de l'union et de la concorde* contre les schismes, les hérésies, et tous les autres inconvénients; afin qu'elles fassent tout devoir, et qu'elles emploient tous moyens, à ce que les dites assemblées ecclésiastiques soient continuées et entretenues. » (Chapitre VI, article 5.)

Ainsi vers 1560, l'Église Réformée est un fait. Dès l'origine les Réformateurs ont affirmé que le protestantisme est, et peut être, une Église véritable, congrégée autour de la Parole de Dieu. La foi de ce nouveau département de la chrétienté est exprimée dans un document public, c'est la *Confession de foi*. Son organisation en fédérations concentriques, colloques, synodes provinciaux, synode national, est décrite et définie dans la *Discipline*. La cellule-mère de tout cet ensemble, c'est l'Église locale, comme au temps de l'Église primitive.

Il ne manquait à ce bel édifice que la consécration officielle. On parlait toujours, depuis les grandes assemblées de Constance et de Bâle qui furent impuissantes à réformer l'Église romaine, d'un Concile œcuménique et libre, où seraient portées, une bonne fois, les questions controversées. Mais Rome n'entendait point laisser discuter son autorité. Le Concile s'était ouvert à Trente en 1545, et se prolongea, avec des interruptions, jusqu'en

1563. Les protestants n'y parurent point, le Concile de Constance ayant décidé qu'il ne fallait point tenir les promesses de sauf-conduit octroyé aux hérétiques : c'était encore le siècle des bûchers.

Les catholiques de France, du moins ceux que l'esprit de parti n'aveuglait pas tout à fait, songèrent à un Concile national, pour rétablir la paix religieuse dans le Royaume. Mais les prélats français, soutenus par la curie romaine, n'en voulaient pas. « A quoi bon discuter avec des gens si opiniâtres, disait le cardinal de Tournon. S'ils tiennent à exposer leurs moyens de défense, qu'ils aillent à Trente; on leur donnera des sauf-conduits, *et ils se justifieront s'ils le peuvent* (1). » L'exemple encore récent de Jean Huss rappelait aux protestants que les sauf-conduits officiels n'exemptaient pas du bûcher. Et puis il ne s'agissait plus de se défendre comme des accusés. C'est sur le pied d'égalité que l'on prétendait désormais discuter. Tout au moins espérait-on qu'une occasion serait offerte aux Réformés d'exposer publiquement leur foi et de porter ainsi le débat, non devant un aréopage de juges ecclésiastiques, mais devant le tribunal de l'opinion et de faire dire tout haut ce que plusieurs exprimaient déjà tout bas, savoir que les temps étaient mûrs pour proclamer la tolérance religieuse.

Les Réformateurs français, forts de l'exemple de l'Allemagne, de la Suisse et d'autres lieux gagnés à la Réforme, « voulaient traiter avec les prêtres d'égal à égal en prenant la Bible pour suprême

(1) P. DE FÉLICE, p. 132.

arbitre de la controverse, et ce en accordant au chef de l'État le droit de prononcer en dernier ressort entre les partis [1]. »

Cette occasion, après bien des tergiversations, allait enfin se présenter. C'est le Colloque de Poissy. Seulement on n'était plus au temps où le Roi pouvait trancher d'autorité un pareil différend. Le Roi, c'était Charles IX, un enfant en tutelle, et la Régente, c'était une astucieuse reine, Catherine de Médicis.

Le Colloque de Poissy (1561).

Aussi longtemps que l'autorité royale fut en mains fortes, sous François Ier et Henri II, le Protestantisme fut regardé comme pouvant introduire dans l'État des idées d'indépendance et aider la noblesse à reconstituer la féodalité. Il fut donc combattu pour des raisons politiques. L'année 1550 avait marqué la constitution des partis et la répartition des forces qui devaient servir à le combattre. Charles de Lorraine, frère du duc François de Guise, que la mort de son père venait de hausser à la dignité de chef de la maison, hérite pour sa part, par donation secrète et avec l'agrément du roi, de l'énorme succession ecclésiastique de son oncle, le défunt cardinal Jean de Lorraine. Il se voit, la même année, choisi comme protecteur de la Compagnie de Jésus, déjà puissante [2]. Dès que l'autorité royale se fut affaiblie,

(1) P. DE FÉLICE, p. 132.

(2) Cf. ROMIER, *Les origines politiques des guerres de religion*. Paris, 1913, 2 vol. in-8, t. I, p. 46.

sous François II, les Guises, qui ont la haute main sur les affaires publiques, le duc François comme chef de l'armée, le cardinal de Lorraine comme surintendant des finances, mettent leur puissance au service de la cause catholique par opposition à Condé, chef du parti protestant.

La mort des confesseurs de la foi, surtout celle de Jean Morel qui fut, croit-on, empoisonné, puis brûlé devant le parvis de Notre-Dame de Paris le 27 février 1558, agitait l'opinion qui commençait à s'émouvoir de tant de constance dans le martyre. Il y avait encore à la Conciergerie des accusés attendant leur procès d'hérésie. On espérait trouver un moyen de cesser les exécutions, et la Cour du Parlement, sous l'influence du chancelier Séguier, fut assemblée. Ce fut la célèbre Mercuriale de 1559. Entre temps, les Réformés, ayant pris conscience de leur nombre et de leur force, réclamaient ouvertement le droit de pratiquer publiquement leur culte. Ils avaient arrêté leur *Confession de foi* et leur *Discipline* le 28 mai 1559. On ne pouvait plus ignorer leurs principes, et la Cour du Parlement était nettement divisée sur la conduite à tenir à leur sujet. Certains conseillers considéraient les protestants comme des rebelles contre lesquels il fallait continuer à sévir. D'autres, « passant plus avant... remontraient qu'il n'y avait personne qui ne vit les grands abus qui étaient entrés en la chrétienté et le besoin qu'il y avait d'une bonne réformation, laquelle devait être prise de la Parole de Dieu seulement, sans plus s'arrêter aux coutumes, ni à l'ancienneté, ni au dire des hommes » et que *juger ainsi à la volée ceux qui ne se voudraient*

accorder à tous erreurs que maintiennent aucuns pour le profit qu'ils en reçoivent, serait se mettre en danger de juger les innocents. (1) »

De cet avis était le conseiller Anne Du Bourg qui dit courageusement pendant la Mercuriale : « Ce n'est pas chose de petite importance que de condamner ceux qui au milieu des flammes invoquent le nom de Jésus-Christ. » Le cardinal de Lorraine « écumant de dépit » et « craignant que le Roi n'y prit quelque goût », réussit à le persuader de faire arrêter Anne Du Bourg et autres conseillers de son avis, qui furent mis à la Bastille.

Henri II, blessé dans un tournoi, meurt le 10 juillet 1559, pendant que se poursuit le procès d'Anne Du Bourg, et certains contemporains virent là un jugement de Dieu. Dans les interrogatoires, Anne Du Bourg demandait d'être convaincu par la Parole de Dieu, déclarant qu'il ne croit pas que « l'Église romaine ait puissance sur nous autres, si ce n'est en tant qu'elle est conforme à la pure doctrine de Dieu », que les conciles « sont constitutions des hommes » et qu'ils se sont contredits, qu'il ne « croit autres sacrements que ceux qui ont été ordonnés par iceluy Jésus, assavoir le baptême... et la Cène » où « nos âmes sont nourries du pain céleste et hanap du salut »; disant que pour les autres sacrements enseignés par l'Église « s'il plaît à messieurs ses juges les lui témoigner par l'Écriture, il les croira », mais « qu'il n'a point lu que la Messe ait été instituée par Jésus-Christ, ni qu'elle soit témoignée par la pure doctrine de Dieu...

(1) *Histoire des Martyrs*, II, p. 659 ss.

pour ce que le sacrement de la Cène qui a été institué par Jésus-Christ, nous a été baillé en toute autre manière que la Messe ». Quant à l'Église, il déclare qu'elle est « la congrégation des fidèles... que le pape est évêque de Rome comme chacun évêque en son évêché ». Il déclare avoir lu des livres de Calvin, non de Luther, et les avoir reçus « de ces porteurs de livres qui vont et viennent par pays », mais qu'il a conféré « principalement avec la Parole de Dieu ». Tout cela était en somme le point de vue des Réformateurs français.

Anne Du Bourg est condamné « comme hérétique et pertinax à être dégradé de ses ordres », sentence dont il fait appel comme d'abus à la Cour. « Ne trouvant justice entre les hommes de quelque côté qu'il se tournât », il fut dégradé à la Bastille le 20 novembre 1559 de ses ordres de diacre et de sous-diacre. Il présenta à la Cour du Parlement une première confession de sa foi. Des amis lui conseillèrent de la faire « ambiguë et tellement dressée qu'elle put contenter les juges »; il céda. Mais le pasteur Augustin Marlorat lui fit des remontrances, qui le trouvèrent déjà « pressé en sa conscience du sentiment de sa faute ». Il rétracta donc sa seconde confession et déclara s'en tenir à la première. Le comte palatin, pour le délivrer, le demanda à François II comme professeur pour l'Université de Heidelberg. Le cardinal de Lorraine s'employa de toutes ses forces à hâter le supplice. Anne Du Bourg fut brûlé le 23 décembre 1559, sur la place de Grève à Paris. Il suppliait encore, avant de mourir, le Roi de « faire tenir un bon, saint et libre concile, auquel il fut loisible

à toutes personnes proposer franchement leurs raisons ».

Ainsi le cas d'Anne Du Bourg, conseiller du Parlement, pourvu des ordres mineurs de l'Église romaine, posait devant l'opinion la question de la tolérance. De leur côté, les protestants firent présenter à l'Assemblée des notables, réunis à Fontainebleau en 1560, une supplique intitulée *Supplication de ceux qui en diverses régions invoquent le nom de Dieu suivant la règle de piété.* En décembre de la même année, « l'Église de Rouen présentait au Parlement de Normandie une requête tendant à obtenir la liberté du culte; elle disait formuler cette demande au nom de cinq cent mille hommes épars dans le royaume, sans compter les femmes et les enfants » (1). Mais pour justifier la reconnaissance légale de cette liberté, il fallait que l'occasion fut donnée aux Réformés de soutenir en présence du Roi, et devant les représentants de l'Église seule reconnue, leurs droits et prérogatives. La rencontre des catholiques et des Réformés se produisit au Colloque de Poissy, à la fin de l'été de 1561.

Malheureusement l'expérience prouvera que presque rien n'était changé, du côté des prélats, depuis que Calvin écrivait dans la Préface de l'*Institution* en 1535 : « Ceux qui sont constitués pour en juger étant ravis et transportés de telle affection, prononcent pour sentence la conception qu'ils ont apportée de leur maison; et pensent très bien

(1) ROMIER, *Catholiques et Protestants à la cour de Charles IX*, Paris 1924, p. 16.

être acquittés de leur office s'ils ne jugent personne à mort, sinon ceux qui sont, ou par leur confession, ou par certains témoignages convaincus : mais de quel crime? De cette doctrine damnée, disent-ils. Mais à quel titre est-elle damnée? Or c'était le point de la défense : non pas désavouer icelle doctrine, mais la soutenir pour vraie. *Ici est ôté le congé d'ouvrir la bouche.* »

Au mois de décembre 1560, s'étaient réunis les États Généraux. Le nouveau chancelier, Michel de l'Hôpital, attentif à traduire la politique de la Reine régente, condamna dans son discours d'ouverture et pêle-mêle, par semblant d'équité, toutes les oppositions. Il déçut ainsi les Protestants qui attendaient beaucoup de cette assemblée et auxquels on n'apportait encore que la promesse pas très rassurante du *statu quo*, - c'est-à-dire toujours d'une tolérance qui dépendait de l'intérêt politique de Catherine de Médicis. La solution des affaires religieuses fut renvoyée à plus tard, un peu par précaution, pour ne pas rompre « l'union des princes », mais surtout parce qu'on espérait réduire, entre temps, le nombre de ceux qui, au sein des États, réclamaient des réformes. La grosse question était celle des dettes du roi. Le clergé et une partie du Tiers refusaient de les payer. Les États furent clos le 31 janvier 1561, le Roi ordonnant aux députés de se retirer dans leurs provinces pour trouver des subsides. Pendant ce temps, les Guises, évincés du pouvoir, avaient formé le Triumvirat dont le programme comportait la défense de la foi traditionnelle, et la ruine de la huguenote. On hâte le sacre du roi Charles IX,

célébré le 15 mai 1561, et, autant pour contenter le pape et le roi d'Espagne que pour tirer quelque argent des ecclésiastiques, on publie l'*Édit de Juillet 1561*, qui interdit les prêches publics et privés, mais défend de faire violence aux Réformés. On prépare la convocation du Colloque annoncé. La liste des pasteurs devant représenter la Réforme fut établie par Catherine, qui, pour des raisons politiques, écarta le nom de Calvin (1).

On sait ce que fut cette mémorable rencontre, et quelle inégalités choquantes s'y remarquèrent : « L'équivoque était flagrante. Les protestants allaient à Poissy exposer et défendre leur doctrine devant le Roi qu'ils prenaient pour arbitre. L'Assemblée du Clergé attendait les « hérétiques » non pour discuter avec eux, mais pour les « juger (2) ».

Les Réformés avaient demandé : Que les ecclésiastiques ne soient pas leurs juges « attendu qu'ils étaient parties » au procès; que le Roi présidât le Colloque assisté de la Reine, du roi de Navarre « et autres princes du sang et personnes notables de bonne vie et saine doctrine non ayant intérêt à la cause, afin que bon ordre y soit gardé, et toute contention et confusion empêchée »; que « tous différends soient jugés par la seule parole de Dieu contenue au vieil et nouveau Testament, pour ce que notre foi ne peut être fondée que sur icelle, et que là où il y aura difficulté sur les mots, on aura recours à l'hébrieu pour le vieil et le grec pour le nouveau Testament »; que deux secrétaires seront

(1) ROMIER, *Catholiques et Protestants...*, p. 169.
(2) ROMIER, *Catholiques et Protestants...*, p. 210.

élus pour chaque partie, « lesquels confronteront leurs cayers des disputes pour chaque jour et ne seront approuvés que premièrement ils n'ayent été vus et signés par les deux parties ».

Cette requête fut présentée le 17 août par deux ministres, avec un exemplaire de la *Confession de foi* imprimée. Le Roi reçut ces documents et promit de les communiquer au Conseil et de faire réponse par son chancelier (1). Le 8 septembre, aucune réponse n'ayant été communiquée, la même requête fut présentée par Bèze à la Reine-mère, pour qu'il en soit donné acte aux Réformés. Catherine répondit « qu'il leur serait baillé quand besoin serait, mais que pour lors n'était expédient, joint qu'ils se devaient bien contenter de sa simple parole et promesse que lesdits ecclésiastiques ne seraient aucunement juges en cette matière ».

Après les ministres, les Sorbonnistes vinrent supplier la Reine-mère « de ne recevoir en dispute les hérétiques ne reconnaissant les évêques et prélats pour leurs souverains », ou que, du moins, la dispute n'ait lieu qu'entre les protestants et les ecclésiastiques et non en présence du Roi et des princes. « Mais il leur fut répondu que déjà on était résolu d'ouïr les ministres en pleine assemblée, dont ils s'en allèrent très mal contents ».

Enfin le 9 septembre, le Colloque fut ouvert. Avant l'entrée des Réformés, le chancelier exposa qu'un sauf-conduit avait été accordé à ces derniers et qu'il espérait bien qu'une conférence avec eux

(1) Bèze, p. 273 ss, que nous utilisons pour tout cet exposé; Cf. *France Prot.*, 2e éd., V, 300.

« amiable et gracieuse » serait utile. Il demanda donc à la compagnie de « les recevoir comme le père ses enfants, et prendre la peine de les endoctriner et instruire »; que « s'il advenait le contraire... et qu'il n'y eut *moyen de les réduire, ni de se réunir, pour le moins ne pourrait-on dire ci-après, comme on a fait par le passé, qu'ils aient été condamnés sans les ouïr* ».

On voit par ces détails comme, d'avance, tout se trouvait faussé par l'esprit que l'on y apportait du côté officiel et catholique. Le point de vue protestant fut exposé par Bèze dans un premier discours. « Ne pensez pas que nous soyons venus pour maintenir aucune erreur, mais pour découvrir et amender tout ce qui se trouvera de défaut ou de notre côté ou du vôtre... Notre désir est que les ruines de Jérusalem soient réparées, que ce temple spirituel soit relevé, que cette maison de Dieu qui est bâtie de pierres vives, soit remise en son entier, que ces troupeaux tant espars et dissipés par juste vengeance de Dieu et nonchalence des hommes, soient ralliés et recueillis en la bergerie de ce souverain et unique pasteur... »

Dans ce discours du 9 septembre, Bèze se borna à exposer le sommaire de la foi réformée, au plus près de la *Confession de foi* de 1559. Au sujet de la Cène, il nia qu'en rejetant la transubstantiation on fasse que Jésus-Christ soit absent de ce sacrement, ajoutant qu'encore « que le corps de Jésus-Christ soit au ciel et non ailleurs, et nous en terre et non ailleurs, ce nonobstant nous sommes faits participants de son corps et de son sang par une manière spirituelle et moyennant la foi, aussi vérita-

blement que nous voyons les sacrements à l'œil, les mettant en notre bouche, et vivons de leur substance en cette vie corporelle ». Bèze ayant ajouté que « le corps de Jésus-Christ, combien qu'il nous fut véritablement offert et communiqué en icelle, était toutefois aussi loin du pain que le haut des cieux est éloigné de la terre », les prélats s'écrièrent *blasphemavit*, quelques-uns se levant déjà pour partir. Le cardinal de Tournon répliqua, adjurant le Roi de « demeurer en la religion de ses ancêtres »; puis il demanda jour pour répliquer, « disant qu'on y répondrait fort bien, et qu'il espérait que le Roi, ayant ouï la réponse, serait ramené, puis soudain se corrigeant, *non pas ramené*, dit-il, *mais entretenu en la bonne voie* ».

Comme Bèze, dans son discours, avait touché à tout, mis tout en question et présenté, de plus, au Roi la Confession de foi des réformés où, disait-il, « les points de notre doctrine sont clairement et plus au long contenus », les prélats décidèrent que Claude d'Espence « répondrait seulement à deux points, à savoir de l'Église et de la Cène : non pas toutefois pour entrer en dispute, mais seulement afin qu'on ne pensât point qu'ils fussent sans réplique ».

On méditait donc de supprimer le débat. Pour y parvenir, on préparait une confession de foi opposée à celle des Réformés, « laquelle s'ils refusaient d'approuver, *sentence de condamnation serait sollennellement prononcée contre eux et par ce moyen serait fini le colloque sans autre dispute* ». Les Réformés, prévenus, adressèrent une requête au Roi, l'informant du fait et demandant que l'on empêche

« que les prélats usurpent cette autorité pour juger et procéder à telle condamnation qu'ils prétendent. »

Le chancelier ayant pris ses précautions, on eut recours au moyen « subtil » inventé par le cardinal de Lorraine : mettre aux prises les calvinistes et les luthériens. Les théologiens allemands arrivèrent de Metz trop tard pour prendre part au Colloque. Dans son discours du 16 septembre, le cardinal de Lorraine fit l'apologie de l'Église romaine, détentrice de la vérité, et poussa la pointe d'attaque en invoquant la confession d'Augsbourg (1). Bèze répondit le 24 septembre par une exposition très nette de la doctrine réformée touchant l'Église. Les débats se prolongeaient, et les catholiques cherchaient le moyen de rompre en conservant le rôle de triomphateurs. On présenta aux Réformés un texte, venu d'Allemagne par courrier spécial, signé, disait-on, d'une quarantaine de ministres; il fallait en signer quelques lignes pour que les prélats acceptassent de continuer le Colloque, car, ainsi, on se serait accordé sur la difficile question de la Cène. Le texte examiné par les réformés fut reconnu comme extrait de la *Confession würtembergeoise* de 1559, exprimant les vues particulières de Jean Brenz, chef des ubiquitaires et ultra-luthériens. L'habile pré-

(1) « Le cardinal de Lorraine a parlé, et à en croire son parti, il a triomphé; mais son discours était d'une telle faiblesse qu'un enfant en aurait ri. » Lettre du 17 septembre 1561 de N. des Gallars, député réformé au Colloque, adressée à l'évêque de Londres Trockmorton, *Calendar of State papers*, année 1561-1562 (London, in-4, 1866), cité dans *France Protestante*, 2e éd., V, p. 300, note 4.

sentation de ce texte était donc une audacieuse et déloyale manœuvre.

Le cardinal, se voyant pris, accusa les Réformés de mépriser le pouvoir sacerdotal et royal; il demanda finalement aux ministres pourquoi ils ne voulaient pas signer. Bèze répliqua en demandant aux prélats de signer les premiers. Alors Lainez, général des Jésuites, se mit à invectiver les ministres, les appelant « singes et renards », concluant qu'il fallait les renvoyer au Concile de Trente.

Finalement, on proposa aux ministres de signer la proposition suivante : *Nous croyons et confessons qu'au très vénérable sacrement de l'Eucharistie est le vray corps de Christ nay de la vierge Marie et qu'il est exhibé et pris par les communiants d'entre les mains des prêtres ayant été consacré de leur bouche.* Pierre Martyr, au nom des ministres, refusa de signer, et chacun demeura sur ses positions. Le Colloque se termina sans autre résultat que de faire apparaître de manière plus évidente les divergences.

En attendant la fin du Concile de Trente, le Roi jugea bon de faire paraître un nouvel Édit — celui du 19 janvier 1562 — qui accordait aux protestants le droit de se réunir pour leur culte en dehors des villes, défendant « à tous juges, magistrats et autres personnes de quelque état, qualité ou condition qu'ils soient, que lorsque ceux de ladite religion nouvelle iront, viendront et s'assembleront hors desdites villes pour le fait de leur dite religion, ils n'aient à les y empêcher, inquiéter, molester, ne leur courir sus, en quelque sorte ou manière que ce soit ». L'Édit de Janvier rencontra une grande opposition dans le Parlement de Paris,

dévoué aux Guises, et dont la juridiction s'étendait sur la moitié de la France. Il ne fut enregistré que le 6 mars, avec cette restriction : « *Attendu la nécessité urgente et sans approbation de la religion nouvelle ; le tout par manière de provision et jusqu'à ce qu'un concile en ait décidé les points contestés ou que le Roi en ait ordonné autrement.* »

Mais il reste ceci, que les protestants n'avaient pas été réfutés. Le Colloque de Poissy s'était terminé par un coup de force qui n'avait point réussi. Le nouvel Édit aurait permis à la paix religieuse de s'établir, les Réformés jouissant de la liberté de se réunir pour leur culte. Les Guises, furieux d'un échec qui condamnait leur politique, vont essayer de briser cette liberté naissante par la sanglante intervention du duc François de Lorraine à Wassy le 1er mars 1562, avant même que l'Édit soit enregistré. Ils n'ont pas craint par là de déchaîner, pour plus de vingt ans, la guerre civile en France (1).

Conclusion.

Avant de quitter ce sujet, faisons le compte des résultats.

En dépit de toutes les oppositions, le XVIe siècle a vu se constituer, en face de l'*Église déformée* et qui se prétendait néanmoins la seule vraie, la seule héritière légitime du christianisme primitif, une *Église Réformée selon la Parole de Dieu*, organisée, en possession d'une doctrine amplement justifiée,

(1) Cf. SERFASS, *Hist. de l'Égl. réf. de Wassy*, pp. 49 ss.

et groupant suffisamment d'adeptes pour prétendre à une existence légale.

Par suite de la mauvaise volonté des prélats, par suite, surtout, de l'influence du cardinal de Lorraine, protecteur depuis 1550 de la Compagnie de Jésus, et de la présence, aux côtés du légat romain, du général de cet ordre, Lainez, représentant, avant qu'elle eut été inscrite dans les décrets ecclésiastiques, de cette infaillibilité papale vers laquelle, après Trente, on marche sans possibilité de retour, le Colloque de Poissy n'avait pas réussi. Il ne pouvait pas réussir, du moment qu'on refusait de porter remède au mal dont parle Sébastien Castellion; dans son opuscule *Conseil à la France désolée*, il diagnostique que la cause « principale et efficiente » de la maladie qui tourmente le royaume est le « forcement des consciences », sacrifiées aux intérêts de la politique. La même note se retrouve sous la plume de Pierre Pithou, dans sa fameuse harangue de d'Aubray dans la *Satire Ménippée*, où il déclare que « toutes les sanglantes tragédies qui ont été jouées sur ce pitoyable échaffaud français, sont toutes nées et procédées de ces premières querelles (entre les princes du sang et les Guises), et *non de la diversité des religions, comme sans raison on a fait jusques ici croire aux simples et idiots* [1] ».

Cependant, ce qu'on ne put empêcher, c'est qu'il soit tenu compte du fait de l'existence d'Églises nombreuses, organisées, vivantes, et groupant près du quart des Français d'alors. Dans ce sens,

---

[1] Edition Read, Paris, 1876, p. 183.

l'Édit de Janvier 1562 fut une victoire protestante. Ce qu'il reconnaissait, avec des réticences destinées visiblement à voiler les concessions, c'était avec le droit d'exister celui de célébrer publiquement le culte. Malgré la farouche opposition des Parlements se modelant sur celui de Paris dévoué aux Guises, les choses se seraient arrangées, parce que l'Édit répondait, en somme, au désir de paix de tous les bons esprits d'alors. Guise a nié avoir voulu le massacre de Wassy; ce qu'il voulait, c'est ce qu'il a appelé lui-même la « rescision » de l'Édit. Mais là où les officiers royaux seront d'esprit tolérant et large, surtout là où ils sauront prendre leurs responsabilités, et faire respecter les volontés du Roi, les choses marcheront, en somme, comme elles devaient marcher. On se serait habitué à voir fonctionner, à côté de l'Église traditionnelle, une autre Église, celle à laquelle on s'avisa d'imposer un jour un nom qui lui rappelle durement les jours sombres, la R. P. R., la Religion Prétendue Réformée.

Il faudra encore quatre-vingt-sept ans pour mettre à bas l'Édit de Nantes, donné en 1598. Mais l'Église de Rome est patiente. Partout les syndics du clergé feront pression sur les Commissaires de l'Édit chargés de juger les « partages d'avis » sans cesse évoqués. A force de persévérance dans la voie où l'on était entré en 1562 le protestantisme a fini par être « sacrifié à l'unité nationale » [1]. On n'a, certes, pas tué le protestantisme qui s'est repris à vivre dès que les cir-

---

[1] BOSSERT, *Calvin*, p. 220.

constances sont devenues favorables. La question de la liberté de conscience et du culte demeurée sans solution définitive au XVI^e siècle, enterrée de nouveau à la fin du XVII^e par la Révocation d'un Édit réputé perpétuel et irrévocable, est réapparue dans les temps modernes avec la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

Elle est désormais réglée sur le terrain légal, par la Séparation des Églises et de l'État; quoique pratiquement, il y ait encore, de temps à autre, apparence que l'Église romaine demeure la forme normale et quasi officielle du christianisme, même aux yeux d'un pouvoir théoriquement dégagé des *a priori* du passé. Cent quatre ans de Concordat, s'ils ont habitué les esprits à certaines tolérances, n'ont pas dissipé le vieux malentendu propagé par l'Église Romaine.

DEUXIÈME PARTIE

LE PROTESTANTISME AU XX^{e} SIÈCLE

CHAPITRE I

L'UNITÉ CHRÉTIENNE

Jamais la préoccupation de l'unité n'a été absente de la pensée chrétienne, depuis le temps où le Christ, priant pour les siens, disait au Père céleste : « Garde en ton nom ceux que tu m'as donnés, *afin qu'ils soient un comme nous* » (Jean, XVII-11.) La chrétienté a fait sienne cette perspective qui se traduit dans l'article du *Symbole des Apôtres :* « Je crois la communion des saints. » Ce qui a toujours empêché la réalisation de l'unité souhaitée, c'est la prétention de l'une des formes historiques du christianisme d'absorber les autres, et de faire dépendre l'unité de la soumission à une volonté et à des desseins d'un autre ordre.

De là l'obligation de remonter sans cesse au Christ, à sa parole, à sa personne, noyau de cristallisation de l'unité chrétienne, puisque s'arrêter à un point quelconque du développement ulté-

rieur de l'Église, c'est déjà risquer de rencontrer quelque déviation.

A Guizot qui avait dit en 1839 que *le catholicisme est au berceau de l'Église*, Vinet répliquait dans son Journal : *Ce qui est vieux comme l'Église chrétienne, c'est le christianisme et rien d'autre* (1). C'est pour retrouver le christianisme à sa source que la Réforme est remontée aussi haut que possible, au Christ et aux apôtres, c'est-à-dire à ce qui est antérieur à l'autorité de l'Église, savoir la Parole de Dieu contenue dans les Saintes Écritures.

Périodiquement, la chrétienté revient à l'idéal un moment voilé. De nos jours, le christianisme est de nouveau puissamment travaillé du besoin d'exaucer la prière de Jésus : Qu'ils soient un !

On veut bien reconnaître maintenant que la protestation contre les abus de l'Église au XVI^e^ siècle était justifiée. Il est vrai que l'on entoure cet aveu de précautions oratoires. « L'évolution personnelle et intime de Luther a servi... des révolutions politiques et sociales qui expliquent en partie son succès. On ne saurait contester d'ailleurs que les esprits étaient préparés à la révolte par *les désordres trop réels qui appelaient depuis deux siècles une réforme du clergé réclamée en vain par la conscience chrétienne*. Si la doctrine des Indulgences était parfaite et irréprochable dans l'enseignement officiel de l'Église, la pratique n'en était pas moins assez souvent abusive. Et c'est ainsi que les circonstances historiques ont favorisé et propagé la

(1) RAMBERT, *Alexandre Vinet*, Lausanne, 1875, p. 393.

révolution religieuse inaugurée par Luther... (1). » On veut souligner que, sans les abus dont on parle, la Réforme n'aurait eu que peu de prise sur l'opinion, ce qui est notoirement faux : on prend l'occasion pour la cause. Ce n'était pas seulement et simplement une *réforme du clergé* que l'on réclamait alors, mais une *Réformation de l'Église*. Réduire ainsi la Réforme à n'être qu'une protestation contre des abus très visibles, mais ne concernant que les personnes, c'est une façon de voiler le côté positif de la Réforme évangélique. On nous parle toujours de Luther, ce qui est commode, mais très peu de Calvin, tellement le calvinisme reste l'adversaire non réfuté.

En France, pays de clarté, on a dit au XVIe siècle, les choses plus clairement. Aux États Généraux de 1560, le chancelier Michel de l'Hôpital, dans sa harangue inaugurale, posa la question sur son vrai terrain : « Considérons que *la dissolution de notre Église a été cause de la naissance des hérésies, et la réformation pourra être cause de les éteindre*. Nous avons ci-devant fait comme les mauvais capitaines qui vont assaillir le fort de leurs ennemis avec toutes leurs forces, laissant dépourvus et dénués leurs logis. Il nous faut dorénavant garnir de vertus et de bonnes mœurs, et puis les assaillir avec les armes de la charité, prières, persuasion, paroles de Dieu qui sont propres à tels combats. La bonne vie, comme dit le proverbe, persuade plus que la parole. Le couteau vaut peu contre l'esprit, si ce n'est à perdre l'âme ensemble avec le corps. »

(1) BRUNHES, pp. 114-115.

Et il ajouta : « Otons ces mots diaboliques qui portent factions et séditions : Luthériens, Huguenots, Papistes, ne changeons pas le nom de chrétiens (1). »

De même, après le chancelier, Jean Quintin, docteur en droit canon de l'Université de Paris, haranguant pour le clergé dans la même assemblée, après avoir rappelé que « la première cause de cette convocation spécifiée ès-lettres patentes du feu Roi, était la *restauration du service de Dieu*, confessa à la grande confusion des ecclésiastiques, *qu'ils s'étaient grandement détournés du divin service et qu'ils avaient grand besoin d'être ramenés à leur devoir par l'autorité du roi, puisque d'eux-mêmes ils ne l'avaient voulu faire*... (2). » Ce qui est d'ailleurs avoué par le cardinal de Lorraine lui-même, au Concile de Trente lorsqu'il dit : « A cause de nous, la tempête et orage est venu, mes frères, et pour ce jetons-nous en la mer. *Que le jugement commence à la maison de Dieu, et que ceux qui portent les vases du Seigneur soient jugés et réformés*... (3). »

Il s'agit bien ici encore du clergé, mais du clergé considéré comme responsable du *service de Dieu*, que l'on reconnaît devoir être *restauré*. Une Réforme était donc nécessaire. Elle s'est produite en dehors de l'Église, et contre la volonté de l'Église; elle à abouti à la restauration d'une foi conforme aux données du Nouveau Testament, débarrassée de l'adjonction des superstitions que les siècles

(1) BÈZE, I, p. 232.
(2) BÈZE, I, p. 235.
(3) *Ce qu'on a fait de l'Église*, p. XXII.

avaient surajoutées au message primitif de Jésus. Le succès seul des Églises Réformées fut le stimulant qui produisit un renouveau dans l'Église catholique romaine. On peut dire hardiment que, sans l'existence d'une chrétienté séparée de la communion romaine, le catholicisme aurait continué dans tous ses errements, qu'il ne se serait pas restauré disciplinairement par le Concile de Trente, et ne jouerait pas dans le monde moderne le rôle auquel il aspire. Tous les voyageurs s'accordent à reconnaître que le catholicisme a un aspect différent suivant l'importance du contact entre populations catholiques et protestantes : le catholicisme espagnol est différent du catholicisme allemand; le catholicisme enveloppant de Lausanne est différent du catholicisme dominateur de Fribourg. On peut remarquer encore que, dans la liste des Papes donnée dans *Ecclesia*, on ne trouve plus, après le Concile de Trente, de Pontife romain que la vérité historique, même la plus déguisée, puisse se refuser de noter d'infamie comme il convient : Jean XII, « l'un des plus tristes papes de l'histoire »; Innocent VIII, « pape faible, laissa le scandale s'installer à la cour romaine »; Alexandre VI, « peu scrupuleux et de mauvaises mœurs, il fut un pape scandaleux » (1).

On peut donc reprendre au bénéfice et à la décharge de la Réforme cet aveu que l'on trouve sous une plume catholique : « Le coup de clairon donné par Luther *détermina heureusement la convocation du Concile de Trente*, qui devait *préciser*

(1) *Ecclesia*, pp. 759-765-764.

la doctrine catholique, et *mettre au point la discipline* [1]. »

La Réforme de l'Église par l'Église elle-même, sans les protestants, tel est le leit-motiv des histoires ecclésiastiques catholiques, qui volontiers tournent à l'apologie pour inviter les « frères séparés » à rentrer dans le giron de l'Église romaine, *puisque les abus du XVI^e siècle ont été redressés.*

Le catholicisme a suivi avec une attention inquiète les conférences de Stockholm (1925) et de Lausanne (1927) où l'on s'était flatté de réunir les représentants de toute la chrétienté pour essayer, sinon de réaliser l'unité chrétienne, du moins de préparer l'avenir par une effective prise de contact des diverses communions. L'importante littérature catholique provoquée par ces conférences de l'univers chrétien non catholique est une preuve que l'Église romaine se sent dans un péril aussi grave que celui du XVI^e siècle. Mais les ponts ont été officiellement coupés par la fameuse encyclique *Mortalium animos* (janvier 1928) : « Il n'est pas permis de procurer l'union des chrétiens autrement qu'en favorisant le retour des dissidents à la seule et véritable Église du Christ dont ils se sont jadis malheureusement éloignés. » Tant il est vrai que l'Église qui se dit seule en possession de la vérité divine, sans en apporter les preuves, est irréformable. « Le catholicisme restera toujours réfractaire à toute réunion qui ne s'accomplirait pas suivant ses propres principes [2]. »

---

(1) *Ecclesia*, p. 443.
(2) BRUNHES, p. 278.

Posons en termes nets la question que nous avons maintenant à étudier : *Devons-nous renier l'œuvre des Réformateurs? Devons-nous revenir faire amende honorable, pour nous soumettre à l'Église romaine? Le protestantisme se justifie-t-il en droit et en fait au XX^e siècle?*

CHAPITRE II

ÉCRITURE OU TRADITION ?

Il nous faut examiner dans quel sens le Concile de Trente a été une réforme de l'Église, et quels sont ces principes de l'Église catholique dont on nous parle.

Nous avons déjà vu, à propos du Colloque de Poissy, que le général des Jésuites, Lainez, s'était violemment élevé contre l'idée d'une réforme doctrinale, surtout si on devait prendre pour norme suprême de la foi la Parole de Dieu, et non l'autorité de l'Église. Le chancelier Michel de l'Hôpital avait, en effet, déclaré aux prélats présents à Poissy : « Vous êtes assemblés pour procéder à *la réformation des mœurs et de la doctrine* », ajoutant que pour cela « il n'était pas besoin de plusieurs livres, mais de bien comprendre la Parole de Dieu et de s'y conformer le plus qu'on pourra ». C'était là, exactement, le point de vue protestant, et en particulier du protestantisme français. Or on ne veut pas que la Bible soit la seule norme de la foi chrétienne, car alors l'Église catholique est ruinée irrémédiablement. Dans la profession de foi du Concile de Trente, imposée à tous les ecclésiastiques, on inscrivit l'article XXI qui coupe court à tout : « *Nous confessons que l'Écriture Sainte est*

imparfaite et lettre morte, tant que le Souverain Pontife ne l'a pas expliquée et n'en a pas permis la lecture aux laïcs (1). »

Cette règle demeurera strictement maintenue au cours des âges, jusqu'à nous. En 1564, Pie IV, dans la 4^e règle de l'Index, défend la lecture de la Bible en langue vulgaire. Dans la Bulle annexée aux décrets du Concile de Trente, on lit : « Quiconque osera posséder ce livre sans avoir obtenu une permission spéciale, ne pourra recevoir l'absolution de ses péchés, à moins qu'il ne livre sa Bible aux mains de l'Évêque. »

On fait courir le bruit que les Sociétés Bibliques mettent en vente une Bible « protestante ». Pie IX, dans le Syllabus de 1864, les condamne comme des « pestes », les englobant avec le socialisme, le communisme, les sociétés secrètes.

Léon XIII confirme et renouvelle ces prohibitions dans sa Constitution *Officiorum* de février 1897, sous peine d'excommunication *ipso facto* (2).

Entre temps, la traduction des Évangiles par Henri Lasserre, bien que revêtue de l'Imprimatur du clergé de France, est mise à l'index. Lasserre, instruit par une douloureuse expérience, laisse échapper cet aveu : « L'Église est ennemie de toute lecture de l'Évangile par le peuple fidèle, et la parole de Jésus-Christ est captive. » Il s'attire de la part de l'abbé Paulin Moniquet cette verte réponse : « Quelle est votre présomption... d'abuser de votre plume et de la liberté que la

(1) LORTSCH, p. 467, et Albert CADIER, p. 261.
(2) Albert CADIER, p. 161.

Révolution vous a donnée contre l'Église, pour écrire un livre qui vous aurait fait faire connaissance, il fut un temps, avec la geôle du Saint-Office (1)? » Ceci était écrit en 1897.

Ce n'est qu'en 1910 que, sous la poussée des circonstances et l'exemple des protestants, on s'est aperçu du danger qu'il y avait à continuer de refuser la Bible aux fidèles. La Société de Saint-Jérôme pour la diffusion des Évangiles, approuvée par Pie X en 1907, sera fondée. On a publié la Bible de l'abbé Crampon, dans l'avant-propos de laquelle on a cité cette curieuse approbation donnée par Pie VI à une traduction de la Bible en italien, à la fin du XVIII^e siècle : « C'est une pensée juste et salutaire d'exhorter instamment les fidèles à la lecture des Saintes Lettres. En effet, *c'est là une source féconde qui doit être ouverte à tous pour y puiser la pureté de la doctrine et la sainteté des mœurs, et pour se préserver des erreurs si universellement répandues de nos jours* (2). »

Nous saisissons là, sur un point qui paraît bien établi, la difficulté que l'on éprouve à étreindre le catholicisme : suivant la cause à défendre, on trouvera toujours des textes officiels pour montrer que l'Église a toujours raison, même si la contradiction est aussi flagrante qu'ici. Et ce sont les protestants qui varient! Il n'en reste pas moins que la doctrine du Concile de Trente demeure comme « la borne ancienne » qu'il n'est pas permis de déplacer. En matière d'Écriture Sainte, nous

(1) Albert CADIER, pp. 180-181.
(2) *Ibid.*, p. 169.

trouvons, IV^e session, par. XVI : « Pour arrêter et contenir les esprits agressifs, le Concile ordonne que dans les choses de la foi ou de la conduite, en tant que celle-ci concerne le maintien de la doctrine chrétienne, personne, se confiant dans son propre jugement, n'aie l'audace de tirer l'Écriture Sainte à son sens particulier, ni de lui donner des interprétations, ou contraires à celles que lui donne ou lui a donné la Sainte Mère l'Église, à qui il appartient de juger du véritable sens et de la véritable interprétation des Saintes Écritures, ou opposées au sentiment unanime des Pères, encore que ces interprétation ne dussent jamais être publiées. »

Le pape Benoit XIV, en 1757, spécifia les précautions à prendre pour la publication de traductions de la Bible : « Les versions de la Bible vulgaire ne doivent être permises que lorsqu'elles sont publiées *avec des notes tirées des Saints Pères, ou d'autres auteurs savants et catholiques* (1). »

Si l'on se défie tellement de la Bible, c'est qu'en réalité la thèse du protestantisme est irréfutable sur le terrain de l'autorité suprême de l'Écriture Sainte.

La tradition romaine.

Le Concile de Trente, dans sa IV^e session, a décrété recevoir « avec la même piété et le même

(1) LORTSCH, p. 468. On peut citer comme exemple de l'obéissance à cette prescription les notes de la Bible de l'abbé Crampon, en particulier celles de Mat. XII-46, où le terme de *frères de Jésus* est expliqué dans le sens de *cousins*, avec renvoi aux Pères (Clément d'Alexandrie Origène, saint Jérôme).

respect, suivant l'exemple des Pères orthodoxes, les livres saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, et les traditions touchant soit la foi, soit les mœurs, conservées dans l'Église catholique par une succession continue ».

Nous allons voir que cette position est tellement fragile que le seul moyen de l'assurer sera de demander au catholique un acte de foi en l'Église, et l'on aboutira fatalement à l'acte de foi au Pape. Ce mouvement a son point de départ dans le refus de l'Église catholique au XVI^e^ siècle de modifier quoi que ce soit à l'état de sa doctrine, et de revenir avec les Réformateurs à la simplicité de l'Évangile de Jésus-Christ.

Notons ici que les Jésuites qui ont fait, dès les premières manifestations de la Réforme, un vœu de soumission absolue au Pape, plaçant la Contre-Réformation au premier plan de leur activité, sont devenus les maîtres de cette Église qu'ils prétendaient servir. Ils ont, comme dit Vinet, « prolongé jusqu'à l'extrémité toutes les lignes commencées; en théologie, en morale, ils ont dit le dernier mot de leur Église; ou plutôt, ils lui ont révélé les inévitables conséquences de ses principes » [1]. L'action des Jésuites est prépondérante au Concile de Trente, au sujet des droits du Pape. Au moment où l'Église est encore flottante au sujet de l'autorité, si bien que l'on ne sait pas encore si les Conciles sont supérieurs au Pape — question pendante depuis les décisions contradictoires des Conciles réformateurs dont certaines sessions sont

---

[1] VINET, *Etudes sur Blaise Pascal*, Paris, 1848, p. 249.

déclarées plus ou moins irrégulières — le Jésuite Lainez, dans le long discours du 20 octobre 1562, soutint que « Jésus-Christ avait gouverné l'Église avec une autorité absolue et monarchique pendant qu'il avait été sur la terre; et que, lorsqu'il quitta ce monde, il établit saint Pierre son vicaire, en lui donnant, à lui et à ses successeurs, un pouvoir absolu sur cette Église, afin qu'elle lui fut autant assujettie qu'à la majesté divine. De sorte que le Pape est un vrai monarque dont l'autorité n'est pas plus bornée que celle de Jésus-Christ » (1). C'est à cette action des Jésuites que l'on doit la publication par le Concile de Trente du canon suivant : « Nous enseignons que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, jouit de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église soit pourvue pour définir la doctrine de la foi et des mœurs, et les définitions de cette sorte du Pontife romain sont irréformables d'elles-mêmes et non du consentement de l'Église ». Le refus de reconnaître les décisions du Concile de Trente opposé par plusieurs États catholiques, y compris la France, ne donnera pas plein effet à ce canon. Mais la prétention du Pape à l'autorité suprême, prétention inlassablement répétée, finira par surmonter les résistances. Lorsqu'en 1854 Pie IX définira le dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, il agira seul, en vertu des droits établis au Concile de Trente; et l'Église sera tenue de croire, *de foi*, ce que saint Thomas d'Aquin n'avait pas

(1) Cité dans les *Réflexions sur l'histoire des Macchabées, comparée à celle des défenseurs de la vérité*, 1760, p. 85 (ouvrage janséniste composé en 1712).

cru. Le Concile du Vatican, en 1870, ne fera qu'affirmer, dans les termes mêmes de Trente, l'infaillibilité pontificale qui venait d'être victorieusement démontrée au monde. Pie IX n'avait eu que trop raison de dire : *La Tradition, c'est moi !*

Qu'est-ce que la Tradition, suivant l'enseignement de l'Église catholique?

La Tradition dont l'Église a la garde « a pour seul objet la Révélation judéo-chrétienne qui s'est terminée à la mort du dernier apôtre, et quand l'Église définit un nouveau dogme, elle affirme que ce nouveau dogme a toujours été contenu dans le dépôt de la Révélation, quoique peut-être d'une manière implicite » (1).

Nous sommes ici sur le vrai terrain du débat entre catholicisme et protestantisme; il nous faut serrer de près l'analyse du texte que nous venons de citer.

Nous sommes d'accord avec cet auteur catholique pour affirmer que la Révélation divine est close avec Jésus-Christ et ses apôtres. Jésus est la suprême révélation de Dieu, et le point fixe auquel nous devons toujours rester attachés, le rocher du salut. Nous reconnaissons aussi que Jésus n'a point écrit lui-même et que « l'Église a existé, fondée sur la foi en Jésus-Christ, avant que fussent rédigés les premiers écrits du Nouveau Testament » (2). Mais nous n'admettons pas que la Tradition orale, dont le Nouveau Testament demeure le témoin, déborde tellement l'Écriture qu'on puisse y fonder

(1) BRUNHES, p. 24.
(2) BRUNHES, p. 31.

des dogmes qui n'ont point d'appui dans le Nouveau Testament, même considéré comme témoin fragmentaire, ou dans l'Ancien Testament, même considéré comme un témoin dépassé par la Révélation de Jésus. « Sur une question qui ne peut être tranchée par l'Écriture, celle du culte des images, le second Concile de Nicée s'en réfère à la Tradition... *D'abord* la Tradition, *ensuite* l'Écriture : tel est l'ordre d'importance des deux dépôts de la vérité révélée *La Tradition est un trésor plus riche que la Sainte Écriture* (1). » Ce fait admis et reconnu comme légitime par l'abbé Lesêtre, nous paraît être la condamnation du système catholique. La vieille définition du *Commonitorium* de Vincent de Lérins : « Maintenir ce qui a été cru *partout, toujours et par tous* » (quod ubique, semper et ab omnibus creditum est) n'est plus possible que grâce à une fiction. « Les vérités révélées peuvent se trouver de deux manières dans le dépôt de la foi : explicitement quand elles y sont en propres termes, ou dans des termes de même sens; implicitement quand elles y sont comme enveloppées dans d'autres plus claires et qu'il faut un surcroît de lumière pour les apercevoir et les dégager (2). » « Les théologiens ont donné une expression technique à cette doctrine; ils expliquent que la Révélation chrétienne étant close à la mort des apôtres, le développement doctrinal qui s'effectue dans l'Église ne saurait être qu'*accidentel* et *non substantiel*. En d'autres termes, il consiste dans une possession plus expli-

(1) LESÊTRE, *La foi catholique*, 20e éd. Paris, 1914, pp. 72-82
(2) *Ecclesia*, p. 97.

cite de la vérité déjà connue en son fond par la première génération chrétienne [1]. »

Nous allons étudier de près ces affirmations pour savoir ce qu'elles recouvrent de vérité historique. Mais déjà nous pouvons dire avec le pasteur Albert Cadier : « C'est la tradition, mais ce n'est pas la Bible qui a donné naissance, au cours des siècles, à presque tous les articles de foi et à la plupart des pratiques de l'Église romaine, adoptant en 375 le culte des saints, en 400 la prière pour les morts, en 600 la primauté du pape, en 688 le culte de la Croix et celui des reliques, en 1000 la canonisation des saints et le célibat des prêtres, en 1100 le canon de la messe, en 1160 sept sacrements, en 1215 la confession auriculaire et l'idée de la transubstantiation, en 1431 celle du purgatoire, en 1854 le dogme de l'Immaculée Conception, en 1870 celui de l'Infaillibilité du Pape, puis la dévotion au Sacré-Cœur, à la Salette, à Ars, à Lourdes, etc... [2]. »

Il nous semble que le débat sera vidé si, sur des points essentiels des croyances où il y va de la foi, *de fide*, nous pouvons montrer que non seulement le dogme catholique n'est pas fondé sur le Nouveau Testament, mais qu'il contredit même la tradition primitive écrite, ce qui expliquerait les précautions prises par l'Église pour atténuer le danger qu'elle court par la divulgation des textes sacrés. Nous pouvons admettre un travail de la pensée théologique, exprimant en termes nouveaux, appropriés aux nouvelles connaissances humaines,

---

(1) BRUNHES, p. 37.
(2) Albert CADIER, p. 200.

l'expérience religieuse primitive, celle du salut par la foi en Jésus. Nous ne pouvons pas admettre une altération fondamentale de la révélation chrétienne.

Nous nous en tenons à l'objurgation de saint Paul : « Si jamais quelqu'un — fût-ce nous-mêmes, ou un ange du ciel — venait à vous annoncer un autre Évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème. » (*Galates* I-8/9.)

Nous estimons en cela être d'accord avec Vincent de Lérins : « Il faut que le progrès constitue vraiment pour la foi un progrès et non une altération. Le propre du progrès étant que chaque chose s'accroît en demeurant elle-même; le propre de l'altération qu'une chose se transforme en une autre (1). »

L'Immaculée Conception de Marie (1854).

Marie, mère de Jésus, jouit dans la piété catholique d'un « culte de simple vénération, mais culte de vénération exceptionnelle à cause de son exceptionnelle sainteté : souvenons-nous de sa Conception Immaculée, de son impeccabilité, de la plénitude de grâce sanctifiante et actuelle qu'elle a reçue, de sa parfaite fidélité à y répondre, de ses merveilleuses vertus » (2).

« Après la dévotion à Jésus-Christ, il n'en est pas de plus salutaire et de plus populaire que la dévotion à sa Très Sainte Mère. Celle-ci, du reste,

(1) *Commonitorium*, trad. LA BRIOLLE, Paris, Bloud, p. 95.
(2) *Ecclesia*, p. 208.

est comme l'introductrice de celle-là, et aujourd'hui, comme autrefois, par Marie on va droit à Jésus (ad Jesum per Mariam) ! De tout temps le culte de la Sainte Vierge a été des plus florissants dans notre pays, et la Reine du ciel semble avoir à cœur de ne pas se laisser oublier en France : rien qu'au siècle dernier, elle s'est montrée à plusieurs des nôtres. Le culte de Notre-Dame nous reste cher et nous restera cher (1). »

Ces citations, empruntées à un ouvrage autorisé, sont suffisantes pour établir qu'on ne peut pas être catholique sans accorder à Marie la place que réclame pour elle la doctrine et la pratique officielles. Que devons-nous penser au sujet des différents éléments de la mariologie (2) ?

1° *La virginité perpétuelle de Marie.* — Le Nouveau Testament, dans les Évangiles de Matthieu et de Luc, nous parle de l'action du Saint-Esprit sous laquelle la Vierge Marie est devenue mère. Jésus a emprunté à Marie sa chair pour devenir homme, mais il est le Fils de Dieu. C'est une humanité nouvelle qui est créée par l'action surnaturelle de l'Esprit divin. Nous nous inclinons devant le mystère de l'Incarnation, car l'action de Dieu dans le monde dépasse toujours par quelque côté l'intelligence que nous en pouvons prendre. Nous redisons, dans la communion de l'Église universelle : « ...il a été conçu du Saint-Esprit; il est né de la Vierge Marie... ».

Mais la virginité perpétuelle de Marie n'existe

(1) *Ecclesia*, p. 207.

(2) Pour tout ce développement, voir COULANGE, *La Vierge Marie*, Paris, Rieder, 1925.

pas dans le Nouveau Testament. Nous ne nous arrêtons même pas sur la fiction de l'enfantement virginal, qui apparaît dans la littérature apocryphe des Odes de Salomon, de l'Ascension d'Isaïe, et du Protévangile de Jacques, et fut érigé en dogme par l'Église d'Orient au Concile d'Éphèse de 431, dans l'Église latine en 649 au Concile de Latran.

Déjà un premier indice est fourni par Mat. I-25 : « Joseph ne la connut point *jusqu'à ce* qu'elle eut enfanté un fils auquel il donna le nom de Jésus », traduction qui est adoptée par Crampon comme seule exacte, alors que les traductions catholiques remplacent « jusqu'à ce » par « avant » [1]. De plus nous connaissons par les textes du Nouveau Testament l'existence des *frères de Jésus*. Nous lisons dans Mat. XIII-55/56 : « N'est-ce pas le fils du charpentier, sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie, et ses frères Jacques, Joseph, Simon et Jude? et ses sœurs ne sont-elles pas toutes parmi nous? » Cela est bien l'énumération complète d'une famille : père, mère, enfants. Actes I-14 nous montrent les disciples au retour de l'Ascension : « Tous dans un même esprit persévéraient dans la prière, avec quelques femmes, et Marie, mère de Jésus et ses frères. » Ces textes et les textes parallèles où apparaissent les frères de Jésus sont anéantis par la Tradition romaine qui, non seulement s'efforce d'affirmer la virginité perpétuelle de Marie en transformant les frères de Jésus en *cousins* (Voir note page 155), mais élabore lentement le culte de

[1] On lit dans PASCAL, *Pensées*, p. 681 : « L'Évangile ne parle de la virginité de la Vierge que jusques à la naissance de Jésus-Christ. Tout par rapport à Jésus-Christ. »

saint Joseph signalé en Orient dès le IXe siècle et prépare à travers de nombreux avatars théologiques le dogme de la virginité perpétuelle de Joseph.

La virginité perpétuelle de Marie est donc un article de foi catholique (décret du Concile de Latran, 649) dont le seul fondement est dans la Tradition qui, sur ce point, contredit formellement les données les plus précises du Nouveau Testament, témoin de la Révélation primitive close à la mort des apôtres. On sait qu'une femme, Carmen Padin, a été condamnée à deux ans de prison pour avoir dit, en 1926, que Jésus avait des *frères*. Ceci se passait en Espagne, il est vrai.

2° *La Sainteté de Marie.* — Les textes du Nouveau Testament où il est question de Marie n'ont pas été interprétés, pendant les quatre premiers siècles, dans le sens de la Sainteté de Marie. Nous pourrions alléguer ici Irénée, Tertullien, Basile, Chrysostome, Cyrille d'Alexandrie, etc. Contentons-nous de ce texte d'Origène (*Homélie sur Luc*, XVII), qui, à propos de Mat. X-16/31, dit : « Donc tous sont tombés, au point que Pierre lui-même l'a renié trois fois. Allons-nous nous imaginer que la mère du Seigneur n'est pas tombée au moment où les apôtres sont tombés? Si elle n'est pas tombée, Jésus n'est pas mort pour ses péchés. Mais si tous ont péché, si tous, privés de la gloire de Dieu, sont justifiés et rachetés par sa grâce, Marie est certainement tombée dans cette circonstance. Et c'est ce que prophétisa Siméon quand il dit que le glaive transpercera l'âme de Marie : Vous qui savez que vous avez mis au monde le Christ par

l'opération du Saint-Esprit, le glaive de l'incrédulité, le poignard du doute vous transpercera. » Ainsi nous pouvons dire que la primitive Église n'a pas connu la Sainteté de Marie. Bien qu'elle fût la mère de Jésus, elle a douté de son fils (Voir Marc III-21/31) et elle a été soumise au péché pendant sa vie.

Dans le développement de la conception catholique de la Sainteté de Marie, nous pouvons marquer quelques étapes. Ambroise commence par faire de Marie le modèle des femmes; il trace le portrait, non de ce qu'elle a été d'après les textes du Nouveau Testament, mais de ce qu'elle a *dû* être. Augustin pose le fondement de la mariologie, en écartant le péché de la vie de Marie depuis le moment où elle reçoit la salutation de l'ange Gabriel. Marie cependant a participé au péché par sa naissance qui n'est en rien soustraite à la loi commune de l'humanité. Tout le haut Moyen Age, y compris Thomas d'Aquin, a suivi Augustin. C'est la piété populaire qui a forcé la main à la théologie pour aboutir à la définition de la Sainteté de Marie. Le culte public de la Sainte Vierge paraît dériver du culte de son tombeau que la tradition plaçait à Éphèse, où elle devait avoir suivi Jean. Après le Concile d'Ephèse (431), de nombreuses Églises furent dédiées à Marie en tous pays. On célèbre ses miracles. Pierre Damien raconte l'histoire d'un jeune religieux en danger de mort, qui fut guéri par quelques gouttes de lait tombées du sein virginal de Marie apparue. Enfin saint Bernard (*In Assumptione*, II-8) déclare que « la piété chrétienne nous défend de penser que Marie a été moins pri-

vilégiée que Jérémie, sanctifié dès le sein de sa mère, moins privilégiée que Jean-Baptiste, rempli du Saint-Esprit avant de naître. Sa naissance ne serait pas l'objet d'une fête si elle n'était pas née sainte. Il est conforme à la piété de croire que Marie n'a jamais commis de péché actuel ». Mais que vaut le raisonnement de saint Bernard? Il n'a pour fondement que l'expression de la piété populaire toujours avide de merveilleux. C'est peu en une aussi grave matière.

3° *L'Immaculée Conception de Marie.* — Saint Bernard que nous venons de citer, est un témoin de la croyance à la Sainteté de Marie, entendue au sens que Marie n'a pas commis de péché depuis sa naissance. Nous sommes encore loin du dogme catholique de l'Immaculée Conception de Marie, qui soustrait la Vierge à la loi commune du péché originel. Quand les chanoines de Lyon introduisirent la fête de l'Immaculée Conception, à la date du 8 décembre, vers 1140, saint Bernard leur écrivit : « Entre toutes les Églises de Gaule, celle de Lyon a, sans contredit, occupé le premier rang, tant par la dignité de son siège, que par sa culture et l'excellence de ses institutions. Aussi est-ce avec une profonde surprise que j'ai vu quelques-uns parmi vous ternir cette gloire en célébrant une *fête que la liturgie ecclésiastique ignore, que la raison désapprouve, et que la tradition n'autorise pas!* Notre science est-elle plus vaste que la science des Pères? Notre piété est-elle plus profonde que leur piété?... On prétend que si la naissance de Marie mérite d'être honorée, sa conception ne le mérite pas moins, attendu que s'il n'y avait pas eu conception, il

n'y aurait point eu de naissance. A ce compte, on devrait honorer le père et la mère de la Sainte Vierge. Que dis-je? On devrait accorder le même honneur à ses aïeux. Où s'arrêtera-t-on? Mais, dit-on, la fête de la Conception de Marie a été recommandée par une révélation. Comme si le premier venu ne pouvait fabriquer des révélations de ce genre. »

Le conflit est patent entre la théologie et la piété populaire qui attribue à Marie des privilèges sans cesse plus étendus. Devant cette « révélation », due à la piété des fidèles qui triomphera des formules théologiques, car, le moment venu, on mettra d'accord le fait avec la théorie et la pratique, on enseigne que parmi les sources de la Tradition catholique, il y a le « sens catholique », le « sens commun des fidèles » (1) : on peut y appuyer le dogme. Il s'en faut, cependant, de beaucoup que la piété catholique ait été unanime dans cette dévotion à Marie. L'Église est divisée en deux camps : dans l'un, avec les Dominicains suivant saint Thomas d'Aquin, on lutte contre la superstition qui voudrait donner à Marie une place extraordinaire dans l'humanité pécheresse; dans l'autre, Franciscains suivant Duns Scott (appelé le Docteur subtil), Carmes et Jésuites, travaillent les textes des Pères pour y trouver ou y mettre le dogme de l'Immaculée Conception. En 1644, un décret de l'Inquisition condamne la formule « Immaculée Conception de Marie » et n'approuve que la formule « Conception de Marie Immaculée ». En

(1) *Ecclesia*, p. 105. Cf. BRUNHES, p. 29.

1661, Alexandre VII soutient que la fête de la Conception de Marie a bien pour objet son exemption du péché original. Clément XI (1700-1721) affecte de parler de la Conception de Marie Immaculée. Melchior Cano, mort en 1560, disait : « *La croyance à l'Immaculée Conception ne peut être tirée des Livres Saints qui, au contraire, présentent la loi du péché originel comme universelle.* On ne peut pas admettre non plus qu'elle nous soit venue des apôtres, par la tradition. En effet, les croyances traditionnelles n'ont pu venir des apôtres à nous que par l'intermédiaire des évêques, successeurs des apôtres. *Or il est manifeste que les premiers Pères n'ont pas reçu des apôtres la doctrine de l'Immaculée Conception.* S'ils l'avaient reçue, en effet, ils l'auraient transmise à leurs successeurs (1). »

Les Dominicains firent échouer, au Concile de Trente, la définition de l'Immaculée Conception. Mais en 1839, le Dominicain Spada découvrit que l'on avait, depuis des siècles, mal interprété les textes de Thomas d'Aquin; le Docteur Angélique n'entendait pas appliquer à Marie la doctrine du péché originel. En 1843, l'ordre de Saint-Dominique, qui a eu l'honneur de compter saint Thomas d'Aquin parmi ses plus illustres membres, fit entrer la mention de l'Immaculée Conception dans la Préface de la Messe du 8 décembre. La piété populaire l'emportait sur la pensée théologique. La Bulle du 8 décembre 1854 vint faire un article de foi du dogme de l'Immaculée Conception de Marie.

---

(1) *De locis theologicis*, VII-3-4.

Nous ne sommes pas encore arrivés au terme du développement de la mariologie. Deux exemples seulement pour fixer les idées :

On pouvait lire dans le *Temps* du 18 août 1929 l'information suivante :

Soixante évêques italiens, de nombreux chefs d'ordres religieux, des personnalités de marque ecclésiastiques et laïques, ont mis leur signature sur les bulletins qui ont été distribués à tous les curés d'Italie pour obtenir du Souverain Pontife la proclamation dogmatique de l'assomption de la Vierge.

Cet appel a également le caractère d'une manifestation en faveur de la dignité de la femme et d'une protestation contre l'exagération de la mode. Le bulletin dit :

« Plébiscite d'amour entre les catholiques du monde entier pour honorer en Marie la sainteté des mœurs et pour obtenir de la Sainte Église Catholique la définition dogmatique des gloires de Marie montée au ciel en âme et en corps. »

D'autre part, dans la nouvelle édition (Strasbourg, 1927) de l'opuscule du P. Ignace Marie O. F. M. intitulé *La Vierge Sacerdotale, élévation sur le Sacerdoce mystique de Marie*, on lit : « Le principe des titres les plus magnifiques et des plus hautes gloires de Jésus-Christ, c'est son sacerdoce royal qui remplit toute la création. Seul vrai prêtre, il a reçu de Marie la chair qu'il a immolée, le sang qu'il a répandu, la vie qu'il a sacrifiée; et, en retour, il a communiqué à sa mère une large part de ses grâces, de son esprit, de son état de victime et de prêtre...

« *Virgo Sacerdos !* — Vierge-Prêtre ! — Pie X a approuvé (en 1906 et en 1909) ce titre si riche et si beau décerné à Marie par Pie IX (25 août 1873), à la suite d'un certain nombre de Pères et de Docteurs... (*op. cit.*, pp. 5-6). »

Ainsi l'évolution du dogme catholique, partant des données du Nouveau Testament, où Marie, mère de Jésus par l'action du Saint-Esprit, est une femme que Dieu a « reçue en grâce », donnant l'exemple des vertus familiales en élevant une nombreuse famille, participante du péché de toute l'humanité, nous amène à la *Sainte Vierge*, *l'Immaculée Conception*, la *Reine du ciel*, la *Mère du Dieu Rédempteur*, la *Mère des hommes*, la *Médiatrice universelle* (1). La tradition déborde à ce point l'Écriture qu'elle la contredit. Nous pouvons conclure, selon le critère de Vincent de Lérins, que c'est une *altération de la foi primitive*. Le catholicisme n'est pas le christianisme primitif et l'Église romaine n'a pas maintenu l'intégrité du « dépôt de la Révélation judéo-chrétienne » close à la mort « des apôtres », dont le Nouveau Testament est le témoin.

Le Souverain Pontife romain.

« Jésus a voulu son Église fondée sur les apôtres et ceux-ci sur Pierre. Telle est encore l'Église d'aujourd'hui, gouvernée par l'épiscopat universel, et le Pontife romain.

« Non que la distance ne soit considérable, du

(1) Pour ces titres, voir *Ecclesia*, p. 124.

petit groupe de pécheurs entourant l'homme de Nazareth, sur la rive de Tibériade, à l'ample société qui compte ses fidèles par milliers, de Rome et de Paris, jusqu'à New-York, San Francisco, Melbourne et Tokio. Entre les deux ont passé dix-neuf siècles de vie, c'est-à-dire de croissance et d'adaptation. Mais justement, si l'on tient compte des changements que la vie impose, on n'a pas de peine à reconnaître l'identité substantielle entre ce qui fut à l'origine et ce qui est aujourd'hui. Le chêne est dans le gland : la hiérarchie catholique était encore mieux dans les Douze de Galilée. Il y a continuité de droit, du Collège apostolique à notre épiscopat, et l'autorité du Souverain Pontife Pie XI, quelque différence qui soit dans l'exercice, se trouvait déjà toute dans la personne de Simon Pierre, le fondateur de l'Église romaine (1). »

Ce texte et beaucoup d'autres que nous avons cités, nous permettent de constater un fait indéniable : tout en gardant cette mentalité du Concile de Trente que la société moderne ne comprend plus, l'Église romaine, patiente parce qu'elle se croit éternelle, a jugé utile de rajeunir enfin sa tactique.

En ce qui concerne la science, par exemple, le bilan de l'apologétique romaine n'avait enregistré, comme on l'a dit, que retraites stratégiques et capitulations. Là où l'on se défendait, on ne le faisait guère qu'à l'aide d'arguments empruntés aux dissidents. « C'est le protestant Duluc (J. A. Duluc, né à Genève en 1727) qui a fourni l'échappatoire

(1) *Ecclesia*, pp. 95-96.

des jours-époques (de la Genèse); le protestant Cuvier est le père des théories du déluge plus ou moins restreint; le protestant de Quatrefages représente la grande autorité contre l'évolutionnisme; le pasteur Edmond de Pressensé est considéré comme l'un des meilleurs réfutateurs de la *Vie de Jésus* de Renan (1)... » Comme on avait longtemps boudé à l'évolution, on s'est rattrapé en lui demandant des secours habiles. En sorte qu'un jour, cette belle fixité dont Bossuet tirait vanité pour l'Église qu'il défendait, est devenue la souplesse d'adaptation qui permet à la hiérarchie d'avoir toujours raison. Des concessions de cette nature n'ont pas été faites de gaîté de cœur, et l'on n'a sans doute pu s'y résoudre que pour de solides raisons. Quelles sont-elles?

Remarquons, pour commencer, que l'évolution arrive à créer, dans une même espèce, des types nouveaux, des *variétés*. C'est bien ce que nous admettons au point de vue religieux. Nous estimons que la foi prêchée par Jésus a abouti, dans l'histoire, à des variétés du christianisme. De même qu'une culture appropriée réussit à produire dans l'espèce « blé » des variétés dénommées blé dur, blé tendre, hâtif, tardif, barbu ou non, de même les siècles ont vu se produire au sein de la chrétienté des types divers de christianisme : Romain, Grec, Anglican, Presbytérien, Épiscopalien, etc... Vouloir annexer tout le christianisme au seul catholicisme

(1) *Ce qu'on a fait de l'Église*, pp. 231-232. Voir sur ce sujet : Albert Houtin, *La question biblique chez les catholiques de France au* XIX^e *siècle*, 2e éd. Paris, 1902; Albert Houtin, *La question biblique au* XX^e *siècle*, Paris, 1906; Albert Monod, *De Pascal à Chateaubriand*, Paris.

romain, c'est une prétention qui ne se soutient pas du simple point de vue du fait historique, en laissant même de côté, pour le moment, la grave question de la justification de ses variations. Des esprits non prévenus, et dégagés de ces malentendus, qui, pour être tenaces, n'en sont pas moins des malentendus, ne peuvent laisser passer sans protester la prétention romaine. Si l'on fait tant que d'en appeler à l'évolution, il ne convient pas d'en borner les effets, ni surtout d'en capter les résultats en la faussant : donner et retenir ne vaut. Toute évolution n'est pas bonne en soi. Il y a une évolution dans le mal et il y a une évolution dans le bien : *Li uns pechiez atire l'autre*, dit un vieux proverbe; *Que le saint se sanctifie encore*, lisons-nous dans l'Apocalypse. Dans les deux cas, il y a évolution, mais la première est désastreuse et l'autre est dans la logique de l'Esprit-Saint. Il faut donc porter un jugement de valeur sur l'évolution et ses résultats. Il ne suffit pas de dire : le chêne est dans le gland. Il s'agit de savoir de quel gland on part, et quel chêne en sort. Il faut qu'en passant de génération humaine en génération humaine, la foi chrétienne héritée et transmise reste la même. Il peut y avoir une succession de formes historiques qui n'est qu'une suite de variations enchaînées, donnant les étapes de l'évolution, et amenant une variété difficile à comparer au type primitif. Il ne faut surtout pas se payer de mots et croire qu'en assimilant des termes sans cesse divergents comme Christianisme et Catholicisme, Apostolat et Hiérarchie, Écriture Sainte et Tradition, on parle des mêmes choses et que ceci soit exactement cela.

Tertullien affirmait encore au IIIe siècle dans son traité *Du voile des Vierges :* « Notre Seigneur a dit : Je suis la Vérité; il n'a pas dit : Je suis la Coutume (*Dominus noster veritatem se, non consuetudinem cognominavit*).

Nous avons donc à examiner ce que le Nouveau Testament nous fait connaître des Églises primitives : voilà le premier chêne issu de Jésus-Christ. Il faut que les Églises des âges ultérieurs reproduisent ce type d'Église, sinon on sera en droit d'aller chercher en Jésus la vie qui doit s'épanouir de nouveau dans sa pureté. Là l'expérience sera supérieure aux théories. Rien ne sert d'objecter que l'on ne remonte pas l'histoire; quand un type d'être vivant, plante ou animal, s'est abâtardi, on ne peut le régénérer qu'avec une semence pure. Nous verrons que le Christ révélé par la Bible « est le même hier, aujourd'hui, éternellement »; il reste toujours et uniquement « le Chemin, la Vérité, la Vie ».

C'est la foi en Jésus-Christ, mort et ressuscité, congrégeant les premiers croyants autour de la Parole de Dieu, qui a fondé les premières communautés chrétiennes. *Or ces Églises n'ont pas connu la primauté de Pierre.* Le conflit d'Antioche, raconté par Paul dans l'Épître aux Galates, est singulièrement significatif.

Notons que si Pierre est le chef des Douze, son domaine est limité aux juifs; Paul a un domaine distinct, celui des Gentils, de ces païens dont nous sommes les descendants. « Voyant que l'Évangile m'avait été confié pour les incirconcis, comme à Pierre pour les circoncis; — car celui qui a fait

de Pierre l'apôtre des circoncis a aussi fait de moi l'apôtre des incirconcis — et ayant reconnu la grâce qui m'avait été accordée, Jacques, Céphas et Jean qui sont regardés comme des colonnes, me donnèrent la main d'association, à moi et à Barnabas, afin que nous allassions, nous vers les païens, et eux vers les circoncis. Mais lorsque Céphas vint à Antioche, je lui résistai en face parce qu'il était répréhensible. » (Galates II-7/11.)

Le Synode de Jérusalem (Actes XV-23) ne met pas Pierre en tête des autorités qui envoient la première encyclique : « Les apôtres, les anciens, et les frères, aux frères d'entre les païens qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie, Salut. » L'autorité dans l'Église appartient aux apôtres et aux anciens; quand les apôtres disparaîtront, il restera les anciens comme légitimes successeurs de l'autorité qu'ils ont partagée.

Dans I Pierre V-1, nous lisons : « Voici les exhortations que j'adresse aux anciens qui sont parmi vous, *moi ancien comme eux*, témoin des souffrances du Christ et participant de la gloire qui doit être manifestée... »

Il ne reste dans le Nouveau Testament que l'unique et fameux texte de Matthieu XVI-18 : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église...* » Le Père Lagrange dit, dans son *Commentaire* [1] : « Le sens, il faut le reconnaître, a échappé à plusieurs Pères, étonnés que l'Apôtre joue dans l'Église le rôle de pierre fondamentale qui paraissait réservé au Christ (I Pierre II-4/8; Éphésiens, II-20;

[1] Paris, 1923, p. 320.

I Corinthiens III-11), les apôtres principaux n'étant que les colonnes (Galates II-19). » Si donc plusieurs commentateurs anciens n'ont pas donné à ce texte le sens reconnu actuellement par l'Église, en vue d'appuyer la primauté de Pierre, il faut croire que l'état du christianisme à leur époque n'avait pas besoin de cette référence biblique pour être justifié; ils n'auraient pas renoncé à une exégèse aussi utile : donc Pierre et son prétendu successeur à Rome n'étaient pas considérés comme jouissant dans l'Église de la primauté dont on les a, depuis, honorés. Le sens de ce passage qui nous est si souvent opposé, abstraction faite de ce que peut avoir d'étrange le fait que l'Évangile de Matthieu est seul à nous le donner, est certainement différent de l'exégèse officielle de l'Église romaine. Saint Augustin dit : « Tu es Pierre, et sur cette *pierre* que tu as confessée, sur ce *roc* que tu as connu (disant) : Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant, j'édifierai mon Église, je l'édifierai *sur moi et non sur toi*... » C'est en effet Jésus qui est la pierre angulaire sur laquelle on bâtit (I Corinthiens III-10/15). On peut penser aussi que le mot *pierre* désigne la confession de foi (Hilaire, Grégoire de Nysse, Chrysostome) : « *Primatum confessionis, non honoris, primatum fidei, non ordinis* », dit aussi Ambroise.

M. Hubert Pernot, professeur à la Sorbonne, écrit : « N'est-il pas permis de supposer qu'en donnant à Simon le surnom de *Roc*, Jésus n'a fait que suivre une coutume très commune et qu'il a simplement voulu donner à celui de ses disciples, dont il sentait le caractère insuffisamment affermi,

une appellation qui était, de sa part, un souhait, et pour Simon comme une constante invitation à consolider sa volonté chancelante... Pierre vient de répondre à Jésus : Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant ! et Jésus lui réplique : « Bienheureux tu es, Simon Barjonas, ce n'est pas la chair ni le sang qui t'a révélé cela mais mon Père qui est aux cieux. Et moi je te dis que tu es *Petros...* », ce qui signifie : maintenant tu mérites vraiment le *surnom* que je t'ai donné; ta foi est devenue *solide* et peut servir de *fondement* (1). »

Remarquons que cette prééminence accordée par Jésus à la foi de Pierre *ne comporte pas d'infaillibilité*, car Jésus dit peu après au même Pierre, Mat. XVI-23 : « Arrière de moi, Satan, tu m'es en scandale (2), car tes pensées ne sont pas les pensées de Dieu, mais celles des hommes. »

D'autre part, Jésus a laissé un ordre précis au sujet de la première place que Jacques et Jean désiraient : « Vous savez que les chefs de nations les tyrannisent et que les grands les asservissent : il n'en sera pas de même parmi vous; mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'Homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et pour donner sa vie en rançon pour plusieurs. » (Mat. XX-25/28.)

Il y a encore le texte : « ...Mais vous, ne vous faites pas appeler *Maîtres*, car un seul est votre Maître, et vous êtes tous frères; et n'appelez personne

(1) *Foi et Vie*, 1^er février 1924, p. 119.

(2) Lagrange fait remarquer le lien entre *petra*, pierre, et *skandalon* scandale, proprement *pierre d'achoppement*.

sur la terre votre *Père*, car un seul est votre Père, celui qui est dans les cieux; et ne vous faites pas appeler *Directeurs* car un seul est votre Directeur, le Christ. » (Mat. XXIII-8/11.) Le sens précis de ces textes semble formellement ruiner l'exégèse officielle de l'Église romaine (1).

Quand Paul parle de l'unité chrétienne, il dit : « Nous avons tous été baptisés dans un *seul* esprit, pour former un *seul* corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un *seul* esprit. » (1 Cor. XII-13.) Il continue : « Vous êtes le corps du Christ, et vous êtes ses membres, chacun pour sa part; et Dieu a établi dans l'Église, premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite ceux qui ont le don des miracles, enfin ceux qui ont le don de guérir, etc... » (1 Cor. XII-27/28.) Un auteur catholique avoue à propos de ce texte : « Il n'y a évidemment rien dans ces fonctions qui puisse être identifié avec l'un quelconque des termes actuels de notre hiérarchie (2). »

Nous pouvons enfin remarquer avec Calvin, à propos d'Ephésiens IV-4 : « Il y a un seul corps et

---

(1) Dans la *Consultation de M. J. Bedé... sur la question : Si le Pape est supérieur du Roy* (Sedan, 1613), on trouve cette discussion des arguments du fameux Bellarmin : « Les jésuites disent que comme Dieu, dès la création du monde, orna le ciel de deux grand luminaires, assavoir le Soleil et la Lune, aussi établit-il au firmament de l'Église deux dignitez, l'une Pontificale et l'autre Royale. Et de là concluent qu'il y a pareille différence entre ces deux puissances qu'elle est entre ces deux flambeaux célestes. Et depuis, les canonistes, commentant cette doctrine, ont supputé que le Souverain Pontife est 7744 fois et demie plus grand que le Roy... » (*France Prot*, 2e éd., II, p. 192, art. *Bedé*.)

(2) BRUNHES, p. 356.

un seul esprit, comme aussi vous avez été appelés à une seule espérance par votre vocation; il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, et parmi tous, et en tous... », que Paul n'ajoute pas ensuite : « ... un Souverain Pontife, qui maintienne l'Église dans l'unité. » (*Inst.* IV-VI-10.)

Il est intéressant de noter ici l'opinion de Bossuet. « Pour que les peuples ne fussent jamais flottants ni incertains de savoir où est l'Église, et ce qu'est sa doctrine, quels organes a institués d'abord sa prévoyance? Le Saint-Siège? La primauté de Pierre? Non, il a institué les *Évêques*, pour qu'ils présidassent aux Églises et qu'en chacune d'elles ils tinssent le flambeau et le gouvernail. Telle fut au début la fonction des apôtres desquels dérive ensuite toute la lignée des Evêques, *Episcoporum series universa...* [1]. »

Ainsi, non seulement tout fondement biblique disparaît pour ce qui concerne la prétention du Pape à la primauté de Pierre dans l'Église primitive, mais aussi pour ce qui concerne les prétentions de l'Église touchant la hiérarchie. Pas plus qu'il n'y a de Pontife auquel succéderait de droit le Pontife romain, il n'y a d'épiscopat hiérarchique au sens actuel du terme : il n'y a que des *pasteurs*, paissant le troupeau du Seigneur au nom du Christ, qui demeure le « Souverain Pasteur des âmes » (1 Pierre, V-4; Hébreux, VIII-20).

Le Concile de Trente a décrété, session XXIII,

---

[1] RÉBELLIAU, *Autour de la correspondance de Bossuet* (*Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1919).

canon 6 : « Si quelqu'un nie qu'il existe dans l'Église catholique une hiérarchie instituée par une disposition divine, et consistant dans les évêques, les prêtres et les ministres, qu'il soit anathème. » La clarté de ce texte devrait faire conclure que la hiérarchie catholique devrait se trouver au moins en germe dans le Nouveau Testament, témoin de la Révélation judéo-chrétienne, close à la mort des apôtres. Or le même auteur catholique autorisé, déjà souvent cité, conclut, après avoir mentionné plusieurs textes de Paul et en particulier Tite I-6/7 [que nous replaçons dans son contexte complet : « Je t'ai laissé en Crète, afin que tu mettes en ordre ce qui reste à régler, et que selon mes instructions, tu établisses des anciens dans chaque ville, s'il s'y trouve quelqu'homme irréprochable, mari d'une seule femme, ayant des enfants fidèles, qui ne soient ni accusés de débauche ni rebelles. Car il faut que l'épiscope soit irréprochable, comme économe de Dieu; qu'il ne soit ni arrogant, ni colère, ni adonné au vin, ni violent, ni porté à un gain déshonnête; mais qu'il soit hospitalier, ami des gens de bien, modéré, juste, saint, tempérant, attaché à la vraie parole telle qu'elle a été enseignée, afin d'être capable d'exhorter selon la saine doctrine et de réfuter les contradicteurs »] :

« De ces textes, il résulte que si nous trouvons dans un même passage la mention des épiscopes et des diacres, *nous ne trouvons nulle part, dans un même passage d'une épître adressée à une même Église, une énumération complète d'une hiérarchie à trois termes, épiscopes, presbytres, diacres, cor-*

respondant aux trois termes actuels, évêques, prêtres, diacres [1]. »

Mais si l'Écriture Sainte ne fournit pas l'appoint escompté à l'appui de la théorie de la primauté du Pape et de la hiérarchie épiscopale, que reste-t-il pour étayer l'appareil des constructions romaines, sinon la tradition, et la tradition travaillée comme nous le verrons ?

C'est bien ce que l'on nous dit. « L'Écriture Sainte se présente comme une partie de la tradition judéo-chrétienne fixée par écrit, avec le secours spécial de l'inspiration, aux divers moments du développement de la révélation. *L'Écriture ne comprend qu'une partie de la Révélation*, tandis que la Tradition, quant à son objet, s'étend à toute la Révélation. L'Écriture est fixée à jamais, *la Tradition continue à se développer* et aboutit à de nouvelles définitions dogmatiques. L'Écriture renferme toutefois, comme partie de la Tradition, les parties les plus importantes de l'enseignement révélé; et voilà pourquoi la pensée catholique se réfère toujours à l'Écriture comme source première de la Révélation et *régulatrice du développement dogmatique*. L'Écriture enfin est inspirée, tandis que les autres textes qui expriment la tradition de l'Église ne le sont pas, et ne sont le fruit de l'assistance du Saint-Esprit que dans des conditions précises et limitées [1]. »

On saisit l'embarras des explications; il faut maintenir l'Écriture, pour sauver l'idée de fidélité à l'enseignement de Jésus-Christ; mais, en même temps, il faut réduire l'importance du rôle de l'Écri-

(1) BRUNHES, p. 31.

ture pour la foi : on aboutit à cette formule qui ne signifie plus rien de tout « régulatrice du développement dogmatique ». Nous sommes cependant fixés sur un point : l'Évangile, tout ce dont chaque chrétien peut parler avec joie, et avec un saint orgueil, en disant avec saint Paul : « Nous avons la pensée du Christ », tout cela ne constitue qu'*un feuillet*, quelques *pages tombées du livre de la tradition*. On nous dit bien que tout reste ensemble, comme le levain et la pâte, mais c'est afin de nous mieux faire croire que le levain de l'Évangile a déterminé le riche foisonnement de la tradition. Comparaison n'est pas raison; il ne s'agit pas ici de prolifération, mais d'alchimie inquiétante, de réactions qui corrodent lentement et transmuent l'Évangile en un sel sans saveur et sans force : *la légende remplace l'histoire*.

En ce qui concerne le conflit d'Antioche, dont nous avons parlé plus haut, ce n'est qu'un siècle après l'épître aux Galates, que les *Homélies Clémentines* s'efforcent de donner un rôle plus glorieux à Pierre. Clément d'Alexandrie imagine que le Céphas repris si durement par Paul était un homonyme inconnu de l'apôtre Pierre. Jérôme fait de cette scène une pieuse comédie destinée à l'édification des juifs et où Pierre aurait accepté par humilité de jouer le rôle ingrat. Augustin aime mieux confesser simplement que Pierre, ce jour-là, avait eu une fâcheuse défaillance [1]. Ici la légende n'a pas pu toucher au texte antique. Nous allons voir comment on travaille les textes, *Ad majorem*

---

[1] SABATIER, p. 202

Dei gloriam, pour la plus grande gloire du Pape.

« Au VI^e siècle, vers 580, nous avons l'addition célèbre apportée au passage de saint Cyprien (200-258) sur l'unité de l'Église. Cyprien avait dit : « Tous les apôtres ont reçu du Christ la même puissance et la même autorité que Pierre. » Ceci formait contraste avec les prétentions romaines; on ajouta dans les manuscrits de ce temps (addition maintenue dans les éditions subséquentes, surveillées par l'autorité romaine) : « *La primauté sera accordée à Pierre, afin de montrer l'unité de l'Église et de l'enseignement. Comment celui qui abandonne la chaire de Pierre, sur laquelle repose l'Église entière, peut-il se croire encore dans l'Église ?* » Cette interpolation avait aussi pour but de faire cesser les colères suscitées à Rome par les écrits de Cyprien, vainement déclarés apocryphes par le pape Gélase. L'édition de Baluze des *Opera Cypriani* a rétabli le premier texte; mais Rome s'est opposée avec ténacité à cette rectification, pourtant acquise aujourd'hui. En 1563, Manutius, éditant Cyprien et constatant l'absence des phrases chères aux ultramontains dans tous les anciens manuscrits, voulut donner le vrai texte; sur l'ordre des censeurs romains, il dut y renoncer et insérer la falsification. L'éditeur Latino Latini s'en plaint longuement dans ses lettres (Viterbe, 1667). Aujourd'hui toute édition critique de Cyprien est débarrassée de cette superfétation, qui fut devenue définitive, si quelques manuscrits ignorés n'avaient pas échappé à l'autocratie des scribes romains [1]. »

---

[1] *Ce qu'on a fait de l'Église*, pp. 276-277.

Qui s'attendait à voir Calvin, le Calvin de l'Institution, reconnaître que le Pape est institué par Dieu? C'est Joseph de Maistre qui a fait cette découverte, et attribue à Calvin l'opinion suivante : « Dieu a placé le trône de sa religion au centre du monde, et il y a placé un Pontife unique, vers lequel tous sont obligés de tourner les yeux pour se maintenir plus fortement dans l'unité (1). » Or, en se reportant à l'*Institution* IV-VI-2, on voit que Calvin reprend ici l'argumentation de ceux qui veulent faire du Souverain Sacrificateur de Jérusalem le type du Pape, et Calvin rappelle fortement que tout ce qui est dit du Souverain Sacrificateur doit se rapporter à Jésus-Christ, et non au Pape : *Non ad papam sane quum hoc ad se elogium trahit ; sed ad Christum, qui ut solus munus ipsum sine vicario aut successore sustinet, ita honorem alteri nemini resignat.* Joseph de Maistre, aveuglé par son esprit de parti au service de l'hégémonie du Pape, commet ici un faux et une mauvaise action en plaçant Calvin parmi les témoins protestants des prétentions papales; dans le même chapitre, une citation de Mme de Staël est également tronquée de manière tendancieuse. On ne s'étonne pas de voir sous la plume d'auteurs aussi différents que le pasteur Albert Cadier, et les prêtres de *Ce qu'on a fait de l'Église* le reproche adressé aux apologistes de la Curie romaine d'être animés d'un *esprit de mensonge.*

Ne pouvant maintenir la primauté de Pierre

(1) Joseph DE MAISTRE, *Du Pape*, Tours, Cattier, 1878, p. 77, dans le chapitre : Témoignages protestants de la suprématie du Souverain Pontife, reconnue dans tous les temps.

que par de semblables procédés, et ne pouvant, d'autre part, nier la venue de Paul à Rome, la tradition les a associés dans la même gloire de « fondateurs de l'Église de Rome », sinon dans les mêmes prérogatives. Contre toute vraisemblance, elle fait venir Pierre à Rome le premier, déjà sous Adrien; elle assigne à son pontificat une durée de 25 ans, 1 mois, 9 jours, et elle fait mourir Pierre sous Néron. Pour toute preuve, il faut se contenter d'une légende, celle de *Quo vadis?* Rome et ses catacombes sont fertiles en légendes; que valent-elles? « Il faut citer ici une page suggestive qui a échappé à la perspicacité des censeurs romains, dans un ouvrage approuvé par les autorités religieuses. Dans ses *Actes des martyrs* (tome III, p. XXV), le savant Dom Leclercq rapporte le petit discours suivant du prélat, plus tard cardinal Cappalli, au jeune de Rossi, pour le détourner des études archéologiques : « Vous êtes trop intelligent pour ignorer que tous ces vieux monuments qui vous passionnent n'ont d'autre histoire que des légendes. Ici, à Rome, nous mettons à chaque instant le pied sur un souvenir sacré, mais il serait imprudent d'appuyer trop fort. Ainsi, moi qui vous parle, je suis chanoine de Sainte-Marie-Majeure. En cette qualité, je prends part tous les ans à la fête de cette Église qui a lieu le 5 août. On lit à matines une singulière légende suivant laquelle la Sainte Vierge serait apparue au pape Libère, et lui aurait indiqué l'emplacement de la future basilique, promettant même de la marquer par une chute de neige qui arriverait le lendemain et se maintiendrait à l'endroit voulu. Cette légende

débute, dans les livres d'office, par les mots : *Nonis augusti, quo tempore in Urbe maximi calores esse solent...* Nous la faisons lire au chœur et l'écoutons gravement. Une fois rentré à la sacristie, il se trouve toujours quelque chanoine pour dire en s'épongeant le front : « Dans tout ce que nous « venons d'entendre, il n'y a qu'un mot de vrai, « mais il est bien vrai : *Nonis augusti, quo tempore « in Urbe maximi calores esse solent!* » Ainsi vous le voyez, l'usage maintient une foule de vieux récits auxquels personne ne croit. Si vous les présentez comme vrais, vous passerez non pour un sot, car cela n'est pas possible, mais pour un homme dépourvu de probité scientifique. Si vous les écartez, il se trouvera des hypocrites pour crier au scandale, et des imbéciles pour les croire; de là pour vous beaucoup d'ennuis [1]. »

C'est aussi par la grâce de la Tradition, et en dépit de l'Écriture que l'on établit la hiérarchie. Selon saint Jérôme qui pourtant vivait à une époque où tous les rapports étaient déjà changés, il n'est pas douteux que dans la première Église il n'y a pas de distinction entre l'évêque et le presbytre : « Si vous doutez qu'évêque et presbytre c'est tout un, que le premier nom est celui de la fonction et le second celui de l'âge, lisez l'Épître de l'apôtre aux Philippiens. Sans doute, il est du devoir des presbytres de se souvenir que, d'après la discipline de l'Église, ils sont subordonnés à celui qui a été donné comme leur chef; mais il convient que les évêques de leur côté, n'oublient

---

[1] *Ce qu'on a fait de l'Église*, p. 280.

pas que s'ils sont au-dessus des presbytres, *ils le sont par l'effet de la tradition*, et non par l'effet d'une institution particulière du Seigneur (1). »

*
* *

On nous dit : « Telle que nous venons de la décrire, l'Église (catholique romaine) est une société d'hommes qui professent la religion de Jésus-Christ, *dans l'obéissance aux évêques et au Pontife romain* (2). »

Il faut, en pratique, toujours obéir. Montalembert écrivait, le 19 juillet 1834, à Lamennais : « Qu'importe que le Pape se trompe, qu'il obéisse à de viles passions, tout cela n'est rien pour vous : *vous êtes sûr de ne pas vous tromper en obéissant ;* jamais ni Dieu ni vos frères ne vous reprocheront cette erreur-là (3). » Cette obéissance que l'on demande, que l'on exige, ne se justifie ni en droit, ni en fait. Les précautions prises pour nous avertir de ne pas confondre, chez aucun des représentants de l'Église enseignante pris individuellement, infaillibilité avec impeccabilité, sont bien la preuve que devant la conscience morale, ni cette autorité, ni cette soumission, ne peuvent se légitimer. Suivons la pensée catholique dans le labyrinthe de ses distinguo si subtils qu'il faut vraiment avoir été élevé dans le sérail pour en connaître les détours.

On nous prévient que c'est une « grossière confu-

(1) *Ad Titum*, cité dans SABATIER, p. 144, qui cite également le décret du pape Gratien : *Olim idem erat presbyter qui et episcopus.*

(2) *Ecclesia*, p. 100.

(3) BESSIÈRES, p. 101.

sion », commise par M. Loisy, que de dire : « On ne voit pas pourquoi le fidèle serait tenu d'engager toute sa foi là où l'Église n'engage pas toute sa responsabilité (1). » C'est qu'en effet, on demande au fidèle d'obéir sans chercher à comprendre, en admettant une fois pour toutes, que l'Église *ne doit pas se tromper :* c'est l'acte de foi catholique initial, le premier anneau auquel tout se rattache et qui demeure dans le vide. L'Église d'ailleurs ne se prononcerait pas dans le sens où on le croit trop souvent.

L'inscription d'un livre à l'*Index* n'implique pas un jugement sur la vérité ou l'erreur contenue dans cet ouvrage. Quand le Saint-Office met un livre à l'Index, il entend veiller *sur la sécurité de la doctrine et non sur la vérité.* Galilée fut condamné pour avoir affirmé le mouvement de la terre. On nous dit, maintenant, que le Saint-Office n'a pas voulu affirmer que c'était une erreur ni que la vérité est que la terre est immobile au centre de l'orbite solaire. Acceptons. Ainsi, en 1616 et en 1633, il n'était pas sûr pour la foi catholique de croire que la terre est une planète du système solaire; mais au XX^e^ siècle, l'abbé Moreux ne trouble pas la foi par ses vulgarisations scientifiques d'apologétique. Les Congrégations romaines peuvent donc se tromper dans ce qui est donné comme les *Actes du Saint-Siège*, sans engager l'infaillibilité de l'Église. Une semblable réserve prudente est indispensable pour permettre les adaptations nouvelles, les évolutions habiles rendues nécessai-

(1) BRUNHES, p. 51.

res par les développements futurs de la pensée émancipée.

On entoure d'une semblable prudence l'exercice de l'infaillibilité pontificale. « Les définitions *ex cathedra* sont relativement rares [1] », car il y a des conditions de validité très précises qui ouvrent la porte à d'interminables discussions d'école entre théologiens. En voici une preuve. « De l'aveu de tous, le Syllabus a tout au moins l'autorité d'un document adressé à l'Église universelle en matière doctrinale; il exige donc certainement à ce titre l'assentiment religieux. Est-il un document *ex cathedra*, garanti par l'infaillibilité de l'Église? De graves autorités le soutiennent, cependant l'opinion contraire a des partisans de marque. Il ne nous appartient pas de trancher la controverse, et il nous suffit de savoir qu'aucune solution ne s'impose à l'unanimité des suffrages [2]. » On comprend que les plus savants docteurs en droit canon veuillent minimiser l'importance du Syllabus, pour que l'on puisse avoir, le moment venu, la liberté de soutenir le contraire des thèses que nous allons rappeler maintenant.

Sont condamnés ceux qui disent :

Art. XV : « Chaque homme est libre d'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie à l'aide des lumières de sa raison. »

Art. XVI. : « Les hommes peuvent, dans quelque culte que ce soit, trouver la voie du salut éternel et y parvenir. »

---

(1) BRUNHES, p. 48.

(2) BRUNHES, p. 52.

Art. XVIII : « Le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme diverse de la même véritable religion chrétienne, forme dans laquelle on peut plaire à Dieu aussi bien que dans l'Église catholique. »

Art. XXXV : « Rien n'empêche que par le décret d'un Concile général, ou par l'action combinée de tous les peuples, le Souverain Pontificat ne soit transféré de l'évêque de Rome à un autre évêque ou à une autre ville. »

Art. LV : « L'Église doit être séparée de l'État, et l'État séparé de l'Église. »

Art. LXXVII : « Il ne convient plus à notre époque, que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes. »

Art. LXXVIII : « Aussi on ne peut que louer certains pays catholiques où la loi a pourvu à ce que les étrangers qui s'y rendent y puissent jouir de l'exercice public de leurs cultes respectifs. »

On professe, dans la théorie de l'infaillibilité pontificale, que le Pape n'a que l'*assistance du Saint-Esprit ;* il ne reçoit pas de révélation nouvelle, par inspiration divine. Les Congrégations romaines lui préparent le travail en l'aidant à recueillir des informations. Quand le Pape contresigne les décisions des Congrégations pour en faire un acte personnel où intervient son autorité, un *acte papal*, son infaillibilité n'est pas engagée *ipso facto*. « Le Saint-Père, tout en donnant une décision, une direction rigoureusement et universellement obligatoire, n'a pas entendu prononcer un

jugement définitif et absolu sur la question (1). » C'est la même attitude que nous avons notée pour les décisions du Saint-Office, et l'on se demande comment l'on peut vraiment concilier toutes ces précautions théoriques, — destinées à permettre de rétablir une situation compromise, — avec les affirmations des partisans de la soumission aveugle à l'autorité de l'Église et du Pape.

C'est cependant cette soumission aveugle qui est préconisée : « Le Pape est la bouche du Christ, le Christ vivant.

« A qui irions-nous, s'il nous manquait (2)?

« Il peut se tromper, lorsqu'il n'agit pas dans la plénitude de son infaillibilité; nous ne pouvons nous tromper en accueillant ses décisions avec une déférence filiale.

« Ce n'est pas à nous de fixer les limites de son autorité. Le Concile du Vatican y a pourvu : « Nous enseignons et Nous déclarons, que, par la disposition divine, l'Église romaine possède sur toutes les autres Églises une primauté de juridiction ordinaire, et que ce pouvoir de juridiction du Pontife Romain, qui est vraiment épiscopal, est immédiat; à son égard pasteurs et fidèles, de quelque rite et de quelque dignité qu'ils soient, pris isolément ou collectivement, sont astreints au devoir d'une subordination hiérarchique et d'une *véritable obéissance non pas seulement dans les questions qui concernent la foi et les mœurs*, mais même dans celles qui appartiennent au *gouvernement et à la*

(1) BRUNHES, p. 51.
(2) BESSIÈRES, p. 193.

discipline de l'Église répandue sur toute la terre... Telle est la doctrine de la vérité catholique : nul ne peut s'en écarter sans péril pour sa foi et pour son salut (1). »

On comprend les angoisses où nous avons vu se débattre les âmes catholiques, depuis que l'Église a affirmé son autorité sans contrôle et sans appel.

Pascal, déjà, jetait ce cri : « Si mes lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y condamne est condamné dans le ciel : *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello* (2). »

Le Père Hyacinthe, faisant entendre sa protestation contre les décisions du Concile du Vatican, disait : « L'Église apostolique ne se prosternait que devant Dieu et devant l'Agneau : elle se tenait droite devant les hommes et devant les anges. L'Église contemporaine se prosterne partout, mais surtout devant l'homme qui exerce sur elle la domination réprouvée par Jésus. Elle se traîne à ses pieds, dans la poussière, et lui parle comme de dessous terre : *Humiliaberis, de terra loqueris, et de humo audietur eloquium tuum* ! Parle, lui-dit-elle, car Dieu ne nous parle plus : la Bible est scellée, et la conscience muette. Et d'ailleurs, la conscience, c'est toi ! La tradition, c'est toi ! L'Évangile, c'est toi ! Il n'y a qu'un homme au monde qui sache quelque chose, c'est toi ! Parle, nous t'écouterons ; enseigne, nous croirons ; mais commande surtout ! Car écouter et croire c'est encore un acte de la raison, et nous voudrions remplacer la raison par la volonté

(1) Bessières, pp. 195-196.
(2) *Pensées*, p. 745.

et ne plus faire qu'obéir et t'aimer! Commande à ceux que le Christ avait rendus libres, à ceux à qui il avait interdit de nommer personne leur maître sur la terre : commande et nous obéirons!

« Et maintenant, Messieurs, je puis conclure en ce qui touche la papauté. Ma conclusion sera nette, parce qu'elle est capitale : *il faut rompre avec la papauté.*

« Il faut rompre avec la papauté, telle qu'elle s'est constituée dans des siècles d'ignorance et d'oppression, comme avec un pouvoir usurpé qui s'est élevé sur les ruines de l'ancienne et divine constitution de l'Église et qui n'a plus guère de commun avec la primauté des anciens âges que le lieu matériel où il siège. On demande s'il est possible d'être véritablement catholique lorsqu'on résiste au Pape. Je réponds qu'on ne saurait l'être autrement [1]. »

Et depuis, tous les ecclésiastiques français ont dû prêter le serment anti-moderniste que Rome n'a pas pu ni voulu obtenir de l'Allemagne [2]. *Le Sillon* a été brisé. *L'Action Française* est à son tour condamnée... Le catholicisme réduit toute la religion chrétienne à l'aveugle soumission au Vicaire de Jésus-Christ. Pie X disait aux Prêtres de l'Union Apostolique : « Quand on aime le Pape, on ne s'arrête pas à discuter sur ce qu'il conseille ou exige, à chercher jusqu'où va le devoir rigoureux de l'obéissance et marquer les limites de cette obligation. Quand on aime le Pape, on n'objecte

[1] Hyacinthe LOYSON, *Les principes de la réforme catholique*, Paris, 1878, pp. 158-160.

[2] *Ce qu'on a fait de l'Église*, p. 484.

pas qu'il n'a pas parlé assez clairement, comme s'il était obligé de redire directement à l'oreille de chacun sa volonté clairement exprimée tant de fois, non seulement de vive voix, mais par des lettres et par d'autres documents publics; on ne met pas en doute ses ordres, sous le facile prétexte de qui ne veut pas obéir, qu'ils n'émanent pas directement de lui, mais de son entourage; on ne limite pas le champ où il peut et doit exercer sa volonté, on n'oppose pas à l'autorité du Pape celle d'autres personnes si doctes soient-elles, qui diffèrent d'avis avec le Pape (1). » Ce texte, tronqué dans l'ouvrage cité, se continue par les mots suivants où s'étale l'énormité des prétentions papales : « On ne préfère pas à l'autorité du Pape celle d'autres personnes, toutes savantes qu'elles soient, qui ont un autre sentiment que le Pape, des personnes qui, si elles sont savantes, *ne sont pas saintes* parce que celui qui est d'un autre sentiment que le Pape ne peut pas être saint (2). »

*
* *

Et maintenant que dit l'histoire? Elle répond qu'il n'y a pas de lien historique entre la fondation de l'Église de Rome et la personne de Pierre. Quand Paul écrit l'Épître aux Romains, non seulement il n'y a pas d'évêque à Rome, mais Pierre n'y est pas encore allé, et, s'il y est jamais venu, ce ne peut être que pour y mourir. La tradition con-

(1) *Pourquoi Rome a parlé*, p. 249.
(2) *Journal de l'Évangélisation*, 15 janvier 1913, p. 16.

cernant Pierre repose sur des bases si fragiles, que l'on en est réduit à dire : « L'Église de Rome n'a jamais séparé les souvenirs des deux apôtres Pierre et Paul qu'elle honore d'un même culte comme ses *deux* fondateurs (1). » Mais cela n'explique pas pourquoi *seul* Pierre a avancé au premier rang dans l'Église catholique, ni pourquoi il est devenu le premier anneau de la chaîne des papes. Rien n'explique, du point de vue de la foi, des besoins spirituels des âmes, pourquoi les évêques de Rome sont devenus les chefs de la chrétienté. D'ailleurs l'acte de foi catholique comporte un acte de foi implicite en la liste officielle des papes : Or on a beaucoup de peine à faire concorder les noms des premiers papes. Irénée nomme Pierre, Linus, Anenclet et Clément. Dans les Homélies Clémentines, par contre, on trouve Pierre et Clément. Selon d'autres, Clet et Anenclet sont identiques, et Clément est, ainsi, le troisième; on présente aussi Linus et Clément comme ayant exercé en même temps le Souverain Pontificat, Linus installé par Paul et Clément par Pierre. Enfin, pour tout concilier, on a fait de Linus et d'Anenclet les *Vicaires généraux* de Pierre (2).

On n'est pas d'accord non plus sur le nombre des papes depuis saint Pierre jusqu'à nous : les schismes et les pontificats simultanés rendent difficile le discernement de la légitime succession (3). Il y a donc quelques trous dans la chaîne ininterrompue

(1) *Ecclesia*, p. 405.
(2) SABATIER, p. 208 et note 2.
(3) *Ecclesia*, p. 767.

de la tradition et de la succession apostolique. Il faut bien que l'on nous accorde ou que la succession apostolique dont on se prévaut n'est pas assurée, ou bien qu'elle n'a pas l'importance qu'on lui prête. De toutes façons, les bases d'un si formidable appareil de domination sont trop fragiles, et le système entier s'écroule dès qu'on veut y toucher.

« Tout fidèle doit avoir du respect et de la vénération *pour les représentants de l'Église*, formant la sainte hiérarchie, le Souverain Pontife, Nosseigneurs les Évêques et les prêtres (1). » Nous ne voulons pas insister sur ce qu'il y a d'exorbitant dans les prétentions des partisans du pape à une dévotion envers la personne du Saint Père. Grégoire VII (1073-1085) déclarait que « le Pontife romain, s'il a été ordonné selon les règles, en vertu des mérites du Bienheureux Pierre, devient véritablement saint » (2). La régularité, en cette matière, serait-elle donc une exception? Nous avons déjà signalé les papes notés d'infamie, qui rompent décidément la chaîne de la succession dans la sainteté (cf. *supra*, p. 149). Ils rendent non seulement plus considérable « la distance » qui sépare « le petit groupe de pêcheurs entourant l'homme de Nazareth » de leurs successeurs, mais encore empêchent absolument de « reconnaître l'identité substantielle entre ce qui fut à l'origine et ce qui est aujourd'hui », en dépit de toutes les subtiles explications destinées à sauver la fragilité des

(1) *Ecclesia*, p. 171.
(2) SABATIER, p. 233.

bases historiques de la thèse romaine. On nous parle sans cesse de l'autorité du siège romain. Mais outre que nous savons fort bien par quelle lente et persévérante action cette évolution qui l'a produite a été conduite, nous constatons que cette autorité a moins été *proposée* qu'*imposée*, moins *acceptée* que *subie*, et nous entendons des voix du dedans, des voix douloureusement émues, murmurer : « Est-ce donc cela l'Église, cette Église que nous avions cru sortie de l'âme divine de Jésus, cette Église qu'ont annoncée les Apôtres, et pour laquelle se sont sacrifiés les martyrs (1)? »

Une autorité qui ne sait que s'imposer et qui brise impitoyablement ceux qui ne veulent pas se plier à tout, *perinde ac cadaver*, donne l'impression de n'être pas sûre d'elle-même; elle ne peut pas se réclamer de Celui qui prenait à son compte les paroles d'Esaïe : « Il ne brisera pas le roseau cassé, il n'éteindra pas le lumignon qui fume. » (Matthieu, XII-20.) Et quand pour l'établir, malgré tout, on est obligé de dériver à soi des faits clairs pour les obscurcir, des situations nettes pour les compliquer, de muer les apôtres en évêques et l'un d'eux en Pape, en statuant une succession où ce sont les prédécesseurs qui sont modelés sur les successeurs, en arguant de la chaîne sans se soucier si tous les anneaux tiennent ensemble et le premier au roc, on crée bien une autorité mais factice, une Tradition mais qui est trahison.

Or, comme le disait Pascal, « *on ne montre pas sa grandeur par être en une extrémité, mais bien en*

(1) *Ce qu'on a fait de l'Église*, p. 536.

touchant les deux à la fois, et remplissant tout l'entre deux » (1).

Conclusion.

Au terme de cette étude trop longue, et qui n'épuise pas le sujet, nous sommes invinciblement ramenés à l'attitude des Réformateurs qui pensaient avec Zwingle : « Dans le combat actuel, il ne s'agit proprement que d'une question : faut-il obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes? La réponse est bien simple : *l'Évangile de Dieu peut seul être une règle décisive pour notre foi et pour notre vie!* Ce qui est en harmonie avec l'Évangile doit être maintenu dans l'Église, ce qui lui est opposé doit être mis de côté (2). » A toutes les traditions du catholicisme s'applique le reproche adressé par Jésus aux traditions des pharisiens qui avaient lié la conscience israélite : *Vous avez annulé la Parole de Dieu par votre tradition* (Mat. XV-6). Nous reprenons à notre compte la parole de Calvin : « Que ce nous soit une conclusion résolue, que nous ne devons point tenir en l'Église pour Parole de Dieu autre chose que ces registres authentiques où il a fait coucher sa vérité (3). » (*Inst.* IV-I.)

(1) *Pensées*, p. 491.
(2) Cité dans WESTPHAL, *Qu'est-ce qu'une Église*, p. 31.
(3) *Ibid.*, p. 31.

CHAPITRE III

L'ŒUVRE DE LA PAROLE DE DIEU

« Le fidèle, par rapport à Jésus-Christ, porte en soi tous les caractères de l'Église; il la résume tout entière tellement que si, par un décret de Dieu, l'humanité se trouvait tout à coup réduite à deux individus, l'un fidèle et l'autre infidèle, rien ne serait changé que le nombre; et ces deux individus représenteraient complètement, vis-à-vis de Jésus-Christ, le monde et l'Église; car si l'Église, dans son état actuel, est aux yeux de Jésus-Christ une seule personne, qu'il appelle son épouse, rien, à cet égard, ne serait changé; ce serait encore une personne, en qui Jésus-Christ ferait sa demeure, et qu'il continuerait à appeler son épouse. Ce qui aurait disparu, ce serait l'association, la communauté; mais tout le reste demeurerait [1]. »

C'est ainsi que sans prêtre, sans autel, sans rite, il y a Église chrétienne chaque fois que des individus, mis en contact avec les Saintes Écritures, perçoivent l'appel de Dieu et s'y conforment. Ce qui donne à leur congrégation son caractère, c'est qu'elle s'organise autour du Christ Vivant, réalisant pour eux la promesse : « Là où deux ou trois

(1) VINET, *Études Évangéliques*, p. 126.

sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux » (Mat. XVIII-20.)

En ce sens, dans toute Église, même infidèle, il peut y avoir quelque trace de pure religion. La Confession de foi des Églises Réformées de France, de 1559, en convient quand elle dit, article XXVIII : « qu'il reste encore quelque petite trace de l'Église en la papauté... nous confessons que ceux qui y sont baptisés n'avoir besoin d'un second baptême ». Cependant, ce n'est pas sur le « reste fidèle » que l'on peut juger de l'ensemble. Si c'est cet ensemble infidèle qui gouverne, on doit lui dire : il ne suffit pas de venir après et de prétendre à l'héritage pour succéder vraiment. Il faut que les Églises des âges ultérieurs reproduisent le type des Églises primitives. Si les divergences sont par trop criantes, on est en droit d'aller rechercher en Jésus-Christ la vie qui doit s'épanouir de nouveau dans sa pureté.

Le propre de la Parole de Dieu est de nous conserver, vivant et prêt à être mêlé à la pâte, le levain des réformations nécessaires pour corriger les écarts de l'évolution. Au XVI^e^ siècle, le retour au type primitif s'est produit, plus puissant que jamais, parce qu'alors il fut constaté et qu'une Réforme était nécessaire, et que l'Église, telle qu'on l'avait faite, ne voulait ni ne pouvait se réformer.

Ayant rouvert la Bible et redressé la pierre fondamentale de la foi en Jésus-Christ, retrouvée gisante sous les traditions humaines, le Protestantisme a rétabli le type d'Églises selon la Parole de Dieu. Quoi qu'on en ait dit et répété, il n'a pas varié, et ne pouvait plus varier quant aux principes, comme c'eût été le cas s'il n'était pas re-

monté assez haut, jusqu'aux origines. Ce qui justifie, en fait comme en droit, la position du Protestantisme, c'est qu'à cinq siècles de distance, du XVI^e siècle jusqu'à nos jours, on retrouve constamment le même type d'Églises.

La Bible toute seule!... C'est devenu comme un mot d'ordre signifiant qu'il existe une autorité antérieure et supérieure à la Tradition et à l'Église, une force dont la vertu produit, depuis le Christ et ses apôtres et jusqu'à nous, toujours les mêmes effets dès que le libre jeu de cette force est possible dans les âmes et dans le monde.

Déjà au Moyen Age, à partir de l'an 1000, lorsque la chrétienté, un instant troublée par les prophéties concernant la fin du monde, se ressaisit et se reprend à vivre, ce sont les Écritures Saintes, colportées ou prêchées, qui créent, un peu partout, des foyers d'hérésies. Les convictions nouvelles, nées de ce contact avec la source de toute vérité, importées par les marchands cathares qui fréquentaient les grandes foires de France et envoyaient leurs fils étudier à Paris, ont préparé le terrain pour les semailles de la Réforme.

Nous ne les connaîtrons jamais tous, ces pionniers infatigables de l'Évangile, transportant, dans leurs ballots de menue mercerie, les livres défendus. Quelques noms subsistent seulement, pieusement conservés dans la chronique des martyrs.

Ces hommes ne colportaient pas seulement la Bible; ils faisaient œuvre d'évangélistes. Lorsqu'ils étaient pris, et qu'ils comparaissaient devant les juges ecclésiastiques, avant d'être livrés au bras séculier, ils se montraient témoins fidèles, ayant

toujours, selon le conseil de l'apôtre, une apologie toute prête pour le cas où on leur demanderait raison de leur espérance (1 Pierre III-15).

A Jean Morel, arrêté en 1558 (1), qui se défendait en s'appuyant toujours sur la Bible, on demanda : « Qui t'a appris ces choses? » Il répondit : « Je les ai aprinses par la lecture du vieil et nouveau Testament. Et la mauvaise conduite des prêtres m'a fait douter de leur doctrine. Davantage j'ai veu la grande confiance de ceux qu'avez fait brusler... principalement voyant la constance de deux jeunes garçons qui ont été exécutés les derniers en la place Maubert (2), j'en ai été merveilleusement confirmé, même croyant ce qu'ils disaient être conforme aux Écritures Saintes... Et vous voyez, Messieurs, combien vous en avez fait mourir et toutefois vous connaissez que n'y gagnez rien, car pour un que vous faites mourir, il en revient mille, pour ce que, comme dit Tertullien, le sang des martyrs est la semence de l'Église... Et voici, Messieurs, un grand signe que notre doctrine est véritable pour ce que toutes les forces du monde ne la peuvent opprimer... »

Au XVI^e siècle, ce qu'il y a de nouveau, c'est que la Parole de Dieu qui fait des croyants individuels, crée d'emblée des Églises puissantes. Dans les siècles précédents, la Parole de Dieu congrégeait aussi des croyants libres, plus ou moins détachés de Rome, mais s'ils se groupaient en conventicules secrets, ils restaient en apparence dans l'Église

(1) *Histoire des Martyrs*, II, p. 620 ss.
(2) REBÉZIÉS ET DANVILLE, *Histoire des Martyrs*, II, 571.

traditionnelle. Au XVI^e siècle, ceux qui croient selon la Bible se groupent en Églises à part, organisées suivant le type des Églises apostoliques.

La première phase de l'histoire de ces Églises est marquée par la simplicité d'une réunion autour de la Parole de Dieu et du témoignage individuel. Les premiers groupements se réunissent dans des lieux quelconques, des maisons particulières, « estans seulement les fidèles enseignés par la lecture de bons livres, et selon qu'il plaisait à Dieu de les instruire quelquesfois par exhortations particulières, sans qu'il y eut administration ordinaire de la parole ou des sacrements, ny consistoire establi; ains on se consolait l'un l'autre comme on pouvait, s'assemblant selon l'oportunité pour faire les prières, sans qu'il y eust proprement autres prescheurs que les martyrs... » (1).

C'est souvent la foi d'un humble chrétien qui est au point de départ d'une Église Réformée; nous en donnerons plusieurs exemples (2) qui nous ramèneront aux origines de l'évangélisation du monde antique. Citons ici le texte bien connu de Bernard Palissy racontant la naissance de l'Église de Saintes. « Quelque temps avant la prise dudit Philibert (1557), il y eut en cette ville de Saintes un certain artisan, pauvre et indigent à merveille, lequel avait un grand désir de l'avancement de l'Évangile. Il remontra à un autre artisan, aussi pauvre que lui et d'aussi peu de savoir que s'il voulait s'employer à faire quelque forme d'exhor-

(1) BÈZE, I, p. 55.
(2) Cf. *infra*, pp. 212-216.

tation, ce serait la cause d'un grand fruit. Quelques jours après, le second assembla un dimanche au matin neuf ou dix personnes, et parce qu'il était mal instruit il avait tiré quelques passages du Vieux et Nouveau Testament, les ayant mis par écrit. Quand ils furent assemblés il leur lisait les passages, en disant qu'un chacun, selon qu'il a reçu de dons, doit les distribuer aux autres. En cette même heure ils convinrent ensemble que six d'entre eux exhorteraient chacun une semaine, les dimanches seulement, et qu'ils mettraient leurs exhortations par écrit et les liraient (1). »

Le seconde phase de cette reconstruction des origines chrétiennes commence lorsque ces groupes de fidèles, congrégés autour de la Parole de Dieu, élisent des conducteurs choisis parmi les fidèles qui paraissent les plus capables de transmettre le message divin.

A Meaux, en 1546, le culte établi chez Étienne Mangin était présidé par un simple cardeur de laine, Pierre Le Clerc, « fort exercé ès-saintes lettres, quant à la langue française... » S'il fut choisi par les protestants meldois c'est parce qu'ils y furent principalement incitez à l'exemple de l'Église française de Strasbourg, laquelle plusieurs d'entre eux avaient diligemment visitée et considérée » (2).

La dispersion des Réformés de Meaux, après le martyre des « Quatorze », le 8 septembre 1546 (3),

(1) Bost, p. 72.
(2) *Histoire des Martyrs*, I, p. 493.
(3) *Histoire des Martyrs*, I, p. 490.

contribua « au grand avancement de plusieurs autres Églises qui furent édifiées des pierres de cette ruine... » (1). C'est ainsi qu'à Senlis (où les évangéliques se réunissaient dans un quartier de la ville appelé le *rue de Meaux*), à Fère-en-Tardenois, à Orléans, ce sont les membres de la communauté dispersée de Meaux qui font œuvre d'évangélistes et de prédicateurs. A Troyes, où de bonne heure, vers 1539, il y eut un foyer d'évangélisme groupé autour de l'avocat et jurisconsulte Pierre Pithou, et de l'ancien prêtre flamand Stickler, précepteur des fils de Pithou, l'Église fut dressée vers 1550, au lendemain même du martyre de Macé Moreau, par Michel Poncelet, artisan venu de Meaux. Grosley l'appelle un des *patriarches de la Réforme* (2). C'était un homme « merveilleusement bien versé ès-Sainctes Letres, et quoyqu'il n'eust cognoissance d'autre langue que de la sienne naturelle, doué d'une fort bonne grâce, accompagnée de zèle et de la vraie science; lequel à la requeste de quelques gens de bien, receut la charge de les enseigner jusque à ce que autrement y fust pourveu... » (3), c'est-à-dire jusque vers 1557 .

Il en va de même ailleurs. Pierre Fornelet prêchait à Lyon en 1546, « dans une maison particulière à quatorze ou quinze personnes seulement, tous bons marchands et hommes d'apparence » (4). Il prêchera plus tard dans la région de Châlons-sur-Marne déjà visitée en 1523 par Jean Châtelain, de

(1) BÈZE, I, p. 30.
(2) Dans la *Vie de Pierre Pithou*, Paris, 1756, I, p. 17.
(3) BÈZE, I, p. 47.
(4) BÈZE I, p. 32.

Tournai (1), et plantera des Églises aux alentours (1560).

A Langres, en 1546, Séraphin d'Argence « ayant commencé de dresser une belle assemblée, fut surpris et, avec quatre autres, brûlé à Paris avec une admirable constance » (2). La persécution s'acharna aux restes de ce troupeau, et les « Sept de Langres » furent brûlés « pour la confession de la doctrine du Fils de Dieu » (3). Partout les Églises plantées sont touchées par la persécution. Il faudrait citer les « Cinq écoliers de Lausanne », martyrisés à Lyon en 1553 (4), les « Cinq de Chambéry » morts le 12 octobre 1555, les « Quatre de Lille » suppliciés en mars 1556, les « Quatre de Dijon » exécutés en 1557 (5), sans compter les isolés, tous coupables de pratiquer le culte en Esprit et en Vérité et de propager l'Évangile.

La mère de l'un des « Quatre de Lille », femme de Robert Oguier, déjà montée sur l'échafaud du supplice, criait à son fils : « Monte, Martin ». Et comme il essayait de parler : « Parle plus haut, Martin, lui dit-elle, afin qu'on voie que nous ne sommes pas hérétiques. » Mais comme on l'empêchait de faire sa confession de foi, « la mère dit haut et clair, ainsi qu'on la liait à l'estache : Nous sommes chrétiens, et ce que nous souffrons n'est point pour

---

(1) DANNREUTHER, *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*, 1883, p. 6.

(2) BÈZE, I, p. 32.

(3) *Histoire des Martyrs*, I, p. 508.

(4) *Histoire des Martyrs*, I, p. 585; voir deux complaintes sur ces martyrs dans *Chansonnier Huguenot*, II, p. 360.

(5) *Histoire des Martyrs*, II, pp. 201, 405, 471.

meurtre ni pour larcins, mais pour ce que nous ne voulons croire que la Parole de Dieu (1). »

Une troisième phase du développement des Églises Réformées est celle où les Églises ainsi plantées sont dressées, c'est-à-dire pourvues d'un ministre régulier, d'un consistoire local, et agrégées à l'organisation prévue par la *Discipline* et appliquée à partir de 1559.

Le processus que nous venons d'indiquer est commandé par l'attitude prise vis-à-vis de l'Évangile et du Christ. A l'appel de Dieu, perçu dans sa Parole, les âmes répondent en se congrégeant autour du Christ, le seul et vrai chef de l'Église. Schleiermacher a caractérisé la nouvelle conception protestante en disant : « Le catholicisme fait dépendre les rapports de l'individu avec Christ des rapports de l'individu avec l'Église; tandis que le protestantisme fait dépendre les rapports de l'individu avec l'Église, des rapports de l'individu avec Christ (2). »

*
* *

La valeur d'une cause ne se mesure pas à ses succès terrestres. Les Églises Réformées de France qui avaient réussi à se maintenir plus de cent ans, non sans succès, furent emportées par la tourmente de 1685. Depuis la *Déclaration confirmative de 1652*, par laquelle Louis XIV avait exprimé son intention de maintenir ses sujets de la R. P. R. « dans la pleine et entière jouissance de l'Édit de Nantes »,

(1) *Histoire des Martyrs*, II, p. 405.
(2) *Der Christliche Glaube*, 2^e éd., I, p. 145.

le clergé ne pouvant plus être persécuteur ne cessa de se prétendre persécuté. Les prêtres ne demandèrent pas encore la Révocation de l'Édit donné par Henri IV, mais ils s'employèrent patiemment à en entraver l'exécution partout où la chose était possible. Avant de s'en prendre aux Églises locales, on essaya de briser leur fédération, leur lien national. Les Synodes généraux furent supprimés en 1660 et, dès lors, la perte du protestantisme français était résolue. L'histoire des vingt-cinq années suivantes n'est qu'une longue série de vexations. Une à une les libertés accordées par l'Édit de Nantes sont restreintes, puis supprimées. Le nombre des temples est réduit, les pasteurs tracassés pour les motifs les plus divers. Une caisse de conversion fonctionne, alimentée par le Roi, et, après la paix de Nimègue (1679), la destruction de la R. P. R. est systématiquement poursuivie. Au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes, on avait à ce point affaibli les Églises Réformées que l'on crut tout achever en décrétant l'exil des pasteurs et en déclarant convertis au catholicisme tous les protestants demeurés en France, soit parce qu'ils n'avaient pas pu se résoudre à s'expatrier, soit parce qu'ils n'avaient pas pu passer la frontière bien gardée.

On crut avoir supprimé le protestantisme, pour avoir ôté les pasteurs et interdit les assemblées. *Il restait la Bible*, et, encore une fois, la Parole de Dieu fit son œuvre. Les protestants continuèrent à la lire en famille; là où ils étaient en nombre, ils choisirent, comme on avait fait autrefois, les plus pieux pour prêcher et administrer les sacrements,

en l'absence de pasteurs régulièrement installés. En Languedoc, ces ministres improvisés furent nommés prédicants. Quelques pasteurs réfugiés revinrent en France, au péril de leur vie. Ils furent arrêtés, emprisonnés, et moururent misérablement. Il fallut se contenter du ministère extraordinaire des prédicants, préconisé par Brousson, et cela dura jusque vers 1715. Claude Brousson, dont l'action précéda et prépara celle de Paul Rabaut, fut à lui seul une véritable société de publications, d'évangélisation et de prosélytisme; et, s'il n'eut point l'initiative des Conseils de Direction qui, derrière les Synodes provinciaux, jouaient, dès 1630, le rôle des anciennes assemblées politiques, il eut, du moins, le mérite d'en comprendre l'importance et de coordonner leurs efforts. C'est également lui qui rédigea et envoya au clergé cette *Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent en France dans les déserts et les cavernes* (décembre 1691), à laquelle s'ajouta, en 1694, une *Discipline*. On rétablit le corps des *Consistoriaux*, le *corps pastoral* s'ébaucha, et même le *Diaconat*, de sorte que, dix ans avant Antoine Court, Brousson et ses compagnons avaient rétabli une certaine unité dans les Églises en déliquescence (1).

Une pareille situation comportait des dangers de déviation qui ne furent pas évités, notamment dans les Cévennes. Sous l'étreinte d'une persécution qui ne désarmait pas, les esprits s'étaient exaltés. La prédication se mua en prophétisme. Le

(1) Voir DOUEN, *Les premiers pasteurs du Désert*, Paris, 1879, II, p. 377; BOST, *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc*, Paris 1912, I, p. 400 ss.

« mal divin » sévit dans le Béarn, en Dauphiné, dans le Vivarais. Mais au fond du prophétisme, il y avait le réveil de l'esprit huguenot et le biblicisme. Dans le désordre ecclésiastique d'un moment, Antoine Court réussit à remettre de l'ordre.

Aidé d'un prédicateur d'expérience, Pierre Corteiz, son aîné, il travailla à restaurer le ministère régulier et à redresser les Églises autant qu'il était possible de le faire dans les conditions précaires où se trouvaient alors les protestants français. Il ne s'agissait pas, à proprement parler, d'une Réforme de la Réforme, — la Parole de Dieu n'était pas absente, — mais d'une remise en vigueur de la Discipline. La décision de tenir l'Écriture pour seule règle de la foi n'intervient que pour couper court aux divagations des « prophètes » dont les prédications, inspirées de Daniel et de l'Apocalypse, rappelaient souvent les Centuries de Nostradamus. De 1715 à 1760, Antoine Court poursuivit son œuvre de réorganisation du protestantisme, dressant à nouveau les Églises, ressuscitant les Synodes. Le *Désert* refleurissait.

Un moment la grande persécution recommença. Entre 1730 et 1752, de rudes coups furent portés contre les pasteurs et les Assemblées. Pierre Durand, Morel, Roger, Fauriel, Ranc, Majal-Désubas, Bénézet, Teissier, furent mis à mort. Plusieurs fois la colère huguenote gronda et il s'en fallut de peu que l'on eut une nouvelle révolte camisarde.

Après la mort d'Antoine Court, bien que rien n'eût été changé aux lois, les protestants purent respirer. La persécution se lassait. L'affaire de Jean Calas, roué vif en 1762, réhabilité en 1765,

passionna l'opinion, même hors de France, et servit à attirer l'attention sur la misérable situation des protestants de France. Le fils d'Antoine Court, le savant Court de Gébelin, secondé dans le Midi par Paul Rabaut, tout en plaidant sans relâche auprès des autorités, la cause de ses frères, s'efforçait de coordonner l'action des pasteurs qui essayaient de remettre de l'ordre dans les provinces. La difficulté des rencontres entre les représentants des Églises risquait en effet de diviser le protestantisme, non pas, encore une fois, dans le domaine de la foi, mais dans celui de la discipline. Le régionalisme sévissait, et l'on songea un moment à la Cour à exploiter cette circonstance en supprimant les pasteurs pour réduire les protestants au culte domestique (1).

L'Édit de Tolérance de 1787 donna l'état civil aux protestants, mais il ne leur donnait pas la liberté. Il fallut la Révolution pour qu'à travers la Déclaration des Droits de l'Homme, on y parvienne enfin. Lorsque la loi de Germinal an X eut fixé le statut légal des Églises protestantes, celles-ci, mises enfin sur le même pied que les Églises catholiques, se sont repris à vivre. Il y avait 171 pasteurs en exercice en 1802; il y en a maintenant 1.100 en France.

*
* *

Il n'entre pas dans notre sujet d'examiner ce qu'il y avait de défectueux dans l'organisation des

(1) Cf. sur Jacques-François Armand, cheville ouvrière du complot, dans DARDIER, *Paul Rabaut, Les Lettres à divers*, Paris, 1892, t. II, p. 266, note 3.

cultes instaurée par le Concordat. Il nous suffira de constater ce fait : lorsque le protestantisme se rétablit en France au XIXe siècle dans les localités où il avait autrefois fleuri, on procède comme on l'avait fait au XVIe siècle et pour les mêmes raisons.

On pourrait multiplier ici les exemples. Nous nous contenterons d'un seul qui est topique et assez peu connu, celui de l'Église de Bar-le-Duc dont la renaissance est due au témoignage et à la fidélité d'un chrétien de la bonne espèce, Jean Eisenmann (1).

Jean Eisenmann, né en pays rhénan en 1788, de parents protestants, avait reçu quelque instruction religieuse, mais il était resté par la suite étranger à la foi. Il vivait sans Dieu et ne possédait pas de Bible. Fixé en France, il résida à Bar-le-Duc à partir de son mariage avec une catholique, qui au lieu de l'aider à amener leurs enfants au Christ, lui suscitait plutôt des entraves. Comment Jean Eisenmann fut-il amené à la foi, et à se faire évangéliste? Pour la première fois de sa vie, il fut gravement malade en 1825; il n'avait jamais senti la fragilité de la vie humaine, ni soupiré après une espérance au delà du tombeau. Il fut alors saisi d'une grande angoisse à la suite d'un rêve. « Le trait dominant de cette angoisse fut la conviction qu'il avait commis de grands péchés... Il demeura dans cet état jusqu'à ce que le Saint-Esprit lui appliqua ce texte de la Parole de Dieu qu'il avait

(1) *Le Tisserand de Bar-le-Duc*, notice biographique, sans nom d'auteur, mais due au pasteur C. A. CHASTEL DE BOINVILLE, Toulouse, 1864.

appris dans son enfance : « Le sang de Jésus-Christ, « son Fils, nous purifie de tout péché. » Jamais il ne put dire si, dans le moment où ce texte se présenta à son esprit, le délire était passé ou non. Bien qu'il n'eut pas lu la Bible depuis son enfance, d'innombrables passages consolants, de douces promesses de l'Écriture se pressaient dans sa mémoire. La fièvre diminua... Alors, devenu une nouvelle créature, il comprit qu'il devait vivre d'une vie entièrement nouvelle, et consacrer ses forces au service de celui qui avait sauvé sa vie de la mort et son âme de la fosse de perdition. »

Revenu à la santé et à l'équilibre de son être intérieur, Jean Eisenmann « se demanda ce qu'il devait faire pour le bien spirituel des siens et des dix ou douze protestants qui habitaient Bar-le-Duc ou les environs. Ils ne possédaient pas une seule Bible entre eux tous; aucun pasteur ne prenait soin de leurs âmes; leur misère spirituelle, leur existence même n'était connue d'aucune personne pieuse... *Il chercha d'abord à se procurer une Bible* pour instruire sa famille, car il sentait que la seule Parole de Dieu pouvait la convertir. Ensuite il visita ses coreligionnaires pour les exhorter à la repentance, et *les engager à se réunir avec lui, autour des Saintes Écritures*, qu'ils lisaient en allemand. Bientôt il leur parla du désir qu'il avait de recevoir de temps en temps, si c'était possible, les visites de quelque bon pasteur. Voyant qu'ils n'y mettaient aucune opposition, il leur proposa de se cotiser pour payer les frais de voyage du ministre; ils y consentirent à sa grande joie. Il écrivit alors à M. Boissard, pasteur de l'Église

de la Confession d'Augsbourg (à Paris), le suppliant de demander au ministre des Cultes l'autorisation de tenir des réunions à Bar-le-Duc; il fit lui-même toutes les démarches préliminaires. Quelques catholiques s'opposèrent à sa proposition; mais l'autorité civile était libérale, et *la loi était pour les pétitionnaires*... Bientôt après, M. Boissard tenait la première réunion à l'Hôtel de Ville, dans une salle que le maire avait mise à la disposition de la petite communauté protestante. »

Tout cela aboutit, en 1838, à l'établissement d'une Église Réformée, bientôt dotée d'un pasteur. En 1861, Jean Eisenmann eut la joie d'assister à la pose de la première pierre d'un Temple qui existe encore; le tisserand de Bar-le-Duc mourut le 21 janvier 1863.

C'est de cette Église de Bar-le-Duc que vinrent les pasteurs qui visitèrent Wassy et la région environnante avant 1850, et contribuèrent ainsi à la résurrection du protestantisme dans cette partie de la Champagne où il y avait eu des Églises florissantes avant la Révocation de l'Édit de Nantes (1).

Cette touchante histoire de Jean Eisenmann valait la peine d'être rappelée. Elle nous montre l'action profonde de la Bible amenant les individus à la foi chrétienne, et congrégeant les fidèles en Églises locales. Le même phénomène se reproduit au XVI^e^ siècle, et au XIX^e^ siècle, et toujours, et partout. Dès que les circonstances sont redevenues favorables, le protestantisme se rétablit en France;

(1) Voir Ch. SERFASS, *Notice sur le rétablissement du culte protestant dans la région de Joinville, Wassy, Saint-Dizier, au* XIX^e^ *siècle*, dans *Histoire de l'Église Réformée de Wassy en Champagne*, Paris, 1928.

ce fait suffit à prouver le mensonge qui est à la base de la Révocation de l'Édit de Nantes, quand on a prétendu qu'il n'y avait plus de protestants en France en 1685, et la mauvaise action que fut cet acte de Louis XIV qui a appauvri la France, non seulement matériellement, mais moralement.

*
* *

La Parole de Dieu est à l'œuvre dans le monde et elle transmet la vie divine qui est en Jésus-Christ. On nous dit, pour justifier la confiscation du christianisme au profit de Rome : « En fait, c'est l'Église catholique, qui a succédé au Christ disparu pour annoncer au monde païen le message dont nous avons reconnu le caractère divin... En se séparant de l'Église catholique, les autres Églises chrétiennes ont altéré si gravement, dans son contenu ou dans sa forme, le message reçu de l'antiquité chrétienne et catholique, que son caractère divin est devenu complètement méconnaissable, ou du moins qu'il est assez compromis pour ne plus répondre pleinement aux exigences de l'âme religieuse (1). » La preuve de l'énormité de ces prétentions est fournie par les résultats que donne le simple colportage biblique. C'est le Christ seul, et non la hiérarchie catholique, qui sauve les âmes percevant l'appel du Père Céleste. C'est le Christ parlant dans la Bible, et non les Églises protestantes, qui sauvent les fidèles de nos communautés. Le colportage biblique qui « est une méthode ancienne

(1) BRUNHES, p. 258.

comme la Réforme, pratiquée par de grands seigneurs au XVI^e siècle, par certains membres de l'aristocratie protestante à l'époque du Réveil du XIX^e siècle » (1), fait ses preuves aujourd'hui encore. L'histoire du père Jacob est une saisissante illustration de l'œuvre accomplie par la Bible toute seule (2).

Un Nouveau Testament donné à un soldat du corps expéditionnaire du Mexique est rapporté par lui dans le village de Sinard. Le père Jacob auquel le Nouveau Testament est donné, n'en fait pas de cas. Ce Nouveau Testament n'est sorti du tiroir qu'en 1879, après une mission prêchée par des pères capucins, après une conférence réservée aux hommes. Le père Jacob, écœuré par ce qu'il a entendu, va chercher, dans le Nouveau Testament oublié depuis si longtemps, la réponse à la question qui le tourmente : *Est-ce que la religion que je viens d'entendre prêcher est la religion de Jésus-Christ?* Il ouvre le livre et lit Romains VIII; il comprend et rend grâces à Dieu. Le lendemain matin, le père Jacob va trouver son voisin Émile Grenat, lui fait lire le Nouveau Testament; pendant plusieurs jours les deux amis prièrent et méditèrent : ils n'étaient plus catholiques. C'est alors que le père Jacob se mit en quête d'une Église protestante; il se rendit à Notre-Dame de Commiers, où prêchait le pasteur Luitz, pour lui demander de venir à Sinard. Huit jours après, un laïque de Grenoble, M. Chabert, vint

(1) *Congrès de l'Évangélisation*, Paris, 1913, p. 32.
(2) LORTSCH, pp. 557-561.

tenir une réunion dans la maison du père Jacob. Ce fut le point de départ d'une communauté évangélique, annexe de l'Église de Grenoble. C'est encore le père Jacob qui reçut une lettre adressée à « Monsieur Jacob, protestant, à Sinard, de l'autre côté du Drac », et qui, répondant à l'appel reçu, alla fonder la petite annexe de Monteynard. Telle fut l'œuvre d'un Nouveau Testament donné en 1866 sur les quais de Marseille. Le colportage biblique vérifie la parole biblique : « Jette ton pain à la surface des eaux ...» L'histoire du colportage biblique est pleine de ces traits qui fournissent la preuve que la Parole de Dieu est un sel qui n'a pas perdu sa saveur, un levain qui peut faire lever toute la pâte.

Ajoutons que, parallèlement à ce qui se fait sous nos yeux, il y a l'œuvre lointaine, celle des missions en pays païens (1). Ici encore, les mêmes oppositions de méthode s'observent entre catholiques et protestants. Voici une importante citation tirée du savant ouvrage du doyen Raoul Allier. « Avant même d'avoir un seul converti, le missionnaire catholique, du jour où il s'installe dans un pays, y introduit, avec lui-même et, pour ainsi dire, dans sa personne, l'Église et son autorité, et il vient proposer aux indigènes d'entrer dans cette Église qui existe indépendamment d'eux. Le missionnaire protestant, tout en étant rattaché, dans sa patrie, à un groupement religieux dont il est le fils, et parfois le mandataire,

(1) Voir pour les missions, outre le *Journal des Missions* et les publications missionnaires, PIERSON, *Les Nouveaux Actes des Apôtres*, Paris, 1896.

ne pensera à l'Église que le jour où il aura un nombre suffisant de convertis pour constituer avec eux une communauté. Cette communauté, il la fondera avec des hommes, avec des femmes, qui professeront ensemble quelques principes communs, qui s'efforceront de vivre une foi qui les possède vraiment. Peut-être faudra-t-il de longues années à celui qui les a appelés pour qu'il consente à les juger dignes de créer avec lui une sorte de république morale. Avec l'autre point de vue, il y a, sans doute, à réclamer de celui qu'on invite à entrer dans l'Église au moins un commencement de dispositions spirituelles et une adhésion implicite à l'autorité de cette Église. Mais ce que contient virtuellement cette adhésion se développera peu à peu, Dieu et les moyens de grâce y aidant.

« Le tout est compliqué par deux conceptions différentes des sacrements, et en particulier du baptême. En vertu de son principe essentiel, le missionnaire protestant ne se sent libre d'accorder le baptême qu'à l'homme chez qui il a constaté un changement profond et radical. Dût-il attendre dix, quinze ou vingt ans, il s'y résignerait plutôt que d'admettre trop vite au baptême un candidat, même fort bien disposé, et de lui conférer la dignité de membre responsable de la société nouvelle. Tandis qu'il est condamné par ses propres principes à cette prudence qui lui paraît élémentaire, le catholique est porté, par sa foi dans les grâces agissantes de l'Église, et tout spécialement dans l'action du sacrement, à franchir le plus rapidement possible les étapes que le protestant trem-

ble toujours de brûler avec trop de précipitation.

« Les conséquences de ces deux systèmes apparaissent tout de suite dans l'attitude en face du baptême des enfants. L'œuvre de la Saint-Enfance est dans la ligne logique des Missions catholiques. Il n'y a rien qui lui ressemble dans aucune Mission protestante, et cette absence est voulue. Une autre conséquence se marque dans le rôle que les écrits bibliques, et tout spécialement le Nouveau Testament, jouent dans l'un et l'autre effort. Tandis que les Missions protestantes ont été forcées, par leurs principes mêmes, de donner à chaque peuple évangélisé par elles l'Évangile traduit dans sa langue, il n'y a rien de pareil, au moins dans les mêmes proportions, chez les Missions catholiques. Je ne sais pas de biographie plus passionnante que celle de M^gr Hacquard, des Pères blancs, par M. l'abbé Marin; mais tout protestant s'étonne malgré lui que, dans un volume de six cents pages, le Nouveau Testament soit cité une seule fois comme moyen d'éducation religieuse (1). »

On peut se demander, en face de ce que la Parole de Dieu peut produire au près et au loin, aujourd'hui comme autrefois, si la médiocrité, ou, plus exactement, cette incompétence religieuse où les uns croupissent faute d'avoir été soumis à la saine pédagogie de la Bible, et où les autres se réfugient lassés d'un combat pour lequel ils n'ont point été armés et dont l'issue leur paraît fatale, n'a pas sa racine précisément dans cette relégation de la

(1) Raoul ALLIER, *La psychologie de la conversion chez les peuples non civilisés*, Paris, Payot, 1925, I, 15-17.

Parole de Dieu dont l'absence se fait cruellement sentir. Car partout où la Bible apparaît, elle affranchit, elle fait des hommes moralement et spirituellement majeurs et leur rend insupportable l'idée même de servitude.

La promesse demeure : « Voici, parce que tu as peu de puissance, et que *tu as gardé mes paroles*, et que tu n'as pas renié mon nom, *j'ai mis devant toi une porte ouverte que personne ne peut fermer.* » (Apoc. III-8.)

TROISIÈME PARTIE

LES ÉGLISES PROTESTANTES

On emploie couramment l'expression de « religion protestante ». Il fut un temps où les feuilles de recensement de notre pays portaient une rubrique « religion », où chacun devait mettre l'indication appropriée : *catholique*, ou *protestant*, ou *israélite*.

Il résulte de l'exposé que nous venons de faire, que le terme de *Protestantisme* ou d'*Église protestante* désigne une des formes historiques de la Religion chrétienne.

Alors que l'on parle de l'*Église catholique* pour mettre l'accent sur l'unité extérieure obtenue par une autorité qui s'impose de haut en bas, on parlait, au XVI^e^ siècle, *des Églises Réformées de France*. Ce n'est pas une simple fantaisie orthographique; mais cela traduit, à sa manière, l'opposition des systèmes. On pourrait dire, *cum grano salis*, qu'en face de l'autorité romaine, le fidèle existe pour l'Église, tandis que dans le système protestant, l'Église existe pour le fidèle. Une parole de Jésus nous paraît devoir être rappelée ici, exprimant un ordre d'idées comparable : « Le sabbat a été fait pour l'homme, et non pas l'homme pour le sabbat. » (Marc II-27.) Le chrétien n'est

pas un esclave : il a été appelé à la glorieuse liberté des enfants de Dieu. Il use de cette liberté, fruit de sa foi, qui, suivant la parole de Calvin, « est non pas une seule connaissance de Dieu ou intelligence de l'Écriture, laquelle voltige au cerveau sans toucher le cœur, mais une ferme et solide confiance du cœur par laquelle nous arrêtons sûrement en la miséricorde de Dieu qui nous est promise par l'Évangile » (1).

Les Églises chrétiennes, « compagnies des fidèles distribuées en divers lieux suivant que la nécessité le requiert », sont les aides voulues de Dieu pour le développement de la foi chrétienne dans le monde. A ce titre, le Protestantisme doit être appelé *Église*, l'Église de la Vérité, l'Église de Jésus-Christ, l'Église de la Parole de Dieu.

Farel disait déjà dans son *Summaire* : « L'Église de Jésus-Christ est la sainte congrégation des fidèles qui par vraie foi sont uniz et incorporez à Jésus-Christ duquel ilz sont membres. Et pourtant que Jésus est vray filz de Dieu, tous ses membres par luy sont filz de Dieu. Jésus est le chief, les vrays chrestiens sont son corps. Il est l'espoux, les fidèles son espouse, laquelle il a purgée par son sang, donnant salut à son corps, sauvant son peuple de leurs péchés.

« Ceste Église ne consiste point en diversité de degrez, loix, ordonnances et ordres donnez par la volonté de l'homme : mais en la vraye union de foy en nostre Seigneur Jésus, oyant et croyant la saincte voix. Elle n'a point de lieu déterminé;

(1) *Catéchisme* de 1537, p. 36.

mais où sont assemblez deux ou troy, au nom de Jésus : là il est. Et telle assemblée ne demande fors que ce qui est à l'honneur de Dieu. C'est qu'elle croit par l'évidente parolle de Dieu, qu'elle cerche et demande. Et pourtant elle obtient pleinement sa demande. En ceste congrégation n'y a rien petit, ne rien mesprisé : ains ce qui est moindre a plus d'honneur. Le plus grand sert au moindre : car les fidèles membres de Jésus ne servent point à eulx-mesmes mais aux aultres. Celuy qui interprète, rendant l'Escripture en langaige commun, il fait aussi pour les autres, et non pour soy. Et pareillement ceux qui ont autres grâces et dons de Dieu, les communiquant aux autres... Car ceulx qui ont cognoissance et grâce de nostre Seigneur, s'ilz ne endoctrinent les ignorans, ne admonestent ceulz qui péchent, ces paoures mourront en leur iniquité, mais leur âme sera demandée de la main de ceulx à qui nostre Seigneur donne grâce. Mais ceulx qui pour l'amour de Jésus s'employeront pour tous, iront de vertu en vertu luisantz comme estoilles. »

Nous maintenons donc l'expression d'*Églises protestantes*, malgré le reproche qui nous est si souvent adressé de diversités incompatibles avec l'unité souhaitée par Jésus pour son Église. Nous montrerons, au cours de notre exposé, la fondamentale unité réalisée dans le Protestantisme dont nous allons développer les principes après avoir constaté et dégagé le fait historique. Disons simplement ici que l'unité du protestantisme a une manifestation visible; ce qui fait reconnaître « *le protestant* », c'est une attitude dans la vie, une

conception morale étroitement dépendante de la foi en Jésus-Christ. L'austérité protestante, si souvent ridiculisée dans le type artificiel du « pasteur en redingote et cravate blanche qui dit de bonnes choses », contraste en effet étrangement avec la facilité morale du catholicisme mettant « des coussins sous les coudes des belles pénitentes », et alimentant l'esprit gaulois des rabelaisiennes « histoires de curés ». Le respect qu'on a pour le pasteur est à l'honneur du protestantisme, auquel on est tout de même obligé, dans les luttes actuelles, de rendre un juste hommage, lorsqu'il s'agit de souligner l'unité du christianisme contre les négateurs. C'est ainsi qu'à l'occasion de la condamnation de l'Action Française, on lit dans le volume intitulé « *Pourquoi Rome a parlé* » : « Ce que l'Église condamne dans les sectes non catholiques, ce sont leurs hérésies. *Mais on ne saurait condamner en bloc, chez nos frères séparés, ce qu'ils ont de meilleur, leur sens moral, leur respect des Écritures, leur amour de la loi de Dieu, leur désir de vie intérieure, leurs espérances éternelles.* Ce que fait M. Maurras [1]. » Ce que ces mêmes auteurs reprochent à M. Maurras, c'est d'outrager effectivement et d'une manière cruelle la réalité religieuse du catholicisme « quand, *à travers le Christ de la Tradition protestante, il atteint en vérité et blasphème le Christ des Évangiles, qui est bien le nôtre*, le Christ de la Tradition catholique » [2].

Et voici un hommage catholique plus désinté-

[1] Paris, Spes, 1927, note page 128, dans le chapitre « Les erreurs de M. Maurras », sous la plume des PP. Bernadot et Lajeunie.

[2] *Ibid.*, p. 83

ressé : « Pour être tout à fait équitable, nous n'aurons garde de méconnaître la grandeur de l'effort personnel que le christianisme individualiste (le protestantisme) réclame de ses adeptes, en exigeant de chacun d'eux qu'il reconstruise par son propre labeur le christianisme et la religion. Et s'il n'est pas douteux que le but ainsi proposé à l'individu demeure inaccessible à ses atteintes, l'appel à l'effort individuel n'a pas été sans efficacité et sans bienfaisance. Si le Credo a été mutilé, du moins la conviction personnelle a pris un accent de sincérité profonde à l'égard des croyances qui ont été sauvées du naufrage. *L'étude approfondie de l'Écriture, de l'Évangile, a été pour les âmes religieuses l'occasion d'un contact personnel avec le Christ, dont gardent la religieuse empreinte ceux-là même qui ne savent plus que penser de la divine personnalité du Sauveur. Enfin l'habituel recours au tribunal de la conscience a rendu les âmes délicates attentives à la voix du Maître intérieur, et généreuses dans la collaboration réclamée par Lui à l'avènement du règne de Dieu* (1). »

(1) BRUNHES, p. 236. On pourrait relever, à propos d'une phrase citée ci-dessus, le fait que les protestants détachés de la foi de leur Église restent la plupart du temps des spiritualistes respectueux de la foi. C'est surtout parmi les transfuges du catholicisme que l'athéisme militant a recruté ses leaders.

CHAPITRE I

L'AUTORITÉ SOUVERAINE DES SAINTES ÉCRITURES EN MATIÈRE DE FOI

La Bible toute seule!... avons-nous dit. Nous avons montré qu'à côté de l'édifice majestueux produit par la Tradition et dressé à la face du monde par l'Église romaine, il y a d'autres édifices plus modestes et plus sévères, produits par la Parole de Dieu, appelant des adorateurs en Esprit et en Vérité. La grande cathédrale offre à l'adoration de ses fidèles l'ostensoir d'or où rayonne l'hostie consacrée; dans les oratoires nus et froids du protestantisme, la Table de communion n'offre à la contemplation des fidèles que la Bible ouverte, témoin de Jésus-Christ.

L'importance de la Bible pour les Églises protestantes s'affirme encore dans la simplicité de la consécration de l'édifice du culte : c'est la Bible qui est solennellement déposée dans la chaire chrétienne d'où la Parole de Dieu doit être annoncée.

Enfin, toutes les Églises Réformées de France ont placé la Bible à la base de leurs confessions de foi modernes.

Les *Églises Réformées Évangéliques*, dans la Déclaration de foi de 1872, adoptée par les Synodes

d'Orléans et de Reims en 1906, proclament « l'autorité souveraine des Saintes Écritures en matière de foi ».

Les *Églises Réformées*, dans la Déclaration de principes adoptée par le Synode de Paris en juin 1907, proclament « la valeur religieuse unique de la Bible, document des révélations progressives de Dieu ».

L'*Union des Églises Libres de France*, dans sa Déclaration du Synode de Sainte-Foy, 1909, affirme le rôle de la Bible dans le considérant suivant : « Reconnaissant l'inspiration divine des Écritures Saintes, rendue sensible à chaque croyant par le témoignage du Saint-Esprit, et affirmant l'autorité spirituelle qui appartient à la Bible comme document des révélations progressives de Dieu pour le salut des hommes. »

Les Églises de la Réforme peuvent-elles continuer à placer la Bible à la base de leur pensée religieuse? La question doit être examinée. Comme, sur ce point, les attaques viennent de droite et de gauche, il faut y faire une double réponse. On nous dit, d'un côté, que l'Écriture a besoin d'un magistère vivant pour être interprétée. D'autre part, on déclare que la Bible est un livre humain dont l'histoire a été scientifiquement étudiée, de sorte qu'il n'est plus permis aujourd'hui de parler d'inspiration divine.

Il nous paraît que ces critiques, quel que soit le renfort d'érudition qui les appuie, ne visent qu'une sorte de foi théorique, dont l'image a été soigneusement tracée pour les besoins de la cause, c'est-à-dire en vue de la défaite escomptée du

protestantisme; elles n'atteignent pas la foi chrétienne conçue suivant la méthode protestante.

Il faut, en bonne logique, et pour mettre le débat sur son vrai terrain, partir de la position des Réformateurs au XVI^e^ siècle. Devant les constructions hardies d'une tradition qui veut s'imposer comme exclusivement chrétienne, c'est-à-dire comme reproduisant la foi primitive par une succession ininterrompue de témoins, les Réformateurs sont bien obligés de mettre fortement en lumière les documents les plus anciens, reconnus comme authentiques par les catholiques. Le débat entre les deux partis porte, au XVI^e^ siècle, sur un point précis : l'enrichissement de la tradition romaine provient-il des données du Nouveau Testament? ou résulte-t-il d'infiltrations extra-chrétiennes?

Nous avons cité assez de textes autorisés pour conclure que le catholicisme a accepté avec reconnaissance l'idée de l'évolution dogmatique, après l'avoir condamnée encore dans le modernisme : L'Église catholique a fait sien l'essentiel de la théorie, comme après avoir condamné le jansénisme on lui a emprunté le meilleur de sa piété. Le temps n'est plus des triomphes de Bossuet sur les protestants de son siècle; on lui reproche maintenant d'avoir trop insisté sur l'*invariabilité de la foi catholique*. On écrit que Bossuet « l'exagère » [1]; on constate qu'il « n'a pas eu suffisamment la notion de ce développement doctrinal que Franzelin et surtout Newman nous ont rendue

[1] BRUNHES, p. 127.

familière » (1); Bossuet est rangé parmi les « archaïsants » qui n'ont pas compris à temps que l'Écriture condamnait le système catholique et le réduisait à tirer gloire de ses développements dogmatiques appuyés sur la seule Tradition. « L'unité catholique ne se confond ni avec l'uniformité, ni avec l'immobilité... Non contente de s'adapter successivement aux milieux les plus divers, l'Église s'assimile, pour les faire servir à ses fins transcendantes, les éléments de leur vie qui paraissent d'abord le plus capables de compromettre sa propre existence. On la vit emprunter au paganisme les colonnes de ses temples et les pompes de son culte; à l'hellénisme, sa philosophie et ses sciences; à l'empire, son organisation provinciale. On la vit artiste et lettrée avec Léon X comme on l'avait vue apostolique et martyre avec les premiers papes... (2). »

(1) *Christus*, 5e édition, Paris, Beauchesne, 1927, page 1235, citant LARGENT, article Bossuet du *Dictionnaire de Théologie catholique*, II, col. 1088.

(2) BRUNHES, pp. 272-273, citant L. BIROT, *Le mouvement religieux*, p. 153. — Nous livrons ici à la méditation étonnée du lecteur une page curieuse qui peut à la fois être une arme pour l'apologétique moderne du catholicisme évolutionniste et un appui pour notre point de vue par l'erreur commise sur la stérilité du message de l'Évangile contenu dans le Nouveau Testament. « En général, qu'est-ce que ce *christianisme pur* dont on nous parle tant? Pour moi, j'avoue ne pas savoir ce que c'est. En revanche je crois pouvoir affirmer que le vrai christianisme, c'est celui que l'antiquité mourante a légué au Moyen Age...

« Quand le semeur alla semer... quelques-unes des semences tombèrent entre des épines et furent étouffées; d'autres tombèrent sur un sol fertile et donnèrent un fruit centuple. A l'égard des semences, nul doute n'est possible. Pour ce qui arriva consultons l'histoire. Elle nous dit que les premières tombèrent sur le sol aride de la Judée et donnèrent les pousses chétives de l'ébionisme, qui allaient bientôt être étouffées par les épines pharisaïques; tandis que les secondes tombèrent sur le sol

Tous ces aveux sont bien la preuve que le catholicisme a altéré le message de Jésus, puisque le premier témoin écrit de ce message ne suffit plus à justifier le système catholique, sa hiérarchie et ses sacrements. Il faut aller au delà des apparences; c'est Jésus lui-même qui est devenu étranger au catholicisme : on sert l'Église plutôt que l'on ne sert Jésus-Christ. Les âmes fidèles trouvent Jésus non pas à cause de l'Église, ou par l'Église, mais *malgré* le lourd appareil de l'Église devenu, pour de trop nombreuses âmes, un obstacle insurmontable. Quand le poète promène Jésus au Vatican, et confronte le successeur de saint Pierre et le crucifié du Golgotha, il ne fait qu'exprimer la vérité de l'histoire : Jésus ne s'y reconnaît pas.

C'est pour faire retrouver Jésus que les Réformateurs ont tendu de nouveau la Bible aux fidèles. On va à Jésus, parce que Jésus est le *Christ, Celui qui devait venir*, « le Chef et le consommateur de la foi ». Non seulement il nous montre comment il faut croire, mais il se propose comme Celui à qui il faut croire, et toute l'unité de l'Église primitive

---

fertile du monde hellénique, et donnèrent le fruit centuple du christianisme achevé que l'antiquité a légué au Moyen Age. Croira-t-on que le semeur ait prédit ce fruit pour le démentir d'avance? Libre à chacun, bien entendu, d'analyser le riche épi pour en dégager les atomes de la graine primitive. Qu'il y réussisse plus ou moins, ce ne sera qu'une œuvre d'investigation inoffensive sans valeur pratique. Quant à l'intention du semeur, elle ne pouvait être différente du fruit accompli, composé non seulement de la sève primordiale, mais à droit égal des éléments favorables du sol fertile, qui attirés par elle, en reçurent la sanctification suprême. C'est donc ce fruit que nous devons considérer comme le vrai christianisme — celui qui a la religion antique pour son véritable Ancien Testament. » (Th. ZIELINSKI, *La Sibylle*, Paris, Rieder, 1924, pp. 35-37.)

s'est faite autour de cette foi en Jésus-Christ, antérieure à l'Église elle-même, aux Conciles, aux Papes, aux Décrétales, à tout. En somme, l'essentiel de la foi protestante pourrait très bien se résumer, comme le proposait en 1905 le vénérable pasteur Babut, dans ce verset : « Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils Unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » (Jean III-16.)

L'inspiration littérale de la Bible.

En revenant à la Bible, et en posant le principe de l'autorité souveraine des Saintes-Écritures en matière de foi, il ne s'agit pas purement et simplement de substituer une autorité humaine à une autre autorité humaine. Il est faux de dire avec Boileau :

Tout protestant est pape, une Bible à la main (1).

Quand M. Paul Sabatier écrivait : « La Réforme n'a su que substituer l'autorité du Livre à celle du Prêtre, c'est un changement de dynastie, voilà tout » (2), il pensait sans doute à la *théopneustie*, à l'inspiration littérale de la Bible, qui fait bien des Saintes-Écritures une sorte de pape de papier. Mais les Réformateurs ont-ils été théopneustes? Cette théorie n'est-elle pas l'abandon de leur point de vue?

Calvin écrit dans son *Commentaire* sur Hé-

(1) Satire XII, vers attribué souvent, par erreur, à Voltaire.
(2) *Vie de Saint François d'Assise*, 6e éd., Paris, 1894, p. v, note.

breux III-9 : « Les apôtres en alléguant les témoignages de l'Écriture ont regardé plutôt à la substance, qu'ils n'ont été curieux des mots. » Le Doyen Doumergue dit : « Calvin n'a pas davantage enseigné la théorie de la dictée, au sens où on l'entend, au sens d'inspiration verbale et littérale... Seule la *Formula Consensus ecclesiarum helveticarum*, en 1675, rédigée contre Capelle, traite en détail de l'inspiration, et expose une théorie mécanique, d'après laquelle les voyelles mêmes du texte hébreu sont inspirées. C'est la fameuse théopneustie (1). » Les partisans de cette théorie semblaient avoir renoncé à la liberté d'examen, par respect pour la Parole de Dieu, croyant par là tout sauver. Mais ils n'ont rien sauvé du tout, car il est permis de se demander si cette sorte de respect qui consiste à emprisonner le verbe de Dieu dans les mots, ne tombait pas sous le coup du commandement : « Tu ne te feras pas d'idoles. »

Rendre l'Esprit esclave de la lettre est du tout contraire à l'Évangile. L'autorité suprême, ce n'est pas le texte, que les traductions trahissent si facilement, mais Dieu parlant au travers du texte, d'une manière enveloppée dans l'Ancien Testament, d'une façon explicite dans le Nouveau. On comprend qu'en face des théories de Gaussen (2) et de ses adeptes, en face d'une méthode si peu affranchie de cet intellectualisme que pourtant les protagonistes du Réveil genevois faisaient

(1) *Jean Calvin*, IV, p. 73.

(2) *Théopneustie* ou *Inspiration plénière des Saintes Écritures*, Paris, 1840.

profession de combattre et qui est resté la marque de bien des dissidences, Vinet se soit renfermé en lui-même, et qu'il n'ait pas pu devenir le théologien de ce Réveil dont on dit avec raison qu'il n'a pas eu de théologie. « Vinet a gardé ses angoisses secrètes pour ne pas les propager. Il a résolu le problème par la charité. Mais il a avoué plus tard (1) que s'il faut soustraire sa religion aux atteintes de l'esprit de dispute, il reste cependant que le silence n'est pas la paix (2). »

Le système de la théopneustie — affirmant que « les Écritures sont données et garanties de Dieu jusque dans leur langage », et que « les Écritures ne contiennent point d'erreur » (3) — fut mis rapidement de côté en France, par Adolphe Monod, en Suisse par Vinet. On jugea qu'il ne pouvait être question que de l'autorité *spirituelle* de la Bible, ce que l'on a exprimé d'ailleurs dans la formule adoptée, après des explications précises, au Synode de 1872, « autorité souveraine des Saintes-Écritures *en matière de foi* ».

Cette expression n'a pas non plus trouvé grâce aux yeux de tous. M. Paul Stapfer la critique quelque part, disant que *par la restriction* qu'elle comporte (« en matière de foi »), on croit par là faire la part du feu, alors que tout s'écroule à partir du moment où l'on ose choisir. Le simple bon sens indique que ce n'est pas d'une restriction

(1) VINET, *Essai sur la manifestation des convictions religieuses*, 1842, p. 139.

(2) P. SEIPPEL, *Semaine Littéraire*, 7-14 nov. 1908.

(3) GAUSSEN, *Théopneustie*, 2e éd., 1842, p. 44.

qu'il convient de parler, mais d'une *distinction*. On veut dire que l'on prend la Bible *telle qu'elle est, sans en rien ôter*, et qu'on la considère comme *norme spirituelle* de la foi, et non pas comme un recueil de formules faisant autorité en n'importe quelle matière. C'est ce que voulait indiquer Vinet quand il disait qu'historiquement la Bible a plusieurs sens, bien qu'en elle-même elle n'en ait qu'un : « Toute Église particulière représente un sens de la Bible. La Bible, la même Bible qui est calviniste pour les uns, est arminienne pour les autres; qui est trinitaire pour ceux-ci, est arienne pour ceux-là; qui est catholique pour un grand nombre, est protestante pour tout le reste; qui renferme la transubstantiation pour Bossuet, renferme la consubstantiation pour Luther, et ni l'une ni l'autre pour Calvin. Quand un homme m'a dit : « Je crois à la Bible », je ne sais pas s'il croit au chef qui est à Rome, ou à celui qui est dans le ciel, ou si, comme les Quakers, il croit au sacerdoce universel... La Bible a donc historiquement une multitude de sens... (1). »

Il était naïf de penser qu'on éluderait les difficultés en étendant l'inspiration aux mots pour en arriver à dire comme Gaussen que « l'écrivain pourrait être stupide, ce qui sortirait de sa plume serait toujours la Bible » (2). La théopneustie est impuissante à imposer l'autorité de la Bible aux incrédules; les croyants n'ont pas besoin de théorie sur la Bible, car leur piété y trouve le Pain de Vie.

---

(1) VINET, *Liberté religieuse et questions ecclés.*, Paris, 1854, p. 303
(2) *Théopneustie*, p. 516.

La position de Calvin nous parait singulièrement plus forte du point de vue de la foi : « Cette Parole n'obtiendra point foi au cœur des hommes si elle n'y est scellée par le témoignage intérieur de l'Esprit. » (Voir *supra*, p. 95 ss.)

L'inspiration qui fonde l'autorité de la Bible est autre chose que le mécanisme de l'inspiration littérale : c'est proprement une atmosphère spirituelle, celle justement où le Christ a vécu, et où à sa suite sont mis les témoins qui nous ont transmis son message. Loin que l'inspiration ainsi comprise interdise l'examen, elle le postule, et le témoignage intérieur du Saint-Esprit appuie et confirme la certitude à laquelle on parvient en suspendant sa foi au témoignage écrit qui prolonge jusqu'à nous l'appel de Dieu.

Le libre examen.

La Bible est un document historique. Nous voulons dire que c'est une collection d'ouvrages composés à des moments précis de l'histoire de l'humanité, en vue de répondre à des besoins déterminés et à des intentions faciles à discerner. Nous prenons la Bible telle que la foi des siècles passés l'a constituée. L'Église catholique s'arroge le droit d'en fixer le seul sens valable pour la foi chrétienne. Mais elle a échoué dans sa tentative d'unifier les intelligences, et elle n'a pas réussi à soustraire la Bible à l'étude indépendante des croyants et des incroyants. On peut même affirmer que, dans son sein, l'Église catholique a échoué dans son entreprise de domination des esprits; il

suffit de placer à côté du canon de Trente (cité *supra*, p. 152-153) cette apologie moderne, pour mesurer l'étendue de la défaite : à travers l'embarras des explications, on devine que tout se réduit à une subordination nominale à la hiérarchie. « L'unité catholique ne se confond ni avec l'uniformité, ni avec l'immobilité. L'Église respecte et favorise la diversité des vocations secondaires au sein de sa vie universelle. Les Églises nationales gardent leur physionomie propre, parfois leur liturgie spéciale; les ordres religieux ont chacun leur but, leur discipline et leur esprit particulier. Il y a des écoles diverses en théologie et en spiritualité. Et l'histoire de l'Église est pleine des oppositions, des controverses, parfois des rivalités trop humaines de ces groupements secondaires. Et quand ils triomphent, au spectacle de telles luttes où la charité chrétienne n'est pas toujours entièrement respectée, les adversaires de l'Église oublient que, plus ces divergences sont manifestes et parfois bruyantes, plus elles témoignent en faveur de l'unité, puisque, en définitive, la diversité des esprits, des tempéraments, des traditions reste toujours subordonnée à l'unité catholique.

« Les mêmes écoles théologiques, qui avaient soutenu durant près de vingt-cinq ans, une controverse relative à la grâce, ont su mettre fin à telles critiques réciproques, sur l'ordre de la Papauté. Dans un autre domaine, nous avons vu l'Église de France, en un geste d'unanime obéissance au Souverain Pontife, refuser de s'accommoder de la loi de séparation et subordonner ainsi

les sentiments particuliers aux exigences de la discipline universelle (1). »

La Bible appartient à l'humanité, et, en dehors de l'obédience romaine, on étudie la Bible. C'est un droit imprescriptible qui appartient à tout homme, et qui est affirmé dans ce que l'on appelle improprement le libre-examen. « Dieu a envoyé les apôtres, il a fait écrire une parole. — Mais d'où le savez-vous? nous dira-t-on. — Apparemment d'où vous le savez vous-même : il suffit que, de part et d'autre, nous en soyons certains. — Mais d'où le saura ce pauvre peuple, qui n'a nul moyen direct de se procurer cette certitude? et comment le saurait-il si nous n'étions pas là pour le lui attester? — *Et moi, je demande qui lui attestera que vous êtes là pour le lui attester?* Ne faudra-t-il pas qu'il s'assure de votre autorité? et cette autorité est-elle plus facile à constater que celle de l'Écriture? D'ailleurs, quel cercle vicieux! *Il faut prouver que vous êtes les interprètes de l'Écriture, et vous le prouvez par des passages de l'Écriture, qu'il faut d'abord interpréter.* Et qui les interprétera? Vous? et en vertu de quelle autorité? En vertu d'une autorité *que vous ne pouvez avoir qu'après que ces passages auront été interprétés.* Vous ne l'avez donc point encore cette autorité. Et qui l'aura donc? Tout le monde. Mais si tout le monde a pu interpréter ces passages, pourquoi tout le monde ne pourrait-il pas interpréter tous les autres? Ce premier moment est décisif. Pourquoi le

(1) BRUNHES, p. 272. Il faudrait souligner l'adresse avec laquelle l'auteur jette le manteau de Noé en fils respectueux.

laissez-vous à la merci de tout le monde? Pourquoi ne pas vous en emparer? Pourquoi ne pas asseoir d'entrée, votre qualité d'interprète sur quelque miracle qui force la conviction et prévienne toutes les objections? Sans cela, *il en coûte au peuple autant de peine pour s'assurer de votre autorité que pour se convaincre de l'authenticité des Écritures.* Labeur pour labeur, pourquoi ne préférerait-il pas le second ? ou plutôt, pourquoi ne se passerait-il pas de l'un et de l'autre? La vérité sait bien se prouver; et la même Providence qui a conservé les livres sacrés, saura bien sans doute en démontrer la divinité et en expliquer le sens aux âmes sincères [1]. »

Tout le monde a le droit d'examiner librement la Bible et même de s'en tenir au domaine particulier que l'on poursuit, à condition cependant de ne pas donner à ses conclusions personnelles une portée qui dépasse le domaine exploré et la méthode employée. Par exemple, les savants peuvent prendre la Bible pour sujet de leur étude, conformément aux principes directeurs de leur discipline. Un médecin peut prendre les textes du Lévitique, et il reconnaîtra que le diagnostic de la teigne est encore valable aujourd'hui; mais il devra rester dans le domaine médical. Le libre examen ne comporte pas le jeu d'une libre fantaisie. Quand on examine la Bible au point de vue religieux, il importe, pour ne pas fausser les résultats de l'étude, de respecter les postulats de la foi [2]

---

[1] VINET, *Narrateur religieux*, III, p. 667.

[2] Cf. WESTPHAL, *Jéhovah*, Montauban, 1903, pp. 8-18.

Il nous semble que c'est une erreur, grosse de conséquences, que de dénier aux âmes religieuses une capacité particulière pour parler des choses de la foi. C'est du point de vue de la légitimité de la méthode qu'il faut récuser le travail du critique biblique, appuyant sur des considérants d'ordre littéraire des conclusions relatives à la foi. D'ailleurs les systèmes que l'on échafaude à propos de la Bible participent de la mode qui domine la critique des littératures anciennes. L'esprit allemand a bouleversé Homère et Tacite aussi bien que nos Chansons de Geste et que la Bible. L'esprit français, moins nuageux et plus près de la réalité, est en train de mettre de l'ordre dans ces matières profanes avec Victor Bérard, Joseph Bédier et Camille Jullian. Nous en sommes malheureusement encore pour la Bible, tout au moins dans l'enseignement supérieur, au règne tyrannique de l'arbitraire critique allemande. Pendant ce temps, le fidèle continue à chercher dans sa Bible la Parole de Dieu qui apportera à sa conscience l'avertissement et à son cœur la consolation.. Le charbonnier peut en savoir plus long sur la Bible, du point de vue de la foi, que le savant le plus chargé de parchemins.

Dumoulin disait, déjà au XVII^e siècle, « le temps n'est plus où Samson remportait des victoires avec une mâchoire d'âne ». Les protestants voudraient avoir non seulement une bonne conscience morale, mais encore une bonne conscience intellectuelle. Il y a un malaise intellectuel : la preuve est dans le cas de tel étudiant que nous avons connu, étudiant en théologie, qui a accepté d'abriter son in-

telligence sous les affirmations catégoriques du magistère romain, pour échapper aux excès du libre examen. Nous croyons qu'il faut entrer hardiment dans des voies nouvelles où seuls quelques travaux ont posé des jalons.

Indiquons ici que les théologiens protestants français se sont laissé ravir la prééminence intellectuelle qui a fait notre grandeur et notre gloire. Le redressement catholique s'affirme non seulement par des travaux sur l'histoire nationale, mais aussi par des publications extrêmement importantes sur la Bible, comme par exemple la série des *Études Bibliques* dirigée par le P. Lagrange.

Il serait temps que nous nous mettions à l'étude de cette *littérature orale*, si caractéristique du monde oriental et sémite, dont la transcription ne doit pas être critiquée avec des méthodes valables pour un Virgile ou un Cicéron.

On peut s'étonner de voir publier dans une collection qui passe pour donner les résultats les plus modernes des travaux scientifiques, une *Histoire de la Bible*, qui demeure conforme aux notes prises il y a trente ans par les auditeurs du professeur de théologie. Depuis lors, cependant, il nous paraît que des connaissances ont été acquises pouvant renouveler le point de vue du savant sur la Bible. Mais il ne faudrait pas être aveuglé par l'esprit de système, il faut que l'humilité de la foi ait atteint jusqu'à l'intelligence.

Sans prendre parti dans la controverse relative aux origines de l'alphabet, où des découvertes récentes ont bouleversé *les résultats acquis* il y a vingt ans, on peut affirmer qu'il n'y a aucune

impossibilité à ce que Moïse nous ait laissé des documents écrits en caractères alphabétiques. Mais nous ne sommes peut-être pas au bout de nos surprises : les fouilles palestiniennes nous révéleront probablement la grandeur et la splendeur du Royaume de David, dont on a voulu faire trop volontiers un condottiere heureux ou un roitelet prétentieux.

Nous avons avancé, non pas seulement dans la connaissance du passé inscrit dans les couches du sol : voici que les sciences psychologiques modernes nous ont révélé l'âme des peuples de la Bible. La psychologie linguistique, dans des travaux comme ceux de Marcel Jousse, a attiré l'attention du public français sur l'arbitraire d'une critique littéraire qui ne respecterait pas les règles de la transmission orale des textes. Les transformations que l'imprimerie a introduites dans notre monde moderne sont comparables, *mutatis mutandis*, à celles que le règne de la vapeur a réalisées dans le monde maritime. Ce n'est pas sans un grand effort d'adaptation que l'on peut comprendre le caractère de la civilisation méditerranéenne jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle. Les publications de Victor Bérard sur le monde de l'*Odyssée* nous montrent l'étroite dépendance où cette civilisation se trouve des conditions atmosphériques aussi bien que du matériel nautique : il faut lire l'*Odyssée* en pensant aux bateaux à rames et à voile, et non pas aux bateaux à vapeur. On commet une erreur analogue en perdant de vue le rôle des *récitateurs*, *aèdes*, *conteurs*, et même des *rabbis*, dans la transmission des textes bibliques. C'est

par l'étude des sociétés où l'imprimerie n'existe pas encore, où l'écriture est le monopole d'une élite, si bien que la masse du peuple est illettrée, que notre connaissance littéraire de la Bible approchera de la vérité historique et échappera aux illusions d'optique des savants occidentaux modernes (1).

La Bible et le croyant.

« Pour nous la Bible est mieux qu'un code et qu'une règle infaillible : elle est le témoin qui nous met, à travers les âges, en face du Christ lui-même, nous associant aux privilèges des contemporains du Maître, nous communiquant la vérité qui s'est incarnée en sa personne. Ainsi comprise, *l'Écriture n'est qu'un moyen ; mais c'est un intermédiaire à*

---

(1) Dans *La Résurrection d'Homère* (Paris, Grasset, 1930), M. Victor Bérard écrit à propos des inscriptions alphabétiques trouvées à Byblos depuis 1923 : « Une trouvaille toute récente semble prouver qu'il faudrait reporter l'invention et les premiers usages de cet alphabet deux ou trois siècles plus haut, jusqu'au XV^e^, peut-être jusqu'au XVI^e^ siècle avant notre ère : c'est la date que les Anciens nous donnent pour l'arrivée en Grèce de Cadmos et de cette écriture.

« Restons-en seulement à l'an 1250 avant notre ère.

« Désormais, se demander si l'Ionie homérique a su lire et écrire quatre siècles après le temps où l'alphabet avait atteint sa perfection dans les villes de Phénicie, six ou sept siècles peut-être après les premiers essais de cette écriture nouvelle, c'est se demander, je crois, si, deux siècles après Gutemberg, Corneille et Racine ont imprimé leurs pièces. Du coup s'évanouissent toutes les affirmations ou négations de la haute, moyenne et basse critique touchant la Bible aussi bien qu'Homère : il faut reprendre à pied d'œuvre l'étude complète, — littérale et littéraire — des Poésies aussi bien que du Livre, et, comme en beaucoup d'autres chapitres de la recherche et de la connaissance, tourner résolument le dos aux théories du XIX^e^ siècle » (pp. 74-75).

la fois suffisant et nécessaire pour nous unir à Celui qui est seul investi de l'autorité divine en tant que Révélateur et Rédempteur (1). »

On a examiné la Bible, de très près, de trop près peut-être, car les arbres ont fini par cacher la forêt. La Bible révèle aux yeux du critique méticuleux une simple juxtaposition d'œuvres fragmentaires. On n'oublie qu'une chose : l'unité profonde, organique, vivante, qui non seulement se révèle à la foi, mais exerce une souveraine maîtrise sur les âmes. Toutes les fantaisies des négateurs les plus audacieux et les plus arbitraires n'ont pu dissocier Jésus et la Bible. C'est ce lien qu'on n'a pas pu rompre qui fait pour le Protestantisme l'autorité souveraine des Saintes Écritures en matière de foi. *Nous ne croyons pas en la Bible, nous croyons en Jésus-Christ que l'Ancien Testament nous annonce et que le Nouveau Testament nous fait connaître.*

« La Bible ne nous fait pas seulement connaître historiquement l'expérience religieuse faite dans l'âme du Christ et de ses disciples immédiats; mais elle engendre et continue cette lignée de disciples, cette tradition de vie, en faisant refaire à chacun d'eux cette même expérience. Elle ne montre pas seulement la vie, elle la propage. Ce n'est qu'une prédication, et une prédication humaine de l'Évangile; mais comme elle date d'une époque d'inspiration créatrice, de foi naïve et populaire, de ferveur brûlante, c'est tout ensemble la prédication la plus simple et la plus sublime, la plus pauvre de formes et la plus efficace par la

(1) Bovon, *Dogmatique*, II, p. 219.

puissance. Le Saint-Esprit y circule et en anime les pages les plus humbles. La « parole de Dieu », j'entends celle qui réveille et apaise la conscience, qui pardonne et qui sanctifie, qui reprend et qui console, y retentit avec un accent que l'oreille du cœur pieux ne perçoit nulle part ailleurs, la piété y revient toujours et ne s'en lasse jamais. Le protestantisme est donc assez justifié, après avoir renoncé à la vaine entreprise de faire de la Bible un oracle infaillible, de lui conserver la place d'honneur qu'elle a prise depuis le XVI^e^ siècle, et que rien ne lui ravira. Comme l'a dit l'homme qui a peut-être le plus vigoureusement combattu l'autorité et l'inspiration de la lettre, Edmond Scherer : « La Bible restera le livre puissant, le livre mer-« veilleux, *le livre* par excellence. *Elle restera la lu-« mière des esprits et le pain des âmes.* Ni les super-« stitions des uns, ni les négations irréligieuses des « autres n'ont pu lui nuire. S'il est quelque chose de « certain au monde, c'est que les destinées de la « Bible sont liées aux destinées de la sainteté sur la « terre [1]. »

---

[1] SABATIER, pp. 397-398; SCHERER, *Ce qu'est la Bible, Revue de théologie de Strasbourg*, IX, p. 377.

CHAPITRE II

LE SALUT PAR LA FOI EN JÉSUS-CHRIST

En abordant l'étude de la justification par la foi, nous restons fidèles à la pensée des Réformateurs. La théologie réformée a donné des noms techniques aux différentes parties de son exposé; nous les rappelons pour marquer simplement qu'en termes neufs nous exprimons des choses anciennes et essentiellement identiques : *non nova sed nove.* Le principe formel de la Réforme est la substitution de l'autorité des Saintes-Écritures en matière de foi à l'autorité de l'Église romaine; principe formel, c'est-à-dire méthode religieuse, ainsi que nous l'avons expliqué au chapitre précédent. Le principe matériel de la Réforme est la substitution de la justification par la foi en Jésus-Christ à la justification par les œuvres; principe matériel, c'est-à-dire l'expérience religieuse dont vit l'âme du fidèle.

Les Églises Réformées de France sont restées fidèles, à travers les siècles, à l'idéal premier de la Réforme retrouvant l'Évangile de Jésus-Christ.

Les *Églises Réformées Évangéliques* proclament : « le salut par la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification ».

Les *Églises Réformées* proclament : « leur foi en Jésus-Christ, le fils du Dieu vivant », don suprême « du Père à l'humanité souffrante et pécheresse, le Sauveur qui, par sa vie sainte, son enseignement, sa mort sur la Croix, sa résurrection et son action permanente sur les âmes et dans le monde, sauve parfaitement tous ceux qui, par lui, s'unissent à Dieu, et leur impose le devoir de travailler à l'édification de la Cité de justice et de fraternité ».

L'Union des Églises Libres déclare : « Nous nous unissons par la foi à Jésus, le Christ, Fils de Dieu, Sauveur, en qui habite toute la plénitude de la divinité. Par sa vie sainte, par le sacrifice rédempteur de la Croix, par sa résurrection glorieuse, Il nous a acquis la paix et la communion avec le Père Céleste. Il est le Vivant qui sauve sans cesse par son action permanente sur les âmes et dans le monde. »

Une question de terminologie se pose ici. Il convient de noter que le Nouveau Testament n'emploie pas le mot « foi » dans le même sens que la théologie catholique, qui en fait une *œuvre* et une *vertu*. Le manuel *Ecclesia* met la foi parmi les devoirs envers Dieu, dans l'exposé de la morale catholique (1).

Le catéchisme du Concile de Trente dit : « Le mot foi a plusieurs significations dans l'Écriture, mais nous le prenons pour l'assentiment entier que nous donnons aux doctrines révélées de Dieu. Il n'y a personne qui puisse raisonnablement douter que cette foi ne soit nécessaire pour le salut,

(1) *Ecclesia*, p. 157.

car il est écrit : sans la foi on ne saurait plaire à Dieu. En effet le bonheur auquel l'homme est destiné comme à sa fin dernière, est beaucoup trop élevé pour qu'il puisse le découvrir par ses seules lumières : il était donc nécessaire que Dieu lui-même lui en donnât la connaissance. Or cette *connaissance* n'est autre chose que la foi qui nous fait recevoir sans hésiter tout ce que l'autorité de la sainte Église notre mère nous propose comme révélé de Dieu... Croire n'est pas la même chose que penser, s'imaginer, former une opinion. C'est, suivant ce qu'enseignent les Écritures, un *acquiescement* inébranlable, ferme et constant *de notre esprit* aux mystères que Dieu a révélés... Il faut donc croire non seulement sans aucun doute, mais encore sans rechercher aucune démonstration... (1). »

La foi est donc bien dans le système catholique, et depuis saint Thomas d'Aquin, un acte de l'intelligence. Bellarmin écrit : « Les catholiques enseignent que la foi a son siège dans l'intelligence. » Les modernistes ayant voulu modifier ce point de vue théologique, ont été condamnés. « Tandis que la théologie classique considère *la foi comme une adhésion de l'esprit à une vérité spéculative*, énoncée dans une formule abstraite, ou à un fait connu par voie de témoignage, vérité ou fait dont l'autorité de Dieu même est le garant, on trouve, sinon explicitement exprimée, du moins supposée, chez M. Loisy comme chez M. Blondel, M. Laberthonnière et le P. Tyrrell, une conception de la foi qui met l'accent sur son élément moral plutôt que sur

(1) *Catéchisme du Concile de Trente*, I, pp. 18-24-26.

son élément intellectuel, et marque plus fortement la différence entre l'acte de foi et la connaissance scientifique. Pour eux, croire, ce n'est pas tant donner son adhésion à une idée ou à un fait, qu'entrer en relations avec une réalité dont on affirme l'existence. L'acte de foi implique donc, avant tout, une attitude morale nouvelle, et c'est ainsi la volonté, non l'intelligence, qui y a la part principale. « Croire au Christ, dit M. Laberthon-« nière, c'est le considérer comme une réalité pré-« sente, qui est pour nous la voie, la vérité et la « vie, comme la solution du problème dans lequel, « en vivant, nous sommes engagés. Croire en lui, « c'est donc infiniment plus que de savoir histo-« riquement qu'il a existé et ce qu'il a fait, puis-« que c'est appuyer son être au sien pour y trouver « le salut. » C'est la même conception et plus précise encore qu'on rencontre chez le P. Tyrrell : « Croire en Dieu, dit-il, c'est compter avec lui « comme avec une réalité, et par un libre choix « organiser et adapter notre vie intérieure et exté-« rieure en fonction de cette réalité, soit en cédant « à son action soit en y résistant [1]. »

Calvin a repris la notion de la foi enseignée dans le Nouveau Testament : « Par la foy, nous ne devons pas contempler Christ de loin, mais le recevoir en l'embrassant de notre âme, afin qu'il habite en nous. » (*Institution* III-XI-10.) Dans le *Commentaire sur Éphésiens III-17*, où Paul écrit : « ...afin que Christ habite en vos cœurs par la foi... », Cal-

[1] *Bulletin de littérature ecclésiastique*, publié par l'Institut catholique de Toulouse, 1904, p. 344; cité dans *Jean Calvin*, IV, p. 243.

vin fait remarquer : « L'apôtre note aussi la partie où est le siège légitime de Christ, asçavoir le cœur, afin que nous sachions que ce n'est point assez que nous l'ayons en la bouche, ou qu'il voltige en notre cerveau. »

Le prophète Jérémie annonçait les temps nouveaux : « Voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël après ces jours-là, dit l'Éternel, je mettrai ma loi au dedans d'eux, je l'écrirai dans leur cœur. » (XXXI-33.) Et lorsque le divin semeur est venu, sont comparés à la bonne terre « ceux qui, ayant entendu la parole, avec un cœur honnête et bon, la retiennent et portent du fruit avec persévérance » (Luc VIII-15).

Sur cette question de la foi, il s'agit bien d'une restauration évangélique accomplie par les Réformateurs, à laquelle toutes les Églises qui se réclament d'eux sont restées fidèles. « La foi dans sa plénitude est une obéissance du cœur, et ce n'est qu'à ce titre qu'elle est véritablement la foi, jusqu'alors ce n'est que la croyance [1]. »

La Réforme se caractérise par le sérieux avec lequel elle aborde la question du péché, et restaure la notion évangélique du salut. La foi chrétienne n'a rien de commun avec l'optimisme de Pélage, qui ruine la doctrine du péché originel, ou la philosophie d'un Rousseau, qui proclame la bonté naturelle de l'homme. L'expérience nous apprend que rien ne sert de nier le mal : il jaillit du tréfonds même de notre cœur. Le philosophe William James a écrit cette page : « Nous sommes, je crois,

---

[1] VINET, *Nouvelles études évangéliques*, p. 346.

forcés de reconnaître que le pessimisme englobe une plus large portion de la réalité que son adversaire (l'optimisme)... L'optimisme absolu est sans contredit une doctrine philosophique inadéquate, puisque les maux positifs dont il se refuse à donner une explication sont des éléments indéniables de la réalité. Après tout, il se pourrait que le mal soit la meilleure clef pour nous ouvrir les secrètes profondeurs de la vie, et pour nous révéler le sens mystérieux des choses... D'où il résulte que l'optimisme systématique, qui ne saurait rendre compte ni de la tristesse, ni de la souffrance, ni de la mort, est incomplet au regard des synthèses qui s'efforcent d'englober les éléments douloureux du monde. Les religions les plus complètes seraient donc celles où les éléments pessimistes sont le plus développés, c'est-à-dire le bouddhisme et le christianisme, qui sont essentiellement des religions de délivrance : il faut mourir à la vie naturelle, tout illusoire, pour renaître à la vie réelle et surnaturelle (1). »

La même notion du christianisme se trouvait chez Pascal : « La connaissance de Dieu sans celle de sa misère fait l'orgueil. La connaissance de sa misère sans celle de Dieu fait le désespoir. La connaissance de Jésus-Christ fait le milieu, parce que nous y trouvons et Dieu et notre misère (2). » Si la connaissance de sa misère jette l'homme dans le désespoir, c'est donc qu'il se reconnaît *perdu*, c'est là, en effet, la doctrine biblique.

Que signifierait, autrement, la parole de Jésus :

---

(1) W. James, *L'Expérience religieuse*, pp. 136-138.
(2) *Pensées*, p. 567.

« Ce qui est né de la chair est chair... Il faut que vous naissiez de nouveau » (Jean III-6)? N'est-ce pas l'étonnement de Nicodème qui nous a valu cette émouvante présentation du don de Dieu de Jean III-16 où, après avoir indiqué que l'initiative du salut vient de Dieu « qui a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique », Jésus ajoute que c'est afin que le pécheur, devenant croyant, « *ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle* »?

De même, dans l'épisode de Zachée, dans la maison duquel « le salut est entré », nous trouvons cette déclaration qui fait partie des promesses de grâce de notre liturgie : « *Le Fils de l'Homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu.* » (Luc XIX-10.)

Dans les paraboles de la grâce, que Péguy appelait « les trois paraboles de l'Espérance » (brebis égarée, drachme perdue, enfant prodigue, Luc XV), il y a sans doute le trait commun que *Dieu cherche* ce qui est perdu. Mais il y a aussi gradation dans les valeurs : une brebis sur cent, une drachme sur dix, un enfant sur deux. C'est donc l'importance de la perte qui est mise en relief. Elle devient tragique en ce qui concerne l'enfant prodigue, qui *se sent perdu*, et n'aperçoit le salut qu'au travers d'une grâce; le père qui a vu son fils « *alors qu'il était encore loin* » sait mieux de quelle grâce il s'agit; Jésus revient deux fois sur ce trait : il était *mort*, et il est *revenu à la vie*, il était *perdu* et il est *retrouvé* (Luc XV-24 et 32).

La situation de l'homme naturel est donc tragique, autrement l'annonce du salut ne serait « la Bonne Nouvelle » que relativement. A Luther qui

gémissait et se frappait la poitrine en répétant « Mon péché! Mon péché! » Staupitz ne vint pas dire que sa douleur était exagérée, sa frayeur absurde, et que le ciel se gagnait facilement; mais il lui écrivit : « Vous voudriez n'être un pécheur qu'en peinture aussi, pour vous, Jésus n'est-il un Sauveur qu'en peinture? Accoutumez-vous donc à le regarder *comme un vrai Sauveur* et vous *comme un vrai pécheur.* » Staupitz avait fait plus que de parler, il avait apporté la Bible à Luther. Celui-ci dans son *Commentaire sur l'Épître aux Galates*, qui marque une date dans l'histoire de la Réforme, a trouvé l'occasion d'exprimer son sentiment sur la doctrine maîtresse du salut. Commentant ces mots de la salutation : « Que la grâce et la paix vous soient données », Luther déclare : « Or ces deux mots, grâce et paix, comme j'ai dit, comprennent tout ce qui est de la chrétienté : la grâce, la rémission des péchés; la paix, la conscience assurée et paisible! Or il n'est point pardonné pour avoir accompli la loi, mais plutôt la loi montre le péché... Beaucoup moins le péché est ôté par les œuvres, et inventions excogitées des hommes. En somme, il n'y a œuvre, quelle qu'elle soit, qui puisse ôter le péché, mais plutôt il est augmenté par les œuvres. Car tant plus les justiciaires suent et travaillent pour effacer le péché, tant plus ils se nuisent. Or il n'y a autre moyen pour effacer le péché que la seule grâce... Le vrai moyen pour devenir chrétien c'est que l'homme, avant toute chose, se connaisse être pécheur par la loi ... (1). »

(1) *Déclaration entière des fondements de la doctrine chrétienne faite*

Calvin écrivait dans sa langue vigoureuse : « Il est facile à un chacun de gazouiller en un anglet d'escole quelle dignité ont les œuvres pour justifier l'homme; mais quand on vient devant la face de Dieu, il faut laisser là tous ces fatras. » (*Inst.* III-XII-1.) La foi chrétienne présente ce double aspect : elle est pessimiste, puisqu'elle nous montre l'homme perdu, réellement perdu dans le péché; elle est optimiste, puisqu'elle prêche la Bonne nouvelle du Salut, puisqu'elle nous montre Dieu cherchant l'homme pour le sauver en lui donnant la vie éternelle. « L'homme n'est pas digne de Dieu, mais il n'est pas indigne d'en être rendu digne. Il est indigne de Dieu de se joindre à l'homme misérable; mais il n'est pas indigne de Dieu de le tirer de sa misère (1). » Frommel avait raison de dire que *l'optimisme chrétien est un pessimisme consolé.*

***

L'Évangile étant le message du salut par la foi en Jésus-Christ, il est indispensable que ce message atteigne l'individu. De là la nudité apparente de ce que l'on se plaît à appeler la « religion protestante ». Cette nudité n'est que le dépouillement nécessaire pour ménager un contact, le seul possible, entre le salut qui est offert, et ceux à qui il est offert.

« Les rapports que nous entretenons, comme chrétiens, ne sont pas des rapports intellectuels,

---

par Martin Luther sur l'Épître de saint Paul aux Galatiens, Anvers, 1584.

(1) *Pensées*, p. 561.

des rapports de notre esprit avec une vérité, mais des rapports de personne à personne, des rapports de nous hommes avec Jésus homme et Dieu. L'objet de notre foi est invisible, mais non impersonnel; il ne se voit pas avec les yeux de la chair, mais néanmoins il se voit; et nous ne conversons pas avec lui comme avec une idée, c'est-à-dire au fond comme avec nous-mêmes, mais comme avec un Être qui est avec nous jusqu'à la fin du monde[1]. »

Ce qui sauve, c'est un acte dont l'initiative n'est pas en nous, mais en Dieu, auteur du salut. Le décret d'émergence, le « Lazare, sors! » qui nous arrache aux bandelettes et à l'ombre du sépulcre, pour nous remettre debout dans la clarté de la nouvelle naissance, c'est le Christ qui le prononce sur nous de par la volonté de Celui qui l'a envoyé. De sorte que, pratiquement, ce qui nous sauve, c'est la foi en Jésus-Christ, venu chercher et sauver ce qui était perdu. L'Église peut nous y mener et, en ce sens, *mais en ce sens seulement*, l'Église peut être un but. En réalité elle est, d'abord et surtout, un moyen dans la mesure où elle montre le Christ, et, fidèlement, fait retentir l'appel du Maître. L'ordre à partir duquel l'Église émerge dans le temps et dans l'espace : « Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création » (Marc XVI-15), outre qu'il a été précédé de celui « d'attendre ce que le Père a promis... le Saint-Esprit » (Actes 1-4), est, en soi, *l'ordre de congréger autour du Christ ceux qui croiront à la prédication de la Bonne Nouvelle dont il est le Témoin :* l'enfant

---

[1] VINET, *Essai sur la manifestation...*, p. 45.

prodigue ainsi cherché et trouvé est réintégré dans sa dignité première; il a repris sa place au foyer paternel; il est sauvé, il est passé de la mort à la vie.

C'est pour amorcer cette expérience dans le monde que Jésus est venu, de là l'importance de sa personne. Pascal, exprimant les expériences religieuses faites au contact du Christ, saisissant le drame intérieur dans la foi d'un saint Paul, nous a montré la misère de l'homme ouvrant la porte au désespoir. « L'homme connaît qu'il est misérable : il est donc misérable puisqu'il l'est; mais il est bien grand, parce qu'il le connaît (1). » Cependant il nous faut aller plus loin dans l'étude de cette « misère de grand seigneur », et descendre dans la détresse du cœur humain. « La conscience, après tout, n'est qu'un organe dont la compétence et la lucidité demeurent susceptibles d'incalculables variations. Le péché qu'elle devrait juger, a pour premier résultat d'obscurcir son jugement. Le sens moral s'émousse par l'habitude même de la transgression. Les consciences les plus honnêtes présentent sur certains points de déconcertantes lacunes; elles semblent s'atrophier chez ceux qu'une longue accoutumance fait « boire l'iniquité « comme de l'eau ». C'est là un cercle vicieux : plus le pécheur aurait besoin de connaître son péché pour s'en repentir, plus les callosités de sa conscience l'empêchent d'en sentir les cuisantes morsures (2). » Or la Croix révèle le péché, voilà pour-

(1) *Pensées*, p. 509.
(2) FROMMEL, pp. 20-21.

quoi, en définitive, comme dit Calvin, « nostre salut gist en la mort de Jésus ».

Si la prédication de la Croix est vite devenue le centre de la prédication apostolique, ce n'est pas seulement parce qu'il s'agissait de venger, devant l'opinion des contemporains du Christ mis à mort, l'injustice d'une condamnation obtenue à coups de faux témoignages et l'infamie du supplice; mais d'emblée, on a vu dans la Croix Dieu *donnant* si réellement son Fils, que les hommes en ont littéralement fait ce qu'ils ont voulu, et que, dans le sacrifice consenti par le Fils, le Père et le Fils ne cessaient pas d'être *uns*. « Car le Fils ne pouvait souffrir sans que le Père ne souffrît; le Fils ne pouvait mourir sans que le Père ne mourût ce que souffrait et mourait le Fils lui-même. Et cette mort se marque en ceci : que le Père donnait au monde son Unique, son Bien-Aimé; qu'il le livrait, et se livrait en lui aux méchants, afin qu'ils comblassent à son égard la mesure de leur culpabilité; que le Père ne retirait point à leurs mains criminelles le saint objet de son affection; qu'il n'intervenait point, qu'il se refusait à intervenir en sa faveur; qu'à l'ouïe de ses appels déchirants : Père, s'il est possible... Mon Dieu, Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?, il a trouvé la force de ne point répondre et le courage de demeurer muet. La nuit de Gethsémané, l'obscurité de Golgotha, la solitude et l'effroyable délaissement du Calvaire, voilà certes des choses que Jésus a souffertes; mais ne sont-ce pas aussi, ne sont-ce pas surtout celles que Dieu a souffertes? On dirait qu'il est absent, qu'il se retire de ces scènes cruelles et sanglantes.

Mais Dieu est-il absent? Peut-il l'être? Peut-il ne pas savoir, ne pas voir, ne pas sentir, ne pas aimer? Non, Dieu est là; sa tendresse, son amour, sa sympathie sont là; mais il se tait. Il se tait, et pourquoi? Afin de mieux parler, car le verbe qu'il prononce ne peut plus être entendu, ne peut plus être transmis, ne peut plus être compris que par la silencieuse agonie qu'endure le Fils de son amour. Elle reflète, elle incarne celle-là même qu'endure le Père pour la faute de l'humanité pécheresse (1). »

C'est jusque-là qu'il faut aller pour comprendre la gravité d'un péché dont la pratique nous empêche de saisir l'étendue et la profondeur, pour comprendre ce qu'un Verlaine sentira, dans une de ces heures de grâce où les brouillards se dissipent, quand il écrit :

On n'offense que Dieu qui seul pardonne.

Paul avait déjà exprimé tout l'inexprimable de la Croix, quand il écrivait à l'Église qu'il avait fondée : « Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, n'imputant point aux hommes leurs offenses, et il a mis en nous la parole de la réconciliation. » (II Cor. V-19.)

La Croix, au premier plan de la prédication apostolique, reste aussi au premier plan de la foi des Églises chrétiennes et en particulier des Églises Réformées.

« Ce n'est pas l'Évangile qui nous conserve la Croix, mais la Croix qui nous conserve l'Évangile, a dit Vinet. Cette parole que l'histoire a plus d'une

(1) FROMMEL, pp. 46-47.

fois justifiée, accuse certes l'extrême gravité de notre situation. Car une Église qui perdrait la Croix serait en train, quelles que soient les apparences, de perdre l'Évangile lui-même. Mais elle est consolante aussi parce que la Croix suffit à l'Évangile, et qu'il n'est au pouvoir de personne de la renverser. Impérissable monument de la sainteté et de l'amour divins, elle demeure plantée au roc de l'histoire. Subsistant par elle-même, elle nous garantit l'Évangile et nous le rendra dès que des cœurs attentifs sauront la retrouver [1]. »

Cela ne veut pas dire que l'Évangile, saisi dans sa grandeur, nous met en face d'un Christ qui restera perpétuellement devant nous comme le Dieu d'une présence si mystérieuse qu'il faudra la loger tout entière dans un sacrement mystérieux aussi, qui prendra toute la place, vers lequel toute la piété convergera, dans lequel toute la piété s'absorbera. Cette conception n'est, en réalité, que le prolongement, dans le culte chrétien, de la présence mystérieuse et redoutable de Jéhovah au Saint des Saints, dont le grand-prêtre n'approchait seul qu'une fois l'an; à cette différence près que, dans le sacrement de l'autel, c'est tous les jours, devant chaque autel, que cette rencontre s'opérerait par le sacrifice de la Messe.

La présence du Christ dont lui-même atteste la réalité en disant : « Je suis avec vous jusqu'à la fin du monde », n'est pas rituelle; ou, si l'on préfère, elle n'est pas destinée à se résorber tout entière dans un rite qui la symboliserait. Tout

---

(1) FROMMEL, p. 9.

est symbole, en un sens, mais le symbole n'est riche et vrai que de la vérité qu'il recouvre. Le Christ en face duquel l'Évangile nous place est *le Chemin, la Vérité, la Vie.* La Croix est comme un signe de ce qu'il en a coûté au Père qui donnait son Fils, au Fils qui se donnait avec l'assentiment du Père, pour que le Christ soit et demeure le Chemin, la Vérité, la Vie. Ce signe reste à la croisée des chemins par où passent les hommes, mais vide, si l'on peut dire, du corps qui y fut cloué et qui fut redressé dans la gloire de la Résurrection; il ne convient pas de chercher parmi les morts celui qui est vivant, de le chercher même dans le sépulcre, si l'on savait par hasard où il est, ni sur le bois de la Croix si, de fortune, on l'avait vraiment retrouvé. Mais il convient de le retrouver dans la vie qui se continue par lui au travers des générations. Car le Christ est vivant. Maintenant, comme autrefois, il va de lieu en lieu, faisant du bien, et il s'arrête près de nous pour dire à nos âmes ce qu'il disait aux Douze, à Nicodème, à Zachée, au jeune homme riche, à la Samaritaine, à tous et à chacun, et qui se résume en ceci : « *Je suis ton salut* ». Pour cela, il ne faut pas que notre piété, naïve ou prudente, païenne ou idolâtre, ignorante ou trompée, s'immobilise, c'est-à-dire le *recrucifie* et le *réensevelisse*, dans un rite ou dans un texte, dans un symbole ou dans un dogme, de peur qu'une seule âme le cherchant et ne le trouvant pas, soit contrainte de dire : « Ils ont enlevé mon Seigneur, et je ne sais où ils l'ont mis! » (Jean XX-2.) C'est d'un Christ vivant, libre de son action, miséricordieux et bienveillant, ami des pécheurs, que

témoigne l'Évangile. Nul n'a le droit d'en faire autre chose : car alors il ne serait plus le Chemin, la Vérité, la Vie.

Or *Il est le Chemin :* il nous mène à Dieu, le Père Céleste. Les chemins ne sont pas forcément les mêmes pour tous. Comme au temps où le Christ allait de lieu en lieu pour faire l'appel des âmes et recréer la famille de Dieu sur la terre, diverses sont les circonstances où chacun est rencontré. Mais il faut et il suffit qu'il y ait une rencontre et que le « Toi, suis-moi ! » retentisse et soit entendu. Il faut que l'humanité qui se croit majeure, se reconnaisse orpheline; l'être qui ne sait plus d'où il vient ni où il va, qui se croit le jouet d'une évolution indifférente et fatale, doit se sentir une *créature*, objet d'une sollicitude spéciale dans la série des créatures, appelée à réaliser une intention divine; l'homme doit apprendre qu'il fut créé, comme les autres êtres sans doute, mais pour *dominer* et que cette domination n'épuise pas son sens dans ce que les savants appellent le triomphe du type zoologique humain (1). *L'homme, créé à l'image de Dieu*, l'est en vue de réaliser mieux qu'une faible différenciation morphologique : Il est fait pour réaliser un autre ordre, *l'ordre familial*, Dieu nous étant Père de toute éternité, bien que nous ne l'ayons compris clairement qu'en Jésus-Christ. Alors l'homme n'est plus cet être qui embarrasse les évolutionnistes, au point qu'ils en ont fait une exception, *l'exception humaine*. Nous

(1) Cf. VIALLETON, *L'origine des êtres vivants, l'illusion transformiste*, Paris, Plon, 1929.

comprenons pourquoi le Psalmiste, après avoir contemplé la puissance de Dieu dans ses œuvres, et s'arrêtant à l'homme, s'écrie : « Qu'est-ce que l'homme, ô Dieu! pour que tu te souviennes de lui (c'est-à-dire, pour que tu aies décidé d'en faire une si formidable exception)? Tu l'as fait de peu inférieur à un Dieu. Tu l'as couronné de gloire et de magnificence, tu lui as donné l'empire sur les œuvres de tes mains. » (*Psaume* VIII.)

Se ressaisissant lui-même comme enfant de Dieu et désirant reprendre avec Lui les relations que nos misères interrompent et relâchent sans toutefois les supprimer, comment l'homme irait-il au Père sans le Fils qui est le Chemin? « Otez, par une supposition douloureuse, ôtez Jésus-Christ du monde, avec sa puissance de miséricorde et son titre de Sauveur, et par conséquent replacez l'humanité où Jésus l'a trouvée, en face d'un Dieu inconnu, du Dieu du Sinaï, enveloppé de ténèbres que perce seul de loin en loin le feu sinistre des éclairs; ou en face de ce Dieu des philosophes, puissance sans personnalité, comme indifférente, gouffre des existences, effroi de l'imagination et du cœur; ou bien en face de deux portes fermées, dont l'une est la porte de l'enfer et l'autre celle du néant. Oui, replacez l'humanité où Jésus l'a trouvée, et dites à cette humanité : Aimez Dieu, au cas qu'il ait un Dieu; aimez Dieu, au cas qu'il soit juste; aimez Dieu au cas qu'il vous aime. Du fond de ces cœurs palpitants vous entendrez s'élancer mille cris, mais incessamment réprimés : Oui, Dieu nous aime, mais s'il ne m'aimait pas! Oui, Dieu est juste; mais s'il est juste, il est redoutable

et comment l'aimer? Dieu existe, cela est plus clair que la lumière du soleil; Dieu est bon, puisqu'il est Dieu; mais s'il est Dieu, il est saint : que puis-je en conclure? Que veut-il? qu'a-t-il résolu? Puis-je l'aimer seulement parce qu'il est aimable? Puis-je l'aimer s'il ne m'aime pas? Puis-je aimer celui qui me hait peut-être? Puis-je aimer dans cette incertitude? et ne faut-il pas, pour que je coure dans la voie des commandements de Dieu, que lui-même d'abord ait mis au large mon cœur [1]. » (Ps. CXIX-32.)

A cela l'Évangile répond, l'Évangile d'abord et non l'Église d'abord, car elle ne le saurait pas sans l'Évangile. Et si j'enferme l'appel de l'Évangile dans un mystère, dans un rite, dans une liturgie, si je ne puis plus être seul à seul, un jour, avec Celui qui cherche les brebis égarées, hésitantes, et, non seulement les met sur le chemin du bercail, mais les y accompagne et au besoin les y porte, comment saurai-je et comment serai-je assuré que je suis sur la bonne route, celle de la vraie bergerie, entre les mains du vrai et Bon Berger?

Jésus est le Chemin, il est aussi *la Vérité et la Vie*. Il m'apprend les choses que j'ignore, sur moi-même. Il ne m'affole pas d'anathèmes, ne m'écrase pas de menaces, ne suspend pas mon salut à des observances. Il m'assure même que je ne serai sauvé que lorsque j'aurai cessé de prétendre l'être par mes œuvres. La Vérité qu'il m'apporte n'est pas distincte de lui : il est la Vérité

---

(1) VINET, *Nouveaux discours...*; 2e éd., Paris, 1842, p. 83.

non plaquée sur un être, non infligée à une compréhension, mais traduite dans une vie, assimilée et harmonieusement incorporée à l'humanité. Il est l'amour de Dieu devenu visible. Le Dieu qui commandait dans les Dix Paroles du Sinaï est un avec lui, et son autorité est traduite en paternité; dans le Fils qui nous veut pour frères, « la Parole qui était Dieu... a habité parmi nous pleine de grâce et de vérité. » (Jean I-1,14). Maintenant qu'il n'est plus corporellement avec nous, un moyen reste de le trouver : *les Écritures mènent au Christ.* Si déjà Jésus pouvait dire aux lecteurs attentifs et honnêtes des Écritures anciennes, de celles qui l'annonçaient : « Vous sondez les Écritures, parce que vous pensez avoir en elles la Vie éternelle », il ne pouvait manquer d'ajouter, étant Celui qui devait venir : « Ce sont elles qui rendent témoignage de moi. » En ne répondant pas à cet appel, on se juge : « Vous ne voulez pas venir à moi, pour avoir la Vie. » (Jean V-39.) Aller à Lui qui est la Vérité, c'est donc trouver la Vérité, mais vivante et vivifiante.

Chemin, Jésus-Christ nous même au Père Céleste auquel nul ne parvient que par Lui (Jean XIV-6).

Vérité, Jésus-Christ nous présente le Père Céleste et l'Enfant prodigue; le Père que nul ne connaît comme lui (Jean XIV-7; Matthieu XI-27; Luc X-22); l'Enfant que nous sommes et qu'il discerne en chacun de nous, connaissant tout ce qui est dans l'homme (Jean II-25).

Vie, Jésus-Christ accomplit la réconciliation entre le Père Céleste et l'Enfant prodigue. Toute la prédication d'un Paul, ce qu'il appelle *son*

Évangile, tend à cette nouvelle naissance, que Nicodème avait tant de peine à comprendre : « Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature » (II Cor. V-17), par la foi en « Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié, puissance de Dieu et sagesse de Dieu ». L'Évangile qui nous transmet cette Bonne Nouvelle, met littéralement en nous « la parole de la réconciliation ». Nous sommes dès lors à même de « rendre grâces au Père qui nous a rendus capables d'avoir part à l'héritage des saints... » (Col. I-12.) « L'esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. » (Rom. VIII-16.) « Et rien ne pourra nous séparer de l'amour que Dieu nous a témoigné en Jésus-Christ. » (Rom. VIII-39.)

CHAPITRE III

L'ÉGLISE LOCALE

L'Église étant une société, ou, pour parler comme Bèze au Colloque de Poissy, « la compagnie de ceux qui sont congrégés par la voix de Dieu qui les appelle » [1], c'est à l'Église locale qu'il faut regarder et d'elle qu'il faut partir. La chrétienté, prise dans son ensemble, n'a d'autre réalité que celle qui résulte de la somme des réalités que développe le Saint-Esprit dans chacune des Églises locales. « Il ne faudrait jamais perdre de vue, lorsqu'on parle du protestantisme français, que notre Église consiste essentiellement non en une théologie ou en une littérature, mais en une floraison de paroisses qui furent dressées par les Réformateurs du XVI^e siècle. Ce qui devrait frapper dans l'histoire protestante, c'est la continuité de l'œuvre de Dieu dans ces paroisses qui, de nos jours, se perpétuent... [2]. »

« S'il y a division dans les organismes, les paroisses ne connaissent point de division entre elles. Instinctivement le protestant croyant sait encore aujourd'hui que là où la parole est prêchée, là où

---

[1] BÈZE, I, p. 303.

[1] DALLIÈRE, *Cartes idéologiques* (*Foi et Vie*, 16 avril 1928).

les sacrements sont maintenus conformément à l'Écriture, là est l'Église dans son unique réalité. Nos paroissiens ignorent le libéralisme, l'orthodoxie, et tous les dosages qu'on en peut faire. Ils savent qu'il y a la foi en Jésus-Christ, ou l'incrédulité, l'immortalité ou le néant, la présence de Dieu ou le vide immense, et ils maintiennent, lorsqu'ils croient, la vérité séculaire dont a toujours vécu l'Église (1). »

L'Église protestante, malgré les diversités dont on fait état contre elle, reste donc bien conforme au type primitif, non seulement dans son esprit, mais jusque dans sa forme : « Mon esprit se porte tout premièrement sur la paroisse, qui est ce qu'il y a de plus réel, de plus intime dans l'Église; la paroisse est la vraie Église. Ce qu'on appelle l'Église nationale est une confédération de paroisses. L'Église sera ce que seront les paroisses; et les institutions collectives ou centrales offriraient peu de difficulté, déploieraient moins d'importance, lorsqu'une fois les institutions paroissiales auraient été solidement et rationnellement fondées (2). »

Ce qu'on voit de l'Église, c'est donc d'abord la cellule locale, la paroisse, dont la vie importe au plus haut point. Cette vie se caractérise, sans doute, par le culte, au centre duquel se place la Parole de Dieu, mais pour se traduire immédiatement en amour fraternel, lien de la société nou-

(1) DALLIÈRE. *La réalité de l'Église*, Études théologiques et religieuses, Montpellier, juillet 1927, p. 440.

(2) VINET, *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques*, Paris, 1854, p. 162.

velle selon la loi de Jésus-Christ. L'Église n'est donc pas cette construction massive et compliquée dont la paroisse ne serait qu'un compartiment sans grande importance, une sorte d'agence locale, contrôlée, dirigée d'en haut, minorisée. L'Église est, au contraire, une confédération de paroisses majeures, ayant chacune leur vie propre et leur physionomie particulière. La vie, la même vie spirituelle qui se traduit de certaine manière en un lieu donné, à cause des circonstances, se traduira autrement ailleurs, à cause d'autres circonstances. L'unité n'est pas rompue par des différences de cet ordre, car l'unité ne dépend pas des apparences, mais de la correspondance intérieure et foncière des manifestations de la vie. « Si on demande en quoy consiste principalement la chrestienté, il est certain qu'il y a deux points qui non seulement tiennent le premier lieu, mais comprennent sur eux quasiment tous les autres, à savoir que Dieu soit dûment servi, et que les hommes sachent où ils doivent cercher salut. Au contraire, ces deux points abattus, nous avons beau nous vanter d'estre chrestiens, car c'est à fausses enseignes. Les sacrements et le gouvernement de l'Église vont après : car ce sont aides ordonnez pour conserver cette doctrine, aussi ne doit-on les rapporter à autres fins... [1]. »

L'individualisme outré déforme, divise, et affaiblit aussi sûrement l'Église que l'autoritatisme, le ritualisme et le magisme sacramentel. Ces deux

[1] CALVIN, *Opuscules*.

excès aboutissent à cacher la réalité de l'Église.

Mais en quoi consiste cette réalité? Nous pouvons emprunter le schéma suivant : « Chaque Église locale doit être considérée comme un *asile* où l'on s'abrite, une *école* où l'on s'instruit, un *atelier* où l'on travaille, une *famille* où l'on s'aime, un *sanctuaire* où l'on adore. Unis par les mêmes expériences religieuses (« confession de foi »), liés par le même idéal moral (« discipline »), les chrétiens groupés en Église prennent au sérieux les charges et les joies de la solidarité humaine, et les devoirs de la coopération fraternelle. Ils s'efforcent de réaliser entre eux le Royaume de Dieu sur la terre [1]. »

L'Église : un asile.

Jésus n'a pas promis une vie facile à ses disciples. L'hostilité du monde reste à jamais déclarée contre les chrétiens aussi bien que contre le Christ. Le petit groupe des premiers disciples, avant de recevoir le Saint-Esprit, se réfugie dans un local dont les portes sont fermées, « à cause de la crainte qu'ils avaient des juifs » (Jean XX-19). C'est dans cet asile que Jésus vient réconforter leur foi et donner la première image de la société nouvelle que sera son Église. A travers les âges, l'Église restera l'asile où l'on vient s'abriter, le port où les vents s'apaisent et où la mer se tait sous l'empire de la parole souveraine du Christ : « La paix soit avec vous! »

---

[1] Wilfred MONOD, *Que ton Règne vienne*, Essai de catéchisme évangélique, Paris, 1902, p. 88.

En marge du Temple où l'on va encore à l'heure de la prière (Actes III-1-46), et dans les parvis duquel Pierre et Jean prêchent l'Évangile (Actes III-1; IV-1), en marge de la synagogue que fréquentent encore les disciples du Christ chaque jour plus nombreux, il y avait à Jérusalem un lieu, probablement même plusieurs (Jean XX-19; Actes I-12; II-1-44; IV-31; XII-12), où ceux qui partageaient la foi nouvelle se réunissaient. A cause des foules qui chaque année montaient à la ville sainte pour la Fête, il ne devait pas manquer dans Jérusalem de ces locaux, analogues aux *fondouks* des villes orientales et nord-africaines, pied-à-terre des marchands et des pèlerins des provinces. On pouvait s'y réunir sans trop attirer l'attention, peut-être même s'y établir si le propriétaire était chrétien, et y abriter momentanément ce noyau de l'humanité régénérée que voulait être l'Église naissante. Il s'agissait d'ailleurs bien moins d'avoir pignon sur rue, que d'affirmer la réalité du corps spirituel dont le Christ était la tête. Priant pour les siens avant de les quitter, il avait dit : « Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde. Je ne te prie pas de les ôter du monde, mais de les préserver du mal. Sanctifie-les par ta vérité, ta Parole est la Vérité. » (Jean XVII-15-17.) On se séparait donc, autant que possible, du monde, c'est-à-dire de la vie païenne, et de ses multiples tentations, mais dans un autre esprit que celui qui poussera, plus tard, au désert et dans les thébaïdes les contemplateurs et les moines. L'asile où l'on abrite sa foi permet d'échapper à l'isolement; c'est aussi un

port où l'on vient se ravitailler spirituellement. On s'y fortifie contre le péché qui règne dans le monde et y crée une solidarité dans le mal de laquelle il n'est pas toujours facile de s'abstraire, mais on y baigne aussi dans une atmosphère de sainteté, et une solidarité nouvelle, celle du bien, s'y crée et s'y développe.

Nous n'apprécions pas toujours, dans les conditions de la vie moderne, le bienfait du contact avec une société de croyants s'efforçant de vivre leur foi et ouvrant leurs rangs pour accueillir les faibles et pour les aider. Les premiers chrétiens sentaient mieux, au sein d'une société hostile ou indifférente, fanatique ou frivole, le prix de la solidarité chrétienne commandée par le Christ. Si déjà un Quintilien (né vers 42 après J.-C., mort sous Adrien) pouvait estimer que c'est peu de ne pas nuire au prochain, comment les disciples de Celui qui a fait de l'amour pour le prochain le signe de l'amour qu'on a pour Dieu, ou, pour parler comme saint Paul, « le lien de la perfection » (Mat. XXII-37; I Jean IV-21; Col. III-14), n'auraient-ils pas d'emblée conçu l'Église comme une *fraternité?* Dans cette modeste association que fut l'Église à l'origine, et qui, en territoire romain, fut obligée, pour se faire tolérer, de prendre un temps la forme de société de secours mutuels ou de collèges funéraires, on voyait surtout le privilège de s'appuyer sur des frères. On retrouvait un abri, alors que l'on avait dû, comme le prévoyait Jésus, « quitter, à cause du Royaume de Dieu, sa maison, ou sa femme, ou ses frères, ou ses parents, ou ses enfants » (Luc XVIII-29; cf. Mat. X-35).

Aujourd'hui, les conditions de la vie paraissent autres dans les pays dits chrétiens. Mais les désirs de l'âme restent toujours les mêmes. L'homme a toujours besoin de son Sauveur. Il vient toujours une heure où le regard désespéré cherche l'asile vers lequel l'attire l'appel du Fils de l'homme : « Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés... et vous trouverez du repos pour vos âmes. » (Mat. XI-28.) En dehors de la foi et sans Dieu, l'humanité reste sans espérance, et le monde est triste, désespérément triste. Nous avons vu à la lueur sanglante de la guerre, quand la mort s'imposait à l'attention de tous par ses coups innombrables et imprévisibles, nous avons vu une frénésie de jouissance immédiate s'emparer de ceux qui pour un instant s'éloignaient du royaume de la terreur. Se distraire à tout prix, c'est le vain effort pour chasser de son horizon la terrible interrogation : Et après? Que faire? Que devenir? Sans cesse l'humanité se jette dans un vertige d'agitation, dans une folie de mouvement pour permettre à l'homme d'échapper à son tourment. La grande recherche de l'homme, c'est, au fond, celle du salut : la délivrance de lui-même. Toutes les voies ont été explorées. L'existence de tant de religions diverses est bien la preuve de cette angoisse humaine. Bacchus-Dionysos est encore la divinité de ceux qui cherchent l'affranchissement dans l'ivresse alcoolique; les malheureux toxicomanes, victimes de l'opium, de la cocaïne ou de l'éther, sont d'une certaine manière des âmes religieuses fourvoyées. Renan a écrit : « Amiel se demande avec inquiétude : « Qu'est-ce qui sauve? » Eh!

mon Dieu! C'est ce qui donne à chacun son motif de vivre. Le moyen de salut n'est pas le même pour tous. Pour l'un, c'est la vertu; pour l'autre, l'ardeur du vrai; pour un autre, l'amour de l'art; pour d'autres, la curiosité, les voyages, le luxe, les femmes; au plus bas degré, la morphine et l'alcool (1). »

L'Église locale est l'asile ignoré ou méconnu. Frommel cite le cas de l'auteur de *Fleurs d'ennui* (2) : « Mon ciel a toujours été s'assombrissant, Plumkett, depuis l'époque déjà lointaine où j'ai vu s'éteindre cette image du Christ qui éclairait doucement mon enfance. » Et Plumkett lui répond : « J'éprouve cette sensation poignante que vous connaissez aussi, *l'éloignement immense de quelque part où je ne suis jamais allé; de séparation de quelqu'un que je n'ai jamais connu.* » Et Frommel ajoute : « Ce quelqu'un d'inconnu dont les hommes de notre siècle se sentent séparés, c'est Celui que les chrétiens invoquent comme leur Dieu, et ce quelque part où ils n'ont jamais été, c'est le sanctuaire de la « Vie cachée avec Christ » qui est, sans doute, la seule réalité du monde (3). »

L'Église chrétienne est l'asile où l'on peut s'abriter. Elle l'offre aux isolés qu'il faut empêcher de s'enliser davantage dans leur solitude, puisque, comme le dit Vinet, « la solitude est comme une habitude contraire à la volonté du Créateur » (4); aux âmes troublées qu'il faut décharger d'un far-

(1) *Feuilles détachées*, p. 382.
(2) LOTI, *Fleurs d'ennui*, pp. 117 et 138.
(3) *Esquisses contemporaines*, p. 38.
(4) *Théologie pastorale*, p. 119.

deau trop lourd et remettre en marche; aux égarés qu'il faut replacer sur le chemin du retour vers la maison paternelle. C'est l'Église qui, la première, a pris conscience du devoir de la fraternité et l'a réalisé par son institution du *diaconat*. Dans l'Église primitive, ceux que l'on appelait *diacres* (Actes VI-1-6) furent, d'assez bonne heure, chargés de ce service d'assistance dans lequel le soin des corps et celui des âmes se compénètrent étroitement. Ce mot de diacre, avant de prendre une acception spéciale, comme d'ailleurs les autres termes assignés aux diverses fonctions dans l'Église, a servi pour désigner tout ministre ou serviteur de l'Évangile; aussi le Nouveau Testament de Lausanne (1839) traduisait-il assez justement le mot *diacres* par *serviteurs de l'assemblée*.

Cet office des diacres a été rétabli dans les Églises Réformées du XVI^e siècle. La Discipline de 1559 prévoit qu'il leur appartient de recueillir et de distribuer, par l'avis du Consistoire, les deniers des pauvres, des prisonniers et des malades, les visiter et en avoir soin.

Toute Église locale bien organisée doit avoir son corps de diacres. C'est à eux qu'incombe, au Temple, le soin des collectes et l'accueil des étrangers. Sous la direction du pasteur, ils ont la charge de l'assistance donnée aux pauvres et aux malades.

L'Église : une école.

Un évêque de Belley, célèbre par ses bons mots, disait qu'il était surpris de deux choses : l'une, que les catholiques, qui disent que la Bible est

obscure, l'expliquent néanmoins rarement dans leurs sermons; et l'autre, que les protestants qui la disent claire comme le jour, se tuent à l'expliquer dans leurs Églises (1). Sans le vouloir, le prélat marquait par son bon mot la différence entre deux méthodes.

L'explication, en vue de l'enseignement, est assurément inséparable de la prédication. Il convient, à tout moment, et en tous lieux, de traduire la pensée du Maître en langage accessible, puisque, comme le dit Paul, « le monde, avec sa sagesse, n'a point connu Dieu dans la sagesse de Dieu » (I Cor. I-21). Mais il ne s'agit pas d'expliquer pour le plaisir : il s'agit de présenter l'enseignement de Jésus-Christ et des apôtres témoins de sa vie et dépositaires de ses pensées. C'est ce que recommandait Jésus aux siens : « Allez, faites de toutes les nations des disciples... et *enseignez-leur à garder* tout ce que je vous ai prescrit. » (Mat. XXVIII-20.)

Mais cela n'est encore que le but. « L'Église est une association qui a l'action pour but. L'Église veut faire naître chez les uns, entretenir chez les autres, le noble feu du dévouement à la cause de Dieu, et le zèle pour les intérêts éternels. Elle veut créer dans la nature une vie supérieure à celle du corps, et même à celle de l'intelligence. Elle veut tenir sans cesse allumé l'enthousiasme pour ce qui est bon, louable et généreux. Sa prospérité est donc de vivre, d'agir et même de combattre (2). »

---

(1) *Bibliothèque ancienne et moderne*, t. XIV, p. 412.

(2) VINET, *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques*, p. 15.

L'Église est donc aussi une école, puisque pour orienter l'action il y a un enseignement à donner. « Dieu a établi dans l'Église, premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs. » (I Cor. XII-28.) L'Église est sortie de l'apostolat, témoignage rendu à l'œuvre de Jésus-Christ, ministère qui ne doit pas être réservé exclusivement aux Douze : en un sens, tout chrétien est un apôtre en tant que témoin du Christ. Mais tous ne peuvent pas se vouer à l'apostolat considéré comme un ministère de l'Église, et cette fonction comme celle des prophètes n'est pas forcément locale. Tandis que celle des docteurs est décidément paroissiale (Actes XX-28). Le doctorat (ou *didaskalia*), c'est proprement le pastorat, la charge qui consiste à paître le troupeau du Seigneur. L'enseignement biblique a pour but d'affiner les intelligences, d'affermir les consciences. Il s'agit de conserver le message et d'en faire les applications convenables à chaque moment du temps et à chaque circonstance locale. « L'Église est le révélateur continuel de la vérité : elle ne peut rien ajouter au principe; mais dans le sens de développement, d'application, de conséquence, elle a toujours à agir, à avancer. Si l'Évangile avait tout dit, il n'y aurait pas besoin de prédication [1]. »

Le danger serait de tomber dans la notion exclusive d'école qui rejetterait les protestants dans le système catholique. Mais l'Église ne s'enseigne pas elle-même : *elle met à l'école de la Bible*. « L'É-

[1] VINET, *Homilétique*, p. 84.

glise de l'individu chrétien a reparu avec le pro testantisme, et le plus beau signalement de l Réforme, le plus beau nom qu'on puisse lui donner c'est, à mon avis, celui-ci : l'individualité reli gieuse réformée, la Bible remise entre les mains d chacun et cette parole adressée à chaque homme *Ton Maître est au ciel* (1) ! »

Il faut donc apprendre au chrétien ce qu'est l Bible et qu'elle reste le lien par excellence de chrétiens. Mais il convient aussi d'apprendre au Réformés que c'est la Bible qui a fait la Réforme et que la Réforme, c'est *le principe chrétien san cesse restauré et réagissant sans cesse sur la pensé et sur la vie pour prévenir les déformations.* « L Réforme n'était, dans son principe, ni littéraire ni philosophique, mais morale. S'adressant dan l'homme, au principe de l'action, la Réforme fu une action. Elle ne s'occupa des idées que dan leur rapport avec la vie... Elle fut religieuse dan le sens le plus élevé et le plus complet du mot; re ligieuse, non seulement par son opposition dog matique à la religion du temps, mais par son oppo sition à l'incrédulité, tous les jours plus fière e plus hardie (2). »

L'Église est donc proprement *l'école du Règn de Dieu* puisqu'elle prolonge, par son enseigne ment, cet Évangile qui est qualifié d'Évangile d Règne de Dieu. Mettre en évidence le Règne d Dieu, dans la mesure où il est déjà réalisé par s

(1) VINET, *Le narrateur religieux*, II, p. 272.

(2) VINET, *Études sur la littérature française au* XIX^e *siècle*, III, pp. 4 et 420.

membres, et lui recruter de nouveaux adhérents jusqu'à ce qu'il ait absorbé en son sein toute l'humanité, telle est la tâche.

Et comme il faut que chaque chrétien devienne de plus en plus conscient de cette tâche, et qu'il comprenne que l'Église n'existe pas sans lui, en dehors de lui, au-dessus de lui, et qu'elle ne devient et réalise que ce que chacun est réellement devenu en Christ, il convient que, de bonne heure, l'enfant en soit informé. Il n'est pas devenu chrétien par le baptême : il a été seulement marqué d'un sceau et agrégé par provision à l'Église qui s'engage à lui fournir par l'instruction religieuse les raisons et les moyens de confirmer les vœux de son baptême. De là l'importance de l'instruction religieuse qui doit être l'objet d'une grande attention et de soins éclairés. On s'en rend compte, et, de plus en plus, l'enseignement religieux s'oriente dans le sens d'une instruction biblique complète, faite avec toutes les ressources d'une saine pédagogie. Il s'agit d'abord de familiariser les jeunes avec la Bible, injustement laissée en dehors des programmes scolaires.

Un ancien professeur de lycée, agrégé de l'Université, a publié récemment (1927), dans ce but, une *Petite Anthologie biblique* dont il avait pris la peine d'annoncer et de justifier la parution dans un double projet de préface, qui a provoqué de nombreuses marques de sympathie [1]. Il s'agissait « de combler une lacune regrettable dans l'esprit

---

[1] C. CHOLLET, *Projet de préface d'une Bible des écoliers*, Valence 1926.

de ceux très nombreux... qui n'ont reçu aucune instruction religieuse ou qui l'ont oubliée... L'auteur s'est, en effet, demandé « avec quelque inquiétude, si cette ignorance ne rendrait pas plus tard l'étudiant inapte à interpréter, si ce n'est même à comprendre, les œuvres artistiques ou littéraires, des faits d'histoire générale sur lesquels il aurait un jour ou l'autre à fixer son attention... » (1).

Mais nos Églises n'ont pas attendu ce rappel à l'ordre pour donner l'enseignement biblique. Il ne s'agissait pas avant tout, pour elles, de combler une lacune dans la culture générale, mais bien de maintenir le contact avec la source d'inspiration et d'idéal que la Bible représente. Il convient de louer ceux qui ont vu la nécessité de donner à l'enseignement religieux une allure mieux adaptée aux résultats recherchés. A l'ancienne méthode héritée du Catéchisme d'Ostervald, pratiquée au XVIII^e siècle, on a substitué la méthode, plus moderne, de l'enseignement progressif. On ne distinguait pas autrefois suffisamment entre les enfants et les adultes, ni même entre les laïques et les futurs pasteurs : tous mémorisaient le Catéchisme d'Ostervald. C'était l'*Abrégé de l'Histoire Sainte* et les *Arguments et Réflexions sur le Nouveau Testament*. Les circonstances ne permettaient pas de faire autrement. Le IV^e Synode National du Désert (août 1744), art. XII, décide que les Églises achèteront le livre des Réflexions de M. Ostervald, et s'en serviront dans leurs exer

(1) C. CHOLLET, *ibid.*, A. T., p. 8.

cices de dévotion » (1). Vers 1752, l'économat de Genève décida l'envoi en Vivarais de 75 exemplaires de cet ouvrage, paru en 1720 et plusieurs fois réédité depuis. Il est vrai qu'à cette époque, et jusque dans le premier quart du XIXe siècle, la Bible était rare en France. On en avait tant détruit, au cours des persécutions, qu'en 1802, « des chrétiens anglais délégués par la Société des Missions de Londres, pour faire une enquête à Paris, ne purent pas, malgré trois jours de recherches, mettre la main sur un seul exemplaire des Écritures »;... « en 1825, à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), pour une population protestante de 5.300 âmes, il n'y avait que cent Bibles ou Nouveaux Testaments. En 1828, à Montcaret (Dordogne), il y avait 3.000 protestants sans une seule Bible. En 1831, à Saint-Jean-du-Gard, pour 3.464 protestants, il n'y avait que 74 Bibles... » (2). On conçoit qu'une des premières manifestations de la reprise de la vie protestante en France ait été la création de *Sociétés Bibliques* pour l'impression et la diffusion des Saintes-Écritures, aidées par des petits groupes de fidèles devenant dans chaque Église des centres de distribution de la Bible.

Maintenant, l'enseignement religieux organisé tend à se répartir en trois étages correspondant aux différents degrés du développement de l'intelligence (primaire, secondaire, supérieur). Les Écoles du dimanche et du jeudi correspondent à l'étage primaire : acquisition des faits de l'his-

(1) *Registres du Désert*, Manuscrit conservé aux archives du Consistoire de La Voulte, p. 23.

(2) LORTSCH, p. 166.

toire sainte. Le cours d'instruction religieuse à l'usage des catéchumènes correspond à l'étage secondaire : acquisition de la doctrine et de la foi de l'Église. Le tout est couronné par une sorte d'enseignement post-scolaire, à formes variables (Unions chrétiennes, Sociétés d'activité chrétienne, Réunions d'étude biblique, etc., s'adressant aux adultes de tout âge, après la première communion. De plus en plus le catéchisme traditionnel fait place au *Cours d'Instruction Religieuse* conçu comme l'Histoire du Salut d'après la Bible (Préhistoire, ou étude des Origines humaines d'après la Bible; Histoire des patriarches et du peuple d'Israël; Histoire de Jésus et des apôtres; Histoire de l'Église, ou des développements du christianisme dans le monde).

Il faut cependant à la société des croyants un drapeau pour se faire reconnaître : c'est la *Confession de foi*. Il faut qu'on sache, au dehors comme au dedans, ce que l'on est, ce que l'on veut, à quelle phalange de la grande armée chrétienne on appartient.

« Il est donc conforme à la nature même des choses que l'Église, société des croyants, place à sa base la foi qu'elle a mission de professer et de propager, et dresse un *symbole* officiel destiné à exprimer les croyances partagées par ses membres présents et exigées de ses membres futurs, les croyances qu'elle désire voir défendre dans son sein, en son nom, et au moyen de ses ressources [1]. »

On pourrait objecter que le symbole ou confes-

[1] F. CHAPONNIÈRE, *La question des Confessions de foi au sein du protestantisme contemporain*, Genève, 1867, p. 5.

sion de foi, en tant que déclaration de principes, n'est pas nécessaire dans une Église qui prétend s'appuyer sur la seule Parole de Dieu. « Pourquoi mettez-vous quelque chose à la place de la Bible? Pourquoi la Bible ne suffit-elle pas? Mais chaque symbole peut répondre : J'existe par la Bible, pour l'amour de la Bible, et pour sauver le sens de la Bible. J'existe par la faute, précisément, de ceux à qui la Bible ne suffit pas, et qui mêlent leurs pensées à celle de ce divin Livre. Je ne suis qu'une protestation perpétuelle contre cette témérité; et, loin de vouloir éloigner de la Bible qui que ce soit, je ne prétends que ramener à la Bible ceux qui s'en écartent (1). » C'est exactement ce qu'entend la Confession de foi des Églises Réformées de 1559, article V : « ...ni l'antiquité, ni les coutumes, ni la multitude, ni la sagesse humaine, ni les jugements, ni les arrêts, ni les édits, ni les décrets, ni les conciles, ni les visions, ni les miracles, ne doivent être opposés à cette Écriture sainte; mais au contraire, toutes choses doivent être examinées, réglées et réformées selon elle. »

L'unité du protestantisme, par-dessus la diversité des formes et des formules, vient de ce que tous les symboles, toutes les confessions ou déclarations de foi, des diverses Églises, sont unanimes à dire cela.

En 1872, quand il s'est agi de reprendre « la suite de ses synodes interrompus depuis tant d'années », l'Église Réformée de France n'a eu qu'à rappeler les principes dans une Déclaration de foi

(1) VINET, *Liberté religieuse*, p. 206.

disant : « Avec ses pères et ses martyrs dans la Confession de La Rochelle, avec toutes les Églises de la Réformation dans leurs divers Symboles, elle proclame :

« L'autorité souveraine des Saintes-Écritures en matière de foi, et le salut par la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification. »

Défendant cette formule, qui est restée, le Professeur Charles Bois pouvait dire : « Nous parlons tous ici d'union; et à nous bien entendre, l'union est le besoin, la passion de tous nos cœurs; mais, prenez-y garde, il ne peut y avoir d'union, dans une société religieuse, s'il n'y a pas une foi commune... De plus, nous estimons que c'est un devoir pour une Église de rendre témoignage à cette foi commune qui la constitue. Le silence là-dessus ne lui est pas permis. Il faut qu'elle dise au monde et à ses propres enfants, ce qu'elle croit. Il ne faut pas que la foi d'une Église soit quelque chose d'obscur, d'indéfini, d'insaisissable; et que ses membres soient réduits à se taire quand on leur demande : Que croit votre Église? Il ne faut pas que la société religieuse repose sur une énigme ou sur tout ce qu'on voudra ! Il faut que nous puissions dire à la face du monde : Notre Église, voilà ce qu'elle croit et professe... [1]. »

Ce recours obstiné à la Bible a d'ailleurs un but précis. Fallot disait : « Ne lis pas la Bible pour devenir plus savant, mais pour devenir meilleur. »

---

[1] Charles Bois, *Quatre discours prononcés au Synode général de 1872*, pp. 34-35.

L'Église n'est pas simplement une École où l'intelligence acquiert le *point de vue de l'éternité*. Une opinion sur le Règne de Dieu, une conception relative aux choses divines, ne suffisent pas aux besoins de l'âme. Saint Jacques disait : « Tu crois qu'il y a un seul Dieu, tu fais bien; *les démons le croient aussi, et ils tremblent*... La foi sans les œuvres est morte. » (II-19.) C'est la vie tout entière qui doit être imprégnée par la foi, et l'enseignement religieux doit amener l'Église à être l'École du Sacrifice et de la Sainteté.

Sacrifice d'abord : car la Croix n'est pas un simple signe d'honneur dont on puisse faire un bijou. La Croix est une réalité dont il faut chaque jour se charger pour suivre Jésus, après avoir renoncé à soi-même.

Sainteté toujours : engagé sur la route étroite, gravissant le chemin rocailleux qui même à la vie éternelle, le disciple de Jésus-Christ dirige ses yeux, à l'appel de l'Église, vers les cimes immaculées; le chrétien devient chaque jour davantage étranger au monde soumis au péché, et, voyageur fatigué mais non lassé, il approche chaque jour davantage de la perfection réalisée par le Christ. Vie austère aux yeux du monde attaché aux choses visibles, et qui semblerait réservée à une petite élite. Mais chaque chrétien peut reprendre à son compte cette page de Vinet :

« O Roi de gloire et homme de douleur! quiconque t'a aimé a souffert, qui t'aime consent à souffrir. Il est promis tout ensemble à la gloire et à la douleur.

« On souffre à ton sujet jusque dans les songes;

ainsi souffrait, sans te connaître, la femme du juge qui te livra. Qui t'aime un peu ou qui te pleure, n'a qu'à se trouver sur ton chemin : on lui fait partager, comme à Simon de Cyrène, le dur fardeau de ta croix.

« On maudit ceux qui te bénissent; l'humanité les exclut de l'universelle communion; et dans ce lieu d'exil de la famille humaine, ils sont, eux, deux fois en exil.

« Tous ceux qui t'ont aimé ont souffert; mais tous ceux qui ont souffert pour toi t'en ont aimé davantage. La douleur unit à toi, comme la joie unit au monde.

« La douleur enivre comme un vin généreux ceux que tu convies à ton mystérieux banquet, et elle arrache à leur cœur déchiré des hymnes d'adoration et d'amour.

« Heureux qui, comme le Cyrénéen, se sera baissé pour prendre sa part de la croix que tu traînes! Heureux qui voudra endurer en son corps ce qui reste, ce qui restera jusqu'à la fin du monde, à souffrir de tes souffrances, pour l'Église qui est ton corps!

« Heureux le pasteur fidèle, qui continue en sa chair ton sacrifice et ton combat! Tandis qu'il lutte et qu'il gémit, je le vois, dans mes visions, couché vers ton sein, comme, au jour du banquet funèbre, celui que tu aimais.

« Lui-même, tandis que la charité le porte, poudreux et sanglant, de lieu en lieu et de souffrance en souffrance, lui-même, à l'insu du monde, repose sur ton sein, dans une retraite auguste, et savoure en silence la suavité de tes paroles.

« Heureux le pasteur fidèle! Sa charité multiplie ses sacrifices, et ses sacrifices multiplient sa charité. L'amour, qui est l'âme de ses travaux, en est aussi la très grande récompense.

« Heureux le pasteur fidèle! Ce que voudrait être chaque chrétien, il l'a été. Cette croix, que chacun essaie à son tour, il la porte sans cesse. Ce Jésus, à qui le monde dispute incessamment nos regards, ce Jésus est lui-même son monde et l'objet de sa contemplation assidue.

« Heureux, trois fois heureux, si tout son désir est d'ajouter quelques voix au concert des bienheureux, et de rester caché dans la joie universelle, gardant seulement dans son cœur l'invisible regard et l'éternel *Cela va bien!* du Maître et du Père [1] ! »

L'Église : un atelier.

Et ceci nous amène à considérer l'Église sous un autre aspect : celui *d'un atelier où l'on travaille.*

S'il ne s'agissait que de fuir le monde, pour s'abstraire des tentations que la vie comporte et gagner le ciel, l'Église pourrait, en effet, n'être qu'un asile. Mais le levain ne serait plus dans la pâte.

S'il ne s'agissait que d'acquérir et de conserver des notions correctes sur Dieu et sur l'homme, l'Église pourrait n'être qu'une École, et la gardienne d'un symbole. Mais elle deviendrait vite un musée et un cimetière. Oublieuse du commandement : « Allez par le monde et faites de toutes

---

[1] VINET, *Théologie pastorale*, pp. 22-23.

les nations des disciples, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai prescrit », elle ne serait bientôt plus qu'une secte fermée, montant une garde farouche auprès du trésor enfoui. Or il s'agit de faire fructifier le trésor, de mêler le levain à la pâte, de lancer la semence dans les sillons ouverts par la charrue : bref il s'agit du Règne de Dieu et de son extension. Comme le monde, quelqu'idée qu'on s'en fasse, n'est pas dans un état satisfaisant, chacun le reconnaît et en souffre de quelque manière, il faut aider à la restauration, et travailler à la réparation des brèches (Ésaïe LVIII-12). A cet égard, le christianisme qui est venu briser l'optimisme naïf du monde ancien a bien quelque chose à dire aussi aux hommes de notre époque. Le chrétien évangélique ne peut pas se contenter d'envisager le salut comme une simple amélioration de la nature humaine. Le Christ, avant de quitter les siens, leur a promis l'Esprit qui viendrait sur eux comme une puissance, et convaincrait le monde en ce qui concerne le péché, la justice, et le jugement (Jean XVI-8). La certitude et la joie du salut sont ce qui caractérise le christianisme apostolique. La chrétienté risquerait de perdre cette certitude et cette joie si elle se détachait de l'Évangile. Les perdant, elle ne pourrait les infuser au monde, incapable de se les procurer par les moyens humains. Ce ne sont pas des lois nouvelles réparant, complétant ou compliquant les anciennes, ce ne sont pas des réformes politiques ou sociales, ce ne sont pas même les compromis si fort à la mode entre puissances, qui changeront quelque chose à quoi ce soit : rien ne sera modifié si les

consciences ne sont pas éveillées et transformées. C'est à cause de ce que le Christ produit en nous, à cause du salut qu'il opère chaque jour dans le détail de nos existences personnelles, que nous croyons au salut et au bonheur du monde. Une fois que l'on s'est senti l'objet de la sollicitude divine, et que, cédant à l'appel de Dieu, on s'est « converti », ou que plutôt « on a été converti », un devoir se pose : celui de gagner au même salut ceux qui l'ignorent encore. Le disciple ne peut jamais être plus pleinement satisfait, ni satisfaire mieux au désir de Celui dont il est le disciple, qu'en devenant apôtre. Si l'Église ne se contente pas de n'être qu'un asile et une école, c'est que, d'instinct, elle sent que sa vraie raison d'être n'est pas de demeurer à jamais une société de croyants, de croyants béats et mineurs, mais de devenir une armée de témoins, un peuple d'ouvriers avec Dieu : témoins de l'excellence et des merveilleux effets de la puissance d'en haut, ouvriers appliqués à traduire la foi en œuvres.

Non pas que les œuvres de l'amour chrétien puissent constituer des mérites, surtout des mérites transmissibles et réversibles par une sorte de comptabilité mystérieuse : « Ce n'est pas sur ce que nous aurons fait (à prendre ce mot dans son sens matériel) que nous serons jugés, mais sur ce que nous aurons voulu, ou autrement sur ce que nous aurons fait intérieurement, sur les actions de notre âme; car il n'est pas dit que nous recevrons selon ce que nous aurons fait *avec* notre corps, mais selon ce que nous aurons fait *étant dans* notre corps. Nos actions figureront alors comme des

symboles, comme des témoignages [1]. » « Le christianisme ne consiste point à ne point vouloir, tout au contraire; le christianisme prétend seulement nous donner une volonté conforme à celle de Dieu, et la fortifier de plus en plus dans cette direction [2]. »

Or la volonté de Dieu, c'est non seulement que tous le connaissent, mais que tous soient sauvés. Que tous le soient effectivement, et comment ils le seront, c'est le secret de Dieu. Mais notre devoir le plus impérieux est d'aider au salut dont il détient, Lui, les moyens. « L'humanité souffre et gémit; il faut au moins souffrir et gémir avec elle; il faut prier pour elle; il faut partager ce travail d'enfantement qui soulève et déchire son sein; car il ne s'agit pas de moins pour elle que d'enfanter à Dieu un monde nouveau [3]. »

Mais comment travailler à ce que l'Écriture appelle la réparation des brèches? En aimant. Aimer, c'est la vraie marque du christianisme. L'Église a ses œuvres : œuvres de propagation de la bonne nouvelle, œuvres d'éducation, de rééducation et d'assistance. Elle a ses œuvres de relèvement qui marquent qu'elle a foi non pas en l'excellence de notre nature ce qui la porterait à tout attendre des circonstances et de l'évolution morale, mais foi en la puissance de Dieu pour soutenir ceux qui s'adonnent à la restauration du monde. Chaque chrétien peut et doit être un bon Samaritain, prêt à se pencher sur les détresses ma-

(1) VINET, *Études évangéliques*, p. 276.
(2) VINET, *Méditations évangéliques*, p. 202.
(3) VINET, *Nouveaux discours*, p. 227.

térielles et morales qui ne sont que trop nombreuses autour de nous.

Nous pouvons emprunter à saint Augustin le récit de ses souffrances morales et de sa délivrance spirituelle. « J'étais retenu par les frivoles plaisirs et les folles vanités, mes anciennes amies, qui secouaient en quelque sorte les vêtements de ma chair et murmuraient : Nous abandonnes-tu? Et de ce moment, ne serons-nous plus avec toi de toute éternité? Encore un moment, et tu ne pourras plus faire ceci ou cela, et pour l'éternité? Et que me suggéraient-elles, ô mon Dieu, en me disant ces mots : ceci ou cela? Que votre miséricorde éloigne cette pensée de l'âme de votre serviteur! quelles turpitudes! quelles ignominies! Mais ces voix, je ne les entendais déjà plus qu'à peine : elles n'osaient plus venir en face me combattre ouvertement, mais elles grondaient par derrière, me mordant furtivement à mesure que je m'éloignais, pour me forcer à me retourner. Elles me retardaient cependant : j'hésitais à m'arracher à elles et à secouer leur joug, pour aller où j'étais appelé, et une impérieuse habitude me disait encore : Penses-tu pouvoir vivre sans elles [1]? » Que serait-il advenu d'Augustin, si, dans ce combat, il n'avait reçu aucun secours? « Mais, dit-il, ce n'était là que le combat de moi-même avec moi-même. Alype, attaché à mes côtés, attendait en silence l'issue de ces mouvements inaccoutumés. » Ainsi, dans l'Église qui est une famille, l'âme tentée peut trouver quelqu'un qui veille avec elle

[1] *Confessions*, VIII-11.

et qui lui mette devant les yeux quelqu'une de ces paroles qui redressent les volontés défaillantes. Augustin fut redressé par cette parole de Romains XIII-13-14 : « Ne demeurez pas dans les festins et dans l'ivresse, dans les lits et dans l'impudicité... mais revêtez le Seigneur Jésus-Christ, et n'ayez pas soin de votre chair, jusqu'à la concupiscence. »

L'Église ne sauve pas. Elle ne saurait se substituer, fût-elle sainte et parfaite, à Celui qui seul sauve parce que seul il en a reçu mission. Mais il suffit qu'elle nous amène au contact et qu'elle reste comme l'espace réservé à ce contact. Mieux encore : il faut qu'elle soit un port où les naufragés de la vie soient assurés de trouver ce que souhaitait le poète malheureux et conscient de sa misère quand il disait :

...Tendez-moi votre main, que je puisse lever
Cette chair accroupie et cet esprit malade.
Mais recevoir jamais la céleste accolade,
Est-ce possible? Un jour, pouvoir la retrouver
Dans votre sein, sur votre cœur qui fut le nôtre,
La place où reposa la tête de l'apôtre (1).

Il faut parler ici des miracles que l'Esprit du Christ accomplit. Parmi les œuvres qui se rattachent à l'Église chrétienne, l'une des plus extraordinaires et des plus admirables est certainement celle de la Croix-Bleue. A l'implacable esclavage de l'intempérance dont témoigne le proverbe : « Qui a bu, boira, » des chrétiens ont osé opposer la démonstration du renouvellement de l'être par la

(1) VERLAINE, *Sagesse.*

foi. Le buveur, l'alcoolique, pauvre loque devenue la risée populaire, redevient un homme; il est remis en possession de sa dignité, obéissant à la voix de la conscience. Le chemin de sa délivrance est celui qu'indiquait le Christ : « si ta main droite est pour toi une occasion de chute, coupe-la et jette-la loin de toi... » (Mat.V-30). La Croix-Bleue réalise pleinement l'idéal de dévouement qui est au cœur de l'Église. Il faut aimer ces buveurs, ces êtres déchus, ces objets de scandale. Il faut aussi accepter par amour le même renoncement qu'eux : la délivrance passe par le sacrifice et par la croix[1].

Citons encore ici ce témoignage rendu à l'œuvre de John Bost. « Dans sa séance publique annuelle du 22 décembre 1927, l'Académie française a entendu la lecture du rapport sur les prix de vertu. Ce rapport a été écrit et lu par M. Henri de Régnier et nous donnons ici le texte de la partie qu'il a consacrée aux Asiles John Bost, auxquels l'Académie a attribué une somme de quatre mille francs sur la Fondation Davillier :

« De Touraine, nous passons maintenant en Dordogne avec les Asiles John Bost, établis à Laforce. Ils furent fondés en 1848 par le pasteur John Bost. Remarquablement doué pour la musique, John Bost, avant d'adopter la vie sacerdotale, avait été un brillant élève de Liszt, mais

---

(1) Cf. Jules ROCHE, *La cure d'âme de l'alcoolique*, Thèse, Paris, 1920. Outre les publications de la Croix-Bleue, on trouverait d'émouvants exemples de relèvement dans l'ouvrage de William JAMES, *L'Expérience religieuse*, et dans le livre d'Harold BEGBIE, *Pots cassés*. Rappelons, pour les primitifs, l'ouvrage du Doyen Raoul ALLIER, *La Psychologie de la conversion chez les peuples non-civilisés*.

il y eut un concert auquel il fut plus sensible qu'aux harmonies du clavier, ce fut la plainte qui s'exhale du chœur des misères humaines. Ce fut aux plus délaissés, aux plus pitoyables que se voua sa charité, que dis-je? aux plus rebutantes. A les soulager, John Bost se donna corps et âme. En trente ans, de 1848 à 1878, il édifia neuf asiles. On imagine ce qu'il y fallut d'efforts et de persévérance, mais John Bost était de ces mystiques qui, comme on l'a dit, « savent l'heure des trains » et dont le mysticisme se double d'un sens pratique très expérimenté. John Bost déploya, pour assurer la vie de son œuvre, une activité infatigable. Au retour de ses tournées de collecte et de bienfaisance, il se retrouvait avec joie parmi les ouailles dont il s'était fait le pasteur bienfaisant.

« Tout d'abord il y retrouvait des orphelins. C'était par eux qu'il avait commencé. Ensuite il leur adjoignit des dames âgées, des institutrices, des demoiselles de compagnie que la vieillesse privait des ressources de leur travail. A ces recrues s'ajoutèrent de vieilles servantes, mais cet assemblage ne satisfaisait pas encore cet homme singulier, et il le compléta par des idiotes, des dégénérées, des démentes. Il les aimait tout particulièrement, car elles étaient les plus disgraciées, les plus abandonnées. Et cet amour pour ces misères, non seulement John Bost l'éprouvait, mais il savait le faire partager, et il sut réunir autour de lui les collaborations nécessaires. Des hommes, des femmes surtout, répondirent à son appel. Certes, leur tâche n'était pas facile à ces volontaires de la charité, mais aussi quelle récompense

quand leur patience et leurs soins, non seulement arrivaient à soulager et à consoler, mais encore parvenaient à éveiller en ces intelligences obscurcies les lueurs qui sommeillaient au fond de leur détresse physique et morale. Les Asiles John Bost sont une belle œuvre de fraternité humaine; aussi l'Académie lui a-t-elle réservé une part de la Fondation Davillier (1). »

La règle est simple : il faut aimer, et se donner tout entier à l'œuvre de relèvement qui nous appelle. Pour pouvoir faire complètement et à fond ce que l'on entreprend, comment ne pas commencer par *être*. Ce n'est qu'en marchant vers la sainteté que l'on peut être rendu capable de travailler efficacement à relever ceux qui sont tombés. L'*extraordinaire* de l'Évangile, c'est au fond cela : Croire que l'on peut tout, mais par le Christ. En ce sens, « l'extraordinaire est la loi du monde moral et par conséquent le caractère de la vie chrétienne, qui est la vraie vie morale » (2).

L'Église : une famille.

L'Église est une famille : ce fut même là, primitivement, sa façon d'être une société. En marge de la collectivité païenne, où seuls les hommes libres étaient quelque chose, en marge de la synagogue d'où le Christ avait prévu que ses disciples seraient exclus, les premiers chrétiens eurent l'Église-famille, c'est-à-dire une congrégation où

(1) *Notre Prochain*, Bulletin trimestriel des Asiles John Bost, Laforce, mars 1928, pp. 22-23.

(2) VINET, *Nouveaux Discours...*, p. 172.

l'on s'aimait, une société de frères. C'était une façon de témoigner qu'elle avait pour chef Celui en qui l'amour de Dieu s'était affirmé. Ainsi se trouvait ramenée dans la réalité spirituelle la notion première qui avait présidé à la formation des groupements humains depuis l'origine. Dieu a voulu la famille.

Si Dieu se révèle comme Père Céleste, et si ses commandements se résument dans l'amour allant de Lui au prochain, n'est-ce pas sous l'espèce d'une famille que la société humaine rétablie dans sa vérité doit apparaître? L'humanité avait perdu de vue cet idéal et elle s'était effritée en races, en nations, en partis, en sectes. Mais ce que le cœur naturel ne pouvait plus concevoir, l'œuvre du Christ l'avait rétabli : la loi nouvelle n'est au fond que la réconciliation du devoir toujours pénible et difficile par quelque côté avec l'affection qui rend le devoir aimable : « Suivant la belle expression de l'Écriture, Jésus a rendu la Loi de Dieu « bonne, agréable et parfaite ». Bonne et parfaite, la raison nous le dit; agréable, c'est l'amour seul qui la rend telle. Quand je rencontre une âme que la reconnaissance pousse à la volonté divine, une âme qui agit parce qu'elle aime, je le répète, pour cette âme, la Loi n'est point abolie. L'obéissance, quoique facile et spontanée, n'en demeure pas moins l'élément fondamental de la vertu [1]. »

Lorsque l'individu ne sent plus la présence personnelle de son semblable, il est bien près d'oublier qu'il a vis-à-vis de lui des devoirs; et quand il

---

[1] VINET, *Histoire de la Littérature française au* XVIII^e *siècle*, I, p. 286.

n'y a plus entre les personnes d'autres contacts que ceux de l'intérêt, bien ou mal entendu, alors les théories, les systèmes, les imaginations prennent toute la place. Le cœur et la conscience n'étant plus appelés au conseil, la société devient ce qu'on a justement appelé une « hiérarchie sans fraternité » (1).

Or la famille est le lieu d'élection où se cultive la vertu. Là seulement l'autorité et la liberté peuvent coexister sans se heurter ni se détruire; là seulement on peut apprendre à obéir sans se dégrader. Ce que les chrétiens ont appelé Église, c'est *la famille de Dieu retrouvée et redressée pour être le modèle de la société parfaite.* La paroisse, qui est une famille spirituelle, est la cellule primitive de l'Église prise au sens général de confédération de paroisses locales, comme la famille est la cellule première de l'organisme social et de toute patrie. La patrie n'est riche et grande que de ce qui s'engendre et se développe dans la famille et se transmet par elle. Un pays, — et nous en avons un exemple sous les yeux — qui bannit résolument la religion et détruit la famille, n'est qu'une organisation d'anarchie, un monstre qui peut vivre un temps, mais qui, comme tous les monstres, est frappé de stérilité.

Cependant il ne suffit pas pour être vraiment une famille, la famille de Dieu, que l'Église conserve seulement les cadres de la famille. Si, préoccupé surtout de construire l'Église en unité, et

---

(1) Raoul ALLIER, *Les défaillances de la volonté au temps présent*, Paris, 1892, p. 67.

se contentant d'une unité toute extérieure et formelle, on hiérarchise si fort les éléments de la famille que seule la tête compte encore, on a bien encore un corps, mais débile et incapable de supporter la tête, un monstre aussi. L'apôtre dit bien que c'est spirituellement que ces choses doivent être entendues. La tête de l'Église, ce n'est pas un humain, quel qu'il soit, haussé à la dignité suprême suivant une théorie, si subtile soit-elle : la tête, c'est Celui qui est descendu des hauteurs de la grâce divine, en sorte que « professant la vérité dans la charité, nous croissions à tous égards en celui qui est la tête, le Christ. C'est en lui, et grâce à tous les liens de son assistance, que tout le corps, bien coordonné, et formant un solide assemblage, tire son accroissement selon la force qui convient à chacune de ses parties... » (Éph. IV-16).

N'est-ce pas vers cette notion de la famille spirituelle que le Christ s'est efforcé, dans les derniers jours de sa vie terrestre, d'incliner l'âme des apôtres? Il suffit de relire avec attention l'Évangile pour s'apercevoir qu'à mesure que grandissait devant leurs yeux l'image de la société qu'ils devaient former une fois le Maitre disparu, les disciples furent plus d'une fois pris du vertige de la hiérarchie. Ils pensaient au Temple, à la sacrificature, et mêlaient les éléments visibles et historiques de la société religieuse juive aux notions sereines qui se faisaient jour à travers les paroles de Jésus. Même quand il rompit avec eux le pain et but avec eux la coupe, transformant le rite familial de la Pâque en un mémorial, familial aussi, mais transféré du passé dans le présent et dans

l'avenir, ils ne comprirent pas tout de suite. Mais quand l'Esprit fut venu et les eut conduits dans toute la vérité, alors ils comprirent. Le livre des Actes nous dit qu'ils se constituèrent alors en famille, persévérant, avec les convertis de la Pentecôte, « dans la communion fraternelle, se tenant dans le même lieu, ayant tout en commun ».

Toutes les fonctions de l'Église primitive reposaient sur la fraternité chrétienne qui demeure le grand devoir : « Si un membre souffre, tous souffrent avec lui... si un membre est honoré, tous les membres se réjouissent avec lui. » (I Cor. XII-26.)

D'où vient que l'Église primitive ne s'est point hâtée, comme le remarque justement Vinet, « de se mêler à la vie des peuples » ? C'est que précisément il lui a longtemps suffi de n'être en fait que ce qu'elle était en droit. Elle avait la réalité spirituelle de la vie divine. « Les juifs ont tant aimé les choses figurantes et les ont si bien attendues, qu'ils ont méconnu la réalité quand elle est venue dans le temps et en la manière prédite (1). » Il leur répugnait, à cause de l'idée fausse qu'ils s'en étaient faite à la longue, de reconnaître un Messie qui se plaisait en la compagnie des pécheurs, et qui ne faisait consister son rôle qu'à aller de lieu en lieu pour faire du bien, sans briser le roseau cassé, ni éteindre le lumignon fumant. Ils n'imaginaient pas plus que beaucoup de chrétiens d'aujourd'hui les humbles commencements du Royaume de Dieu. Quand Jésus eut péri sur la croix, se croyant débarrassés de celui qui rem-

(1) *Pensées*, p. 633.

plissait si mal leur attente, ils ne s'inquiétèrent pas trop de voir ses disciples se retirer du judaïsme, du moment que le Temple et les synagogues subsistaient.

De même les païens ne s'offusquaient pas non plus de voir les sectateurs du Christ ne former qu'une famille. Le culte païen ne comportait pas de congrégation. Le temple païen n'étant point un lieu de réunion, mais seulement la maison du dieu, et l'abri de son autel, peu importait que ceux qui n'y venaient pas se plaisent à se réunir dans des maisons particulières en élargissant la famille. C'est ainsi que le christianisme primitif s'est insinué dans le monde jusqu'à le pénétrer.

Si c'est d'être une famille qui a fait que l'Église a pu subsister dans les premiers siècles, et si c'est à partir du moment où elle devient autre chose qu'elle dégénère et se complique, n'est-ce point en redevenant et en demeurant ce qu'elle fut à l'origine qu'elle est le plus assurée de se rapprocher de l'esprit qui a présidé à sa fondation?

En revenant au type familial, les Églises de la Réforme française ont donc montré qu'elles avaient saisi et retenu le message du Christ : « Vous êtes tous frères, et vous n'avez qu'un Père, celui qui est dans les cieux. » (Mat. XXIII-8-9.)

L'Église : un sanctuaire.

Enfin, l'Église locale est un sanctuaire où l'on adore, c'est-à-dire que le culte que l'on rend à Dieu, ébauché dans le service et l'amour du prochain, doit encore éveiller dans l'âme des sentiments qui

se manifestent par l'adoration dans la communion fraternelle. Ici encore, il faut se hausser sur le plan supérieur de l'Esprit où Jésus est venu nous attirer de la part de Dieu. L'Église locale est une réalité spirituelle qui seule légitime le transfert de ce nom au bâtiment qui l'abrite. Pour le catholicisme, Jésus présent dans l'hostie consacrée emplit l'Église et assure sa réalité en dehors de toute présence de chrétiens. Il semble que la primitive Église restée fidèle à l'enseignement tout spirituel de Jésus, réalisait mieux la présence du Sauveur qui a promis d'habiter dans le cœur de ses disciples. On ne trouverait pas Dieu dans un sanctuaire si on ne l'y apportait avec soi dans son cœur : « Tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais trouvé (1). » L'apôtre Paul insiste à plusieurs reprises sur cette idée que notre cœur est le temple du Saint-Esprit; le but de la vie chrétienne est que « le Christ habite en vos cœurs par la foi... » (Éph. III-17). Ce groupe de fidèles auxquels Jésus a promis sa présence, devient un organisme vivant dont le Sauveur est le Chef invisible : « Vous-mêmes, comme des pierres vivantes, édifiez-vous pour former une maison spirituelle, un saint sacerdoce, afin d'offrir des victimes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ. » (I Pierre II-5.) « Ainsi vous n'êtes plus des étrangers, ni des gens du dehors; mais vous êtes concitoyens des saints, gens de la maison de Dieu. Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire.

(1) *Pensées*, p. 576..

En lui tout l'édifice bien coordonné s'élève pour être un temple saint dans le Seigneur. En lui, vous êtes aussi une habitation de Dieu en Esprit. » (Éph. II-19-22.) C'est donc réellement l'assemblée des fidèles, leur congrégation autour de la Parole de Dieu, qui est le sanctuaire spirituel, le seul vrai; l'édifice du culte n'a de valeur que parce que la société des croyants s'y assemble; en dehors de cette société, il n'y a pas d'Église visible.

L'importance du Temple vient de ce qu'il est le lieu ordinaire de la célébration du culte public. C'est vraiment là que s'affirme la société des fidèles dans son rapport avec Dieu. « Le culte est l'expression la plus immédiate, la forme toute religieuse de la religion. C'est l'acte intérieur de l'adoration, l'adoration en acte. Or l'adoration n'est autre chose que la reconnaissance directe et solennelle de la divinité de Dieu, et de nos obligations envers lui. Le culte public, autrement nommé le service ou l'office divin, comprend dans la pensée ordinaire ce dont est rempli le temps durant lequel une assemblée est réunie au nom de Dieu et à cause de Dieu (1). »

Nous avons dit plus haut (page 54) ce que fut au XVI^e^ siècle le culte réformé. Nous n'y reviendrons pas. Mais nous retiendrons ce trait que l'Église protestante étant l'Église de la Parole de Dieu, le sanctuaire où les protestants adorent doit nécessairement convenir à l'espèce d'adoration que recommande la Parole de Dieu : « Dieu est Esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent

(1) VINET, *Théologie pastorale*, p. 201.

en Esprit et en Vérité. » (Jean IV-24.) A la bien prendre, la parole du Christ fait allusion à un avenir où l'adoration localisée des temps anciens ne sera plus nécessaire. Le vrai sanctuaire est intérieur; il est au plus profond de l'âme humaine. L'Église, quand elle existe dans sa plus haute réalité, n'a pas, à proprement parler, besoin de temple. Mais dans une Église qui est dotée d'un temple, il convient que rien ne détourne et ne pervertisse l'adoration. A cet égard, notre liturgie de dédicace d'un Temple est significative. Elle se résume tout entière en une parole et dans un geste : « Au Nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit nous consacrons ce Temple au culte en Esprit et en Vérité. Nous déposons ici un exemplaire des Saintes-Écritures qui constituent pour nous l'autorité souveraine en matière de foi, et nous demandons à Dieu que l'enseignement qui descendra de cette chaire soit toujours conforme à la vérité révélée contenue dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Seigneur, sanctifie-nous par ta Vérité, ta Parole est la Vérité. Amen. »

La suite de la cérémonie n'est qu'un culte un peu plus solennel et étoffé selon les ressources et les circonstances. D'ailleurs la piété juive avait bien senti que Dieu ne peut pas être enfermé dans les limites d'un sanctuaire bâti de main d'homme : c'est ce que l'on trouve dans la prière de Salomon lors de la dédicace du Temple de Jérusalem (I Rois VIII-22).

Pourquoi, en cette occasion, comme dans toutes les autres, n'y a-t-il pas davantage de formes? Parce que si, pour le protestant, l'Église est un

sanctuaire où l'on adore, *c'est le sanctuaire d'une adoration en Esprit et en Vérité*. En fait comme en droit, le protestantisme est donc une Église sans Temple, sans Prêtre, sans Rites sacerdotaux. Nous adoptons ici, en la transformant un peu, la formule de Harnack : « Que signifient toutes nos découvertes, nos inventions et nos progrès dans la culture extérieure en comparaison de ce fait que maintenant trente millions d'Allemands et encore plus de chrétiens en dehors de l'Allemagne, ont une religion sans prêtres, sans sacrifices, sans dogmes et sans cérémonies, en un mot, une religion en Esprit (1). »

En disant que le protestantisme est une Église sans Temple, sans Prêtres et sans Rites sacerdotaux, nous voulons faire ressortir qu'il est une forme de christianisme libérée de tout ce qui n'est pas essentiellement chrétien, et, comme le dit quelque par Vinet, *un espace réservé à la liberté* dans le domaine des choses spirituelles. « ...Nous possédons, nous aussi, nos images, nos chants, nos liturgies, nos rites, nos sacrements, toute une floraison de formes et de formules auxiliatrices de la foi, traductrices de la vie religieuse qu'elles expriment, protègent, propagent. Mais ces « moyens de grâce » restent précisément des *moyens*; ils ne s'élèvent pas à la dignité de but : ils demeurent des symboles... Ainsi... on se trompe étrangement sur les principes constitutifs de l'évangélisme protestant lorsqu'on reproche à nos Églises de s'exposer à l'étiolement dans l'air mince

(1) HARNACK, *L'essence du Christianisme*, Paris, 1902, p. 282.

et raréfié d'un spiritualisme excessif... Nous croyons avec ferveur à l'incarnation telle que l'enseigne le prologue du IVe Évangile : « Le Verbe « qui était avec Dieu est devenu chair. » L'Évangile donc nous a donné quelque chose, ou plutôt *quelqu'un* à regarder... (1). »

Certains protestants préconisent un dépouillement encore plus radical, sous le spécieux prétexte que l'Église vraie a disparu, ou qu'elle a apostasié, et qu'il ne reste plus que des fidèles isolés — *rari nantes* — qui forment ensemble une Église sans sacerdoce, sans rites, sans dogmes. Seulement, au mépris de toute logique, ces « chapelles » où devrait régner le plus large esprit, sont des foyers où se réfugient souvent l'orgueil spirituel et un étonnant intellectualisme en ce qui concerne l'utilisation des textes bibliques, sans compter qu'au lieu de se contenter de prêcher des ignorants et des étrangers à toute conviction religieuse, c'est souvent dans les plates-bandes des Églises constituées que l'on vient glaner des recrues.

*
* *

I. *Une Église sans Temple.* — On sait de reste que les temples de l'antiquité païenne, comme d'ailleurs le Temple juif, n'étaient pas des lieux de réunion à la façon de nos Églises, mais le lieu où la divinité était censée habiter et où l'on venait la *contempler*. Le mot Temple désigne primiti-

(1) Wilfred MONOD, *Heureux*. Sermon prêché à Stockholm, 23 août 1925, pp. 5-6.

vement le carré tracé dans le ciel par le bâton de l'augure pour la consultation de la divinité. On comprend le mot de Paul à Athènes : « Le Dieu qui a fait le monde et tout ce qui s'y trouve étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans des temples faits de main d'homme... » (Actes XVII-24.)

L'édifice du culte chrétien n'est apparu qu'assez tard. Le premier lieu de réunion des chrétiens au moment de la Pentecôte était la Chambre-Haute de Jérusalem, le *Cénacle*, c'est-à-dire la modeste chambre de terrasse où le Christ avait mangé la dernière Pâque et institué la Sainte-Cène. Mais il n'est venu à l'idée de personne, au temps des apôtres, de regarder le Cénacle comme un Temple, c'est-à-dire comme une habitation de Dieu, et d'y localiser l'Église et le culte. On sait peu de chose de cette Chambre-Haute où, du reste, l'Église s'augmentant, on n'a pas pu continuer à se réunir. Jésus l'avait choisie pour y prendre son dernier repas avec ses disciples, et il avait désiré que le lieu de cette ultime réunion restât ignoré, jusqu'au dernier moment, de ceux qu'il se proposait d'y réunir (Luc XXII-7-13). Il ne paraît pas qu'après la Pentecôte les disciples aient gardé l'usage d'un endroit unique et spécial pour leurs réunions. D'après Actes II-46, ils étaient assidus au Temple et ils s'y trouvaient tous ensemble pour la prière; quant à la Cène, ils rompaient le pain dans les maisons, selon le rite juif, puisque la Pâque était un rite familial dès l'origine.

Plus tard, lorsque l'Église se développe et que

des groupes de chrétiens se forment dans les divers endroits où travaillent les apôtres et leurs aides, on ne voit pas davantage que des lieux spéciaux aient été consacrés pour le culte. Paul parle de l'Église qui se réunit chez Gaïus (Rom. XVI-23), Aquilas et Prisca (Rom. XVI-3). On a dû longtemps se contenter de ces réunions dans un lieu choisi d'après les convenances du moment.

Ce qui est certain, c'est que les Pères de l'Église n'ont pas connu non plus l'Église logée dans de somptueux sanctuaires. « Il n'y a ni temple, ni statue parmi nous », dit Origène. Tertullien renchérit encore en disant : « Nous ne détestons pas moins les temples que les monuments sépulcraux (1). »

L'avocat Minutius Felix, né en Afrique vers la fin du second siècle ou le commencement du troisième, dit : « Pensez-vous que, pour n'avoir pas de temples ni d'autels, nous cachions ce que nous adorons? Quelle image pourrions-nous tracer de Dieu, puisqu'aux yeux de la raison, c'est l'homme qui est son image (2) ? »

Lorsque l'Église éprouvera le besoin d'avoir des édifices pour son culte — et ce ne fut guère possible qu'après le triomphe du christianisme dans l'Empire romain, quand les Églises cessent d'être des sociétés secrètes — on prendra pour modèle, non pas même le temple païen, mais la Basilique, c'est-à-dire un tribunal; le seul détail chrétien

(1) Edmond CHEVRIER, *Études sur le Christianisme primitif*, Paris 1862, p. 82.

(2) *Octavius*, XXXII.

dans un style tout imité de l'art païen, fut la *forme cruciale des nefs*. Quand l'autel catholique, qui procède à la fois de l'autel païen et de la table où se faisait l'agape familiale, s'installe à la jonction des nefs, c'est par suite du symbolisme qui voit le Christ couché sur la croix figurée par le plan de l'édifice; l'autel marque la place du crâne et remplace, dans le temple catholique où se renouvelle le drame sanglant du Calvaire, l'endroit où se faisaient les sacrifices abrogés.

Il semble donc bien que, pour le christianisme authentique, l'édifice du culte ne doive prendre le nom de Temple qu'avec un sens nouveau. On emploie couramment le terme d'Église pour désigner le lieu où se célèbre le culte catholique. Ici, on oublie le sens primitif et étymologique du mot qui est « assemblée » pour ne penser qu'à la présence de Dieu dans le sanctuaire. On entre avec recueillement dans une Église, parce que, sur l'autel et dans le Tabernacle, est conservée l'hostie consacrée devant laquelle le fidèle ne passe qu'en s'agenouillant. Le temple païen, le Temple de Jérusalem, l'Église catholique sont des lieux où la divinité est enfermée dans un espace consacré. C'est là que doit se dérouler le sacrifice ou le mystère. C'est là que les cérémonies rituelles doivent être exactement accomplies par le prêtre, gardien de l'autel et intermédiaire obligé entre l'homme et Dieu.

Les Églises de la Réforme n'ont attaché qu'une importance très secondaire au lieu où elles célébraient leur culte. Il était naturel qu'à une autre méthode religieuse correspondît une autre ma-

nière de concevoir le culte et le sanctuaire. « L'idée d'un sanctuaire est incompatible avec celle d'une rédemption, car elle suppose un monde encore maudit d'où l'on doit sortir pour adorer Dieu (1). »

On peut s'extasier devant les richesses d'ornementation, les merveilles d'art de nos cathédrales. Mais il ne faut pas oublier que la cathédrale est, avant tout, une *œuvre pie*, donc une *erreur religieuse*, bien qu'elle soit une œuvre de génie. Au retour de son voyage à Rome, Taine a écrit : « Ceux qui ont fait Saint-Pierre étaient des païens qui avaient peur d'être damnés, rien de plus. Ce qu'il y a de sublime dans la religion, l'effusion tendre devant un Sauveur compatissant, l'effroi de la conscience devant le juste juge, l'enthousiasme lyrique et viril de l'Hébreu devant la face du Dieu foudroyant, l'épanouissement du libre génie grec devant la beauté naturelle et heureuse, tous ces sentiments leur manquaient. Michel-Ange, en manière de récompense, reçut du pape je ne sais combien d'indulgences à condition de faire à cheval le tour des sept basiliques de Rome. Ils avaient de fortes passions, une énergie intacte, ils ont atteint la grandeur parce qu'ils sortaient d'une grande époque, mais le vrai sentiment religieux, ils ne l'ont point eu. Ils ont renouvelé l'ancien paganisme, mais une seconde pousse ne vaut jamais la première... En somme, il n'y a ici qu'une salle de spectacles, la plus vaste, la plus magnifique du monde, par laquelle une institution étale

(1) De Pressensé, *La Chambre Haute et le Temple*, discours d'inauguration de la Chapelle du Luxembourg, Paris, 1857, p. 9.

aux yeux sa puissance. *Ce n'est pas l'Église d'une religion, mais l'Église d'un culte* (1). »

Il ne faut cependant pas être injuste. Mettons à part le luxe insolent et tout païen de certains sanctuaires. Mettons à part aussi le scandale que signalait déjà Fontenelle, « que les saletés des dieux, la Vénus, le Ganymède et les autres nudités du Carrache, aient été faites pour des princes de l'Église et qui se disent successeurs des apôtres » (2). Exceptons, de même, ces autres scandales : Anne d'Autriche peinte en « vierge », Mme de Maintenon en « Sainte Françoise romaine », ou encore les bâtards de Louis XIV réunis avec leurs gouvernantes en « Sainte Famille » (3). Il reste les cathédrales, ces géants de pierre devant lesquels nous nous arrêtons écrasés d'émotion esthétique; il reste ces nombreux bijoux d'architecture qui font de la France une incomparable encyclopédie d'art religieux. Que voulait-on avec ces sculptures, ces vitraux, ces dentelles de pierre et ces rutilantes imageries? Raconter aux illettrés qui, s'ils ne pouvaient pas lire, pouvaient voir, les Paraboles de l'Évangile, les annales de la Bible et de l'Église, les légendes des saints. L'intention était belle et louable, du moment qu'on admettait le système. L'exécution fut splendide. Il faut espérer que ce symbolisme fut compris alors; mais il ne l'est plus. Un catholique, le P. Daniel, le reconnaissait sans ambages il y a soixante ans, bien avant qu'on

(1) *Voyage en Italie*, 5e éd., Paris, 1884, I, p. 21.

(2) *Œuvres*, III, p. 61.

(3) ROCHEBLAVE, *Le goût en France, les arts et les lettres de 1600 à 1900* Paris, 1914, p. 121.

s'avise de statuer qu'il existe une incompatibilité entre le protestantisme (1) et l'art. Il avouait que, de nos jours, « les verrières d'une nef », ou les « sculptures d'un portail » sont pour le peuple, pour l'homme qui lit son journal, « un livre fermé », une « langue perdue ». Au savant lui-même, c'est tout « une étude longue et ardue que de remonter à travers un symbolisme mystérieux et souvent subtil, jusqu'à la pensée des vieux maîtres-imagiers » (2).

L'explication du temple nu est à la fois plus simple et, nous dirions volontiers, plus terre à terre que ne le voulait même Ch. de Villers quand il disait que si les peuples qui ont embrassé la Réforme ont un culte généralement si froid et peu de penchant pour les sanctuaires ornés, c'est qu'ils habitent en général sous le climat le plus rude de l'Europe, qu'ils sont plus flegmatiques, plus méditatifs que les peuples du midi, qu'ils n'ont pas sous les yeux une nature aussi belle que, par exemple, les Italiens (3). Ch. de Villers se trompait. Dans les pays où la Réforme fut surtout une affaire politique, et où les souverains mirent bas la messe, presque rien ne fut changé, sinon la langue du culte : les sanctuaires anciens furent consacrés au culte nouveau resté pompeux, et les nouveaux sanctuaires furent conçus dans le style des anciens.

En France, il n'en fut pas de même. Entre le

(1) *La Revue* a publié en 1900 un réquisitoire intitulé *Le protestantisme et l'art*, par E. MUNTZ, auquel il a été répondu dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, 1900, pp. 505-535. Cf. *Bull.*, 1912, p. 8.

(2) R. P. Ch. DANIEL, *Études religieuses*, sept. 1868.

(3) *Essai sur l'influence de la Réformation de Luther*, 2e éd., Paris, 1804, p. 318.

temps où les premiers protestants ne pouvaient se réunir que dans des maisons particulières, et celui, tôt venu, où ils n'eurent plus

...pour pavillon que la voûte azurée,
Pour musique sacrée
Que le bruit des torrents et le souffle des airs (1).

ils n'auront guère le loisir ni le goût de se bâtir des temples artistiques. Entre temps d'ailleurs, l'art religieux catholique s'était modifié, tant il est vrai qu'il existe une sorte de rapport entre la piété et le style. Ce qui domine, à partir de Louis XIII, c'est ce qu'on a appelé le « style jésuite », qui est une invasion du vulgaire dans l'architecture et la décoration. « L'Église est beaucoup moins que jadis la maison du peuple. Elle est bien plutôt le rendez-vous d'une classe riche qui aime ses aises, et les apporte jusque dans son hommage à Dieu. Comparée enfin à l'ancien vaisseau gothique, elle est comme une sorte de salon religieux : ce qui se réintègre là, dans un décor nouveau, c'est le sentiment de la valeur sociale de l'Église et de sa fonction dans une monarchie de droit divin (2). »

S'ensuit-il que le culte protestant soit froid parce qu'il ne s'établit pas dans un cadre bien orné? On pourrait soutenir, au contraire, qu'il l'emporte sur d'autres cultes où, sans la pompeuse ordonnance des offices et la richesse des costumes, il ne resterait pas grand'chose.

« Il me souvient d'une solennité célébrée au temple de l'Oratoire (à Paris). On fêtait gravement,

(1) *Psaumes et Cantiques*, cantique 219.
(2) ROCHEBLAVE, *Le Goût en France*, p. 29.

comme il était de toute convenance, le deuxième centenaire de la Révocation où disparut la charte à peu près tolérante de l'Édit de Nantes. La nef était pleine. C'était le soir, et les voûtes s'agrandissaient dans l'ombre que les lumières reculaient sans la dissiper. L'orgue retentissait, gémissant, presque menaçant; et les psaumes éclataient, rappelant Babylone et l'exil, les Cévennes et les dragonnades; et la foule unanime chantait, ou plutôt une âme confuse et immense montait, attestait sa foi, glorifiant ses martyrs; et c'était très émouvant, et c'était très beau, et c'était de l'art (1). »

On objectera peut-être que ce n'est pas là, à proprement parler, un culte, mais une cérémonie spéciale, toute tissée de souvenirs et d'exaltation. Prenons un autre exemple. Nous sommes en Suède, au matin de Noël. Il fait nuit encore. La terre est blanche de neige; sur les chemins glissent partout des traîneaux chargés de gens enveloppés de fourrures et portant des torches allumées. Les fenêtres des maisons rencontrées dans la campagne sont rutilantes de lumière, même les plus pauvres masures. C'est la nuit, mais personne ne dort plus, ni les grands ni les petits. Tous vont aux Matines de Noël, et se dirigent vers l'humble Église de la paroisse, solitaire au milieu des sapins et des bouleaux. Et chacun, avant d'en franchir le seuil, jette sa torche sur le tas flamboyant formé de toutes celles des premiers arrivés. Le porche franchi, c'est un océan de lumière. La nef, toute enguirlandée

(1) Augé de Lassus, *Notes d'art et d'archéologie*, dans Revue de la Société de Saint-Jean, 1907, p. 13; cité dans *Le Christianisme*, 7 mars 1907.

de bougies, est comble. Et quand le pasteur paraît, un chant éclate, puissant et joyeux : « *Salut, belle aurore du jour prédit par la sainte bouche des prophètes...!* » Puis la liturgie se déroule, très simple, où la lecture de l'Évangile de la Nativité alterne avec les cantiques. Il ne s'agit que d'une seule chose : saluer l'aurore de Noël, et bénir le Père Céleste qui a envoyé son Fils. Et cela vaut bien. dans sa rustique, mais fervente simplicité, ces solennelles Messes de Minuit où il ne manque que le recueillement, et ce que les gens du Nord appellent la *Stämning*, c'est-à-dire cet accord des âmes mises au même diapason et comme fondues dans un même sentiment d'adoration et d'allégresse.

Marie Barskirscheff disait dans son Journal : « Il y a, quoi qu'on dise, dans l'homme, un certain besoin d'idolâtrie, de sensations matérielles. Dieu, dans sa simple grandeur, ne suffit pas. Il faut des images à regarder, des croix à baiser... (1). » Joseph de Maistre va plus loin : « La superstition est un ouvrage avancé de la religion qu'il ne faut pas détruire; car il n'est pas bon qu'on puisse venir jusqu'au pied du mur, en mesurer la hauteur, et planter les échelles (2). » On comprend, dès lors, que Sainte-Beuve ait pu écrire d'Italie à M. Juste Olivier : « J'ai mieux compris les Églises dépouillées de la Réforme devant les autels d'argent de Saint-Janvier. On y voit sur un devant d'autel les sirènes qui sourient et qui dansent parce qu'on leur apporte le sang de saint Janvier, et elles ont bien

(1) *Journal*, Paris, 1892, I, p. 162.
(2) *Soirées de Saint-Pétersbourg.*

raison de sourire et de danser, car ce sang ne les gênera pas [1]. »

Cette question du culte et de ses formes est difficile à traiter de sang-froid. Les partisans du culte somptueux n'en conçoivent guère la simplification sans scandale, et les partisans du culte simple n'en envisagent guère l'enrichissement par des moyens factices que comme une infidélité à l'Évangile. Mais qui doit départager les avis : l'Évangile ou la coutume? Vinet nous fournit la vraie réponse (voir plus haut page 281); il reconnaît qu'on est peut-être allé un peu loin, chez nous, dans la voie de la simplification : « Notre culte à nous, est trop une confession de foi, un discours; tout s'articule, tout se précise, tout s'explique... Mais est-ce donc uniquement au dogme de la présence réelle que les temples catholiques doivent d'être de vrais temples? Le caractère du culte catholique tient-il uniquement à ce qu'il a de théurgique? Le culte, pour avoir son effet, a-t-il besoin d'être réputé miracle [2]?... »

Le culte catholique est en effet un miracle répété : « On peut démontrer historiquement que la liturgie catholique s'est formée autour de la Messe comme se forme le fruit autour de son noyau [3]. » La Messe est proprement la cérémonie liturgique au cours de laquelle l'Eucharistie est produite. L'Eucharistie, que l'on rattache arbitrairement à l'institution de la Sainte-Cène célébrée au cours

---

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1803, Correspondance inédite de Sainte-Beuve.

(2) *Théologie pastorale*, p. 205.

(3) *Ecclesia*, p. 220.

du dernier repas de Jésus avec ses disciples, est définie : « Le mystère de Jésus réellement présent sous les espèces ou apparences du pain et du vin, pour renouveler l'oblation de la Croix et se donner en nourriture à nos âmes [1]. » Le prêtre catholique est le ministre du sacrement de l'autel : « La foi catholique enseigne et croit, sans le moindre doute, que les paroles de la consécration produisent spécialement trois effets admirables.

« Le premier, c'est que le sacrement de l'Eucharistie renferme le vrai corps de Jésus-Christ, le même qui est né de la Sainte Vierge, et qui est maintenant assis dans le ciel à la droite du Père.

« Le second, c'est que la substance des éléments du pain et du vin est entièrement détruite, et qu'il n'en reste absolument rien, quoique cela semble tout à fait contraire au rapport des sens.

« Le troisième, enfin, qui est une suite des deux premiers, et qui est positivement exprimé par les paroles de la consécration, c'est que les accidents sensibles qui restent, ne sont soutenus par aucune matière, et qu'ils subsistent par un miracle tout à fait incompréhensible. On voit encore les apparences du pain et du vin. Mais ces accidents ne tiennent à aucune substance; ils subsistent par eux-mêmes. Quant à la substance même du pain et du vin, elle est tellement changée au corps et au sang de Jésus-Christ, qu'il n'en reste absolument rien, et qu'il n'y a réellement plus ni substance du pain ni substance du vin [2]. »

---

[1] *Ecclesia*, p. 132.

[2] *Catéchisme du Concile de Trente*, t. I, pp. 401-402.

C'est le miracle de la transsubstantiation, réalisé par chaque prêtre, sur chaque autel, à chaque Messe. Les fidèles assistent à ce drame sacré; suivant l'expressive parole de Bossuet : « C'est tous les jours Vendredi-Saint, parce que tous les jours on érige le Calvaire sur l'autel (1). »

De ce culte, nous ne retrouvons aucune trace dans le Nouveau Testament; mais nous savons par ailleurs à quelles dates il s'est constitué.

Il semble cependant que la foi catholique a quelque peine à se faire admettre. Le Catéchisme du Concile de Trente insiste à plusieurs reprises sur la nécessité d'empêcher les questions curieuses des fidèles : « Il faut bien avertir les fidèles d'une chose, souvent recommandée par les saints Pères : c'est de ne pas rechercher avec trop de curiosité de quelle manière un tel changement peut arriver... Il faut croire, et savoir par la foi, que la chose est ainsi, et ne point chercher curieusement pourquoi et comment elle est ainsi (2). »

« Tout ce que nous avons dit sur la présence réelle et sur la manière dont Notre Seigneur est présent dans l'Eucharistie, ne doit être présenté aux fidèles qu'avec beaucoup de précaution, eu égard à la disposition de leurs esprits, et à la circonstance des temps (3). »

Les questions et objections des théologiens protestants paraissent avoir embarrassé les théologiens catholiques; nous en avons l'aveu dans ces lignes : « Les théologiens, *depuis trois siècles*, se donnent

(1) *Ecclesia*, p. 135.
(2) *Catéchisme du Concile de Trente*, I, p. 417.
(3) *Catéchisme du Concile de Trente*, I, p. 420.

beaucoup de peine pour déterminer comment la Messe est un sacrifice (1). » Nous ne nous donnerons pas ces soucis, et nous en reviendrons à la notion évangélique du Mémorial de la Passion.

Il faut cependant rappeler ici à quelles dates la Messe et l'Eucharistie ont été tirées des paroles de Jésus, paroles qui, suivant ses propres déclarations, sont Esprit et Vie (*Je suis le pain de vie... Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme... C'est l'Esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien ; les paroles que je vous ai dites sont Esprit et Vie ;* Jean VI-35-53) (2). C'est Paschase Radbert qui, dans son livre *De corpore et sanguine Domini* (844), pose la thèse de la présence réelle qui ne fut adoptée officiellement qu'à partir de 1059. Le terme de *transsubstantiation* eut cours, contre la notion traditionnelle de Messe-Mémorial de la Passion, à partir de 1150, sous l'influence du pape Alexandre III. C'est seulement au Concile de Latran de 1215 que cette théorie devint le dogme de l'Église catholique (3)

---

(1) *Ecclesia*, p. 135.

(2) Malgré les précisions du dogme catholique, on est obligé de reconnaître la portée symbolique des paroles de Jésus. Le P. Dom Cabrol, étudiant les éléments matériels des sacrements catholiques, écrit : « Dans son langage (de J.-C.), la lampe allumée est le signe de la vigilance, le sel de la terre, le levain qui fait lever la pâte, sont le symbole de choses spirituelles ; il donne à Simon le nom de Céphas ou Pierre, aux fils de Zébédée celui de fils du Tonnerre. Dans l'Évangile de Saint Jean ce symbolisme est surtout fréquent ; Jésus est l'eau qui désaltère pour la vie éternelle ; il est la lumière du monde, le pain de vie, la vigne dont nous sommes les rameaux, la voie qui conduit au Père ; le pain est son corps qu'il donne en nourriture, le vin, son sang qui désaltérera les fidèles... » (*La Prière des premiers chrétiens*, Paris, Grasset, 1929, p. 164.)

(3) Voir COULANGE, *La Messe*. Paris, Rieder, 1927.

Prenons maintenant la liturgie des Églises Réformées de France pour le culte du dimanche matin. Essayons de nous dégager de l'accoutumance qui en efface les traits saillants. Supposons-la se déroulant dans un temple modeste, mais décent, et lue avec cette aisance que donne la pratique de la parole en public et le respect qu'on doit à de telles matières. Supposons enfin un auditoire recueilli, attentif, et comme pénétré du sentiment de la présence de Celui qui est « là où deux ou trois sont assemblés en son nom ». Qu'y a-t-il dans cette liturgie qui ne convienne pas à l'objet poursuivi ? Il s'agit « d'exprimer toute la religion, la résumer, non l'abréger », comme dit Vinet. L'*invocation* donne congé, pour ainsi dire, aux préoccupations étrangères; elle fait le silence dans l'âme pour que Dieu puisse parler et être entendu. Ce n'est pas la simple indication que ce qui va être dit et fait est comme suspendu au dogme trinitaire : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti!* mais cela signifie que, pour ce qui va être dit et fait, on a besoin du secours et de la présence de « Celui qui a fait les cieux et la terre et nous a a sauvés par Jésus-Christ ». Il ne s'agit pas de faire descendre Dieu sur un autel, de le contraindre, en quelque sorte, d'entrer dans nos desseins : il s'agit de s'élever à Lui. Et le *chant* est là qui nous prête des ailes. Le chant est une élévation. Il dit ce qu'il faut dire, et la vieille coutume réformée de commencer le culte par un Psaume présente cet avantage de nous replonger dans la communion des âmes religieuses à travers le temps. Dieu peut parler maintenant : par le *Décalogue*

et le *Sommaire de la Loi*, il nous rappelle à l'ordre. Les exigences de la volonté divine nous disposent à reconnaître nos fautes et à implorer son pardon : C'est la *Confession des péchés*. Quoi de plus émouvant que ce texte vénérable, venu des premiers jours de la Réforme, écouté avant nous par tant de martyrs et de témoins fidèles! Confesser à Dieu ses fautes, n'est-ce pas reconnaître qu'on a besoin de se remettre à l'école de Celui qui veut nous mener à la sainteté, et qui apaise les angoisses de notre conscience par les *Promesses de Grâce*, où il nous assure qu'il a donné son Fils au monde pour chercher et sauver ce qui était perdu? Aussi, la *Lecture de la Parole de Dieu* et sa *Méditation* viennent-elles, tout naturellement, se placer dans le culte comme la suite normale de tout ce prologue qui les introduit et les justifie, une fois que l'assemblée des fidèles s'est affirmée, par le *Symbole des Apôtres*, en communion avec l'Église Universelle. A cet égard, on peut bien dire, avec Vinet, que « le ministre est lié à la liturgie, qui ne lui appartient pas, qui est la voix même du troupeau, et à laquelle il ne fait que prêter sa voix individuelle » (1).

« La liturgie ne doit donc être retouchée qu'à de longs intervalles et avec une grande circonspection par l'Église; et ces intervalles pourront d'autant mieux se prolonger si la liturgie a été conçue comme une vraie liturgie, et non comme un traité de dogmatique (2). »

---

(1) VINET, *Théologie pastorale*, p. 211.

(2) *Ibid.*, p. 210.

Avec la lecture de la Parole de Dieu et la prédication on est mis sur les sommets. Mais il faut redescendre dans la vie et dans le monde qui nous attend à la porte du temple. Avant de quitter les hauteurs de la vie spirituelle, il convient de faire provision de foi et d'espérance. La *Prière* finale y pourvoit de la meilleure façon : en demandant à Dieu de bénir, et en nouant en gerbe devant lui les vœux pour la Patrie, pour ceux qui ont autorité sur nous, pour l'Église Universelle et pour l'Église locale, les pauvres, les malades, les affligés, résumant le tout dans la prière du Seigneur. Le culte est terminé, l'assemblée se disperse, après que le pasteur a béni les fidèles de la bénédiction dont le Seigneur a commandé de bénir son peuple en son nom.

En maintenant au XX^e^ siècle la simplicité du culte réformé, nous entendons résister à cette hantise des magnificences qui, dans un culte chrétien, n'aboutissent généralement qu'à recouvrir l'essentiel et à voiler le spirituel. Nous ne condamnons rien ni personne; mais nous persistons, en ce qui nous concerne, à nous en tenir à la pensée du Christ. Il connaissait la splendeur du culte de Jérusalem. Il connaissait aussi le culte, probablement plus simple, du temple de Garizim, dressé en concurrence par les Samaritains. Cependant, il n'a prôné ni l'un ni l'autre, et ses préférences allaient, sans doute, au culte modeste des synagogues de villages, sans prêtres, sans autels, sans sacrifices, et dans lequel seule l'Écriture sainte tenait toute la place. Et c'est ce culte-là qui est resté, et qui reste proposé aux vrais adorateurs.

***

II. *Une Église sans Prêtres.* — Le culte en Esprit et en Vérité que le protestantisme a rétabli comporte une notion nouvelle : celle du *pasteur*. Farel l'appelait « le serviteur du peuple en la Parole ». Ce n'est donc pas un prêtre au sens traditionnel, le préposé au sacrifice de l'autel, puisqu'il n'y a plus de sanctuaire enfermant la divinité. Quand les Évangiles nous montrent à la mort de Jésus le voile du Temple déchiré (Mat. XXVII-51), c'est que désormais Dieu n'est plus caché dans le Lieu Très-Saint mais que le temps est venu où Dieu met son habitation en nos cœurs par l'Esprit. Il n'y a plus désormais de Prêtre, ou plutôt chaque croyant devient prêtre, car chacun peut s'approcher de Dieu. Le cantique de l'Apocalypse adressé à l'Agneau immolé, dit : « Tu as racheté pour Dieu par ton sang des hommes de toutes tribus, de toute langue, de tout peuple et de toute nation; tu les as fait rois et sacrificateurs pour notre Dieu. » (Apoc. V-9-10.)

On a pu se demander si la notion du sacerdoce universel était compatible avec l'institution du ministère évangélique. Nous avons montré que la primitive Église a connu des chrétiens auxquels étaient confiées des charges particulières. Saint Paul dit : « Le Christ a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps

de Christ... » (Éph. IV-11-12.) Les Églises chrétiennes sont donc fondées à maintenir le Saint Ministère en confiant à ceux qui sont appelés par Dieu à ce service la charge de paître le troupeau. « On a dit qu'il ne peut pas y avoir de ministère parce qu'il n'y a pas d'Église, que l'Église n'est pas possible sur cette terre. Cela est vrai si l'on parle de l'idéal de l'Église : il n'a jamais été réalisé, pas même du temps des apôtres. Mais aujourd'hui comme alors, les chrétiens ont besoin d'entendre prêcher la Parole pour être consolés, pour être fortifiés; ils ont besoin de prier ensemble, de rendre grâces ensemble, et pour cela il faut un ministre, un serviteur de Dieu, qui mette la Parole à leur portée, et qui, sous l'action du Saint-Esprit, vienne au secours de leur faiblesse (1). »

Le catholicisme est lié par son système de la présence réelle qui entraîne comme conséquence un intermédiaire entre l'homme pécheur et la sainteté redoutable de Dieu matérialisé dans l'hostie. Ce qui assure la vie du catholicisme, c'est le Prêtre. L'Église catholique étend son règne sur la terre en dressant des autels où un Prêtre dit la Messe. Le P. de Foucauld, dans la solitude désertique, devient ainsi « l'apôtre du Sahara ».

La conception catholique du Prêtre se trouve tout entière exposée dans cette page du Catéchisme du Concile de Trente. « Les fonctions du sacerdoce sont d'offrir le saint sacrifice de la Messe, et d'administrer les sacrements de l'Église. C'est

(1) VINET, *Théologie pastorale*, p. 31.

ce qu'il est facile de voir par les cérémonies mêmes de l'ordination du prêtre.

« D'abord, lorsque l'évêque ordonne un prêtre, il lui impose les mains avec tous les prêtres qui sont présents à la cérémonie.

« Ensuite il lui met sur les épaule une étole qu'il fait descendre sur sa poitrine en forme de croix, pour lui faire entendre qu'il est revêtu de la *force d'en haut* pour porter la croix de Jésus-Christ, et le joug, plein de douceur, de la loi divine, comme aussi pour enseigner cette loi, non seulement par ses discours mais encore par l'exemple d'une vie sainte et pure.

« En troisième lieu, il fait sur ses mains l'onction de l'huile sainte; puis il lui remet un calice avec du vin et la patène avec une hostie, en disant : *recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice et de célébrer la messe, tant pour les vivants que pour les morts.* Par ces cérémonies et par ces paroles, il est établi interprète et médiateur de Dieu et des hommes : ce qui est la principale fonction du prêtre.

« Enfin l'évêque impose une seconde fois les mains sur la tête de celui qu'il fait prêtre, en disant : *recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* C'est par là qu'il lui communique le pouvoir divin de remettre et de retenir les péchés que notre Seigneur donne à ses apôtres (1). »

« Les évêques et les prêtres sont comme les interprètes de Dieu; ce sont des ambassadeurs qui, de sa part, instruisent les hommes de sa loi et de leurs

(1) *Catéchisme du Concile de Trente*, II, pp. 9-10.

devoirs, en un mot, qui tiennent sur la terre la place de Dieu lui-même. Y a-t-il des fonctions plus nobles que celles qui leur sont conférées? Aussi les appelle-t-on à juste titre non seulement des anges, mais encore des dieux, parce qu'ils exercent au milieu de nous la puissance et la force du Dieu immortel (1). »

Pour être sûrs que nous n'exagérons pas l'importance du Prêtre catholique, citons encore cette phrase empruntée à *La Manrèze du prêtre*, par le P. Caussette : « Jésus habite sous votre clé; ses heures d'audience sont ouvertes et closes par vous; il ne se remue pas sans votre permission (2). »

Pour ruiner tout ce magnifique édifice du sacerdoce catholique, il suffit de rappeler une seule parole du Nouveau Testament : « Il y a un seul Dieu et aussi un seul Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous. » (I Tim. II-5-6.) Le Nouveau Testament ne connaît donc rien du Prêtre tel que la tradition catholique nous le présente.

Le Protestantisme a bien retrouvé, quant au ministère, le principe premier du christianisme qui est « une parole, une pensée de Dieu destinée à devenir la pensée de l'homme » (3). La place de la Bible, dans la vie chrétienne, dans le sanctuaire et dans le culte, indique ce qu'est le pasteur : l'homme de la Parole. « Il *paît ;* il nourrit les âmes d'une parole qui n'est pas la sienne (comme le

(1) *Catéchisme du Concile de Trente*, II, p. 19.
(2) Cité dans *Albert Cadier*, p. 175.
(3) VINET, *Théologie pastorale*, p. 5.

berger nourrit ses brebis d'une herbe qu'il n'a pas fait croître) mais il les paît au moyen de sa propre parole qui reproduit et approprie aux besoins divers la parole divine et devient tour à tour parole d'instruction, de direction, d'exhortation, de réprimande, d'encouragement, et de consolation (1). »

« Le pasteur n'est donc autre chose que le distributeur en titre de la Parole de Dieu. C'est un homme qui se consacre à rompre aux multitudes le pain de la vérité. C'est un homme qui se dévoue à appliquer, à approprier aux hommes l'œuvre rédemptrice de Notre Seigneur Jésus-Christ, en tant que Dieu a résolu de sauver les hommes par la folie de la prédication. Comme Jésus-Christ a été envoyé de Dieu, il est envoyé par Jésus-Christ. Il vient, de sa part, faire par reconnaissance ce que Jésus-Christ a fait par amour. Il reproduit tout de Jésus-Christ, sauf ses mérites. Il n'est quant aux obligations qui nous sont imposées ni plus ni moins que son Maître. Il fait sous les auspices de la divine miséricorde, tout ce que Jésus-Christ a fait sous le poids de la colère divine. Il continue en paroles, en œuvres, et en obéissance Jésus-Christ (2). »

La consécration d'un pasteur revêt un caractère de simplicité qui diffère beaucoup de la solennité et de la pompe d'une ordination de Prêtre par l'évêque. Tout se passe dans le domaine de la conscience, sur le plan spirituel. C'est la main

(1) VINET, *Théologie pastorale*, p. 6.
(2) *Ibid.*, p. 22.

appuyée sur la Bible que le futur pasteur prend les engagements de sa charge.

« Vous promettez donc devant Dieu et devant cette Assemblée que, fidèle à la foi de l'Église dont vous voulez être le ministre, vous y conformerez votre enseignement en public et en particulier, et que vous vous efforcerez d'amener les âmes qui vous seront confiées à Jésus-Christ Notre Seigneur et Sauveur, unique Chef et Roi de l'Église, auquel vous désirez vous consacrer à jamais?

« Vous déclarez vouloir être le serviteur de vos frères et vous reconnaissez que vous vous devez à tous, aux pauvres comme aux riches, aux petits comme aux grands, aux ignorants comme aux savants, aux malades comme à ceux qui sont en santé, à ceux qui sont tombés comme à ceux qui sont debout, vous souvenant que Jésus étant riche s'est fait pauvre, étant le Roi de gloire est devenu l'Homme de douleur, étant Maître s'est fait serviteur, qu'il est venu sauver ce qui était perdu, qu'il est le Bon Pasteur qui cherche sa brebis égarée, et qu'il a donné sa vie pour tous, afin que tous soient réconciliés avec Dieu?

« Vous promettez de marcher sur les traces de ces fidèles pasteurs de notre Église qui, par la sainteté de leur vie, et souvent même par l'héroïsme de leur mort, ont suivi l'exemple des apôtres et de tous les grands serviteurs de Jésus-Christ à travers les siècles?...

« En conséquence de ces déclarations et de ces promesses, et en vertu de la charge que nous exerçons dans l'Église Réformée de France comme ministres de Jésus-Christ,

« *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,*

« Nous vous conférons par l'imposition des mains, suivant l'usage apostolique, le ministère évangélique au sein de cette Église; nous vous reconnaissons le droit de remplir régulièrement toutes les fonctions de ce ministère, telles que la prédication de l'Évangile, la cure d'âmes, l'administration des sacrements, l'instruction de la jeunesse, la bénédiction des mariages, et tous les autres devoirs que cette charge comporte. Que Dieu vous fasse la grâce d'accomplir votre mission comme devant lui en rendre compte, afin que quand le Souverain Pasteur paraîtra, vous receviez la couronne incorruptible de gloire par Jésus-Christ notre Seigneur. »

*
* *

III. *Une Église sans Rites Sacerdotaux.* — L'Église primitive ne nous a légué que deux cérémonies destinées à tous les fidèles : *le baptême*, marquant l'agrégation à la communauté chrétienne; *la Sainte-Cène*, Mémorial de la Passion du Christ.

C'est improprement que nous avons conservé le mot traditionnel de *sacrement*. Et il faut marquer ici la conséquence dernière de la religion en Esprit et en Vérité. D'après le Concile de Trente, le sacrement catholique agit de lui-même, indépendamment de celui qui le reçoit. Le baptême est destiné à laver du péché originel. L'Eucharistie est une nourriture d'immortalité. Il suffit que les paroles déterminées par l'Église, que les gestes prescrits aient été respectés, pour que la grâce

divine soit liée au sacrement. On s'est étonné de la décision de Pie X bouleversant les habitudes de l'Église catholique de France quand il a fixé l'âge de la première communion à sept ans. Dans la logique du système sacramentel qui attribue à la communion quotidienne une vertu particulière, on devrait s'attendre à voir les enfants invités encore plus tôt à « recevoir le Bon Dieu ». Tout se tient : matérialisation de la présence de Dieu, sacerdoce gardien de l'autel et sacrement dont l'administration est réservée au clergé.

Le Protestantisme, dont nous avons nettement indiqué qu'il avait d'autres principes, est vraiment un christianisme d'une autre espèce que le Catholicisme romain. Les premiers disciples mirent quelque temps à discerner la voie uniquement spirituelle où Jésus voulait les faire marcher. Le Temple de Jérusalem et tout le cérémonial qui s'y rattachait dans l'ancienne alliance, nécessaire pour inculquer aux Juifs la notion du péché et les conduire au Christ Sauveur, a pesé lourdement sur le christianisme et exerce encore son attraction sur le catholicisme. C'est une exégèse arbitraire que l'on nous présente en légitimant la liturgie catholique par les textes relatifs au culte du Temple de Jérusalem. La Croix a mis fin aux sacrifices de l'Ancien Testament. Jésus est à la fois la victime expiatoire et le Souverain Sacrificateur. « C'est lui qui dans les jours de sa chair, ayant présenté avec de grands cris et avec larmes des prières et des supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort, et ayant été exaucé à cause de sa fidélité, a appris, bien qu'il fût Fils, l'obéis-

sance par les choses qu'il a souffertes, et qui, après avoir été élevé à la perfection est devenu, pour tous ceux qui lui obéissent, l'auteur d'un salut éternel. » (Hébreux V-7-9.) « La loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi. La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue. » (Galates III-24-25.)

Il faut donc renoncer, pour être fidèle à la religion de Jésus-Christ, à tout ce qui ne serait pas purement spirituel dans la piété. Le Protestantisme est essentiellement cet effort pour vaincre la tendance de l'homme à se faire des dieux qui marchent devant lui. C'est dans ce sens d'une religion en Esprit et en Vérité qu'il faut saisir les rites primitifs du christianisme. Calvin disait que les sacrements sont « comme marques et méreaux de la confession de nostre chrestienté, et de la compagnie fraternelle que nous avons ensemble... » [1]. Par là il fait voir que les sacrements ont un caractère social : non seulement ils sont un témoignage de notre foi, mais encore ils font apparaître notre rapport avec l'Église.

***

Le Baptême remonte, dans le Nouveau Testament, à Jean-Baptiste. Le Précurseur plongeait dans le Jourdain ceux qui, confessant leurs péchés, témoignaient par là d'une attente ardente du

---

[1] Accord passé et conclu entre les ministres de l'Église de Zurich et Maître Jean Calvin, ministre de l'Église de Genève, 1549.

Messie qui devait baptiser d'Esprit Saint et de feu. L'Église chrétienne, en baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, a agrégé à sa société ceux qui ont cru en Jésus de Nazareth comme au Messie. Ce furent d'abord des adultes qui furent ajoutés au groupe des Douze, pour former la première Église chrétienne. « Le baptême, ce n'est pas la purification des souillures du corps, mais l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu. » (I Pierre III-21; cf. Actes VIII-26-39.) On comprend que, sans renoncer à cette pratique du baptême des adultes, la foi de l'Église ait créé le baptême des enfants qui ne peut pas être, d'après l'Évangile, ce qu'en fait le catholicisme : l'acte mystérieux qui efface le péché originel et marque la créature humaine pour le Royaume de Dieu. Nous baptisons les enfants, c'est-à-dire que faisant de la foi de l'Église le bien suprême de notre vie, nous voulons mettre l'âme de nos enfants sous la sauvegarde de la société pour le Bien que forment ceux qui ont cette foi; nous désirons que, dès l'éveil de leur conscience, le trésor spirituel de l'Église leur soit accessible, qu'ils soient au bénéfice des expériences religieuses et de la foi chrétienne. Un jour viendra où nous demanderons à ces enfants de ratifier pour leur propre compte le vœu de leurs parents chrétiens; ils deviendront alors, par une libre décision, membres de l'Église. On ne naît pas chrétien : on le devient par l'acquisition personnelle de la foi en Jésus-Christ. Nous croyons d'ailleurs que quelque chose de notre foi et de notre piété parvient à nos enfants : Dieu nous a promis d'être notre Dieu et le Dieu de nos enfants; il fait

miséricorde jusqu'à mille générations à ceux qui l'aiment et qui gardent ses commandements. Cette conception évangélique transforme les idées courantes sur la famille. Élever un enfant, ce n'est pas seulement lui assurer une situation matérielle, c'est l'associer aussi à la joie du salut dont nous avons déjà les arrhes sur la terre.

*
* *

C'est Jésus lui-même qui a institué la Sainte-Cène au cours du dernier repas qu'il prit avec ses disciples. Il symbolisa, dans le pain et le vin, son corps et son sang qu'il allait donner pour le salut du monde. Il ne faut pas oublier que l'Institution de la Sainte-Cène s'est déroulée dans le cadre du repas de la Pâque juive, *rite familial* et non pas *rite sacerdotal*. C'est donc déjà l'Église en tant que famille chrétienne qui est réunie autour du Sauveur. Maintenant c'est encore, dans l'Église chrétienne, la famille qui s'assemble autour de la Table Sainte, groupée autour de l'invisible personne de Jésus symbolisé par le pain et le vin. Jésus est là, mais d'une présence spirituelle; notre foi sait qu'il est là et contemple son sacrifice. Nous affirmons donc à la Table Sainte, d'une part la réalité de notre foi individuelle qui se nourrit de Jésus-Christ comme notre corps s'alimente du pain et du vin, devenant par le mystérieux processus de la vie notre propre chair et notre propre sang; nous disons avec saint Paul « Christ est ma vie ». Rite familial, la Sainte-Cène est un *rite social*, et nous affirmons, d'autre part, à la Table Sainte, par la

communion, que ceux qui prennent la même nourriture sont réellement frères.

Ainsi s'exprime, au sein de l'Église, la communion dans l'amour : amour pour Dieu, manifesté en Jésus-Christ, et amour du prochain. Notre adoration trouve son point culminant dans la Sainte-Cène, car *Dieu est Amour*.

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE INVISIBLE

Nous venons de tracer le portrait idéal de l'Église locale. Il y a cependant une expression que nous n'avons pas employée, celle de « congrégation des saints ». C'est intentionnellement que nous l'avons fait. Il n'appartient à personne sur la terre de décerner des brevets de sainteté, au sens de perfection morale dans l'obéissance à la volonté de Dieu; un seul fut saint, Jésus. Il n'appartient à personne d'opérer, entre ceux qui disent croire en Jésus-Christ et appartenir à une Église, le jugement qui est réservé à Dieu seul. Il n'appartient à personne de fixer le sort éternel d'une âme. Jésus a voulu clairement mettre ses disciples en garde contre cette tentation qui nous menace, en nous proposant la parabole de l'ivraie et du bon grain : « Laissez-les croître ensemble jusqu'à la moisson... Et, comme on arrache l'ivraie et qu'on la jette au feu, il en sera de même à la fin du monde. Le Fils de l'homme enverra ses anges, qui arracheront de son royaume tous les scandales et ceux qui commettent l'iniquité : et ils les jetteront dans la fournaise ardente, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le Royaume de leur

Père. Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende. » (Mat. XIII-30-40-43). Le péché est une terrible réalité qui porte ses ravages partout où l'homme va : tandis que Midas transformait en or, dit la légende, tout ce qu'il touchait, l'homme souille tout ce qu'il atteint; et l'Église même renferme dans son sein des membres indignes! Il faut s'arrêter et méditer sur les paroles de Jésus : « Ceux qui me disent Seigneur! Seigneur! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur! n'avons-nous pas prophétisé par ton nom? n'avons-nous pas chassé des démons par ton nom? et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles par ton nom? Alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous tous qui commettez l'iniquité. » (Mat. VII-21-23.) Paul ne craint pas de dire, dans l'enthousiasme de la découverte qu'il a faite du secret de Dieu, dans l'amour qui seul sauve : « Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas l'Amour, je suis un airain qui résonne ou une cymbale qui retentit. Et quand j'aurais le don de prophétie, la science de tous les mystères, et toute la connaissance, quand j'aurais même toute la foi jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai pas l'Amour, je ne suis rien. Et quand je distribuerais tous mes biens pour la nourriture des pauvres, quand je livrerais même mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas l'Amour, cela ne me sert de rien. » (I Cor. XIII-1-3.)

Appartenir à une Église locale n'a donc pas une signification décisive sur le plan spirituel où nous place l'Évangile de Jésus. C'est ce qui faisait dire à Calvin qu'en cette Église terrestre « il y a plusieurs hypocrites mêlez avec les bons, qui n'ont rien de Jésus-Christ, fors que le tiltre et l'apparence : les uns ambitieux, les autres avaricieux, les autres médisans, amateurs de vie dissolue, lesquels sont tolérez pour un temps » (1).

Il nous faut renoncer à voir sur la terre où règne le péché l'Église éternelle réalisée, celle qui est vraiment le Corps de Christ. « Il nous faut donc croire à l'Église invisible, vue des yeux de Dieu seul (2). »

Cette distinction entre l'Église visible et l'Église invisible est, historiquement, une thèse protestante. Saint Augustin l'avait aperçue : « Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui. Et, suivant l'ineffable prescience de Dieu, beaucoup qui semblent au dehors sont dedans; et beaucoup qui semblent au dedans sont au dehors. Ceux qui, pour ainsi parler, sont au dedans secrètement et d'une manière cachée, ils représentent *le jardin fermé, la fontaine scellée, le puits d'eau vive, le verger chargé de fruits* dont parle l'Écriture. Comme aux élus, il leur est donné en propre, pour ce temps-ci, l'inlassable charité, et pour le temps futur la vie éternelle. Ils peuvent en outre participer aux choses que Dieu accorde indifféremment aux bons et aux mauvais (3). » Mais Augustin n'in-

(1) *Institution*, IV-I-7.
(2) *Ibid.*
(3) *De baptismo*, V-7.

siste pas; il identifie Église catholique et Royaume de Dieu, et devient, sans le vouloir entièrement, le fondateur de l'Église-sacrement. Luther, dès 1520, distingue entre le corps et l'âme de l'Église (1). Cependant le luthéranisme n'a pas été aussi radical que le calvinisme auquel il faut toujours revenir pour trouver un exposé conforme à la simplicité de l'Évangile (cf. plus haut p. 105).

Au Colloque de Poissy, où se sont affrontées les prétentions romaines et la vérité historique, Th. de Bèze déclare : « Or, de ce propos vient à naître une question, c'est à savoir si l'Église est invisible, ce qu'il semble qu'il faut conclure, attendu que Dieu seul peut cognoistre ses eslus; joinct que nous disons que nous croyons la saincte Église, et ce qui se croit ne se voit point. Mais de là il s'ensuit un grand inconvénient, si on en parle ainsi simplement et nuement. Car s'il estoit ainsi, à quelle compagnie se pourra-t-on ranger, et quel moyen tiendra t-on pour avoir salut, si on ne cognoist l'Église pour s'y adjoindre, veu qu'en la seule Église Jésus-Christ desploye sa vertu et force salutaire?... Nous disons donc, qu'encore que la vraye Église soit comme invisible au respect de ce que nous avons dit, toutes fois, quand il est question à quelle compagnie nous nous devons associer et conjoindre, nous avons certaines marques. C'est à savoir la pure parolle de Dieu et la sincère administration des sacrements; lesquelles marques sont claires et appercevables, tellement que là où elles sont, là ne devons-nous douter que

(1) *Von dem Papsthum zu Rome*, 1520.

ne soit la vraye Église de Dieu; et nous faut, selon la reigle de charité, tenir pour fidèles tous ceux qui font profession de la pure religion, sinon que Dieu eust découvert leur feintise. Et de cela Sainct Paul nous a donné bon exemple quand il appelle les Corinthiens et les Galates saincts et fidèles, et leur attribue le nom d'Église en général; combien qu'il y eust contre eux de grandes fautes, tant en l'ignorance de la doctrine qu'en la vie. Ce qu'il a aussi déclaré ailleurs, disant que tous ceux qui retiennent le fondement ne bâtissent pas toujours d'or ou d'argent ou de pierres précieuses, mais aussi de foin et de paille [1]. »

Dans la pensée de Bèze, il s'agissait de réagir contre la prétention de l'Église romaine à absorber toute la légitime chrétienté en se prétendant seule catholique, c'est-à-dire universelle. A cette prétention on oppose une première distinction, celle de l'Église visible et de l'Église invisible, c'est-à-dire celle d'une Église établissement vu des hommes, et de l'Église réelle, spirituelle, éternelle, vue de Dieu seul. L'Église romaine n'est donc pas, ne peut pas être « l'épouse du Christ, la mère de tous les fidèles » [2]. Autrement tout progrès serait coupé, et le Royaume de Dieu dans le ciel serait à la mesure d'une pauvre réalisation terrestre. La communauté des vrais croyants, des élus pour la vie éternelle, des saints qui formeraient l'Église idéale, n'existe jamais ici-bas que théoriquement. Elle n'a pas encore eu de représentation visible adéquate.

---

[1] Bèze, I, p. 304.
[2] *Ecclesia*, p. 171.

« L'erreur du catholicisme est de représenter cet idéal comme accompli dans ce monde, mais il n'y parvient qu'en dégradant la sainteté divine et en matérialisant l'unité (1). »

L'Église invisible, c'est celle que Dieu forme en appelant, du sein des Églises visibles, « ceux qu'il a élus avant la fondation du monde, pour qu'ils soient saints et irrépréhensibles devant lui, les ayant prédestinés dans son amour à être ses enfants d'adoption par Jésus-Christ » (Éph. I-4-5).

« Que chaque Église donc reproduise toujours mieux les traits de l'Église idéale de Jésus, qui brille devant ses yeux comme son divin modèle. Qu'elle aspire à réaliser la sainteté par la victoire sur le péché, l'unité spirituelle avec les confessions différentes; qu'elle tende à l'universalité en étant conquérante et missionnaire : que, dans ce but, elle soumette à Christ les chrétiens qui la composent et qu'elle en fasse un corps compact et bien formé. « L'Église du Seigneur » que le Nouveau Testament nous dépeint reste, à cet égard, le type achevé de chaque société de croyants qui, non seulement « s'élève pour être un temple saint » (Eph. II-21), mais qui maintient la variété en vue de l'harmonie. Si dans le *Corps de Christ* que Paul nous décrit (par exemple I Cor. XII-4-30; Éph. IV-1-16), il y a diversité d'organes, il n'en est pas autrement des Églises historiques, où des chefs sont d'autant plus nécessaires que souvent les fidèles s'engourdissent et répugnent à faire leur devoir. Plus chaque groupe particulier sera, à cet

(1) Bovon, *Morale*, II, p. 402; cf. *Dogmatique*, II, 302.

égard, fort et bien armé, plus aussi tous en commun, s'unissant par le lien de l'Esprit — en dépit des divergences et des causes multiples de conflit — représenteront le royaume de Dieu sur la terre [1]. »

Les Églises de la chrétienté, de l'Église locale à l'Église invisible, en passant par l'Église universelle, gravitent donc autour de la personne et de l'œuvre de Jésus-Christ. C'est lui qui est l'âme de l'Église, dont l'Église visible n'est que le corps. De quelle manière l'Église invisible déborde-t-elle les cadres des Églises visibles?

« L'âme de l'Église, c'est Jésus-Christ *lui-même*, dans le rayonnement de sa sainteté, dans la vertu rédemptrice de sa mort et de sa résurrection, dans l'action puissante et permanente de sa parole et de son Esprit. La confession de foi que le Maître a hautement approuvée est celle de son disciple Pierre : « *Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant...* » Voilà le noyau central de la doctrine, le foyer lumineux de la vie, du chrétien et de la vie de l'Église : la personne divine et l'œuvre divine de Jésus-Christ [2]. »

La notion spirituelle d'une Église dont seul le Christ est l'âme, peut, certes, exister en dehors du protestantisme. Elle se retrouve, malgré tout, chez les meilleurs d'entre les catholiques.

L'Église catholique ne peut pas prétendre à disposer exclusivement de la grâce divine. Elle doit

---

(1) Bovon, *Morale*, II, p. 405.

(2) Ch. Vernes, *Lettres adressées aux membres du Synode de Reims*, 1905, publiées dans *Le Christianisme au* XX^e *siècle*, et tirées à part.

reconnaître qu'elle renferme dans son sein des bons et des mauvais entre lesquels Dieu prononcera un jour. Il importerait donc, avant tout, d'appartenir à l'Église invisible. « *La grâce n'est pas enchaînée aux sacrements*, disent nos théologiens : elle n'est donc pas enchaînée à toi-même, Église visible, sacrement collectif; mais à toi seulement, Église mystique et intérieure, âme de l'Église, que constitue notre union explicite ou implicite au Sauveur, par lui à Dieu, et par Dieu à tout ce qui est Dieu : vérité et éternité de bonheur (1). »

« Dans le vrai et le bien des religions dissidentes, l'Église ne reconnaît pas seulement le vrai et le bien, elle *se* reconnaît, en reconnaissant l'homme et Dieu, dont la synthèse est sa définition, dont l'œuvre à deux est son travail propre.

« Ce qu'il y a de bon dans les religions dissidentes ne leur appartient pas; cela appartient à l'humanité, dont les instincts l'ont suggéré; cela appartient à Dieu qui, en tout temps et partout, a laissé filtrer des rayons de sa lumière; cela appartient donc à la vraie religion, qui apporte, de la part de Dieu et par l'intermédiaire du Christ, la vraie et complète formule de l'homme, la vraie et parfaite loi de l'homme, les bons et efficaces moyens de l'homme.

« Notre Église *catholique*, comme elle enveloppe, par son âme, toutes les âmes filles de Dieu, où que ce soit qu'elles résident, enveloppe donc, selon son corps, à titre de dépendances extrinsèques de son corps, toutes les formes religieuses qui lui

(1) Abbé SERTILLANGES, L'*Église*, II, p. 132.

sont antagonistes de soi, mais partiellement et par le moyen que je viens de dire, servantes.

« Diaboliques, disions-nous, elles le sont, les religions dissidentes; mais elles n'en sont pas moins, accessoirement et comme par accident, providentielles. Elles ne donnent pas la grâce; mais elles peuvent l'occasionner, la garder ou l'aider à croître, par des secours extérieurs que Dieu, l'hôte de tout cœur qui ne se refuse point, saura rendre efficaces. Des abris d'occasion, c'est le nom qui leur convient, aujourd'hui comme avant le Christ, de même que nous avons appelé la Synagogue un abri authentique provisoire.

« Et quelque religion que ce soit, quelque Église que ce soit revendique cette louange en souffrant des mêmes blâmes. Elles résistent et elles servent. Elles refusent l'adhésion, et elles favorisent malgré tout l'adhésion des âmes au *Dieu inconnu* qui les travaille, auquel parfois elles se donnent sans le savoir, le Christ, frère de tous, même de ceux qui l'ignorent, se tenant à leur porte close et prenant pour un *oui* l'absence d'un *non* coupable, accompagné d'un oui au devoir.

« Christ méconnu, Christ outragé extérieurement, il est présent quand même. Il habite au désert, et il bénit la ville. Il est à Bénarès, à La Mecque et à Rome, ici chez lui, là comme chez l'étranger. Il parle au Vatican, et le muezzin sonore, voix de néant par elle-même, peut prononcer des mots qui seront efficaces par lui. Il n'est pas découragé des refus, s'ils ne sont point coupables. Même les persécutions ne l'obligent point à fuir l'âme du persécuteur. Il donne son sang à ceux

qui versent, sans le reconnaître pour sien, le sang de ses fils sublimes. Il fait vivre ceux qui le tuent. Il accueille mystérieusement ceux qui ne le blasphèment que des lèvres. Il promet sa vie éternelle à celui qui le nie sans qu'il y ait de son cœur. Il *excuse tout*, il *croit tout*, il *espère tout*, il *supporte tout*, parce qu'il est *Charité*. Il dit : PARDONNEZ-LEUR, PARCE QU'ILS NE SAVENT CE QU'ILS FONT (1). »

Des catholiques peuvent, de bonne foi, penser pouvoir garder cette notion jusqu'au jour où, par un de ces arrêts dont elle sait user au moment jugé opportun, la Curie romaine vient les rappeler à la dure réalité : témoin le cas Tyrrell. Dans son livre, *Le Christianisme à la croisée des chemins*, Tyrrell niait que le modernisme fût, dans le sein du catholicisme, « un mouvement protestantisant ». Il déclarait qu'en écrivant, il avait envisagé l'Église catholique « non comme un système théologique sur le papier, ni une institution gouvernée par une hiérarchie et pour d'autres intérêts que les spirituels, mais comme une religion personnelle vécue par ceux qui formeront toujours, parmi les catholiques de nom, une faible minorité. *Je pense à l'oiseau, libre dans son vol, et non froissé et broyé sous la serre de l'épervier; je pense à l'Église* vivante, non à l'Église mourante et morte... (2). »

Qui a eu raison? ou plutôt — car Tyrrell avait raison — qui a eu le dernier mot dans ce combat, comme avant, comme toujours? Tyrrell est des-

(1) Abbé SERTILLANGES, *L'Église*, II, pp. 119-121.
(2) Trad. ARNAVON, Paris, 1911, pp. 262-265.

cendu dans la tombe le cœur broyé par la serre de l'épervier (1).

En attendant que d'autres, dans le sein du catholicisme, relèvent le drapeau de la liberté, en assez grand nombre et avec la même ardeur, ne faut-il pas que le Protestantisme qui, malgré tout, a les promesses de l'avenir, prenne de plus en plus conscience de sa force, du rôle providentiel qui lui est imparti, et qu'il réalise de plus en plus dans le monde l'idéal de la société vraiment chrétienne?

Car c'est là, en somme, l'œuvre de l'Évangile. La prière du Christ « Que ton nom soit sanctifié! Que ton règne vienne! Que ta volonté soit faite *sur la terre comme au ciel!* » ne laisse point de doute à cet égard. Identifier l'Église visible avec le Royaume de Dieu, comme le fait le catholicisme, ou bien tout rejeter dans l'avenir et statuer qu'il n'y a plus d'Église ici-bas, comme le veulent certaines sectes chrétiennes, est également funeste et contraire à l'Évangile. Le Royaume de Dieu doit commencer ici-bas. Il commence en fait avec Jésus-Christ qui a fondé sur la terre une humanité nouvelle : il est le premier-né, et ceux qui ont cru en lui sont les prémices. « Le principe chrétien, transcendant dans sa nature, s'est acclimaté sur la terre, par l'entremise des interprètes fidèles du Christ. Le rapport entre l'idée et sa réalisation dans le temps n'est pas absolument adéquat : l'idéal chrétien dépasse et dépassera toujours le désintéressement des hommes; néanmoins le chris-

(1) On lui refusa même les funérailles catholiques, cf. R. Gout, *L'Affaire Tyrrell*, Paris, 1910.

tianisme vécu est la projection du christianisme idéal. Et le christianisme idéal reste le but auquel il faut tendre (1). »

Nous n'y tendons pas avec les seules ressources de notre nature : nous y tendons en tant qu'unis à Celui qui en a planté le devoir en nous, et qui demeure présent dans tout ce qui se fait en communion avec lui.

Commentant le mot de Jésus à Philippe : « Il y a si longtemps que je suis avec vous, et tu ne m'as pas connu » (Jean XIV-9), Vinet écrit : « Jésus-Christ a été longtemps avec nous, de même qu'avec Philippe, et si ce fut assez pour rendre Philippe inexcusable, nous le sommes comme lui et plus que lui. Philippe a eu sur nous l'avantage de voir Jésus-Christ des yeux de sa chair; mais cet avantage n'est pas aussi grand qu'il le peut paraître au premier abord. Nous le réduisons à sa juste valeur si nous réfléchissons que *le corps de Jésus-Christ n'a été que le symbole de sa présence et l'intermédiaire de sa manifestation.* L'avantage d'avoir vu Jésus-Christ en la chair est d'ailleurs plus que compensé pour nous en plusieurs circonstances.

« Jésus-Christ est avec nous dans les récits de l'Évangile où ses actions et ses paroles nous sont rapportées. Nous sommes dans la même situation que les Galates auxquels saint Paul écrivait : « Vous aux yeux de qui Jésus-Christ a été si vi-« vement dépeint, et comme s'il eût été crucifié « parmi vous. » (Gal. III-1.)

---

(1) Henri MONNIER, *La Mission historique de Jésus*, Paris, 1906, p. 340.

« Jésus-Christ est avec nous dans sa passion et dans sa résurrection que Philippe n'avait point vues quand le reproche du Seigneur lui fut adressé; et le reproche eût été bien plus grave s'il avait été fait après ces grands événements.

« Jésus a été avec nous plus longtemps qu'avec Philippe par l'accomplissement de celles de ses prophéties qui n'ont été accomplies que depuis les jours de son ministère, accomplissement duquel on peut dire qu'il est présent.

« Il est avec nous dans son Église qui le continue et le développe. L'Église, qui n'a commencé d'exister qu'après sa mort, c'est Jésus-Christ en corps, multiplié, déployé, perpétué sur la terre, et ce que les disciples immédiats de Jésus-Christ n'ont pu voir lorsqu'il était en chair ici-bas, nous le voyons spirituellement dans l'Église...

« Si après cela la croyance nous manque, quelle est la raison? Si nous n'avons pas vu Jésus-Christ, si nous ne l'avons pas connu, c'est que tandis que Jésus-Christ a été avec nous, nous n'avons pas été avec lui, et c'est sans doute aussi ce qui avait rendu sa présence inutile à Philippe. Être avec lui, c'est s'unir à lui, c'est l'aimer; or il faut l'aimer pour le connaître... [1]. »

---

[1] VINET, *Nouvelles Études évangéliques*, p. 362

CHAPITRE V

L'ÉGLISE UNIVERSELLE

C'est un mouvement naturel, une sorte d'obligation intérieure, qui pousse les disciples de Jésus-Christ à se grouper en Églises locales. Limités par le temps et l'espace, nous avons pour notre vie terrestre un cadre assez restreint; notre vie est localisée dans un coin de terre, et c'est là que s'organise notre activité, notre vie familiale, et par conséquent aussi *notre Église*. C'est l'Église locale qui est le point d'application de notre effort chrétien pour la réalisation du Royaume de Dieu.

Mais, à un autre point de vue, la préoccupation de l'universalité doit nous ressaisir. Comme la terre transmet à des distances incommensurables les séismes qui bouleversent une région, l'humanité éprouve dans toutes ses parties le contre-coup des événements les plus lointains. Comment n'y aurait-il pas dans la vie chrétienne d'équivalent, *mutatis mutandis*, à ce que nous trouvons dans la vie matérielle et intellectuelle?

Jésus, expliquant la parabole du bon grain et de l'ivraie, nous dit : « Le champ, c'est le monde. » (Mat. XIII-38.) Il élargit ainsi nos horizons, et l'Église locale ne doit pas se laisser enfermer dans

ses limites étroites. Elle doit avoir, de par la volonté de Jésus, une vision mondiale, elle doit tendre à la « catholicité », à l'universalité.

Mais de quelle nature est cette universalité ? Est-ce celle que nous propose Rome? Nous ne pouvons pas nous contenter des concessions théoriques faites par le catholicisme à la conception de l'Église invisible, car, pratiquement, le catholicisme n'a rien abandonné de son rêve d'unité terrestre et factice. On nous dit bien : « Sont de l'âme de l'Église toutes les âmes que pénètre son influence profonde, toutes les âmes qui vivent de la vie de Dieu... Qui peut les compter? Nous ne saurons que plus tard, dans la lumière éternelle, tous les retentissements de la prédication apostolique et toute l'action salutaire du sang de Jésus [1]. » On nous cite la doctrine fixée par l'Allocution du Pape Pie IX du 9 décembre 1854 : « La foi nous oblige à croire que personne ne peut être sauvé hors l'Église apostolique et romaine, qui est l'unique arche du salut, hors de laquelle périra quiconque n'y entre pas.

« Cependant il faut également tenir pour certain que ceux qui ignorent la vraie religion sans que ce soit par leur faute ne peuvent porter aux yeux du Seigneur la responsabilité de cette situation.

« Maintenant, qui aura la présomption de fixer les limites de cette ignorance suivant la nature et la variété des peuples, des pays, des esprits et de tant d'autres circonstances si nombreuses !

---

[1] *Ecclesia*, p. 101.

« Lorsque, délivrés des liens de ce corps, nous verrons Dieu tel qu'il est, nous comprendrons par quelle étroite et magnifique union sont reliées la miséricorde et la justice divines... Mais les dons de la grâce céleste ne feront jamais défaut à ceux qui, d'un cœur sincère, veulent être régénérés par cette lumière et le demandent (1). »

L'appel que l'on nous fait entendre, au nom de l'âme de l'Église, est émouvant; nous ne pouvons cependant pas nous laisser persuader : l'Église Romaine reste intolérante, malgré ses apparences de largeur. « Quand nous parlons d'une *âme de l'Église*, en y incluant les élus de tous les temps, nous supposons que Dieu éternel a toujours uni à soi, par le Christ omnitemporel, les âmes appelées, reçues et confirmées dans le bien par sa grâce. Nous y voyons ces *Fils de Dieu dispersés*, dont parle saint Jean, et que le Christ, en sa mission historique, est venu *assembler en un*. Or, cette âme de l'Église a aujourd'hui pour *corps le catholicisme romain* (2). »

Il s'agit toujours de soumission extérieure au siège de Pierre. Le Catéchisme du Concile de Trente donne cette étrange définition : « On n'est pas précisément hérétique parce qu'on pèche dans la foi, mais parce qu'on abandonne l'autorité de l'Église, et qu'on s'attache à des opinions perverses avec opiniâtreté (3). » Elle est confirmée par le respect des diversités que l'on nous signale

(1) Abbé SERTILLANGES, *L'Église*, II, p. 131.
(2) *Ibid.*, II, p. 110.
(3) *Catéchisme du Concile de Trente*, I, p. 184.

au sein du catholicisme, comme la marque de la vivante universalité : « Pourvu que l'unité de doctrine et de gouvernement soit assurée, l'autorité suprême du catholicisme a toujours le souci de conserver et de consacrer les diversités légitimes.

« Il en est ainsi dans le domaine de la *discipline*. Le canon I du Code de Droit Canonique récemment publié consacre expressément le principe que le Code ne s'adresse qu'à l'Église latine, et n'oblige pas les Églises orientales, sauf dans les matières dont la nature le comporte évidemment. Il en résulte que des coutumes disciplinaires particulières, relatives par exemple au mode d'élection des évêques, au célibat ecclésiastique, se trouvent respectées [1]. » N'est-ce pas le moment de répéter, devant ces *distinguo* subtils : Vérité en deçà, erreur au delà ! et de s'étonner que le catholicisme reproche au protestantisme ses formes diverses, tout en maintenant, à côté de ces différences que l'on ne signale que d'un mot et qui sont graves, sa prétention à absorber dans son organisation et son obédience, l'universalité du christianisme?

Car voici un témoin qu'il faut entendre. C'est le métropolite Germanos, archevêque de Thyatire, chef de l'Église catholique grecque dans l'Europe occidentale, résidant à Londres, Président du Comité exécutif de la Conférence de Stockholm : « Comment Rome respecte les principes et la conscience d'autrui, l'*Uniatisme* (groupement des Églises qui sont soumises à Rome dans l'Église

[1] BRUNHES, p. 438; cf. plus haut pp. 229-230, 236-237.

d'Orient) nous le montre. Théoriquement, Rome promet de respecter les traditions et les coutumes de ceux qui s'unissent à elle et reconnaissent la suprématie, l'infaillibilité du Pape. Mais le clergé uniate est éduqué à Rome, par les Ultramontains, et, de retour au pays, il y introduit les traditions et les coutumes romaines. Il suffit de visiter une Église non-unie d'Orient, et puis une Église uniate, pour s'apercevoir que, pour Rome, catholicisme signifie : romanisation. Elle n'a souci ni du temps, ni des moyens, mais seulement de la fin (1). »

La Conférence mondiale sur la Foi et la Constitution, tenue à Lausanne en août 1927, avait été convoquée, non pour « définir les conditions de la future réunion des Églises », mais pour « enregistrer, d'une part, le niveau de notre harmonie fondamentale et noter, d'autre part, les graves divergences qui subsistent » (2). La Déclaration de la Section III du 19 août, sur la *nature de l'Église* est assez confuse; elle n'accuse guère que des divergences. Cela provient peut-être de ce que, cédant à la tentation bien humaine de construire l'Église universelle sur le type de l'Église légitimé, à nos yeux, par notre histoire et notre théologie, nous oublions que l'Église universelle est l'Église de Jésus-Christ.

Rome s'est isolée de la chrétienté universelle, et persiste dans sa fière attitude, attendant l'unité du retour au bercail des Églises qu'elle appelle dissidentes. Le fait seul de s'être séparés n'est pas

---

(1) *Le Christianisme au* XX^e^ *siècle*, 8 mars 1928.

(2) *Déclarations de la conférence mondiale*, janvier 1928, p. 8, Boston.

en soi condamnable. Nous croyons avoir suffisamment démontré que, dans sa constitution et sa piété, l'Église romaine a été, la première, infidèle à Jésus-Christ. Elle n'a pas voulu, ou pas pu, au XVI^e siècle, suivre le mouvement de la Réforme, c'est-à-dire qu'elle n'a pas voulu revenir à Jésus-Christ. « On en fausse les termes si l'on voit, dans l'événement du XVI^e siècle, un duel du « catholicisme » et du « protestantisme ». Quand la Réformation éclata, il n'existait pas un seul protestant sur notre globe. Elle fut rigoureusement un débat, puis un conflit entre romains. Les premiers hérétiques, torturés au nom du pape, étaient tous des enfants de l'Église occidentale qu'ils chérissaient en Jésus-Christ.

«... Si de loyaux fils de l'Église romaine ont ainsi accepté la plus atroce agonie, plutôt que de rester assujettis au joug papal, il faut découvrir une explication intelligente, et intelligible, de cet événement troublant. Alléguer une prétendue révolte du « protestantisme » (inexistant), contre le catholicisme, c'est battre les buissons. La solution de l'énigme est simple : au début, les seuls adversaires aux prises furent, d'une part, une *Église romaine à réformer*, d'autre part, une *Église romaine réformatrice.*

« En réalité, le « protestantisme malgré lui » n'a pas volontairement rompu avec le catholicisme. Il fut expulsé par celui-ci, et contraint de s'organiser à part, devenant ainsi « *l'Église catholique* RÉFORMÉE ».

« Quant à « *l'Église catholique* DÉFORMÉE », elle espéra s'épargner l'humiliation d'un schisme en

s'efforçant de détruire littéralement, de pulvériser, de réduire en cendres, les catholiques assez osés pour critiquer leur Mère. » Et de fait, celle-ci, en plus d'une région, mena cette besogne à bonne fin. Elle a excommunié ou anéanti, par myriades, inflexiblement, des catholiques baptisés qui avaient placé leur confiance en elle, mais que la déchéance morale et l'apostasie religieuse d'un clergé sans divin mandat obligeaient à distinguer entre le pape et Jésus-Christ.

« Est-ce que l'Église romaine a *voulu* la disruption de la chrétienté occidentale ? Non, puisqu'elle la déplore. Alors, il reste qu'elle n'a pas *su* maintenir ce qui subsistait de l'unité chrétienne en Occident. Elle tenait les corps, les intelligences, les âmes, les États et les peuples, la terre, le ciel et l'enfer (sans oublier le purgatoire), et elle n'a pas su empêcher le catholicisme de se fendre par le milieu, comme un fruit archimûr, ou décomposé. Après tout, pourquoi chercher d'autre explication? De même que la pulpe finit pas se liquéfier pour que la graine s'échappe, le romanisme aurait livré passage au protestantisme « lorsque les temps furent accomplis ».

« Nous serions en présence d'un événement inévitable, et qui demeure irréparable. Dès lors le pape se berce d'un rêve, quand il convie tous les chrétiens à rallier son bercail. Il ne voit pas le sourire de Nicodème : Un homme peut-il rentrer dans le sein de sa mère ? [1] »

Il faut bien reconnaître que, dans un certain

---

[1] Wilfred Monod, *Du Protestantisme*, Paris, Alcan, 1928, pp. 147-151.

sens, la Réforme n'est pas achevée. L'œuvre qui s'impose maintenant à la chrétienté, c'est de juger par la Parole de Dieu les Églises historiques en lesquelles elle se compartimente. Il faut retrouver l'audace des Réformateurs, et surtout leur foi, pour réaliser dans une époque où le progrès des idées de tolérance a ouvert les voies à la liberté d'action, le retour intégral au type primitif de l'Église telle que nous la fait connaître le Nouveau Testament. L'univers non-catholique réuni à Lausanne a pu prendre conscience de ce fait que l'obstacle à l'unité de l'Église visible, à l'union des Églises historiques dans l'Église universelle, c'est l'arrêt, dans certaines Églises Réformées, de la Réforme elle-même, pour des raisons qui n'ont rien à voir ni avec la foi, ni avec l'Évangile. A Lausanne, les non-catholiques ont vu réunies deux tendances religieuses incompatibles : d'une part, le spiritualisme puisé dans la tradition prophétique authentiquement biblique et chrétienne, dont témoignent certaines Églises qui se sont développées surtout dans la persécution; d'autre part, le ritualisme hérité du christianisme moyenageux, dont témoignent certaines Églises qui se sont établies surtout avec l'appui du pouvoir politique. On peut bien dire, à cet égard, que le Protestantisme français a joué à Stockholm et à Lausanne un rôle hors de proportions avec son importance numérique. C'est qu'il représente, dans le mouvement réformateur, la réalisation la plus approchée du retour au christianisme primitif. Sans avoir peut-être lui-même réussi pleinement à revenir aux origines et à reproduire la richesse

de la vie spirituelle du siècle apostolique, il ouvre cependant la voie, et marche en tête des Églises fidèles à la Parole de Dieu et à Jésus-Christ. Ne doit-il pas cela à ses souffrances séculaires, à sa croix ?

L'organisation que s'est donnée l'Église, la société locale des fidèles, a dépendu dans une large mesure des circonstances dans lesquelles cette Église se constituait. Les Églises telles qu'elles se présentent à nous peuvent trouver dans l'histoire la justification de leur état actuel. Mais il faut revenir aux principes. Le Nouveau Testament nous donne toute la clarté désirable en cette matière. La liberté des chrétiens est intacte; leur devoir est précis : former un édifice spirituel, et l'édifier avec les matériaux intellectuels, affectifs et sociaux dont ils disposent. C'est l'établissement de la diversité qui paraît normal dans la collaboration humaine à l'œuvre divine. « Selon la grâce de Dieu qui m'a été donnée, j'ai posé le fondement comme un sage architecte, et un autre bâtit dessus. Mais que chacun prenne garde à la manière dont il bâtit dessus. *Car personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, savoir Jésus-Christ.* Or, si quelqu'un bâtit sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, du chaume, l'œuvre de chacun sera manifestée; car le jour la fera connaître, parce qu'elle se révélera dans le feu, et le feu éprouvera l'œuvre de chacun. Si l'œuvre bâtie par quelqu'un sur le fondement subsiste, il recevra une récompense. Si l'œuvre de quelqu'un est consumée, il perdra sa récompense; pour lui il

sera sauvé, mais comme au travers du feu. » (I Cor. III-10/12). Le texte de Paul place devant nous le redoutable problème du choix des matériaux destinés à la construction de l'Église. Quel chrétien pourrait ne pas désirer voir l'édifice où il a abrité sa foi, non seulement reposer sur le Rocher des Siècles et non sur le sable mouvant des traditions humaines, mais encore participer à l'éternité de Dieu? Chaque Église doit donc examiner s'il n'y a pas de ces éléments fragiles dans la structure du temple où elle adore, et s'il ne s'impose pas un urgent devoir de reconstruire avec de l'or et des pierres précieuses sur le seul fondement qui soit posé, Jésus-Christ. Dans cet effort nécessaire pour être fidèle à Jésus-Christ, nous avons d'ailleurs cette assurance intérieure qui permettait à Paul de dire : « Mes frères bien-aimés, soyez fermes, inébranlables, travaillant de mieux en mieux à l'œuvre du Seigneur, sachant que votre travail ne sera pas vain auprès du Seigneur. » (I Cor. XV-58.)

Ainsi s'opposent, pour la réalisation dans un organisme visible de l'Église universelle, deux méthodes entre lesquelles il faut choisir : la méthode romaine, avec plusieurs variétés, qui tend à l'asservissement de la chrétienté pour asseoir le règne du Pape; la méthode protestante, méthode de liberté en Jésus-Christ, seul chef de l'Église universelle.

Le métropolite Germanos avait raison de dire que « si le pape essaye de mettre ses fidèles à l'abri de la contagion, le devoir des *pan-chrétiens* est de provoquer cette contagion autant que possible,

pour affranchir ces fidèles de leur esclavage, et les amener à la liberté des enfants de Dieu. Ainsi seulement tombera la tour de la nouvelle Babel, et s'élèvera sur ces ruines le temple de la chrétienté universelle, dont la pierre angulaire n'est pas le pape, mais Christ (1). »

*
* *

Puisque la vraie catholicité ne peut être celle que Rome nous propose, en quoi consiste-t-elle ? Nous avons déjà cité plus haut (page 106) le passage de l'*Institution* où Calvin résume la doctrine réformée sur l'Église; en voici un autre : « L'Église universelle est la multitude de toutes les nations qui dispersée et séparée par les distances, s'accorde cependant dans l'unique vérité de la doctrine divine et est réunie par le lien de la même religion (2). » Il faut évidemment entendre ici religion dans le sens profond où l'entendait saint Paul lorsque, dans Ephésiens IV-3, il recommande de « *conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix* », ajoutant : « Il y a un seul corps et un seul Esprit comme aussi vous avez été appelés à une seule espérance par votre vocation; il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, et parmi tous, et en tous. »

Cette unité n'est pas à créer de toutes pièces par notre invention. Il suffit de marcher dans les voies

---

(1) *Le Christianisme*, 8 mars 1928.
(2) *Institution*, IV-I-9.

de l'Église primitive qui a réalisé de façon sensible l'unité de la foi dans le respect des diversités légitimes. L'Évangile de Paul, auquel on s'est plu à trouver des traits personnels si accusés, n'est pas une déviation du christianisme des Douze, premiers témoins de Jésus : « Malgré l'opposition — exagérée par l'école de Tubingue, réelle cependant — qui a existé entre l'apôtre Paul et les chrétiens de Jérusalem, restés plus attachés qu'il ne l'était lui-même au judaïsme et à ses pratiques traditionnelles, il a existé, dans le christianisme primitif, une unité fondamentale. Paul en avait le sentiment quand, résumant les points essentiels de la prédication chrétienne, il disait : « Soit eux (les apôtres de Jérusalem), soit moi, voilà ce que nous prêchons et voilà ce que vous avez cru. » (I Cor. XV-11). De leur côté, les Jérusalémites ont aussi attesté cette unité en tendant à Paul la main d'association, et en reconnaissant qu'il avait reçu la mission de prêcher l'Évangile aux païens. » (Gal. II-7/10) (1).

L'unité de l'Église universelle pose deux problèmes, l'un relatif à la confession de la foi chrétienne, l'autre concernant l'organisation de l'Église. Pour ces deux problèmes, le christianisme primitif peut nous aider à trouver une solution.

Il nous paraît que l'Église universelle peut adopter le Symbole des Apôtres pour confession de foi. Et ceci demande quelques explications (2).

---

(1) Maurice GOGUEL, *Jésus de Nazareth*, Paris, Payot, 1925, p. 103.

(2) Voir NICOLAS, *Le Symbole des Apôtres*, Paris, 1867; A. WESTPHAL, *Le Symbole des Apôtres*, Paris, 1928.

Il faut renoncer à l'idée que le Symbole des Apôtres soit l'œuvre des apôtres eux-mêmes. Ce que dit le Catéchisme du Concile de Trente sur son origine n'est qu'une pieuse fiction destinée à donner une autorité apostolique à ce document qui a, par ailleurs, suffisamment de titres à notre respect. « Or, ce que les chrétiens doivent connaître en premier lieu, ce sont les vérités que les saints Apôtres nos maîtres dans la foi, inspirés par l'esprit de Dieu, ont renfermées dans les douze articles du Symbole; car ils avaient reçu du Seigneur l'ordre *d'aller dans tout l'univers, remplissant pour lui les fonctions d'ambassadeurs*, et de *prêcher l'Évangile à toute créature ;* et, en conséquence, ils jugèrent convenable de composer une formule de la foi chrétienne, afin que tous eussent la même croyance et le même langage, qu'il n'y eût ni division ni schisme parmi ceux qu'ils devaient appeler à la même foi, et que tous fussent affermis dans les mêmes sentiments et dans un même esprit [1]. »

Le Symbole des Apôtres, le *Credo*, comme disent les catholiques, est né sur le terrain du Nouveau Testament, par développement du texte de la confession de foi exigée lors du baptême chrétien. Le texte d'Actes VIII-26, baptême de l'Éthiopien par Philippe, est certainement un témoin de la plus ancienne coutume de l'Église chrétienne. La formule baptismale de Matthieu XXVII-15 paraît avoir donné le cadre dans lequel s'est organisé le Symbole des Apôtres; avant d'être baptisé, il

---

[1] *Catéchisme du Concile de Trente*, I, 19.

fallait affirmer sa foi au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Les hérésies diverses qui ont fleuri dans les premiers siècles du christianisme, ont amené les Églises locales à préciser certains termes de la trilogie; le sens universaliste des chrétiens a fait ajouter un article relatif à l'Église. Tertullien est le témoin de cette addition à la formule primitive très brève. « Vers le milieu du second siècle, nous trouvons une *Règle de foi* que devaient réciter les néophytes au moment de leur baptême et de leur admission dans l'Église. Elle était ainsi conçue: *Je crois en Dieu, Père tout puissant; au Christ Jésus, son Fils unique, né du Saint Esprit et de Marie, vierge, crucifié sous Ponce Pilate, et enseveli, ressuscité des morts le troisième jour, monté aux cieux, assis à la droite du Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts; au Saint-Esprit, à la sainte Église, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair.* Ce n'est pas encore tout à fait le Symbole apostolique; plusieurs articles sont incomplets et d'autres manquent. Mais c'en est la première forme et l'on voit très clairement que la formule ternaire du baptême en a donné la structure [1]. »

Il faut remarquer que l'on retrouve les données fondamentales du Symbole des Apôtres dans les Symboles œcuméniques de Nicée (325) et de Constantinople (381). C'est donc la preuve que, par delà les mots utilisés, il y avait une fondamentale unité de la foi chrétienne qui se rangeait sous les quatre chefs des Règles de foi utilisées dans la

(1) SABATIER, p. 105.

liturgie baptismale : Le Père, le Fils, le Saint-Esprit, l'Église.

Nous préférons le Symbole des Apôtres aux deux autres Symboles œcuméniques, car sa formule est plus facile à retenir pour l'énumération des grands faits chrétiens, et des importantes expériences religieuses. Le Credo a eu longtemps un caractère exclusivement oral. Saint Augustin disait encore à ses catéchumènes : « Apprenez ce Symbole en l'entendant; qu'il soit écrit, non sur des tablettes ou sur aucune autre matière, mais dans votre cœur. » C'était une survivance de l'époque où l'Église était une société secrète, et où son mot de passe devait demeurer inconnu aux non-initiés, à ceux qui n'étaient pas admis à la célébration du baptême et de la sainte Cène. On n'apprenait le Credo que dans la dernière semaine avant le baptême; il était recommandé au prêtre chargé de cette instruction, de le réciter plusieurs fois aux catéchumènes puis d'expliquer article par article. Avant d'être baptisé et d'être, par là, admis dans l'Église et à la Table sainte, le catéchumène devait réciter le Credo, et ce texte devenait ainsi la profession de foi.

Que peut-on objecter à cette préférence que nous avouons pour le Symbole des Apôtres ? Le Credo est la voix proprement religieuse de l'Église qui exprime sa foi. Le Symbole de Nicée est l'œuvre des théologiens de conciles qui se sont jetés des mots à la tête, avant d'en venir aux coups de matraque pour assurer la majorité des décisions. Notre Confession de foi de 1559 dit, article V : « Nous avouons les trois Symboles, savoir : des apôtres,

de Nicée et d'Athanase, parce qu'ils sont conformes à la Parole de Dieu. » Le Credo est donc reçu par la tradition protestante, et il est aussi reçu dans l'Église universelle. » Le 3 août 1927, au culte inaugural de la Conférence œcuménique de Lausanne, où toutes les Églises du Christ étaient représentées, hors l'Église romaine, les cinq cents députés furent invités à manifester leur volonté de communion spirituelle et d'unité doctrinale en récitant ensemble, debout, à haute voix, chacun dans sa langue, le *Symbole des Apôtres*. Ce fut alors comme une vague de foi qui déferlait dans la cathédrale. Or, comme, ce même jour, le Symbole était récité dans la prière quotidienne des fidèles de Rome, il s'est trouvé que, le 3 août 1927, l'Église universelle, par une confession unanime, a reconnu dans le *Symbole des Apôtres*, le credo chrétien.

« Je sais bien que quelques membres de l'assemblée de Lausanne se sont réservé le droit d'interpréter les termes du Symbole à la lumière de l'Évangile. Mais, pour s'étonner de cette réserve, il faut ignorer que le droit d'interprétation a été exercé, à travers tous les siècles de l'Église, par des Pères et des docteurs qui confessaient le Christ avec une ferveur égale; il faudrait oublier aussi la place donnée par les Réformateurs au libre examen et au témoignage du Saint-Esprit dans la religion de la conscience [1]. »

Dans le domaine de l'organisation, l'Église universelle doit tendre à réaliser le type du chris-

---

[1] WESTPHAL, *Le Symbole des Apôtres*, pp. 8-9.

tianisme primitif. Tout épiscopalisme nous paraît devoir être exclu (1). Nous avons montré (pages 170, ss) sur quelles fragiles bases repose l'édifice romain. La critique que nous en avons faite, appuyée sur le témoignage biblique et l'histoire de l'Église, vaut pour tout système qui ne serait qu'une manière de compromis avec le système romain. Il nous faut renoncer à la fiction de la succession apostolique pour légitimer l'autorité épiscopale. « Il est impossible de démontrer que la succession apostolique soit restée sans brisures. Dans un tuyau d'adduction long de cinquante kilomètres, une rupture large de cinq centimètres empêche l'eau de parvenir au but. Or, qui oserait soutenir que, durant le premier siècle de notre ère, tous les anciens (presbytres) et tous les surveillants (évêques) de l'Église aient reçu et transmis, selon les règles édictées plus tard, et avec les précautions rituelles jugées aujourd'hui indispensables, un Saint-Esprit de nature spéciale, réservé au clergé ? (2) » L'unité visible ne sera pas obtenue dans la chrétienté par la subordination à une hiérarchie : ce qui serait l'intronisation du principe romain dans l'Église universelle. « Or, le romanisme est le pire ennemi du catholicisme, et par conséquent de l'universalisme chrétien, ou du christianisme tout court (2). »

---

(1) Cf. dans le compte rendu critique de l'ouvrage de Jacques PANNIER : *Calvin et l'Épiscopat*, Paris, 1927, la condamnation du système épiscopal : « Le régime presbytérien synodal est le régime normal d'une Église normale ». *Le Christianisme au* XX^e *siècle*, 9 juin 1927.

(2) Wilfred MONOD, *Du Protestantisme*, pp. 153-161.

Les hommes sont habiles à élever des barrières entre eux, jusque dans l'Église. Mais Paul nous fait voir en Jésus-Christ celui qui a « renversé le mur de séparation » entre juifs et païens, « afin de créer en lui-même, avec les deux, un seul homme nouveau, en établissant la paix, et de les réconcilier l'un et l'autre en un seul corps, avec Dieu par la croix, en détruisant par elle l'inimitié » (Ephésiens II-14/15.) Au premier siècle, païens et juifs ont réalisé l'unité chrétienne. Les séparations que les hommes d'Église ont depuis mises entre eux doivent également disparaître en Jésus-Christ. Déjà de grandes familles spirituelles se sont établies; on parle des trois grands rameaux de la chrétienté : les catholiques romains, les orthodoxes orientaux, les protestants. Il faut que, dans ces familles spirituelles, les divergences humaines qui existent ne fassent pas perdre de vue le but qui est de rapprocher de Jésus-Christ tous les chrétiens par l'Amour. Jean Daillé disait déjà en 1633, dans son *Apologie des Églises réformées* : « Nous confessons que la charité chrétienne ne va pas si vite que le zèle des catholiques; qu'elle supporte beaucoup de choses qu'elle n'approuve pas; qu'elle ne rejette que ce qui ne se peut souffrir sans hasarder le salut et de nos prochains et de nous-mêmes. Tant s'en faut qu'elle voulût, avec les Pères de Trente, écraser des chrétiens pour ces menues puntilles, que j'estime qu'elle supporterait facilement en des personnes fidèles l'opinion des Grecs que l'on a si rudement anathématisée touchant la procession du Saint-Esprit : car bien que ce soit une erreur de croire que le Saint-Esprit ne

procède pas du Fils, mais du Père seulement par le Fils, si est-ce qu'à le bien considérer il est difficile, que je ne dis impossible, de comprendre quel préjudice cela fait à la piété. Le différend qui est entre nous et ceux de nos frères que l'on appelle luthériens, est de même nature. J'avoue qu'il ne nous est non plus possible de croire, que de concevoir ce qu'ils posent, que le corps du Seigneur est réellement présent dans le pain de l'Eucharistie. Mais bien nous est-il possible, et (comme j'estime) nécessaire selon les lois de la charité, de supporter en leur doctrine cela même que nous n'en croyons pas. Car cette opinion qu'ils ont demeurant dans ces termes, n'a aucun venin. Elle n'abolit point le sacrement; elle ne ruine point le signe dont il consiste; elle ne l'adore point; elle ne le divise point; elle n'en fait point un sacrifice expiatoire de nos crimes; elle lui laisse et sa nature et sa vertu; et n'ôte non plus à Jésus-Christ formellement, directement, et immédiatement ni sa substance ni ses propriétés : seulement pose-t-elle que pour nous livrer la vertu de sa mort et nous communiquer son corps et son sang (ainsi que parle saint Paul), c'est-à-dire l'efficace de l'un et de l'autre, il se trouve là présent selon son humanité d'une façon qu'ils confessent être incompréhensible. Cette hypothèse ne nous engage à rien qui soit contraire à la piété, ou à la charité, ou à l'honneur de Dieu, ou au bien des hommes. Elle peut et doit être par conséquent supportée, et c'est le jugement que l'on en a toujours fait parmi nous. »

Les Églises protestantes, qui, depuis le XVI^e^ siè-

cle, se sont efforcées de revenir à la Parole de Dieu, sont en marche vers de nouveaux horizons. La chrétienté protestante, travaillée du besoin d'unité dans le sein de l'Église universelle, est en tête du mouvement œcuménique. Quelle est la raison de ce tourment intérieur qui, affirmé par de nombreuses Conférences mondiales, arrache les Églises à leur égoïsme? Nous voulons reconnaître ici le premier résultat de la fidélité à l'ordre du Maître d'*évangéliser toutes les nations*. L'épanouissement des missions protestantes dans le monde, imposées aux Églises par la foi audacieuse de quelques chrétiens fidèles, a eu pour conséquence de réveiller les Églises de leur torpeur, et de faire mieux comprendre la pensée de Jésus. C'est en obéissant à la volonté de Dieu, que cette volonté nous pénètre de plus en plus. Fallot disait avec raison : « Qui refuse d'agir renonce à comprendre! »

Nous empruntons à *La foi coloniale*, de Léonce Vieljeux (1), quelques chiffres révélateurs :

Missions catholiques.

Prêtres de race blanche	12.712
Prêtres indigènes	4.125
Catéchistes et instituteurs indigènes	65.825
Écoles élémentaires	22.000
Nombre d'élèves	1.230.000
Budget général : 130 millions de francs.	
Médecins	12
Hôpitaux	587
Malades hospitalisés	71.128
Dispensaires	1.786

(1) Préface de l'amiral LACAZE, Paris, La Rochelle, 1928, p. 135 ss.

Ces chiffres sont extraits du *Manuel des Missions catholiques du Père Arens, publié par les Pères Jésuites et sous le contrôle du Vatican.*

Missions protestantes.

Missionnaires blancs consacrés	7.625
Missionnaires non consacrés	3.819
Pasteurs indigènes consacrés	10.500
Instituteurs, catéchistes, infirmiers indigènes	141.000
Écoles élémentaires	46.000
Nombres d'élèves	2.165.000
Budget général : 1 milliard 880 millions de francs.	
Médecins blancs	1.157
Médecins indigènes	612
Hôpitaux	858
Malades hospitalisés	389.712
Dispensaires	1.690

(Renseignements tirés du *World Missionary Atlas*, 1925.)

Ces chiffres montrent éloquemment que les missions en terre païenne sont devenues une préoccupation importante des Églises protestantes. Les missions posent une série de problèmes théoriques et pratiques, par le fait qu'il s'agit d'apporter au monde non pas les divisions des Églises historiques, mais le Christ Sauveur. Ceci nous replace aux origines. Les Missions sauveront les Églises en leur révélant l'unité des croyants dans l'Église Universelle. En apportant la Parole de Dieu qui révèle Jésus-Christ, l'Église missionnaire nous met

en marche vers cette Réforme intégrale qui ne peut laisser subsister dans les formes historiques des Églises chrétiennes que ce qui est conforme à la Parole de Dieu.

CONCLUSION

Nous voici arrivés au terme de notre étude, avec le sentiment poignant que nous avons laissé en route bien des questions dont il aurait fallu parler. Mais il faut savoir se borner, et nous n'avons pas pu tout dire.

Nous avons institué une enquête, et nous avons laissé parler les documents historiques pour saisir, au sein du christianisme, un des aspects qu'a présentés, dans l'histoire du monde, la rencontre de l'homme avec Dieu. A le bien examiner, le Protestantisme est une méthode qui dépasse les cadres de l'histoire du christianisme : la Réforme est la protestation élevée par la conscience humaine contre les déformations par lesquelles l'homme a cherché un compromis entre les exigences de Dieu révélées en Jésus-Christ et les satisfactions de son propre cœur.

Une des plus sûres conquêtes de la toute moderne science dénommée *Histoire des Religions*, c'est l'idée que l'homme émergeant dans la nature est un animal religieux. Nous croyons à un appel de Dieu adressé à l'humanité dès ses origines. Et ce que nous percevons, à travers les formes diverses des innombrables religions par lesquelles l'homme a essayé de satisfaire son besoin d'infini et d'éternité, c'est la longue série des erreurs d'une cons-

cience aveuglée par le péché. On a dit que si Dieu avait créé l'homme à son image, l'homme le lui avait bien rendu; mais cette boutade témoigne d'un esprit léger et d'un cœur sec. On ne piétine pas, dans une pirouette, la millénaire détresse de l'âme humaine : c'est une terre sacrée. Ces erreurs de l'homme dans sa recherche religieuse nous font reconnaître, par contraste, la révélation divine dans cette histoire du salut que nous transmet la Bible. Dieu a parlé, et, au fur et à mesure que les hommes ont obéi, la Parole divine a pu retentir de plus en plus clairement. C'est cette initiative de Dieu que nous discernons à travers les anthropomorphismes de l'Ancien Testament, sous des formes diverses : « Dieu dit à Abraham : Sors de ton pays et de ta parenté... » « (Gen. 12-1); « Dieu appela Moïse du milieu du buisson... » (Exode III-4); « J'entendis la voix du Seigneur disant : Qui enverrai-je, et qui marchera pour nous? Je répondis : Me voici, envoie-moi! » (Esaïe VI-8); « L'Éternel me dit : Prophétise, et parle à l'Esprit; ainsi parle le Seigneur, l'Eternel : Esprit, viens des quatre vents, souffle sur ces morts et qu'ils revivent » (Ezéchiel XXXVII-9); jusqu'à ce que l'apôtre Jean, éclairé par la lumière du Christ, vienne nous dire : « Nous l'aimons parce qu'il nous a aimés le premier. » (I Jean IV-19.)

Mais Dieu a dû compter avec l'homme et le péché. Chacun des appels, suivi d'une Révélation qui rapprochait l'homme de Dieu et entraînait l'humanité, par l'intermédiaire d'une de ces consciences obéissant à l'appel intérieur, était de nouveau anéanti par l'homme au moment même où

il retentissait dans l'histoire humaine. Le progrès de la Révélation en Israël prend l'aspect d'une série de crises de conscience, de Réformes religieuses : d'une part sont les hommes qui perçoivent l'appel à monter plus haut dans la lumière divine; d'autre part sont ceux qui s'attardent dans les ténèbres.

Après Abraham, c'est l'esclavage d'Egypte. Dieu se révèle à nouveau par Moïse; mais l'installation en Palestine est suivie d'une décadence religieuse sous l'influence des cultes païens de Canaan. C'est alors qu'entrent en scène ces hommes uniques dans l'histoire que furent les Prophètes d'Israël. Il fallut briser l'idole du Dieu national, du sanctuaire où s'enfermait la présence de Dieu, pour que fût révélée à l'humanité dans sa splendeur le concept du Dieu Unique Juste et Saint. Avec le prophète anonyme que l'on a appelé l'Évangéliste de l'Exil (Esaïe XL-LV), l'âme humaine a atteint un sommet où Jésus n'a eu qu'à venir chercher le témoignage de sa mission. La vie de Jésus elle-même n'est, sous un certain point de vue, qu'une de ces Réformes qui marquent l'histoire de l'amour rédempteur de Dieu pour l'humanité. « Il est venu chez les siens, et les siens ne l'ont pas reçu » (Jean I-11.) Son œuvre, cependant, a un caractère définitif pour l'humanité : « A tous ceux qui l'ont reçu, à ceux qui croient en son nom, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, nés ni du sang, ni de la volonté de la chair et de l'homme, mais de Dieu. » (Jean I-12/13.)

Le conflit millénaire entre l'homme et Dieu n'est pas magiquement apaisé par Jésus-Christ. L'a-

mour de Dieu manifesté en son Fils qu'il a donné au monde, n'a pas cette force contraignante qui jetterait l'homme écrasé aux pieds d'un Dieu Tout-Puissant. Si la Croix a été dressée par les Juifs, c'est que jusqu'à la consommation des siècles, c'est-à-dire tant qu'il y aura des hommes, la révolte restera possible. C'est la condition morale indispensable pour que l'homme puisse aimer Dieu d'un amour qui soit vraiment de l'amour. « Le cœur est tortueux par-dessus tout, il est méchant.

« Qui peut le connaître ?

« Moi, l'Eternel, j'éprouve le cœur, je sonde les reins,

« Pour rendre à chacun selon ses voies,

« Selon le fruit de ses œuvres » (Jérémie XVII-9/10.)

Qu'a fait l'homme de la Révélation de Dieu en Jésus-Christ ? Il en a fait l'histoire de l'Église chrétienne, c'est-à-dire tout d'abord le catholicisme romain. « Le catholicisme a pour auteur l'homme lui-même ou la nature humaine, qui, ne pouvant tarir le fleuve, a tenté de le détourner, et, plus ou moins, y a réussi. Un mélange délicat d'autorité et de condescendance, l'autorité paraissant toujours, la condescendance se faisant seulement sentir, ménage habilement les masses, et même, ce qui paraissait plus difficile, les âmes d'élite. Sublime et vulgaire à volonté, le catholicisme se fait « tout à tous » d'une manière dont saint Paul, à qui ces mots peuvent servir de devise, serait probablement étonné. Dans le sens inférieur du terme, le catholicisme est plus *humain* que l'Évan-

gile. Une multitude d'hommes du monde, pour qui les enseignements de cette religion sont des fables et ses pratiques des simagrées, lui veulent du bien toutefois, prennent au besoin sa défense contre l'hérésie, et l'acceptent comme une barrière contre l'invasion de quelqu'autre religion qui les obligerait à la fin, affirmativement ou négativement, à prendre Dieu au sérieux (1). » « Le catholicisme est une grande transaction avec l'homme naturel; car, à quoi tient de toute sa force l'homme naturel, sinon d'abord à substituer le *faire* à l'*être*, ou les œuvres à la foi, et puis le mérite à la grâce, ou l'homme lui-même à Dieu ? Ce que l'Évangile est venu lui arracher, le catholicisme veut le lui rendre. De là le sacrifice, de là le prêtre, la hiérarchie, l'Église, le système tout entier; d'autres renversent les termes, mais toujours le rapport subsiste (2). »

Le Réforme du XVI^e^ siècle, — nous l'avons montré tout au long de notre exposé — c'est le retour à Dieu révélé par Jésus-Christ. Certes, il y a encore bien des éléments humains, donc du péché, et des éléments caducs, dans le Protestantisme considéré en telle ou telle de ses parties. Mais il reste ceci : « La Réformation, comme principe, est en permanence dans l'Église, comme le christianisme. Ce sont les idées fondamentales du christianisme considéré à la fois comme religion individuelle et comme établissement, qui redemandent constamment leur place. En deux mots, c'est le christianisme lui-même, se restaurant

(1) VINET, *Le Semeur*, t. XV, p. 116.
(2) *Ibid*, t. XII, p. 372.

spontanément et par ses propres forces. En sorte que, aujourd'hui même, quelle que soit l'importance de l'événement du XVI^e siècle, la Réformation est encore une chose à faire, une chose qui se refera perpétuellement, et à laquelle Luther et Calvin n'ont fait que préparer un chemin plus uni et une porte plus large. Ils n'ont pas, une fois pour toutes, réformé l'Église, mais affermi le principe et posé les conditions de toutes les Réformes futures (1). »

* * *

« On sait les admirables vers de Sully-Prudhomme sur l'ouvrier qui succombe en construisant les Pyramides, et dont le cri dédaigné s'élève vainement :

Il monte, il va, cherchant les dieux et la justice.

Ce n'est pas la plainte d'une victime, c'est la clameur de toute une humanité primitive, cri d'espoir, de crainte, de volonté, saluant la voie ouverte au ciel par le triangle aigu des Pyramides (2). »

Combien d'images n'ont-elles pas été employées pour essayer d'exprimer la marche du progrès dans l'ordre moral et spirituel, l'ascension de l'homme vers Dieu. Aucune n'est cependant plus saisissante que celle de la pyramide. L'unité rêvée entre les chrétiens et les christianismes ne peut s'inscrire à aucun des étages. Nous ne sommes sûrs

(1) VINET, *Hist. de la Lit. fr. au* XIX^e *siècle*, III, p. 392.
(2) A. MORET, *Au temps des Pharaons*, Paris, 1925, p. 198.

que d'une chose, c'est que l'unité est *en Christ*, donc *en haut*, et *le plus haut possible*, au point de rencontre des arêtes, c'est-à-dire bien au-dessus de nos pauvres réalités ecclésiastiques.

La base de la pyramide repose sur l'humanité, et des quatre points cardinaux les pierres s'entassent, l'édifice s'élève. Chaque génération humaine monte sur les degrés, témoignage de la foi des siècles révolus. Et, lentement, l'intervalle se comble, les arêtes convergent vers le sommet idéal et invisible. Le christianisme, c'est le règne du Saint-Esprit qui veut hausser l'humanité à travers les étages de la pyramide jusqu'au Christ, qui est la réduction de toutes les antinomies.

« Il s'en faut peut-être que le christianisme, à cette heure qui nous paraît si avancée, ait produit dans la conscience et dans la vie de l'humanité toutes ses applications, ait exprimé toute sa pensée, ait dit son dernier mot. Dans un sens, il a tout dit dès l'abord; dans un autre sens, il a beaucoup à dire encore, et le monde ne finira que quand le christianisme aura tout dit [1]. »

Notre génération doit reprendre la tâche où nos devanciers l'ont laissée. Et il faut qu'à notre tour, nous portions l'Église visible à un degré plus haut, marquant un pas en avant, qui, nous rapprochant du Christ, nous rapprochera aussi des frères qui travaillent sur les autres faces de la pyramide.

Nous croyons à l'Église. C'est elle qui vient nous associer au pouvoir de Dieu en nous rendant pos-

---

[1] VINET, *Essai sur la manifestation*, p. 10.

sible ce que Pascal appelait « la dignité de la causalité » et ce que William E. Hocking a nommé le « pouvoir de l'amour ».

« Le christianisme qui m'ordonne de sauver les autres par amour, me délivre d'abord de la préoccupation d'agir par aucun mérite ou aucun pouvoir qui seraient miens. Le pouvoir, l'amour, me sont conférés du dehors. Ma tâche n'est pas faite par moi-même, mais par une puissance à laquelle je participe... Pour comprendre en quoi consiste cette participation (au pouvoir de Dieu), nous pouvons partir d'une analogie qui nous est fournie par la nature de la connaissance. La connaissance a pour fonction de jeter un pont entre moi et ce qui n'est pas moi... Participer à Dieu de cette manière, ce n'est pas être Dieu, mais c'est commencer de lui ressembler... Ainsi, la participation permet à l'homme d'agir comme un Dieu, sans cependant nier qu'il soit un homme... La perfection habite dans l'imparfait *maintenant*, dans la mesure où l'imparfait prend le parfait pour objet de son culte [1]. »

Ainsi le christianisme, en tant que religion parfaite, n'est pas également dans chacune de ses formes historiques : il culmine dans celle qui met le croyant au plus près de l'action divine. Entendre « ce que l'Esprit dit aux Églises » selon le mystérieux refrain de l'Apocalypse, est donc ce qu'il y a de plus urgent pour la chrétienté.

L'appel de Dieu n'est nulle part mieux entendu

---

[1] Louis DALLIÈRE, *Introduction à la philosophie de William E. Hocking*. (Cahiers de *Foi et Vie*) avril 1929, p. 62 ss.

que dans l'Église et dans celle qui est, selon la belle définition de Bèze, « *la compagnie de ceux qui sont congrégés par la voix de Dieu qui les appelle* » (1).

Il est incontestable que la Réforme a puissamment contribué à épurer la notion d'Église : elle a donné naissance à un type d'Églises selon la Parole de Dieu. Nous avons constaté que ce type, qui est proprement celui de l'Église chrétienne primitive, est susceptible de se reproduire. En renonçant courageusement à un prestige et à une popularité qui ne s'obtiennent et ne se conservent qu'au prix de concessions funestes, le Protestantisme s'est humainement appauvri. Mais il s'est aussi rapproché, autant qu'on le peut dans les conditions que le changement des temps impose, de l'idéal chrétien qu'on pourrait appeler éternel. Il peut donc devenir le terrain de l'unité entre chrétiens, et de la réconciliation humaine dans la Cité et dans le Monde. En n'acceptant pour vrai Chef de l'Église que le Christ, le Protestantisme conduit à répudier tout ce qui tendrait à faire du christianisme une nouvelle Babel, si l'on s'obstinait à rester sur le plan de ce qui est, au lieu de regarder à ce qui doit être :

« CHRIST TOUT EN TOUS ».

(Col. III-11).

(1) BÈZE, I, 303.

JE SUIS L'ALPHA ET L'OMÉGA,
LE PREMIER ET LE DERNIER.
LE COMMENCEMENT ET LA FIN.
JE SUIS LE REJETON ET LA POSTÉRITÉ DE DAVID,

L'ÉTOILE BRILLANTE DU MATIN.

(Ap. XXII, 13-16.)

« Que la paix du Christ, à laquelle vous avez été appelés pour former un seul corps, règne dans vos cœurs! » (Col. III-15.)

INDEX DES CITATIONS BIBLIQUES

Genèse XII-1 368
— XV-1 91
— XVII. 108
Exode III-4 368
— XX. 59
— XXIV-3/4. . . . 91
Deutéronome XVII-12. . 15
I Rois VIII-22. 301
Psaume VIII. 261
— XXXV 113
— CXIX-32. . . . 262
Ecclésiaste XI-1 217
Esaïe VI-8. 368
— LVIII-12. 286
Jérémie XVII-9/10. . . 370
— XXXI-33 . . . 249
Ezéchiel XXXVII-9. . . 368
Matthieu I-25 163
— V-30 291
— VI-9/10. . . . 342
— VII-21/23. . . 333
— X-16/31 . . . 164
— X-35. 270
— XI-27/28 263, 271
— XII-20 197
— XIII-30, 40/43. 332
— XIII-38 . . . 345
— XIII-55/56 . . 163
— XV-6. 198
— XVI-18. . . . 175
— XVI-23. . . . 177
— XVIII-20. . . 200
— XX-25/28. . . 177
Matthieu XXII-37 . . . 270
— XXIII-8/11. 178, 298
— XXVII-15/51.320,357
— XXVIII-19 274, 364
— XXVIII-20 . 274
Marc II-27 221
— III-21/31 165
— XVI-15. 254
Luc VIII-15 249
— X-22 263
— XV. 251
— XVIII-29 270
— XIX-10 251
— XXII-1/13. 304
Jean I-1/14 263
— II-25. 263
— III-4. . . . . 251, 351
— III-6. 251
— III-16. 231
— IV-24. 301
— V-39 263
— VI-35/53 316
— VIII-32. 3
— XIV-6/7 263
— XIV-9 343
— XVI-8 286
— XVII-3 101
— XVII-11 145
— XVII-15/17 269
— XX-2 259
— XX-19 . . . . 268, 269
Actes I-4 254
— I-12. 269

Actes I-4 163
— II-1/44 269
— II-46 304
— III-1/46 269
— IV-1 269
— IV-31 269
— IV-32 269
— V-29 42
— VI-1/6. 273
— VIII . . . 329, 357
— XII-12 269
— XIII-1/4 . . . 12, 290
— XV-23. . . . . 12, 175
— XVII-24. 304
— XX-28 275
Romains I-2. 91
— I-20 91
— VIII . . 216, 264
— XII-2 294
— XII-6. 97
— XIII-13/14 . . 290
— XVI-3, 23. . . 305
I Corinthiens I-15 . . . 66
— I-21. 274
— III-10/15. 70, 176, 354
— XII-4/30 337
— XII-13. 178
— XII-26. 297
— XII-27/28 . . 78, 275
— XIII-1/3. 333
— XV-11 356
— XV-58. 354
II Corinthiens V-17. . . 264
— V-19. 257
Galates I-1 252
Galates I-8/9 161
— II-7/19 .175, 176, 356
— III-1 343, 24/25 328
Ephésiens I-4/5 337
— II-14/223 00, 337
362.
— II-20 . . 93, 175
— III-17. . 248, 299
— IV-1/6.178, 296, 321
337, 355
Philippiens III-1 115
Colossiens I-12 264
— III-11. . . . 375
— III-14. . . . 270
— III-15. . . . 376
I Timothée II-5/6. . . . 323
Tite I-6/7. 179
Hébreux I-1 91
— III-9 232
— V-7/9 328
— VIII-20 178
— XII-2 230
Jacques II-19. 283
I Pierre II-4/8. . 175, 299
— III-15. 202
— III-21. 329
— IV-11 84
— V-1 175
— V-4 178
I Jean IV-21. 270
— IV-19. 368
Apocalypse III-8. . . . 220
— V-9/10 320
— XXII-13, 16. 376

TABLE ALPHABÉTIQUE

Adrien, 185, 270.
Ailly (P. d'), 40.
Albigeois, 36-38.
Alexandre, III, 316; A., V, 39; A., VI, 34, 149; A., VII, 163.
Allier (Raoul), 217, 219, 295,
Ambroise de Milan, 18, 165.
Ame de l'Église 338.
Amiel, 271.
Anenclet, 195.
Attrait protestant, 43-50.
Augé de Lassus, 311.
Augustin, 63, 94, 112, 165, 182, 289, 334, 359.
Bâle (Concile de), 39-40.
Baptême, 328, 357.
Basile le Grand, 19.
Basilique, 305.
Baum, 52, 54, 71, 72.
Bawinck, 81,
Benoit de Nurcie, 19.
Benoit XIII, 39; Benoit XIV, 155.
Bernard, 17, 38, 165, 166.
Bessières, 187, 191, 192.
Bèze, 41, 48, 60, 72, 88, 113, 135, 136, 137, 138, 139, 148, 203, 205, 206, 265, 335, 336.
Bible (*Autorité de la*), 89-98,
— 226-244.
— (*Colporteurs*), 131,201,215.
Bible (*Inspiration*), 230-235.
— (*Libre examen*), 235-242.
— (*Œuvre de la*), 199-220.
— (et le croyant), 242-244.
Bois (Ch.), 282.
Bossert, 79, 142.
Bossuet, 27, 83, 88, 172, 179, 229, 234.
Bost (Ch.), 120, 204, 209.
Bovon, 242, 337, 338.
Brousson (Claude), 209.
Brunhes, 27, 28, 150, 158, 160, 167, 170, 171, 178, 181, 188, 189, 190, 215, 225, 228, 229, 237, 348.
Bulletin de l'Histoire du Protestantisme, 88, 309
Cadier (Albert), 153, 154, 160, 184, 323.
Calas (Jean), 210.
Calvin, 63, 71, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 117, 134, 147, 198, 253, 328.
Calvin (*Ouvrages*), 75-84.
— (*Liturgie*), 60.
— (*Traité des Reliques*), 62-63.
— (*Catéchisme de 1537*), 81, 82, 83, 107, 108, 115-118, 222.

Calvin (*Sermons*), 96.
— (*Commentaires*), 115, 231, 248.
— (*Institution*), préface, 76, 92, 98, 132; livre I, 53, 78, 90-96, 132; livre II, 98; livre III, 78, 84, 101-102 253; livre IV, 78, 103-106, 111, 179, 184, 198, 334, 355.
Cano (Melchior), 168,.
Capalli (Cardinal), 185.
Castellion 85, 141.
Catherine de Sienne, 31.
Caussette (le P.), 323.
Cène (*Sainte*), 108, 326.
Ce qu'on a fait de l'Église, 17, 23, 24, 25, 33, 148, 172, 183, 186-193, 197.
Cerularius, 25.
Chalcédoine (Concile de), 20, 21.
Charlemagne, 22,
Chollet, 277, 278,
Christianisme au XV^e^ *siècle*, 30-41.
Clément, 24, 195.
Clément d'Alexandrie, 182.
Clément XI, 168.
Clet, 195.
Coligny, 50, 117.
Collège apostolique, 12, 171.
Conciles Réformateurs, 35-41.
Confession de foi, 98, 119, 125, 200, 280, 356.
Confession des péchés, 59, 318.
Constance (Concile de), 39, 127.
Constantin, 18-20.
Constantinople, 18-20, 24.
Controverse évangélique, 61-68.
Court (Antoine), 210.
Crampon (Bible de), 135, 154, 155 163.
Crespin, 49, 130, 202, 204, 206, 207.
Culte réformé, 54-61, 300, 317-319.
Daillé (Jean d'), 362.
Dallière (Louis), 265, 266, 374.
Daniel (le P.), 309.
Déclaration de foi de 1872, 233, 281.
Décrétales (*Fausses*), 23.
Diaconat, 273.
Diacres, 180.
Discipline ecclésiastique (1559), 119-125, 207, 209, 268.
Docteur (Didaskalia), 275.
Doctrine protestante, 68-118, 226-264.
Dominicains, 33, 167, 168.
Doumergue (le Doyen E.), 48, 63, 68, 76, 80, 81, 83, 84, 101, 111, 232, 248.
Du Bourg (Anne), 130, 131, 132.
Ecclesia (*Encyclopédie*), 2, 20, 66, 149, 150, 161, 162, 167, 187, 195, 196, 246, 313, 314, 315, 316, 336, 346.
Édit de Janvier (*1562*), 139, 141.
Église (*Impériale*), 14-21.
— (*d'Orient*), 24-28, 348.
— (*Réformée de France*), 119-128.
— (*notion protestante de l'*), 103-106, 265-331.
— (*Locale*), 265-331.
— (*invisible*), 332-344.
— (*Universelle*), 345-366.
Eisenmann (Jean), 212-215.

Elisabeth de Schoenau, 30.
Enseignement religieux (protestant), 277.
Éphèse (Concile), 163, 165.
Episcopat, 180, 186, 361.
Eucharistie, 25, 313-316.
Fallot, 282.
Farel, 52, 54, 62, 68, 70-72, 100, 116, 222, 320.
De Félice (P.), 117, 127.
Félix V, 40.
Florimond de Raemond, 49, 88.
Du Four (Sylvestre), 116.
Franciscains, 33, 167.
François I, 41, 128.
François II, 129.
Frommel, 253, 257, 258, 272.
Gaussen, 232.
Gélase, 183.
Germanos (Métropolite), 348, 354.
Gerson, 40.
Goguel (Maurice), 356.
Gratien, 23, 187.
Grégoire VII, 196.
Guizot, 146.
Harnack, 18, 302.
Hérésie, 35, 147.
Hiérarchie, 15, 179-187, 361.
Hocking (William E.), 374.
Homélies clémentines, 182, 195.
Honorius I, 22.
Huss (Jean), 38, 39.
Ignace d'Antioche, 15.
Index, 24, 153, 188.
Indulgences, 32, 38, 146, 307.
Infaillibilité, 177, 189-194, 349.
Innocent VIII, 34, 149.
Inquisition, 37.
Irénée, 164, 195.
Islam, 22.
Jacob (le père), 216.
Jean VIII, 23; Jean XII, 149; Jean XXII, 39.
Jérôme, 182, 186.
Jérôme de Prague, 38, 39.
Jésuites, 128, 139, 141, 156, 167, 310.
Joseph, 163, 164.
Laberthonnière, 247, 248.
La Force (Asiles John Bost), 291, 292.
La Gorce (P. de), 8.
Lagrange (le P.), 175, 177, 240.
Lainez, 139, 152, 157.
Lamennais, 187.
La Noue (François de), 117.
Lasserre (Henri), 153.
Latran (Concile), 163, 164, 316.
Lausanne, 150, 349, 352, 360.
Lea, 37.
Leclercq (Dom), 185.
Le Fèvre d'Etaples, 6, 43, 45, 46, 67.
Lefranc (Abel), 63, 78.
Léon I, 21; Léon II, 22; Léon III, 22, 23; Léon X, 229; Léon XIII, 153.
Lérins (Vincent de), 159-161.
Lesêtre, 159.
Lhôpital (Michel de), 133, 147, 148, 152.
Libère, 185.
Linus, 195.
Loisy, 188, 247.
Lorraine (Cardinal Charles de), 128, 129, 130, 138, 139.
Lortsch, 61, 72, 73, 74, 75, 153, 155, 216, 279.
Lot (F.), 20.

Loti, 272.
Louis XIII, 310.
Louis XIV, 207, 308.
Loyson (le Père Hyacinthe), 192, 193.
Luther, 5, 6, 51, 65, 70, 84, 85, 86, 87, 149, 234, 252, 309, 335.
Maistre (Joseph de), 184, 312.
Marie (*Immaculée Conception*), 157, 161-170.
Marot (Clément), 60.
Martin, V, 39.
Maurras (Ch.), 224.
Mélanchton, 70, 84-87.
Ménippée (Satire), 141.
Messe, 313-316.
Minutius-Felix, 305.
Missions, 217-219, 364-365.
Monachisme, 19.
Monod (Adolphe), 233.
Monod (Albert), 172.
Monod (Wilfred), 268, 303, 351, 361.
Monnier (Henri), 343.
Montalembert, 187.
Montanisme, 17.
Montet (Edouard), 36.
Mortalium animos (*Encyclique*), 150.
Nantes (Edit), 208, 311.
Nicée, 19, 25, 159, 358, 359.
Nicolas (M.), 356.
Nicolas I, 24, 25.
Noblesse protestante, 49.
Œuvres de l'Église, 290.
Olivetan, 61, 73-75.
Ordination, 322.
Origène, 164, 305.
Ostervald, 75, 278.
Palissy (Bernard), 120, 203.
Pallavicini (Cardinal), 31.
Pape, 7, 16, 22, 42, 156, 157, 170-198.
Pascal, 68, 156, 163, 192, 197, 198, 250, 253, 255, 297, 399.
Paschase Radbert, 316.
Passavelli (Mgr), 15.
Pasteur, 323-326.
Pernot (Hubert), 176.
Photius, 25.
Pie VI, 154; Pie IX, 157, 158, 170, 315; Pie X, 154, 170, 193.
Pise (Concile), 39.
Pithou (Pierre), 141, 205.
Poissy (*Colloque de*), 128-143, 264, 335.
Pressensé (Edmond de), 172, 307.
Primauté (*du Pape*), 157, 181.
— (*de Pierre*), 174, 183.
— (*de Rome*), 21, 24.
Psautier Huguenot, 45, 46, 60.
Quintin (Jean), 149.
Réformateurs, 41, 42.
Règle de foi (Regula fidei du IIe siècle), 358.
Reliques, 63-65.
Renan, 172, 271.
Romier (Lucien), 48, 128, 132, 134.
Rossi, 185.
Sabatier (Paul), 231.
Sabatier (le Doyen Auguste), 51, 182, 195, 196, 244, 358.
Sacrements, 106-110, 326-331.
Sainte-Beuve, 312, 313.
Salut par la foi, 98-103, 244-264.
Savonarole, 38.
Scherer, 243.

Schisme d'Orient, 24-28.
Schleiermacher, 207.
Serfass (Ch.), 48, 207.
Sertillanges, 339, 341, 347.
Siècle apostolique, 12-14.
Symbole des Apôtres, 82, 356-360.
Staupitz, 252.
Stockholm, 150, 352.
Syllabus, 189-190.
Taine, 307.
Temple, 303-319.
Tertullien, 164, 174, 202, 305, 358.
Thomas d'Aquin, 157, 165, 168, 247.
Tournon (Cardinal de), 127, 137.
Tradition, 152-161.
Transsubstantiation, 315.
Trente (Concile de), 31, 127, 139, 148, 152, 154, 155, 157, 168, 179, 225, 326.
Trente (*Catéchisme du Concile de*), 246, 247, 314, 315, 322, 323.
Tyrrell (le P.), 247, 341.
Uniate (Église), 348.
Unité chrétienne, 145-151, 355-356.
Vatican (Concile), 158, 191-192.
Vaudois, 36, 38, 63, 73, 75.
Verlaine, 257, 290.
Vernes (Ch.), 338.
Vie chrétienne, 110-118.
Viénot (John), 52, 65, 69.
Vinet, V, 7, 146, 156, 199, 233, 234, 238, 249, 254, 262, 266, 272, 274, 275, 276, 281, 283 285, 288, 293, 294, 300, 318, 321, 323, 324, 344, 371-373.
Voltaire, 7, 83, 88, 231.
Walker (W.), 118.
Wassy, 47, 140, 142, 214.
Westphal (Alexandre), 198, 356, 360.
Wicliff, 37-38.
Zwingle, 70, 198.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION I

Préambule : du Collège apostolique aux Églises historiques du XV^e siècle. 11

Le Siècle apostolique, 12. — Le Christianisme religion impériale, 14. — Établissement de la primauté de Rome, 21. — Le Schisme d'Orient, 24. . . . . .

PREMIÈRE PARTIE

LE FAIT PROTESTANT AU XVI^e SIÈCLE

CHAPITRE I

La Réforme au XVI^e siècle. 29

La décadence du christianisme occidental au XV^e siècle, 30. — Les Conciles Réformateurs, 39. — Les Réformateurs, 41.

CHAPITRE II

L'attrait protestant. 43

La piété réformée, 50. — Le culte réformé, 54. — La controverse évangélique, 61.

CHAPITRE III

Pages

La doctrine protestante. 69

Les ouvrages de Farel, 70. — La Bible d'Olivetan, 72. — L'Institution chrétienne de Calvin, 75. — Calvin et Mélanchton, 84. — L'Ascendant de Calvin, 87. — L'Autorité de la Bible, 89. — Le Salut par la foi en Jésus-Christ, 98. — L'Église, 103. — Les Sacrements, 106. — La Vie chrétienne, 110.

CHAPITRE IV

Les Églises Réformées de France. 118

Organisation, 118. — Le Colloque de Poissy, 128. — Conclusion, 140.

DEUXIÈME PARTIE

LE PROTESTANTISME AU XX^e SIÈCLE

CHAPITRE I

L'unité chrétienne. 145

CHAPITRE II

Écriture ou Tradition 152

La Tradition romaine, 155. — L'Immaculée-Conception de Marie, 161. — Le Souverain Pontife, 170. — Conclusion, 198.

CHAPITRE III

L'Œuvre de la Parole de Dieu. 199

TROISIÈME PARTIE
LES ÉGLISES PROTESTANTES

CHAPITRE I

Pages

L'Autorité souveraine des Saintes-Écritures en matière de foi. 226

L'Inspiration littérale de la Bible, 231. — Le Libre-examen, 235. — La Bible pour le croyant, 242.

CHAPITRE II

Le Salut par la foi en Jésus-Christ. 245

CHAPITRE III

L'Église locale. 265

L'Église : un asile, 268. — Une école, 273. — Un atelier, 285. — Une famille, 293. — Un sanctuaire, 298 : sans temple, 303; sans prêtres, 320; sans rites, 326.

CHAPITRE IV

L'Église invisible 332

CHAPITRE V

L'Église universelle 345

Conclusion. 367

ANNEXES

INDEX DES CITATIONS BIBLIQUES 377

TABLE ALPHABÉTIQUE. 379

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT, NANCY-PARIS-STRASBOURG — 1930

280.4 S
Se 66
serfass, C.
Qu'est-ce que le protestan-
280.4 S
Se 66
MAY 1931